

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

**MINISTRE D'ETAT, MINISTRE  
DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**

\*\*\*\*\*

**ETUDES MONOGRAPHIQUES ET  
ECONOMIQUES DES DISTRICTS DE  
COTE D'IVOIRE**

***DISTRICT DES LAGUNES***

Novembre 2015



Avec l'appui financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest  
Africaine (UEMOA)



---

**AVANT-PROPOS**

---

Pendant plus de 30 ans, la Côte d'Ivoire a été la porte d'entrée et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Le pays représente en effet à la fois un hub portuaire, commercial et touristique pour l'ensemble de la sous-région. La Côte d'Ivoire dispose par ailleurs de ressources agricoles, énergétiques et minières importantes lui permettant de consolider cette position économique et de continuer de jouer ce rôle économique de premier plan dans cette zone et en Afrique.

Après une décennie de crises qui a fortement détérioré les indicateurs socio-économiques et l'état des infrastructures, le gouvernement, à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, a décidé de créer une nouvelle dynamique avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2105.

Ce plan national qui vise un développement harmonieux et équilibré du territoire ambitionne de faire émerger des pôles économiques compétitifs par un grand programme d'aménagement du territoire au niveau de quatorze (14) aires géographiques appelées Districts.

La réussite de ce programme intégré nécessite la prise en compte de l'ensemble des spécificités territoriales des quatorze (14) Districts de la Côte d'Ivoire à travers la définition d'une vision de développement durable appropriée et la mise en œuvre des projets adaptés.

L'élaboration des études monographiques et économiques de ces Districts s'inscrit dans cet objectif, et vient surtout répondre à ce besoin d'établir des diagnostics territoriaux, prérequis fondamentaux pour identifier les avantages comparatifs de chaque District et créer par la suite un cadre propice à leur développement.

A travers ces études, les décideurs publics disposent désormais d'un outil d'orientation actualisé permettant de mener les actions de développement locales adaptées et ciblées en accord avec la vision nationale, à savoir faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

**Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI**

**Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement**





---



---

**S O M M A I R E**


---



---

<i>Contexte</i> .....	7
<i>Méthodologie</i> .....	9
<i>Introduction</i> .....	11
<i>Axe I. Territoire et démographie</i> .....	13
<i>Chapitre 1. Caractéristiques territoriales</i> .....	13
<i>Chapitre 2. Ressources naturelles</i> .....	24
<i>Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques</i> .....	38
<i>Axe II. Développement économique</i> .....	71
<i>Chapitre 1. Secteur primaire</i> .....	74
<i>Chapitre 2. Secteur secondaire</i> .....	98
<i>Chapitre 3. Secteur tertiaire</i> .....	107
<i>Axe III. Développement socioculturel</i> .....	114
<i>Chapitre 1. Education</i> .....	114
<i>Chapitre 2. Santé et prévention</i> .....	163
<i>Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse</i> .....	194
<i>Axe IV. Infrastructures et urbanisation</i> .....	198
<i>Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie</i> .....	198
<i>Chapitre 2. Transport et logistique</i> .....	207
<i>Chapitre 3. Équipement et infrastructures</i> .....	211
<i>Axe V. Perspectives de développement</i> .....	227
<i>Chapitre 1. Territoire et démographie</i> .....	227
<i>Chapitre 2. Développement économique</i> .....	234
<i>Chapitre 3. Développement socioculturel</i> .....	242
<i>Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation</i> .....	249
<i>Table des illustrations</i> .....	255
<i>Sigles et abréviations</i> .....	261
<i>Glossaire</i> .....	263
<i>Bibliographie</i> .....	269
<i>Annexes</i> .....	270



---

**C O N T E X T E**

---

La réalisation des études monographiques et économiques des 14 Districts de Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) lancé en 2004 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui fut matérialisé par une convention signée le 25 janvier 2013 entre la République de Côte d'Ivoire, représentée par le Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, et l'UEMOA.

Le Programme Economique Régional est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie visant l'approfondissement de l'intégration économique régionale. Il se compose de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'Union. Il constitue un complément aux efforts déployés par les États membres en matière d'investissements publics et d'augmentation des investissements privés.

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le cadre d'intervention pour la réalisation de cet objectif est adossé aux objectifs fondamentaux du Traité de l'UEMOA et prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les priorités du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Lancé le 29 avril 2014 à Abidjan, le projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire (PEMED-CI) a pour objectif de dresser un état des lieux et de relever les potentialités et les contraintes propres à chaque région du pays, dans la perspective de lui assigner des fonctions spécifiques porteuses de développement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont s'est doté le gouvernement ivoirien pour concrétiser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Il se présente comme l'une des composantes majeures du volet de relance de l'aménagement du territoire et du développement régional à travers notamment l'aménagement de Pôles Economiques Compétitifs (PEC) autour des grandes villes, initié par le gouvernement dans la mise en œuvre du PND afin d'assurer le développement harmonieux et équilibré des grands espaces économiques du pays.



---

## M E T H O D O L O G I E

---

Les études monographiques et économiques des 14 Districts de la Côte d'Ivoire ont été élaborées dans une démarche structurée en trois phases<sup>1</sup> :

- Une première **phase de préparation** qui a permis de dresser le profil général et les grandes caractéristiques des Districts à travers une interaction marquée avec l'ensemble des départements ministériels au niveau central à Abidjan et les différents acteurs publics et privés ainsi qu'une analyse des indicateurs et statistiques disponibles au niveau national ;
- Une seconde **phase de collecte de données** durant laquelle des visites de sites stratégiques ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Cette phase a permis de recueillir des questionnaires qualitatifs et de mener des entretiens clés grâce à une mobilisation du corps préfectoral et de l'ensemble des forces vives et représentants territoriaux des ministères au sein de chaque District ;
- Une **phase d'analyse et de consolidation** afin :
  - de synthétiser les différents éléments d'information et d'analyse sous forme d'une base de données dynamique (matrice d'information spatiale au niveau sous-préfecture) ;
  - d'identifier les secteurs porteurs ;
  - d'évaluer les domaines d'actions et les opportunités de développement associés pour définir in fine la vocation économique de chaque District.

Les diagnostics territoriaux se sont concentrés sur les thématiques clés du développement local à travers l'analyse de 4 grands axes<sup>2</sup> :

- L'axe 1 « **Territoire et Démographie** » traitant des caractéristiques territoriales, de l'état des ressources naturelles, mais également des aspects démographiques, ethniques et socioculturels de la population ;
- L'axe 2 « **Développement économique** » analysant toutes les activités économiques par secteur aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain entrant dans le produit local brut du District. Cet axe retrace également les flux économiques entre les zones de production et les zones de consommation, de transbordement ou de vente ;
- L'axe 3 « **Développement socioculturel** » évaluant le niveau d'accès de la population aux services sociaux et de base tels que l'éducation, la santé, la culture, la jeunesse et le sport ;
- L'axe 4 « **Infrastructures et urbanisation** » permettant de réaliser un état des lieux du processus d'urbanisation des Districts et des aspects relatifs au transport, à la logistique, et aux différents équipements publics et infrastructures.

La réalisation de ces études monographiques et économiques est entièrement basée sur :

- Des données existantes collectées aussi bien au niveau central qu'au niveau local et mises à la disposition de l'étude par les différentes parties prenantes (ministères, directions régionales, industriels, acteurs publics...). Ces données proviennent avant tout d'annuaires statistiques, de rapports d'activités et de monographies territoriales. Les fournisseurs des données utilisées pour la réalisation des cartes sont mentionnés en tant que source dans le présent document ;

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe 1 : Calendrier des rencontres

<sup>2</sup> Cf. Annexe 2 : Table de correspondance

- Les questionnaires administrés et les entretiens réalisés sur l'ensemble du territoire ivoirien et permettant de récolter des informations qualitatives auprès des principaux acteurs locaux (préfectures, directions régionales, établissements publics...).

Lorsque les données sont disponibles, les chiffres clés sont présentés sous forme de graphiques chiffrés accompagnés d'une étiquette de couleur permettant de positionner le District et chaque région par rapport à la moyenne nationale.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration desdites études sont de trois types :

- Les informations retranscrites dans les différents rapports sont issues de documents existants collectés. Certains de ces documents (monographies régionales, annuaires statistiques, rapports d'activités, etc.) sont basés sur des données historiques et ne permettent pas de garantir la pérennité des informations et leur fiabilité dans le temps ;
- Les études monographiques et économiques portent sur l'ensemble des 14 Districts de la Côte d'Ivoire qui découlent du découpage administratif instauré par le décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions. A ce titre, de nombreuses données collectées ont dû être retraitées et agrégées afin de répondre au découpage en vigueur lors de la réalisation des études ;
- De la même façon, la notion de District, définie dans le décret susmentionné comme une entité territoriale déconcentrée constituée d'un regroupement de régions, a été abrogée depuis le démarrage de l'étude. Dans le présent document, la notion de District se limite donc à un agrégat de régions définissant un ressort territorial infranational propice à la réalisation de grands projets d'aménagement et porteur de développement. Seuls les deux Districts Autonomes continuent d'exister, sous le nouveau statut de collectivités territoriales de type particulier.

Ces études monographiques et économiques ont été réalisées entre le deuxième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. A ce titre, les informations présentées dans ce rapport sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps et devront faire l'objet de mises à jour régulières, afin d'en garantir la fiabilité et leur utilisation à des fins de développement.

Dans cette logique en particulier, les analyses thématiques détaillées du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 n'étant pas validées lors de la rédaction du présent document, les données socio-démographiques utilisées sont celles des projections officielles réalisées par l'INS sur la base du RGPH 1998. Dès publication desdites analyses, le présent document devra faire l'objet d'une mise à jour, tant sur les aspects données que sur les analyses en découlant.

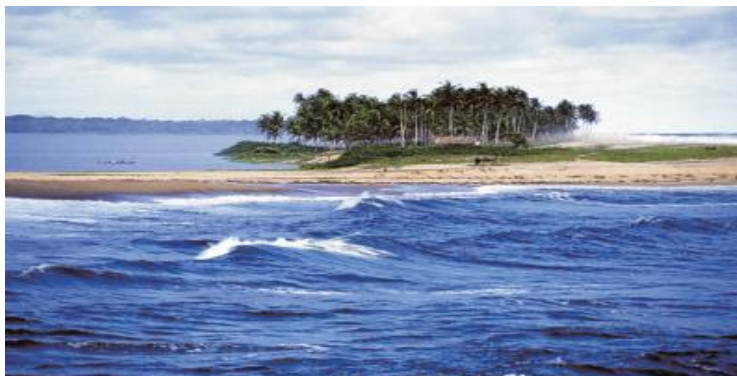
---

## INTRODUCTION

---

Le District des Lagunes est situé au sud de la Côte d'Ivoire. Son environnement naturel est riche et se compose d'une longue bande de littoral atlantique, de lagunes qui le traversent d'est en ouest et de forêts denses abritant diverses espèces animales et végétales.

Riche de cette biodiversité, le District des Lagunes a connu au cours du temps plusieurs vagues d'immigration. Attirés par un climat et un environnement propices au développement des cultures et aux activités de pêches, plusieurs peuples de différentes cultures s'implantèrent dans le District, au sein de villages ; chaque nouvelle ethnie apportant avec elle ses traditions, ses rites, mais aussi ses modes de fonctionnement économique. C'est ainsi qu'au gré de l'arrivée de populations du Sahel, l'élevage s'est développé dans le District des Lagunes et plus généralement, dans le sud de la Côte d'Ivoire.



*Photo 1 : Plages et lagunes de Grand-Lahou, © 2014*

La région étant traditionnellement agricole c'est tout naturellement que l'économie du District est aujourd'hui principalement basée sur le secteur Primaire. Les cultures de rente telles que l'huile de palme, l'hévéa, le café ou encore le cacao ont cependant supplanté progressivement les cultures vivrières telles que l'igname et le manioc.



*Photo 2 : Palmiers à huile près de Dabou, © 2014*

Ce tournant dans l'économie de la région a débuté à l'époque coloniale quand la grande majorité des terres du District ont été consacrées à la culture du café et du cacao. La proximité de la ville d'Abidjan, qui a longtemps fait partie intégrante du même ensemble administratif, a également joué sur cette évolution. Ainsi, dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, le District est desservi par une ligne de chemin de fer, et en 1982, il est

traversé par l'unique autoroute du pays. L'évolution économique, sociale et urbaine du District des Lagunes est encore aujourd'hui très liée au District Autonome d'Abidjan.

Cette modernisation de son économie s'étend aujourd'hui à d'autres activités du secteur primaire, comme l'élevage, mais aussi aux secteurs secondaire et, dans une moindre mesure, tertiaire. Le District voit ainsi les activités d'extraction minière se développer, au même titre que différentes branches de l'agro-industrie et de la filière bois. Ses richesses naturelles et culturelles constituent également un gisement de développement économique lié à l'activité touristique, encore sous-exploitée aujourd'hui.

Les années de crise politique qu'a connues le pays ainsi que la crise économique mondiale de 2008 ont toutefois freiné le développement du District des Lagunes qui s'articule autour d'un nombre restreint de secteurs fortement dépendants des exportations et parfois destructeurs de l'environnement.

Afin de retrouver une nouvelle dynamique de développement viable et pérenne, le District des Lagunes doit désormais répondre aux enjeux suivants :

- Vers quels secteurs doit-il se tourner et par quelles étapes doit-il passer afin de diversifier durablement son économie ?
- Comment peut-il construire un modèle de développement durable, respectueux de l'environnement et de la singularité des populations ?
- Par quels moyens va-t-il intégrer les populations au processus de développement ?
- Comment mettre à profit les richesses naturelles et culturelles du District pour son développement ?

---

**AXE I. TERRITOIRE ET DEMOGRAPHIE**


---

## Chapitre 1. Caractéristiques territoriales

### I.1.1 Données géographiques

1. Le District des Lagunes est situé au sud de la Côte d'Ivoire. Il est délimité :
  - Au nord par le District des Lacs ;
  - Au sud par le District Autonome d'Abidjan et le Golfe de Guinée ;
  - A l'est par le District de la Comoé ;
  - A l'ouest par les Districts du Gôh-Djiboua et du Bas-Sassandra.
2. La ville de Dabou, principal pôle urbain du District des Lagunes, est située à 49 km de la capitale économique Abidjan (sur l'axe Abidjan - San Pedro) et à 214 km de la capitale politique Yamoussoukro.
3. Cette position géographique privilégiée est un atout stratégique compte tenu de sa proximité avec la capitale économique du pays. En effet, enserrant le District Autonome d'Abidjan, le District des Lagunes est un point de passage incontournable pour accéder à la capitale économique.

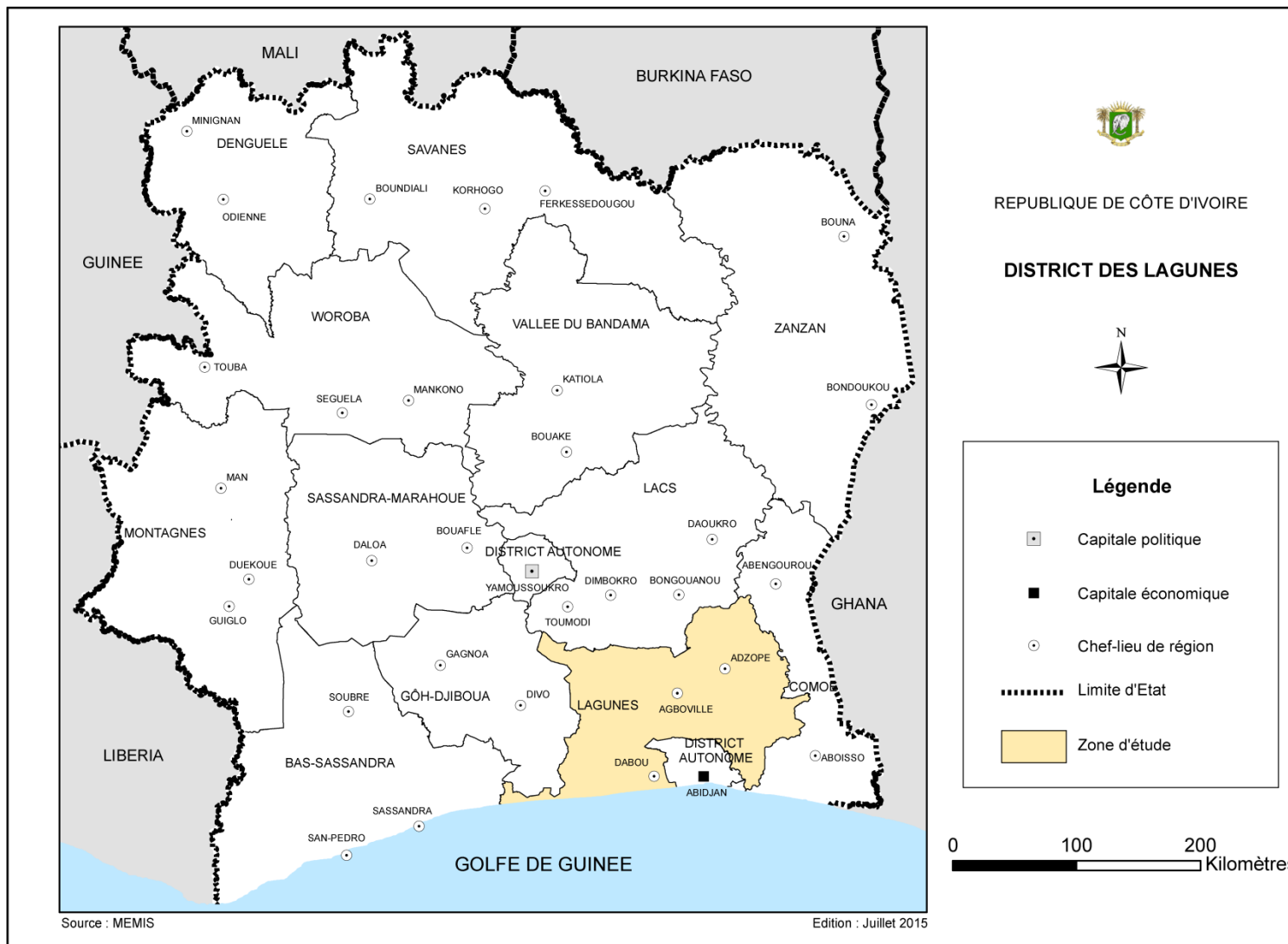
**Tableau 1 : Superficie des composantes du District**

Région (chef-lieu)	Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Sous-préfecture	Nombre de villages	Superficie (km <sup>2</sup> )
Grands Ponts (Dabou)	Dabou	1 460	Dabou	41	470
			Lopou		560
			Toupah		430
	Jaqueville	702	Attoutou	39	423
			Jacqueville		279
	Grand Lahou	2 283	Ahouanou	54	574
			Bacanda		379
			Ebonou		327
			Grand-Lahou		980
				Toukouzou	
<b>Total Grands Ponts</b>				<b>134</b>	<b>4 445</b>

Région (chef-lieu)	Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Sous-préfecture	Nombre de villages	Superficie (km <sup>2</sup> )
Agnéby-Tiassa (Agboville)	Agboville	3 998	Aboudé	54	232
			Agboville		918
			Ananguié		261
			Attobrou		433
			Azaguié		327
			Céchi		246
			Grand-Morié		181
			Guessiguié		425
			Loviguié		247
			Oress-Krobou		204
			Rubino		524
	Tiassalé	2 448	Gbolouville	61	469
			Morokro		786
			N'douci		499
			Tiassalé		694
	Taabo	939	Pacobo	14	347
			Taabo		592
	Sikensi	770	Gomon	15	231
			Sikensi		539
	<b>Total Agnéby-Tiassa</b>				<b>134</b>
Mé (Adzopé)	Adzopé	2 030	Adzopé	13	1 083
			Agou		253
			Annepé		168
			Assikoi		203
			Bécedi-Brignan		161
			Yakassé -mé		162
	Alépé	2 969	Aboisso-Comoé	22	659
			Alépé		427
			Alosso		360
			Danguira		1 145
			Oghlwapo		378
	Akoupé	1 730	Affery	12	641
			Akoupé		569
			Bécouefin		520
	Yakassé-Attobrou	1 556	Abongoua	13	247
			Biéby		751
Yakassé-Attobrou			558		
<b>Total Mé</b>				<b>60</b>	<b>8 285</b>
<b>Total Lagunes</b>				<b>328</b>	<b>20 885</b>

Source : INS – Année 2015

Carte 1 : Localisation du District des Lagunes en Côte d'Ivoire



4. Le District des Lagunes s'étend sur une superficie de 20 885 km<sup>2</sup>, couvrant ainsi près de 6,5 % de la surface du pays. Les régions de la Mé et de l'Agnéby-Tiassa occupent la plus grande partie de l'espace avec respectivement 8 285 et 8 155 km<sup>2</sup>, soit près de 80 % du territoire.
5. Le District en tant qu'institution a été supprimé et sera considéré dans ce document, non comme une entité déconcentrée ou décentralisée à part entière, mais comme un ressort territorial infranational porteur de développement. Seuls les Districts Autonomes de Yamoussoukro et d'Abidjan continuent d'exister sous le nouveau statut des collectivités territoriales de type particulier.

### **Chiffres clés 1 : Données géographiques**

---

- 3 régions : Agnéby-Tiassa, Grands Ponts et Mé (ex-Massan)
- 11 départements
- 46 sous-préfectures
- Superficie totale : 20 885 km<sup>2</sup> (soit 6,5 % de la surface du pays)

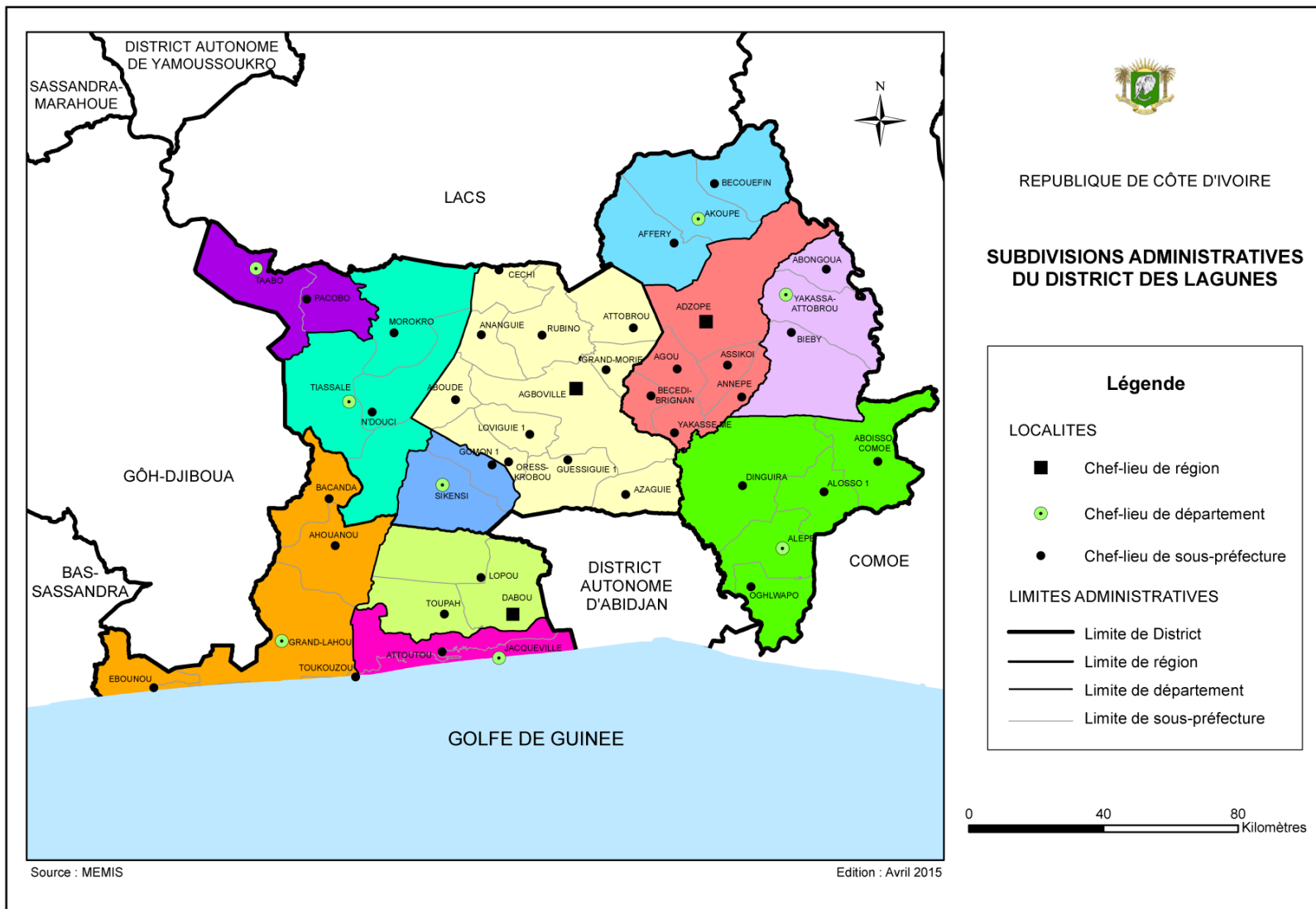
## I.1.2 Situation administrative

6. Le découpage administratif de la Côte d'Ivoire a évolué au fil de son histoire pour passer d'une centralisation forte pendant la colonisation (le gouvernement français a instauré 19 circonscriptions primaires appelées « cercles » et administrées par un commandant de cercle et 48 circonscriptions secondaires dirigées par un conseil des notables) à une décentralisation avancée.
7. Ainsi, pour se rapprocher davantage des populations et assurer un encadrement efficace de celles-ci, l'administration territoriale de la Côte d'Ivoire va connaître une évolution constante :
  - Le nombre de départements va passer au fur et à mesure des réformes territoriales engagées de 4 en 1959 à 55 en 1996, avec un total de 187 sous-préfectures ;
  - En août 2009, le pays compte 19 régions, 2 Districts Autonomes, 81 départements, 390 sous-préfectures, plus de 8 000 villages et environ 1 000 communes ;
  - En 2011, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration du territoire, les régions des Lagunes et d'Agnéby deviennent le District des Lagunes (Décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant organisation du territoire national en districts et en régions).
8. Cette déconcentration se matérialise par la mise en place de 4 circonscriptions administratives<sup>3</sup> :
  - Les régions, placées sous l'autorité d'un Préfet de région ;
  - Les départements, qui sont placés sous l'autorité d'un Préfet de département ;
  - Les sous-préfectures, qui sont administrées par un Sous-Préfet ;
  - Les villages, qui sont placés sous la responsabilité d'un Chef de Village.

---

<sup>3</sup> Cf. Annexe 3 : Liste de succession des Préfets

Carte 2 : Subdivisions administratives du District des Lagunes



9. Le processus de déconcentration s'est également traduit par la mise en place au niveau local de services publics déconcentrés permettant de rapprocher davantage l'Etat des populations. La plupart des départements ministériels disposent ainsi d'au moins une représentation au niveau régional.

**Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District des Lagunes<sup>4</sup>**

Services publics	Représentations
Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture ; commissariat
Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie ; compagnie de gendarmerie
Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	Direction départementale
Ministère d'État, Ministère du Plan et Développement	Direction régionale de la statistique et du plan et développement
Ministère de l'Agriculture	Direction départementale de l'agriculture, ANADER
Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	Lycée et collège, DREN
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Direction départementale
Ministère de de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Centres sociaux
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Direction Régionale
Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle	Direction régionale
Ministère des Transports	Direction Régionale
Ministère de la Poste et des TIC	Services postaux
Ministère des Eaux et Forêts	Direction Eau et Forêt, SODEFOR
Ministère de la Culture et de la Francophonie	Direction régionale
Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme	Direction départementale
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	Antenne de la fonction publique ; direction générale
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	Direction régionale

<sup>4</sup> Les services publics listés dans le tableau sont représentés dans les trois régions du District : Grands Ponts, Agnéby-Tiassa, Mé.

Services publics	Représentations
Ministère des Infrastructures Economiques	Direction départementale ; direction régionale ; direction du transport ; hydraulique villageoise.
Ministère des Mines et de l'Industrie	Direction régionale
Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Direction régionale
Ministère du Tourisme	Direction régionale

Source : MEMIS, Année 2013

10. En plus des services déconcentrés, mis en place par l'État, plusieurs organismes et bailleurs de fonds viennent soutenir les actions publiques et participent activement au développement du District des Lagunes. Ces acteurs clés interviennent principalement dans le domaine des infrastructures, prérequis indispensable au développement, et dans les secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation.

**Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires intervenants dans le District<sup>5</sup>**

Bailleur de fonds	Domaines d'action
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	Agriculture
Banque Mondiale	Santé Education projet de développement
Crédit Lyonnais	Programme de développement
(BAD) Banque Africaine de Développement	Santé, Infrastructures
Banque Islamique de Développement	Santé, Education, Infrastructures
(BOAD) Banque Ouest Africaine de Développement	Infrastructures (routes, ponts)
Société Financière Internationale	Projet de développement
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Santé, Infrastructures
Agence Française de Développement	Infrastructures (Ponts Route), Education, Sécurité
Union Européenne	Education, Santé
UNESCO	Education
UNFPA (Fonds des Nations Unies pour les Populations)	Population, Santé
UNICEF	Education, Santé
ONUSIDA	Santé

Source : MEMIS, Année 2013

<sup>5</sup> Liste non exhaustive

11. Le processus de déconcentration est cependant confronté à un certain nombre de problèmes :

- Des problèmes d'équipement et de matériel ;
- Des problèmes de personnels qualifiés et en nombre suffisant ;
- Des problèmes de logements pour loger ce personnel (fonctionnaires et cadres principalement).

**Chiffres clés 2 : Situation administrative**

---

- 3 Préfets de région
- 11 Préfets de département
- 46 Sous-Préfets
- 19 départements ministériels déconcentrés
- 14 bailleurs de fonds et partenaires au développement

### **I.1.3 Situation sécuritaire**

#### **I.1.3.1 Crises politico-militaires**

12. La Côte d'Ivoire a connu plusieurs crises politico-militaires profondes lors des deux dernières décennies (1990-2000 et 2000-2010) :
  - Le coup d'État militaire du 24 décembre 1999 ;
  - La tentative de coup d'État du 19 septembre 2002 ;
  - La crise post-électorale lors des élections présidentielles en novembre 2010.
13. Les différents conflits armés que la Côte d'Ivoire a connus entre 2002 et 2011 ont été moins intenses dans le District des Lagunes, en comparaison avec d'autres Districts.

#### **I.1.3.2 Conflits ethniques et sociaux**

14. La situation sécuritaire du District est marquée principalement par trois points sensibles :
  - La pression foncière : le développement des plantations extensives, notamment de cacao, repose sur la venue massive de migrants d'origine étrangère et sur une occupation illicite des terres forestières, générant de graves tensions interethniques que la loi foncière de 1998 n'a pu endiguer ;
  - Les conflits économiques et ethniques puisqu'autochtones et allogènes entrent souvent en conflit dans le District pour le leadership dans un secteur donné. C'est le cas notamment pour le secteur des transports routiers ;
  - L'augmentation de la criminalité : suite aux crises que le pays a connues, beaucoup d'armes légères circulent dans le District et le désœuvrement de la jeunesse a pris de l'ampleur, entraînant la hausse des attaques sur les routes, des vols des produits agricoles et de biens matériels, ainsi que la consommation croissante de stupéfiants.

#### **I.1.3.3 Dispositif sécuritaire**

15. Le déploiement des forces de défense et de sécurité est concentré essentiellement dans les deux pôles que sont Abidjan et Bouaké. Ce dysfonctionnement se ressent au niveau des unités déployées dans le District. A titre d'illustration, le département de Dabou compte :
  - 1 brigade de gendarmerie ;
  - 1 commissariat de police ;
  - 1 bureau des eaux et forêts.
16. De façon générale, le dispositif de sécurité se compose au niveau de chaque département des brigades de gendarmerie, des eaux et forêts et des commissariats de police.
17. La situation sécuritaire du District des Lagunes est aujourd'hui maîtrisée, et ce malgré les difficultés observées, à savoir :
  - Une insuffisance de moyens (armements, communication, transport, équipements de bureaux) pour les forces de sécurité ;
  - Un faible effectif au sein des préfectures de police voire une absence totale des services de sécurité dans plusieurs chefs-lieux de départements et sous-préfectures.

### **Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales**

---

*Le District des Lagunes est situé dans la partie sud de la Côte d'Ivoire. C'est un District côtier bordé par le littoral atlantique et par le District Autonome d'Abidjan. Il s'étend sur une superficie de 20 885 km<sup>2</sup> occupant 6,5 % de la superficie nationale.*

*L'organisation administrative du District, qui regroupe les anciennes régions de Lagunes et Agnéby, s'appuie sur 4 types de circonscriptions : trois régions (Agnéby-Tiassa, Grands Ponts et Mé), 11 départements, 46 sous-préfectures et les villages.*

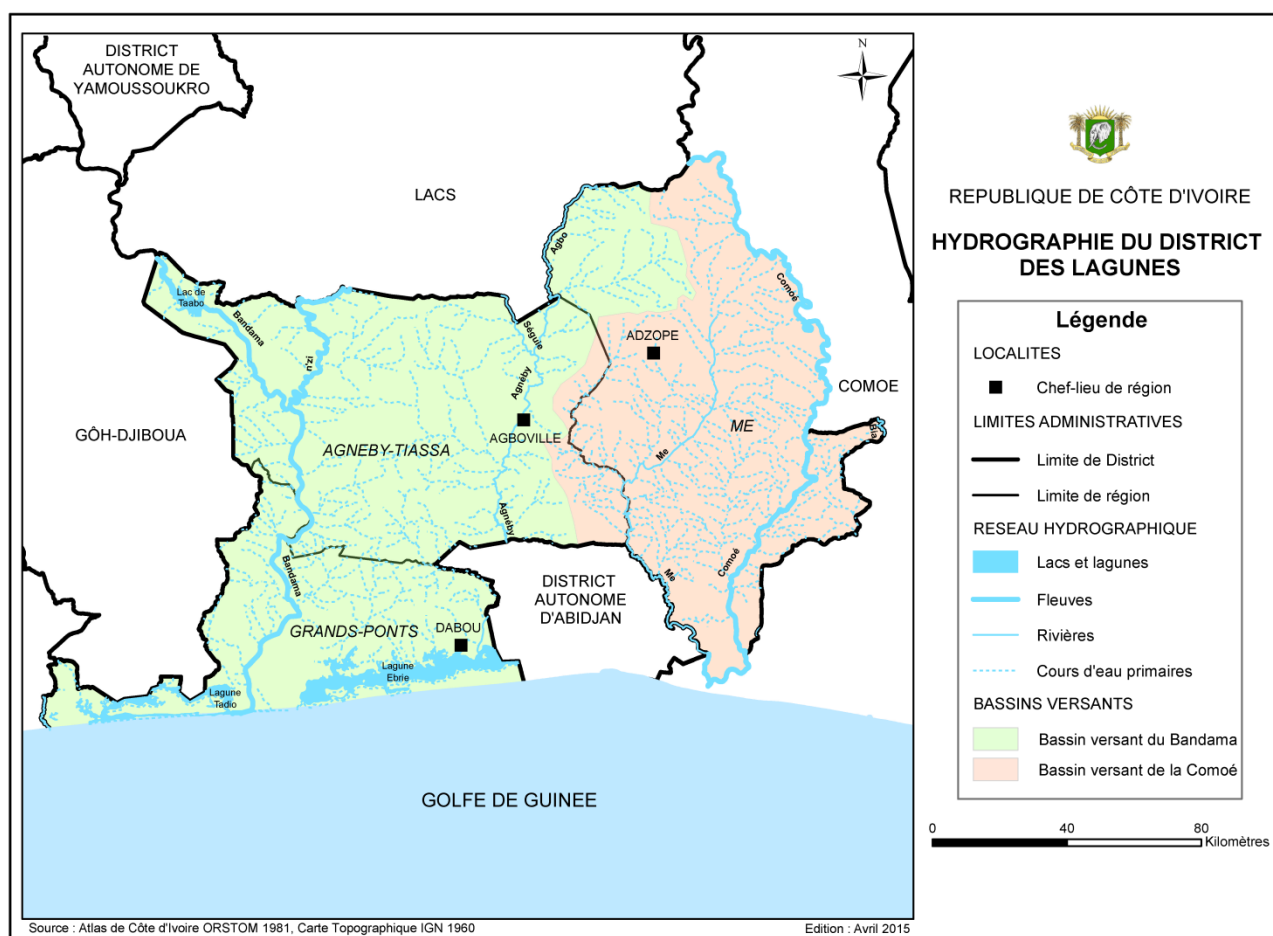
*La situation sécuritaire du District est marquée par une forte pression foncière à l'origine de tensions. Elle est aujourd'hui maîtrisée malgré l'insuffisance des moyens et d'effectifs dont disposent les forces de l'ordre.*



## I.2.1 Réseau hydrographique

22. Le District des Lagunes est un District côtier bordé sur toute sa partie sud par le Golfe de Guinée. Sa bande littorale s'étend sur environ 160 km.
23. Le territoire est fortement irrigué, bénéficiant des affluents des fleuves Comoé (qui constitue la limite naturelle est du District) et du Bandama :
- Le fleuve Comoé prend sa source dans les falaises de Banfora au Burkina Faso. Long de 1 160 km, il draine un bassin de 78 000 km<sup>2</sup> en Côte d'Ivoire.
  - Le fleuve Bandama prend sa source dans le nord du Pays, entre Korhogo et Boundiali, à une altitude de 480 m. Il est long de 1 050 km et son bassin, entièrement situé en territoire ivoirien, occupe une superficie de 97 500 km<sup>2</sup>.

Carte 4 : Réseau hydrographique du District des Lagunes



24. Le District compte d'autres cours d'eau comme l'Agnéby à Agboville, la Mé à Adzopé, le N'Zi (affluent du Bandama), le Mafou et le Boubo, auxquels s'ajoutent plusieurs rivières et ruisseaux à caractère saisonnier, de nombreuses zones marécageuses. Le département d'Akoupé est par exemple irrigué par quatre cours d'eau notamment le fleuve Comoé, la rivière Agbo, le Zogny et l'Asseublé.



Photo 3 : Vue du fleuve Agnéby ©2014

25. Aux cours d'eau classiques s'ajoutent les lagunes qui sont une spécificité du réseau hydrographique de la Côte d'Ivoire et particulièrement du District des Lagunes :
- La lagune Ebrié (566 km<sup>2</sup>) est la plus importante du District. Elle s'étend sur plus de 5 km de large et 100 km de long, de la pointe ouest du District au canal de Vidri (dans le District Autonome d'Abidjan). Elle est composée de différentes lagunes de moindre taille comme les lagunes d'Aghien et de Potou ;
  - La lagune de Grand-Lahou (190 km<sup>2</sup>), qui s'étend sur 50 km, est composée de quatre petites lagunes : Tadio, Niouzoumou, Mackey et Tagba.
  - D'autres lagunes de moindre importance telles que celles d'Irobo ou encore d'Ebonou près de Grand-Lahou.
26. La lagune Ebrié voit aujourd'hui ses ressources diminuer fortement du fait des effets de la pollution, détruisant ainsi une grande partie de ses ressources faunistiques et floristiques, et limitant dans le même temps tout développement écotouristique de la région. Cette pollution est causée par deux principaux facteurs :
- Le rejet des déchets ménagers, industriels et pharmaceutiques dans la lagune, du fait de l'absence d'unités de traitement adaptées et/ou en nombre suffisant, dans le District et également dans le District Autonome d'Abidjan ;
  - Le déversement des eaux usées des villes du District et d'Abidjan directement dans la lagune.
27. Cette pollution accroît fortement les risques de contamination à grande échelle de la chaîne alimentaire puisqu'elle touche les poissons et la faune halieutique ainsi que les cultures (les eaux polluées étant utilisées pour leur irrigation).
28. Par ailleurs, le District des Lagunes compte l'un des six barrages hydroélectriques de Côte d'Ivoire : le barrage de Taabo situé dans le département du même nom, sur le fleuve Bandama à 195 km de l'embouchure. Son lac s'étend sur 69 km<sup>2</sup>, pour une profondeur moyenne de 8 mètres. Il fournit 35 % de l'énergie électrique consommée par la Côte d'Ivoire.

### **Chiffres clés 3 : Réseau hydrographique**

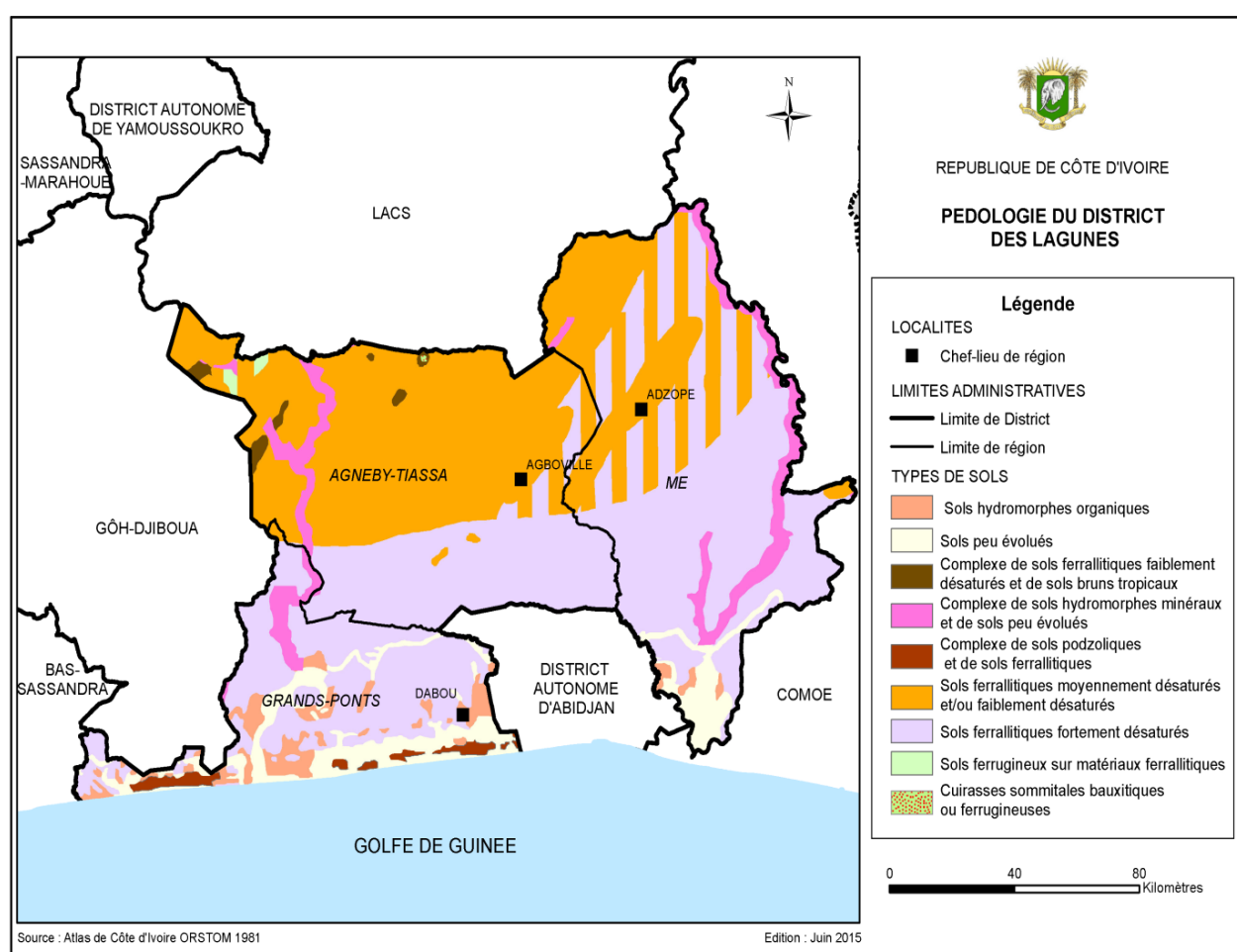
- 2 principaux fleuves : la Comoé et le Bandama
- 2 principales lagunes : Ebrié et Grand-Lahou
- 1 lac de barrage hydroélectrique
- 160 km de littoral atlantique

## I.2.2 Sols et relief

### I.2.2.1 Pédologie

29. L'étude pédologique générale de la Côte d'Ivoire situe la majeure partie du District des Lagunes dans une zone à sols ferrallitiques<sup>6</sup> fortement désaturés sous une pluviométrie atténuée. Ce sont donc des sols qui ont perdu toute une partie de leur base échangeable, soit par suite d'érosion soit par suite d'hydromorphie<sup>7</sup>.
30. Seuls les sols rencontrés dans le département d'Agboville et au nord de la région de la Mé sont de type ferrallitique moyennement désaturé.
31. Par ailleurs, le sous-sol de la région de l'Agnéby-Tiassa est essentiellement schisteux (autour des départements de Tiassalé et de Taabo), avec la présence de roches granitiques par endroits (Tiassalé, N'Douci, Binao-Boussoué ou encore Taboiten).

Carte 5 : Pédologie du District des Lagunes



<sup>6</sup> Cf. Glossaire

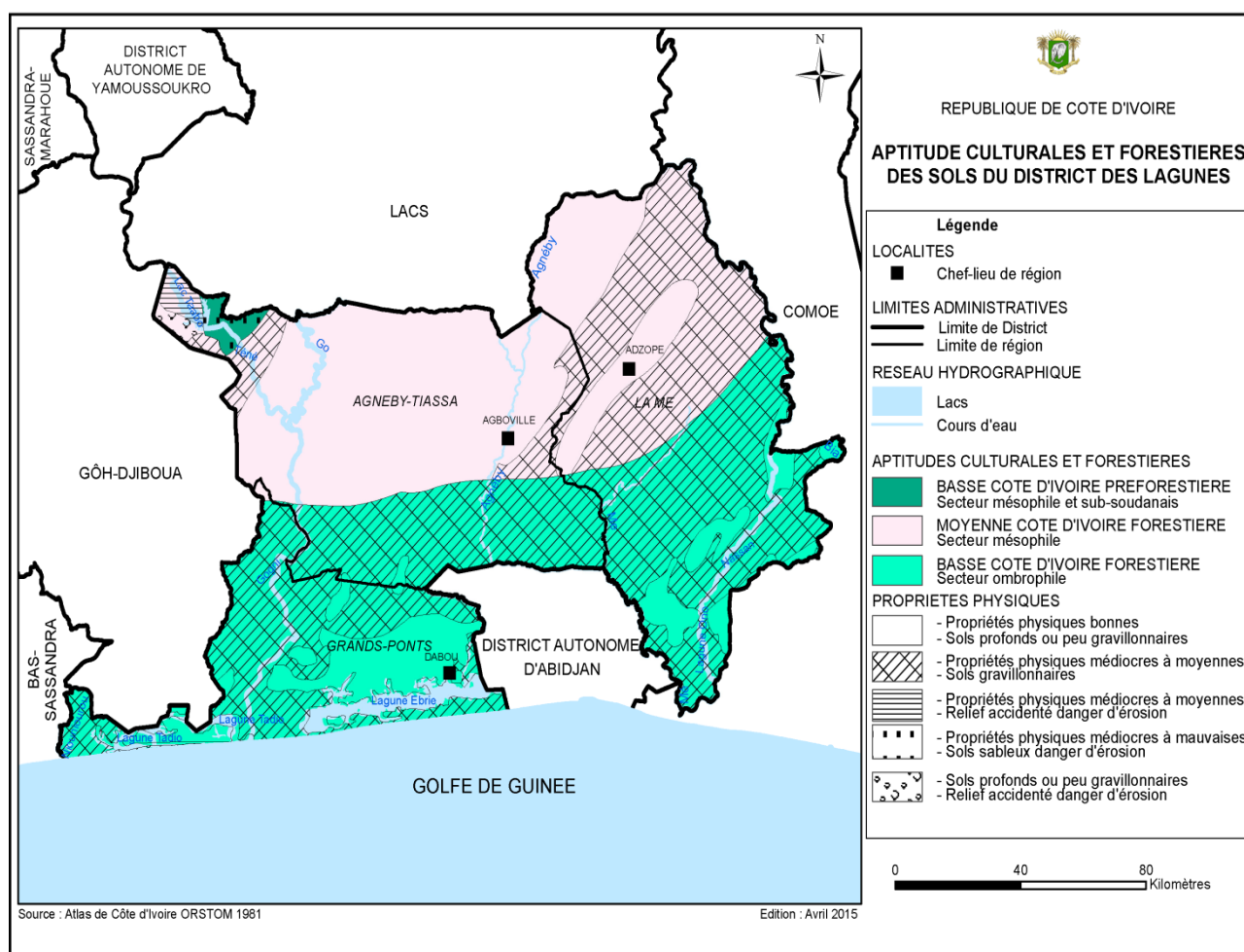
<sup>7</sup> Cf. Glossaire

32. Le District compte, en plus de ces sols ferrallitiques fortement désaturés, deux autres types de sols :
- Des sols sur roches basiques et zone de cuirassement formés de fragments de roches dures et caractérisés par la rareté ou l'absence d'éléments meubles (région de Taabo) ;
  - Des sols ferrugineux caractérisés par un mélange de sable épais et d'argile.
33. Ces sols sont peu fertiles dans la sous-région Baoulé et autour du fleuve N'Zi.

### I.2.2.2 Sols et aptitudes culturales

34. Les sols de la partie côtière du District sont de type argilo-sableux profond, meubles et riches en humus. Ils sont favorables à divers types de cultures, aussi bien les cultures de rente comme le palmier à huile, que les cultures vivrières avec la banane plantain, le manioc ou le riz.

**Carte 6 : Aptitudes culturales et forestières des sols dans le District des Lagunes**



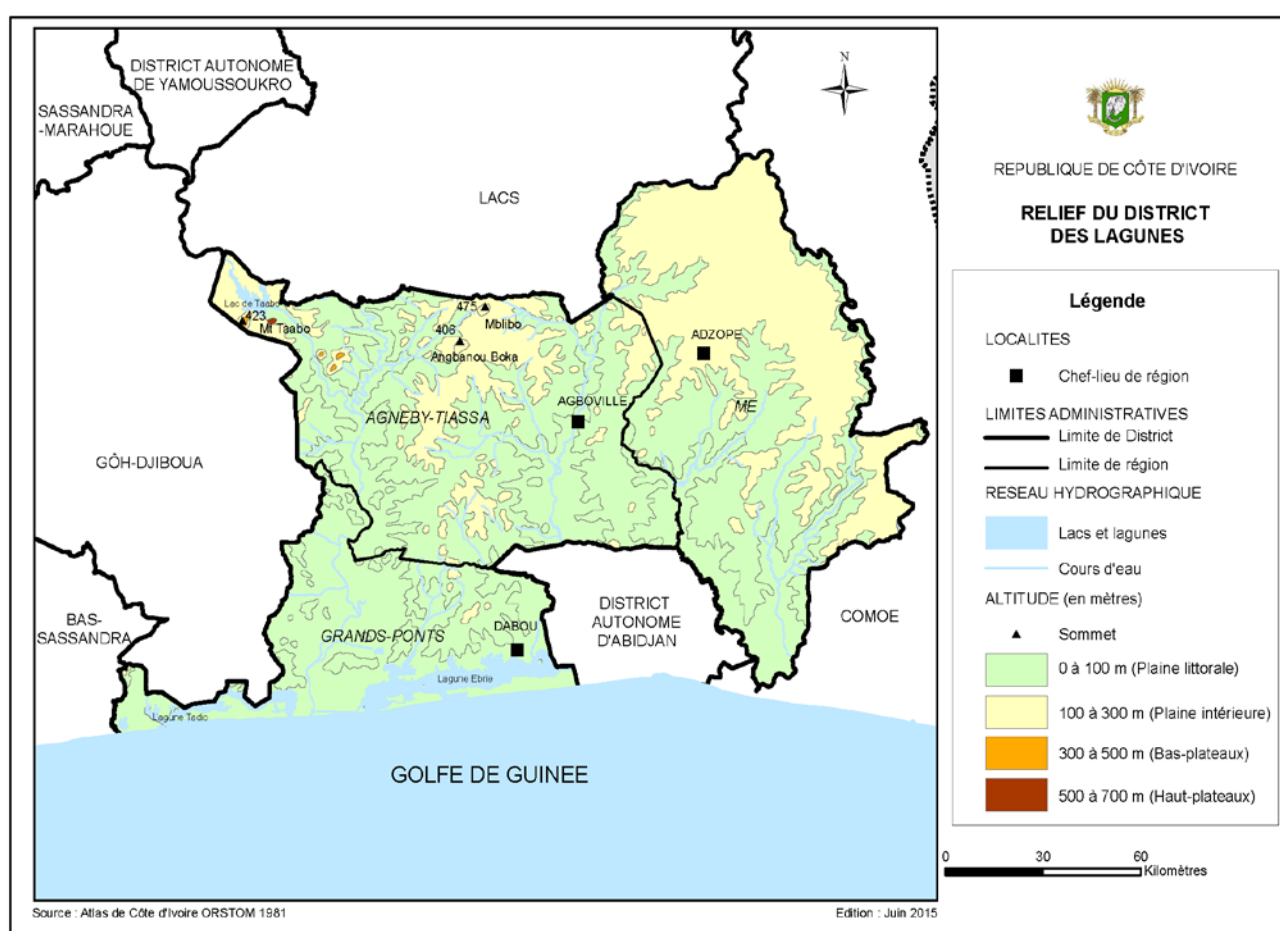
35. A l'exception de la partie côtière, les sols du reste du District appartiennent au groupe des sols granitiques, pauvres en argile. Toutefois, la faible proportion en élément grossier et l'absence fréquente d'horizon gravillonnaire les rendent aptes aux cultures pérennes arbustives telles que le café, le cacao et l'hévéa.

36. Dans le département d'Adzopé, les sols sont généralement fertiles et schistoux, mais riches et propices à la culture du café et cacao, mais également favorables aux cultures vivrières.
37. Au niveau d'Akoupé, les sols sont mixtes, sablonneux et argileux, et propices à la culture du café, cacao, de l'hévéa et du palmier à huile. De plus, les sols hydromorphes humifères présents sont propices à la culture de la banane plantain, de la banane douce et du riz.

### I.2.2.3 Relief

38. Le relief dans le District est relativement plat et peu accidenté. Il se compose de plaines littorales situées entre 0 et 100 mètres, que ce soit sur le littoral atlantique, en bordure des lagunes du District ou dans la vallée des différents fleuves et rivières qui le traversent. Dans sa partie nord-est, le relief se compose de plaines intérieures situées entre 100 et 300 mètres.

Carte 7 : Relief du District des Lagunes



39. La région de l'Agnéby-Tiassa se compose de vallons et de collines à faible pente (10 %). Les plus hauts sommets ne dépassent pas 100 mètres d'altitude.
40. La région de la Mé se caractérise par la présence de nombreuses collines qui sont séparées par de longues vallées à l'aspect de précipices, d'où partent plusieurs marigots et rivières. Réservé entre les bassins supérieurs de l'Agnéby et de la Mé, ce relief est également très vallonné et laisse apparaître de nombreux bas-fonds.
41. Dans la région des Grands-Ponts, le relief du sud lagunaire est relativement plat.

**Tableau 4 : Altitude des chefs-lieux de région**

Région	Chef-lieu	Altitude (m)
Grands-Ponts	Dabou	17
Agnéby-Tiassa	Agboville	41
Mé	Adzopé	108

Source : Climatedata.eu, 2014

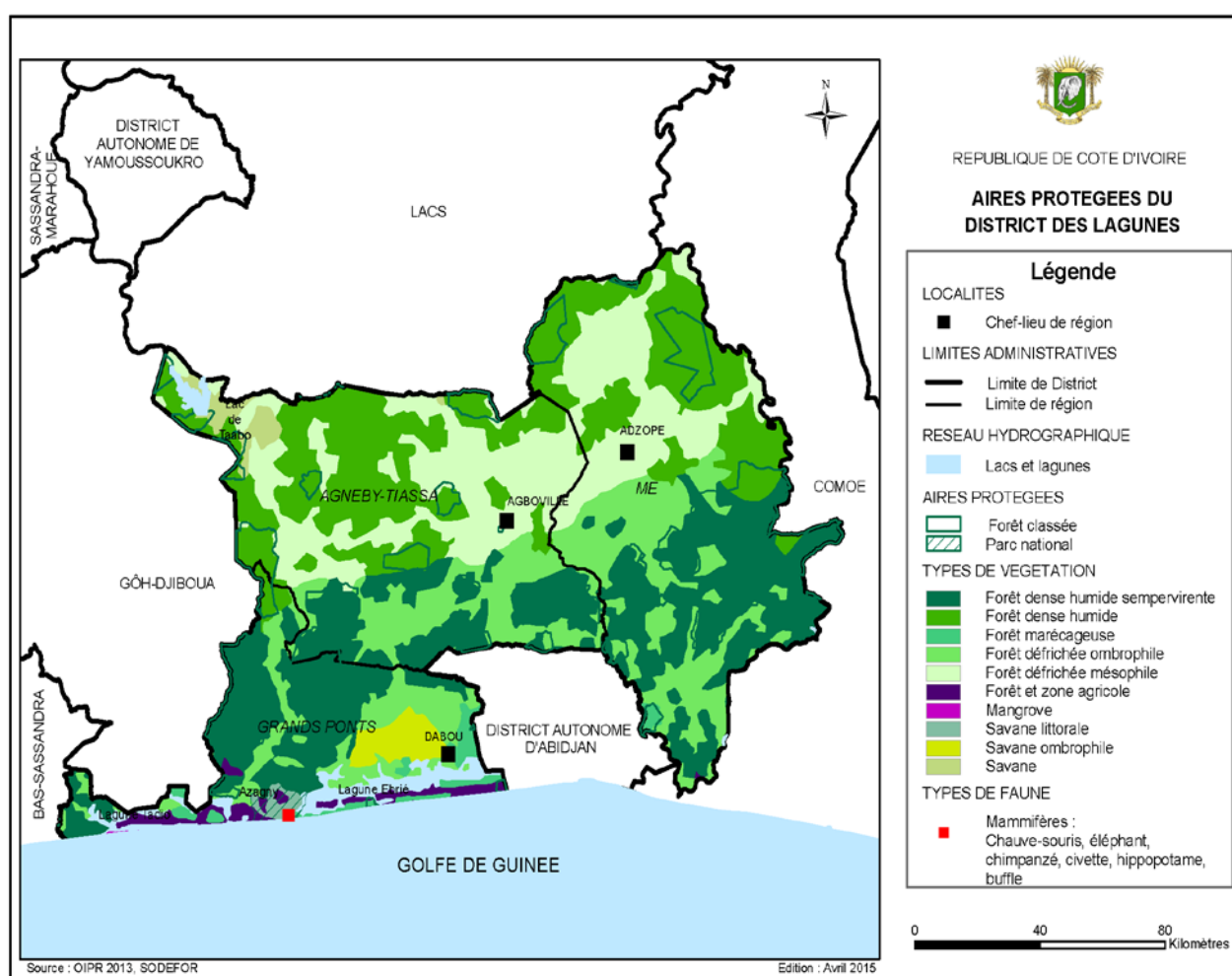
**Chiffres clés 4 : Sols et reliefs**

- 2 types de sols
- Territoire peu accidenté et altitude maximale de 300 mètres d'altitude

### I.2.3 Végétation et biodiversité

42. La zone forestière de la partie sud de la Côte d'Ivoire est une zone humide et densément boisée où la présence de certaines espèces d'arbres et de lianes ligneuses est caractéristique des grandes forêts. Cette zone constitue l'une des dernières répliques de la forêt Guinéenne.
43. Le District des Lagunes présente une grande biodiversité :
- La région des Grands Ponts comprend quelques savanes (au nord du département de Dabou) ainsi que des mangroves sur le littoral.
  - La région de l'Agnéby-Tiassa (départements de Tiassalé et Taabo) comporte deux écosystèmes qui se partagent le territoire :
    - au nord, une savane arborée issue de l'avancée du V Baoulé et dominée par les rôniers et par la présence de l'imperata cylindrica ;
    - au sud, une forêt dense avec des essences forestières telles le fromager, le framiré, l'iroko, le samba<sup>8</sup>.
  - La région de la Mé appartient à la zone subéquatoriale et voit sa végétation dominée par la forêt tropicale humide, constituée de massifs forestiers protégés comme le Besso ainsi que des parcelles de forêts secondaires et de jachères.

Carte 8 : Aires protégées du District des Lagunes



<sup>8</sup> Non exhaustif

**Tableau 5 : Inventaire des réserves forestières dans le District**

Région	Nombre de forêts classées	Superficie forêts classées (ha)	Nombre de parcs classés	Superficie des parcs classés (ha)	Nombre de réserves	Superficie des réserves
Grand-Ponts	7	151 132	1	19 400	0	0
Agnéby-Tiassa	14	193 496	1	12 500	0	0
La Mé	12	268 927	0	0	0	0

Source : Ministère des Eaux et Forêts- 2013

44. Le District compte 33 forêts classées (613 555 ha), dont plusieurs abritant encore la forêt primaire et 2 réserves naturelles classées :
- Le Parc national d'Azagny (19 400 ha) se situe à 130 km d'Abidjan dans le département de Grand-Lahou, à l'embouchure du fleuve Bandama, et est classé Ramsar depuis 1996.
    - Les deux tiers du parc abritent un secteur marécageux constitué de mangroves. Le reste du parc alterne savanes côtières parsemées de palmiers, massifs de forêt humide et fourrés forestiers ;
    - Le Parc abrite des espèces emblématiques de la faune africaine (éléphant de forêt, crocodile nain, potamochères, etc.) et des espèces de mammifères rares et vulnérables menacées de disparition. C'est un important site de migrations en saison sèche pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux ;
    - Le Parc souffre sur sa frontière nord de l'empiètement agricole et ailleurs du braconnage, de la pêche clandestine et de coupes de bois de chauffe.
  - Le second parc, de moindre envergure, est la station écologique de Lamto. Elle se situe au nord du District dans le département de Taabo en bordure du fleuve Bandama. C'est une réserve de 12 500 ha composée au sud de forêts et au nord de savanes et forêts galeries. Elle a été fondée en 1962 par deux scientifiques dans le but d'y mener des recherches en écologie.
45. Le District connaît un déboisement intensif depuis plusieurs décennies et ses forêts sont pour la plupart dans un état de dégradation avancée, entraînant la disparition de plusieurs espèces fauniques et floristiques, et un changement du climat. Dans la région Agnéby-Tiassa, la forêt est très dégradée par endroits en raison de l'exploitation forestière (bois et charbon) si bien que seuls quelques bosquets à l'aspect de forêts ombrophiles persistent. Dans le reste du District, les forêts sempervirentes ont laissé place à des plantations agricoles (hévéa, palmier à huile et cacao).
46. Aujourd'hui, seuls les grands massifs forestiers classés abritent encore des espèces d'antilopes, de primates, de grands mammifères (Buffles, Bongos) et de pachydermes (éléphants dans la réserve de Mopri).
47. La population halieutique des fleuves Bandama et N'Zi ainsi que du lac de Taabo, a perdu en diversité, suite aux perturbations causées par le barrage de Taabo ; celle de la zone lagunaire également, suite aux rejets de déchets.

#### **Chiffres clés 5 : Végétation et biodiversité**

- 33 forêts classées
- 2 parcs nationaux classés
- Nombreuses espèces animales en danger

**Zoom 1 : Centre de gestion SODEFOR d'Agboville**

*La Direction Générale de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) est située à Abidjan. La SODEFOR comprend 9 directions régionales, communément appelées Directions de Centre de Gestion (Abidjan, San Pedro, Man, Abengourou, Korhogo, Agboville, Bouaké, Daloa, Gagnoa). Ces centres de Gestion ne sont pas alignés sur le découpage administratif en vigueur, car les zones forestières sont généralement à cheval sur plusieurs régions. Les Centres de Gestion se composent d'Unités de Gestion Forestière (UFEG). Le Centre d'Agboville comprend 7 UFEG, pour un total de 76 personnes.*

*Créée en 1966, la SODEFOR était une société de reboisement. Depuis 1992, la SODEFOR est en charge de la gestion des 231 forêts classées par l'État de Côte d'Ivoire. Son périmètre d'action couvre une superficie totale de 260 000 Ha.*



Photo 4 : Bureau de la SODEFOR à Agboville © 2014

*La SODEFOR a pour vocation principale la protection des forêts classées à travers la gestion et l'aménagement des territoires classés. Les plans d'aménagement tiennent compte des généralités de la région et des spécificités de chaque forêt. La protection des forêts passe également par le reboisement des forêts (notamment les essences rares) et la sensibilisation des populations à l'importance de l'environnement forestier et à son rôle dans la protection de l'écosystème et dans le maintien de conditions climatiques propices à l'agriculture.*

*La SODEFOR est confrontée des exploitants infiltrés dans les forêts qui refusent d'abandonner leurs parcelles. En 1992, il a été convenu d'un mode de cogestion entre la SODEFOR et ces exploitants, mais ce projet fut mis en échec par les années de crise durant lesquelles le défrichage a été systématisé.*

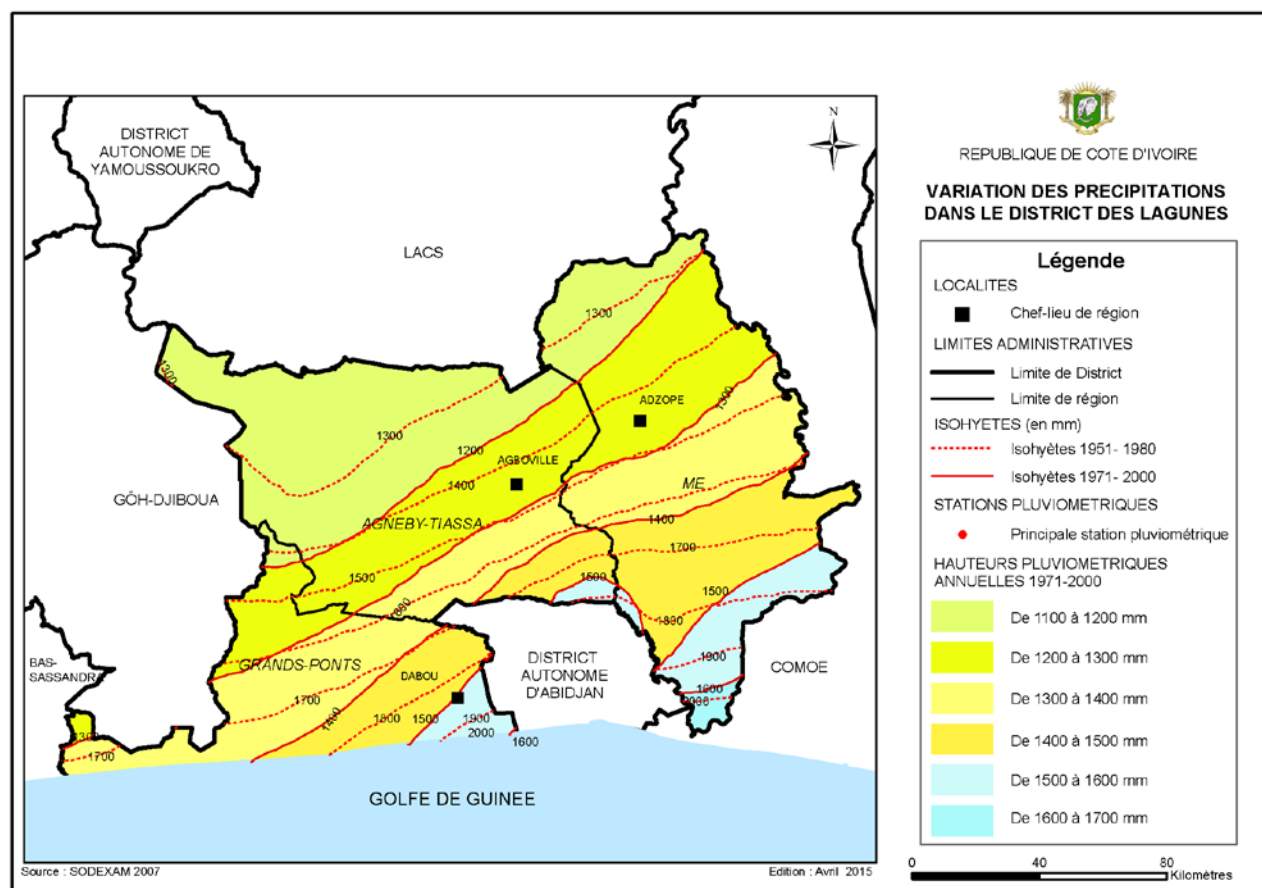
*L'un des objectifs de la SODEFOR est donc de faire partir l'ensemble des occupants illégaux des forêts classées, tout en leur offrant la possibilité de continuer l'exploitation de leurs parcelles. Son action se déroule en 3 étapes :*

- la sensibilisation des populations qui passe par des réunions d'information ;
- le passage à l'action avec l'appui des différentes forces de l'ordre (FRCI, Gendarmerie, agents des eaux et forêts, etc.) ;
- la surveillance et la mise en place de comités de surveillance.

## I.2.4 Climat

48. Le District est situé dans une zone de climat tropical humide, de type attién<sup>9</sup>. Du fait de l'influence océanique, les températures varient peu : elles sont comprises entre 20 et 30 °C toute l'année<sup>10</sup>. La pluviométrie locale descend rarement en dessous de 1 000 mm/an<sup>11</sup>.

**Carte 9 : Variation des précipitations dans le District des Lagunes**



49. A l'échelle du District, le climat se caractérise par l'alternance de quatre saisons de durées inégales :
- Une grande saison sèche de décembre à mars ;
  - Une grande saison des pluies d'avril à juillet ;
  - Une petite saison sèche d'août à septembre ;
  - Une petite saison des pluies d'octobre à novembre.

<sup>9</sup> Cf. Annexe 4 : carte de la météo nationale

<sup>10</sup> Cf. Annexe 5 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire

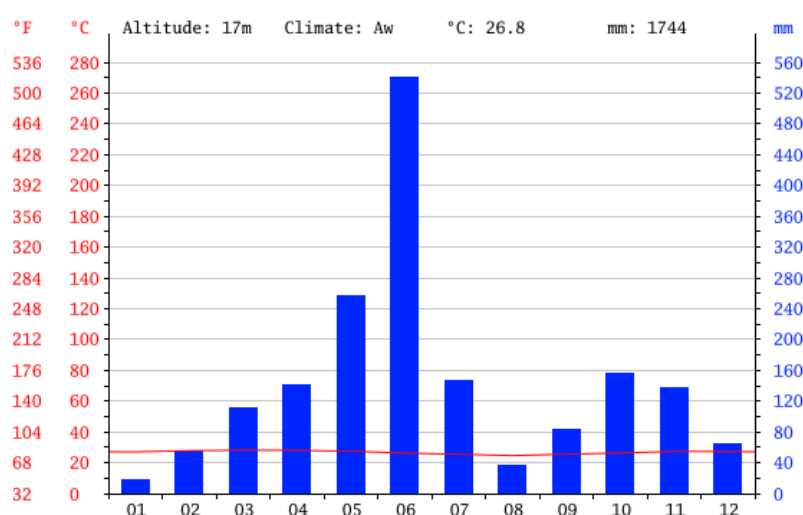
<sup>11</sup> Cf. Annexe 6 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire

50. Le District connaît un important changement climatique. Les principaux facteurs à l'origine de ces changements climatiques sont :
- De manière globale, l'avancée du désert depuis le nord vers le sud, à la fois cause et conséquence de ces changements climatiques, ainsi que l'émission croissante de gaz à effet de serre ;
  - A un niveau plus local, l'importante déforestation liée à l'exploitation forestière, à l'agriculture intensive et aux feux de brousse.

#### I.2.4.1 Dabou

51. Le climat de Dabou est de type tropical. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 744 mm. Elles sont particulièrement élevées au mois de juin qui enregistre les plus fortes précipitations (541 mm en moyenne) et plus faibles entre les mois de novembre et mars avec un minimum de 18 mm au mois de janvier.
52. La température moyenne annuelle est de 26,8 °C. Le mois le plus chaud de l'année est février avec une température moyenne de 28,1 °C.

**Figure 1 : Pluviométrie et température moyenne à Dabou**

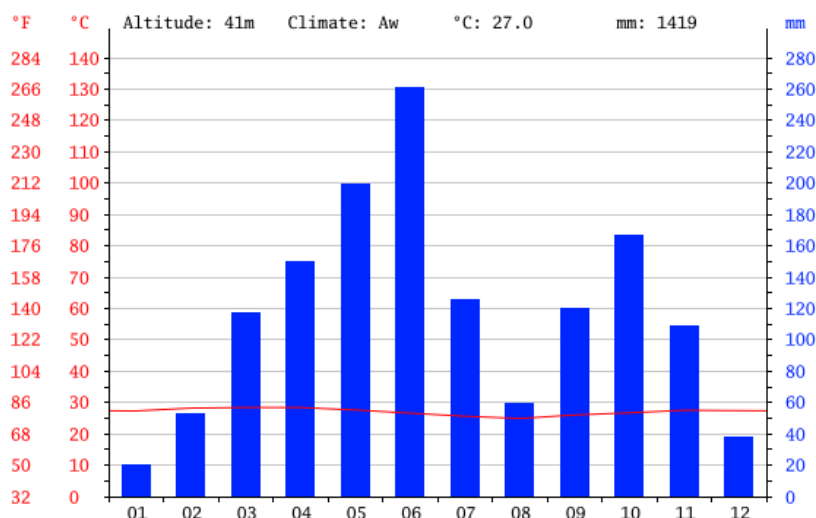


Source : *Climatedata.eu*, 2014

#### I.2.4.2 Agboville

53. Le climat dans le département d'Agboville est également de type tropical. La moyenne des précipitations annuelles atteint 1 420 mm avec un minimum de 20 mm observé au mois de janvier et un maximum de 229 mm en juin.
54. La température annuelle moyenne à Agboville est de 27 °C. Au mois de mars, la température moyenne est de 28,4 °C ce qui en fait le mois le plus chaud de l'année, tandis qu'avec 24,9 °C le mois de septembre est le moins chaud de l'année.

**Figure 2 : Pluviométrie et température moyenne à Agboville**

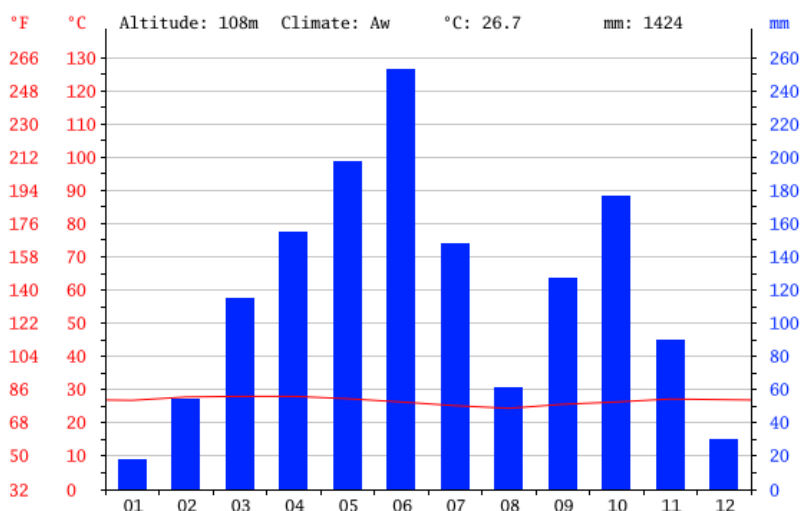


Source : Climatedata.eu, 2014

### I.2.4.3 Adzopé

55. Le climat d'Adzopé est de type tropical. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 424 mm. Elles sont particulièrement élevées au mois de juin qui enregistre les plus fortes précipitations (253 mm en moyenne) et plus faibles entre les mois de novembre et mars avec un minima de 18 mm au mois de janvier.
56. La température moyenne annuelle est de 28 °C. Le mois le plus chaud de l'année est février avec une température moyenne de 24,4 °C.

**Figure 3 : Pluviométrie et température moyenne à Adzopé**



Source : Climatedata.eu, 2014

### **Chiffres clés 6 : Climat**

---

- 4 saisons : 2 saisons sèches et 2 saisons des pluies
- Entre 1 100 et 1 700 mm de précipitations annuelles
- Plus de 50 % des précipitations sont concentrées sur une période de 3 mois

### **Synthèse 2 : Ressources naturelles**

---

*Le District des Lagunes dispose de ressources naturelles variées et abondantes.*

*À cet égard, le District bénéficie de l'un des réseaux hydrographiques les plus denses du pays à travers un plan d'eau exceptionnel, composé en particulier d'un système lagunaire, de deux grands fleuves (la Comoé et le Bandama), et du lac de barrage hydroélectrique de Taabo.*

*Par ailleurs, le District des Lagunes se situe dans une aire culturelle favorable à différents types de cultures, aussi bien industrielles que vivrières. La qualité des rendements est renforcée par un climat subéquatorial propice à l'agriculture.*

*Enfin, le territoire du District est essentiellement composé de forêts, dont plusieurs sont protégées et classées. Ces espaces sont cependant confrontés à des problèmes liés à la pression démographique, aux activités clandestines et aux défrichements agricoles, avec des effets négatifs sur l'écosystème.*

## Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques

### I.3.1 Historique du peuplement

57. Le District des Lagunes rassemble une mosaïque d'ethnies rattachées au grand groupe Akan, principalement les Akan lagunaires, dont les Abé et les Krobou (département d'Agboville), les Attié (région de la Mé), les Abidji (sous-préfecture de Sikensi), les Alladian et les Ahizi (département de Jacqueville), les Avikam à proximité de Grand-Lahou, les Adioukrou (département de Dabou) et les Abouré dans le sud-est du département d'Alépé. L'ouest du District est également peuplé par les Dida et les Baoulé. Enfin, quelques populations Agni sont implantées dans les régions de l'Agnéby-Tiassa et de la Mé.

#### ▪ Les Abbey et les Krobou

- Les Abés furent les guerriers de l'aile gauche de l'armée de la Reine Abla Pokou. C'est pendant le règne d'Akossou que les Abbeys, menacés par leurs voisins, les Konogos et les Ashantis, décident de quitter le Ghana pour des terres paisibles. Leur exode est conduit, probablement entre le 17<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle, par Patchibo, fils d'Akossou et de Nana Yah Abobia. Les Abbey franchissent la Tanoé, puis le Comoé et s'arrêtent entre Adzopé et Agboville, où Patchibo crée le village Douda (Grand-Morié). Poursuivant son chemin, Patchibo part installer son peuple à une quinzaine de kilomètres de l'Agnéby, pour créer le village Allahin (Loviguié). À partir de Douda et Allahin, les Abbeys repoussent les Attiés, leurs voisins de l'Est (ce qui explique l'existence de villages Abbeys dans la sous-préfecture de Bingerville). Ils évoluent également vers l'ouest, du côté du fleuve Bandama (ce qui explique la présence d'une dizaine de villages Abbeys dans la sous-préfecture de Tiassalé). La légende raconte également que d'autres Abbeys, partis du village de Douda, s'installent au-delà de Tiassalé pour former le peuple Dida.
- Les Krobou font partie du grand groupe des Akan lagunaires avec pour proches voisins les Abidji, les Attié et les Abbey. Contrairement aux Essouman, aux Ahizi et aux Avikam qui vivent sur les bords des lagunes, les Krobou, comme les Abbey et les Abidji, occupent les terres de l'intérieur qui jouxtent les lagunes. Oress-krobou est le « foyer originel » de tous les Krobou, car issu de la migration Akpafu-Gbabrobo-Adele-Avitime, ce site fut l'un des centres de rassemblement et unique village des Krobou qui vivent à l'ouest du fleuve Agbo (Agneby).

#### ▪ Les Attié

- Le peuple Attié (ou Atyé, ou Akyé, ou Akié) faisait partie d'une des branches armées des Ashanti et est arrivé du Ghana pour s'installer en Côte d'Ivoire. Les Akyé sont une branche du rameau ashanti qui réside encore au Ghana, dans la région de Kumasi. Ils seraient partis du Ghana aux environs du 17<sup>ème</sup> siècle, à la suite d'une querelle qui les aurait opposés aux autres membres du groupe ashanti. Après des étapes successives, ils se seraient initialement établis dans l'actuel village d'Asseudji, dans la sous-préfecture d'Afféry. De là, ils se seraient scindés en deux groupes à savoir : les Akyé du Nord ou « Bodin » et les Akyé du Sud ou « Naindin ».

#### ▪ Les Abidji

- Selon la tradition orale, les Abidji sont d'origines diverses. Certains seraient venus de l'ouest (région de Tiagba et de Grand-Lahou) et d'autres de l'est (Ghana), par vagues successives. Certains sont restés dans la région d'Adiaké (les Ehotilés) et d'autres sont allés vers les terres intérieures autour de la Lagune Ebrié (les Ebrié). Le dernier groupe, celui des Abidji de Gomon, a quitté la région des lagunes pour s'implanter dans la zone forestière (région de Sikensi), après avoir repoussé les Dida vers l'intérieur suite à une guerre meurtrière.

▪ **Les Alladian, les Ahizi et les Avikam**

○ Selon leurs sources orales, la plus grande partie des Alladians et des Avikam forme à l'origine un même peuple. Partis dès la première moitié du 17<sup>ème</sup> siècle de Nantrè, dans le pays ashanti, ils prennent la direction de l'ouest, atteignent Agouvry, dans l'actuel pays M'Batto (ou Ghwa), puis vont jusqu'à Ebra et enfin Abreby. A l'éclatement d'Abreby, un premier groupe, qui contribuera à la création de la population M'batto, se détache et se dirige vers Akradio en territoire Odjoukrou. Les émigrés de Lozoua vont à l'île Boulay, d'où les Ebriés les chassent dans la deuxième moitié du 18<sup>ème</sup> siècle. Ils s'installent près de Petit-Bassam. Quelques éléments s'en détachent plus tard pour fonder Audois. Le reste des occupants d'Abreby va occuper Avadivry. C'est de leur sein que part le noyau Avikam. Les futurs Alladians vont quant à eux s'établir à Nnadja ou Grand-Jacques, d'où quelques groupes partent vers l'Est pour créer Avagou et Mkwa (Jacqueville). Quittant Avagou, d'autres fondent plus à l'Est Lobotchama et un autre Abreby. Au total, le pays Alladian compte 14 villages sur 60 kilomètres de frond de mer, soit d'est à l'Ouest : Abreby, Sassako, Bégniny, Avagou, Accrou, Andoumangan, Djacé, Jacqueville, Ahuia, Grand-Jacques, Adjué, Adjacoutié, Mbokrou, Bayuama, Addah.

- Le groupe Ahizi, qui occupe le territoire à proximité de la Lagune Ebrié, présente une très grande diversité en dépit de sa taille réduite. Mais la bipartition linguistique qui permet de distinguer les Aporo, les Mobou et les Lélou, offre un indice de peuplement. Tous les villages ahizi se déclarent d'origine occidentale. Les premiers à s'installer, probablement à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, sont les Aporo dont sont issus les villages de Tréfédji, Taboth, Allaba et Bapo. Pour échapper à des représailles, un groupe des futurs Aporo s'enfuit de Léina Goubékou, en pays Dida, sous la conduite d'Ayékpá Léba. Il parvient au bord de Bakanda qu'ils traversent. Toujours poursuivi, il se retrouve à Badjo, à l'extrême nord de la lagune Ebrié. Après y avoir vécu quelque temps, il arrive à Touboutou. De là, de nombreuses excursions lui permettent de créer Téfrédji, Krabo -à l'ouest de l'actuel Tiagba, puis Tabo et sans doute Atdjo (Bingerville) plus à l'est. Ayakpa Léba établit aussi des colonies à Agbra, non loin de l'actuel débarcadère de Bingerville, puis à l'entrée de la baie de Dabou et enfin à Soukoudri et (Ngatty) Azito.
- Un autre groupe issu de Tjoko, toujours en pays Dida, se sauve à la suite de guerres intestines et rejoint le premier à Badjo. Il traverse ensuite la lagune, passe à Téfrédji et s'installe à Abraco. C'est alors qu'arrivent les gents d'Abra à qui il doit céder la place pour aller s'établir à Kjimrèpkè.
- Ce sont ensuite les Mobou qui arrivent dans la zone, après une guerre qui les chasse du pays Dida. Ils fuient vers le sud-est, atteignent Cosrou puis Toukpa d'où ils arrivent à Abra. Ils y rencontrent que les Allabé installés à proximité. Ceux qui forment les Niémembo viennent un peu plus tard.

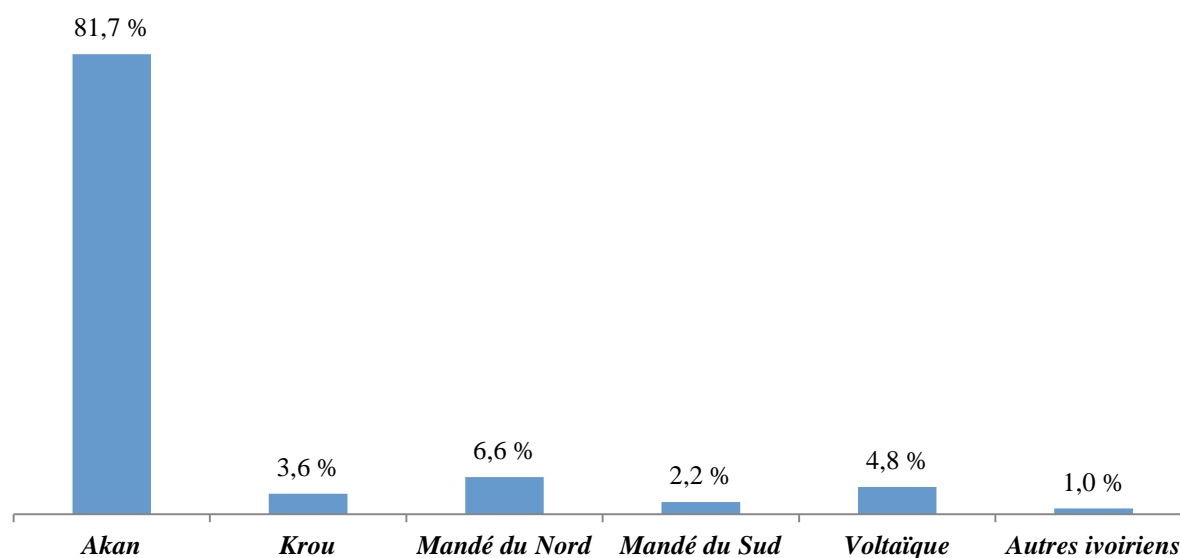
▪ **Les Adiokrou**

○ A la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, les Adiokrou, installés en pleine forêt vers Gagnoa et Divo, traversent le fleuve Bandama pour échapper à la pression des Bétés et établissent leurs premiers villages sur la lagune autour de la savane de Dadou. Les Odjoukrous occupent essentiellement le département de Dabou.

### I.3.2 Organisation ethnique

58. Terre de rencontre de différents peuples depuis l'époque précoloniale, la Côte d'Ivoire est caractérisée par sa diversité ethnique et culturelle. Cinq groupes ethniques se répartissent le pays : les Akan, les Krou, les Mandé du Nord, les Mandé du Sud et les Voltaïques. Le principal groupe ethnique dans le District des Lagunes est le groupe Akan (81,7 %), mais l'extrême est du District est majoritairement rattachée au groupe Krou (3,6 % de la population) représenté par les ethnies Dida et Godié.
59. Au sein du groupe Akan, l'organisation sociale et politique repose sur le système des classes d'âge, ce qui en garantit un mode de gestion collectif et participatif.
60. Chez les Krou, le pouvoir politique est généralement très centralisé par le Chef du village qui régit les relations internes à la communauté, mais également externes.

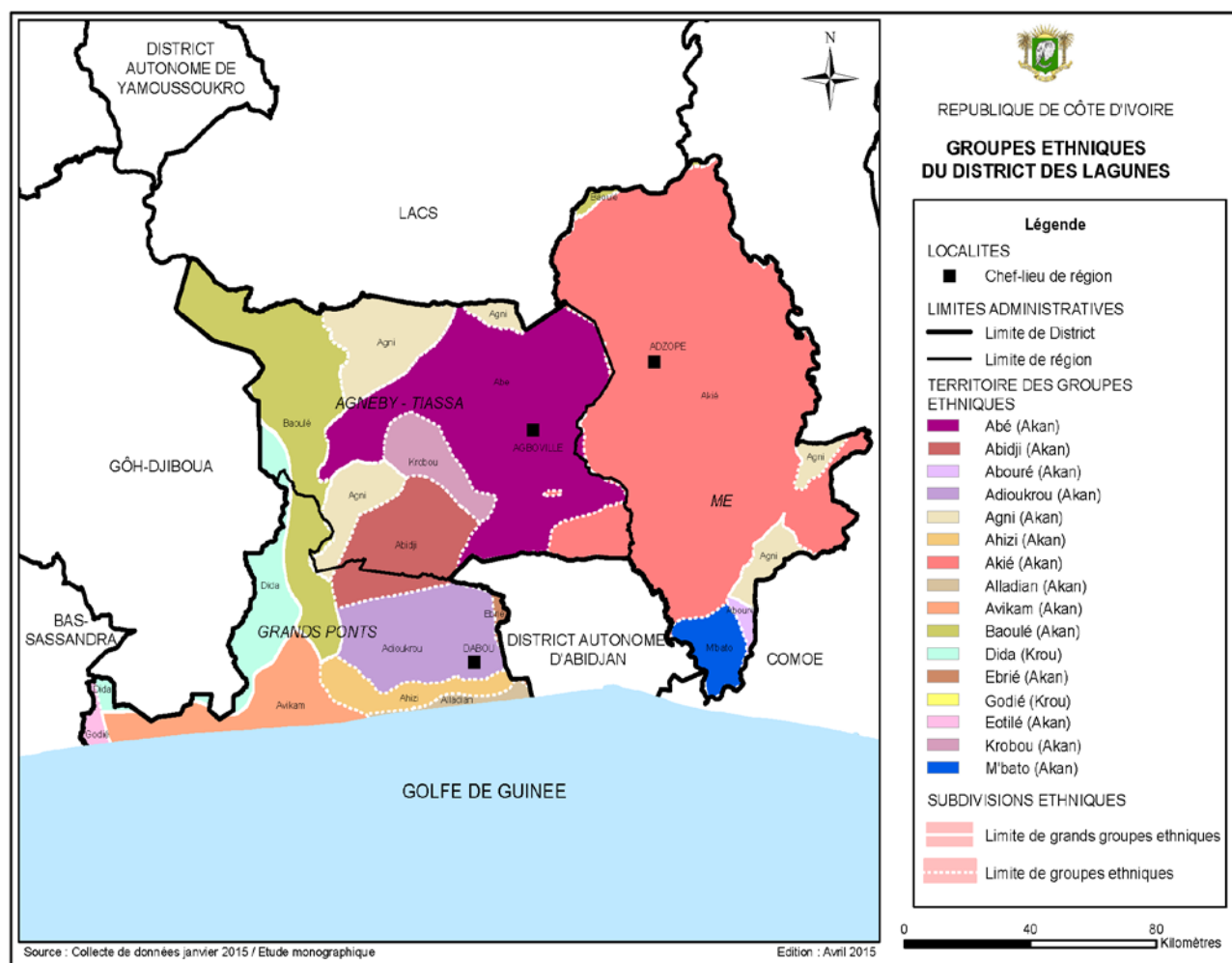
**Figure 4 : Répartition des groupes ethniques du District**



Source : INS - RGPH 1998

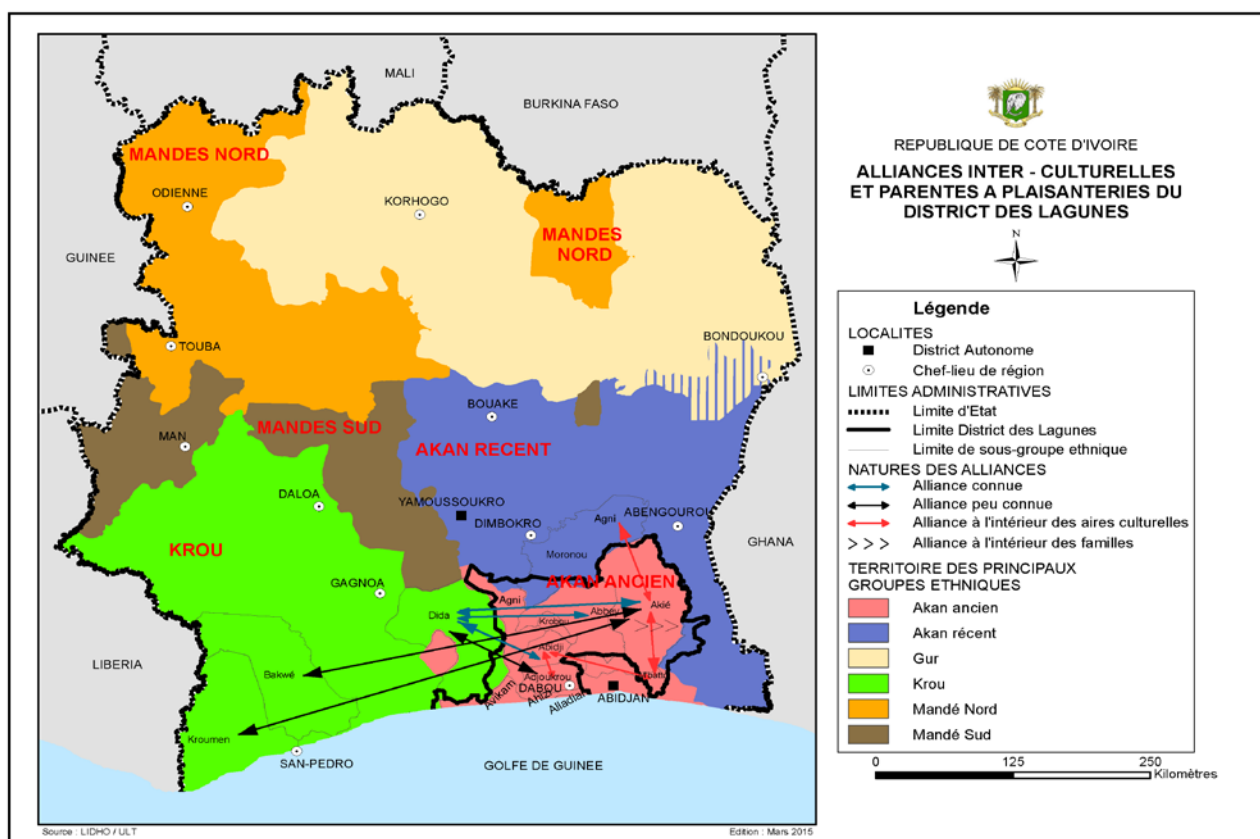
61. Le District compte aussi un certain nombre d'ethnies autochtones appartenant aux deux groupes culturels susnommés tels que :
- Les Adjokourou, les Ebrié et les peuples Avicam, Alladjan et Ahizi dans la région des Grands Ponts ;
  - Les Krobou, les Elomains (Baoulés), les Agni, les Abidji, les Souamlin et les Abbey dans la région Agnéby-Tiassa ;
  - Les Akyé et les Attié dans la région Mé.

Carte 10 : Groupes ethniques dans le District des Lagunes



62. A ces peuples autochtones s'ajoutent les populations allochtones (Abouré, Baoulé, Bété, Dida, Akyé, etc.) et les populations des pays de la sous-région (Ghana, Burkina Faso, Mali...) installées aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Chaque groupe ethnique est représenté au sein d'un comité ou d'une association reconnue par les autorités locales et administratives de la région.
63. Bien que la langue officielle de la Côte d'Ivoire soit le français, chaque ethnie parle une langue qui lui est propre. Le « nouchi », un argot ivoirien mélangeant le français et plusieurs autres langues parlées par les différentes ethnies de Côte d'Ivoire, est très employé dans le District.
64. Par ailleurs, le système de parenté est la clé de voûte du système social au niveau de l'ensemble des populations du District. La famille ou le groupement en tant qu'unité de fonctionnement socio-économique repose sur une forte solidarité et un communautarisme économique entre partenaires du groupe familial.

Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries du District



65. Les rapports entre clans et groupes socioethniques dans le District sont codifiés principalement sur la base des alliances interethniques. En effet, dans un pays pluriethnique avec 60 ethnies, regroupées en 5 grandes aires culturelles (les Gur, les Akan, les Mandé du nord et du sud et les Krou), les ethnies sont soudées les unes aux autres par des liens de natures diverses. Ces liens ont permis aux peuples de cohabiter pacifiquement. Un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle est ainsi signé entre certains peuples pour éviter les conflits.
66. Des germes conflictuels existent cependant entre ces différentes populations, dont le principal est lié au foncier rural. Ce problème se matérialise par une dualité marquée entre le coutumier et l'administratif sur la propriété de la terre, la vente clandestine de la terre sans concertation de toute la famille, la discorde dans la famille, le non-respect des limites de terrain... La région étant dans une zone forestière, les autochtones ont eu en effet pour habitude soit d'octroyer, soit de vendre les forêts ou plantations, patrimoines familiaux, à des prix forfaitaires généralement sans l'assentiment du conseil familial.
67. Ces problèmes liés au foncier rural se sont accrus avec la longue crise qu'a connue le pays. En effet, celle-ci a donné lieu à l'occupation anarchique et illégale des forêts et plantations par les populations étrangères qui ont afflué dans la région délaissée par les autorités.

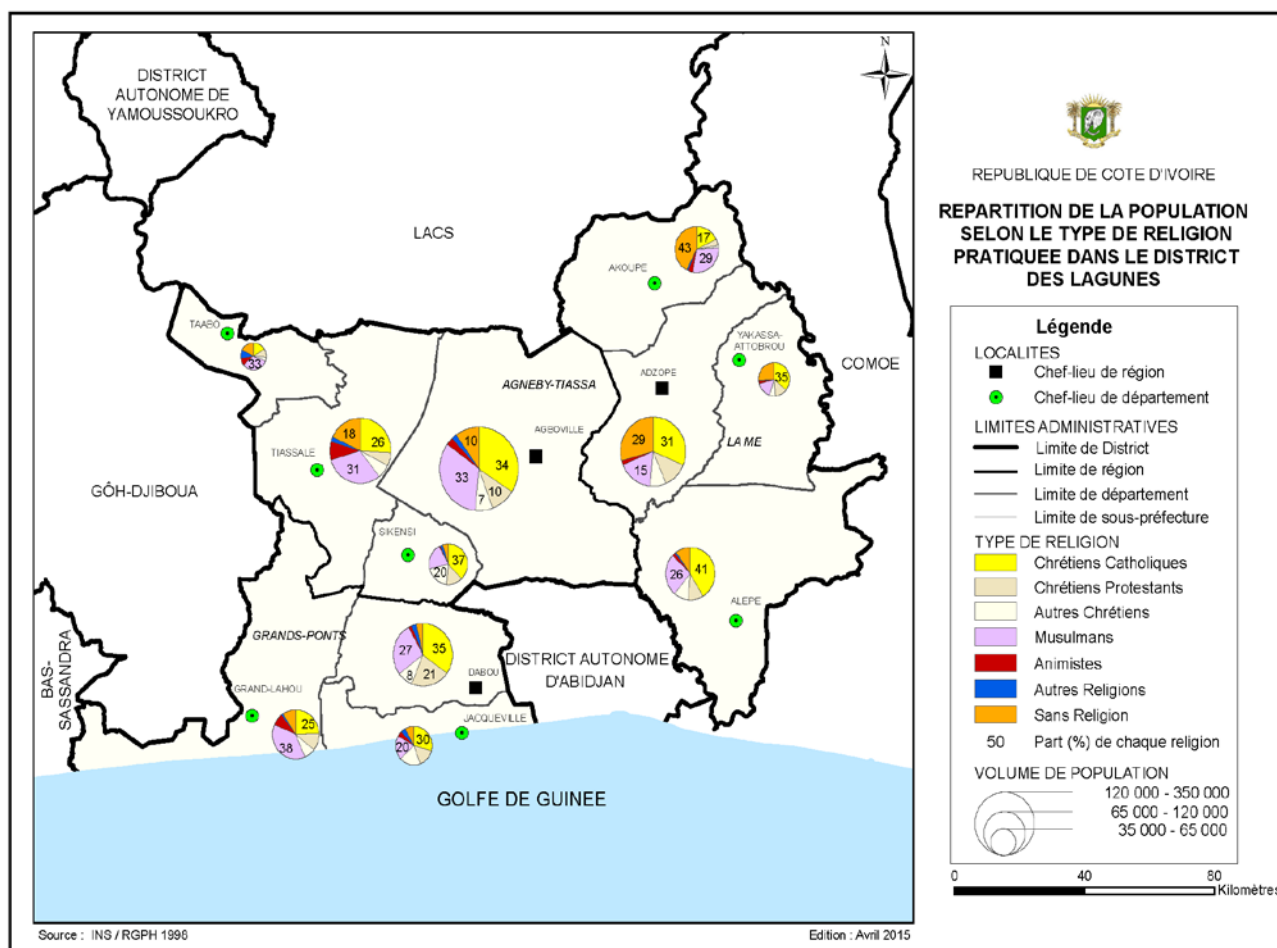
**Chiffres clés 7 : Organisation ethnique**

- 1 groupe ethnique principal : les Akan représentant près de 82 % de la population
- 3,6 % de Krou

### I.3.3 Religions

68. En Côte d'Ivoire, le nord est majoritairement musulman tandis que le sud est à majorité chrétienne. Les populations du District des Lagunes sont ainsi majoritairement chrétiennes (51 % de la population du District) et musulmanes (28 % de la population).

Carte 12 : Répartition de la population par religion pratiquée et par région



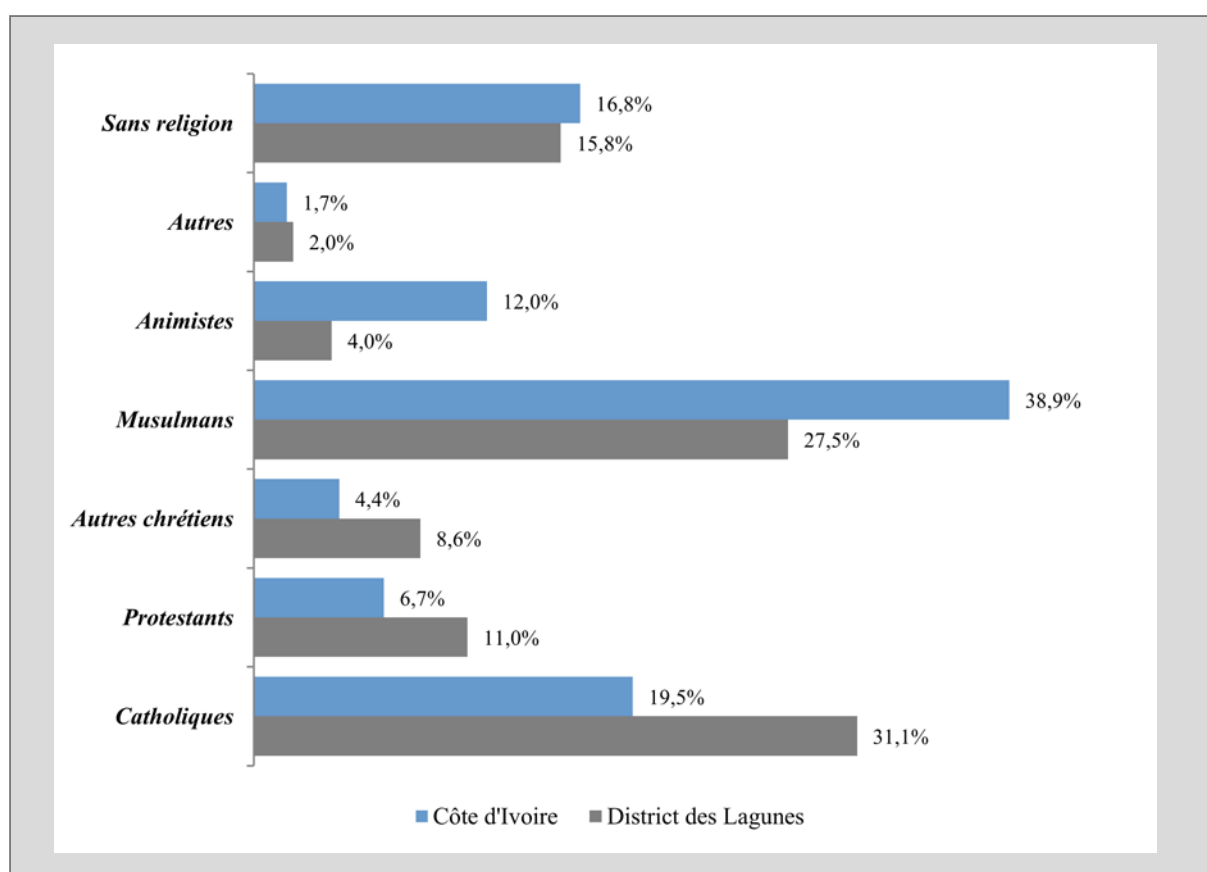
69. Si le District compte peu d'animistes (près de 7 points de moins que la moyenne nationale), la part de la population ne pratiquant aucune religion est en ligne avec la moyenne nationale.

Tableau 6 : Poids des religions par département

Département	Catholique (%)	Protestant (%)	Autres chrétiens (%)	Musulmans (%)	Animiste (%)	Autre (%)	Sans religion (%)
Dabou	35,7	19,1	11,9	25,1	1,5	2,7	4,0
Grand-Lahou	24,5	10,9	8,0	38,1	7,9	1,1	9,5
Jacqueville	29,3	15,2	18,4	20,1	4,4	4,1	8,5
Agoville	36,5	9,6	8,7	29,6	2,7	1,6	11,3
Tiassalé	24,6	6,7	6,6	31,3	9,1	3,5	18,1
Adzopé	27,1	8,9	5,4	21,7	2,4	1,4	33,1
Alépé	41,3	9,9	9,8	26,0	2,1	1,0	9,8
District	31,1	11,0	8,6	27,5	4,0	2,0	15,8

Source : INS - RGPH 1998

Chiffres clés 8 : Religions



### I.3.4 Caractéristiques sociodémographiques

#### I.3.4.1 Démographie

70. Le District des Lagunes compte 1 478 047 habitants en 2014, ce qui représente 6,5 % de la population totale. Le taux d'accroissement moyen du District s'élève ainsi à 1,7 % par an depuis 1998.

**Tableau 7 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (2014)**

Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM	
Grand-Ponts (Dabou)	Dabou	Dabou	44 438	43 992	88 430	101	
		Lopou	15 941	14 328	30 269	111,3	
		Toupah	15 629	14 546	30 175	107,4	
	<b>Total Dabou</b>			<b>76 008</b>	<b>72 866</b>	<b>148 874</b>	<b>104,3</b>
	Jaqueville	Attoutou	12 269	11 751	24 020	104,4	
		Jacqueville	16 642	15 646	32 288	106,4	
	<b>Total Jaqueville</b>			<b>28 911</b>	<b>27 397</b>	<b>56 308</b>	<b>105,5</b>
	Grand-Lahou	Ahouanou	18 610	16 394	35 004	113,5	
		Bacanda	10 931	10 019	20 950	109,1	
		Ebonou	13 521	11 793	25 314	114,7	
		Grand-Lahou	35 876	31 607	67 483	113,5	
		Toukouzou	1 356	1 206	2 562	112,4	
	<b>Total Grand-Lahou</b>			<b>80 294</b>	<b>71 019</b>	<b>151 313</b>	<b>113,1</b>
<b>Total région des Grands Ponts</b>			<b>185 213</b>	<b>171 282</b>	<b>356 495</b>	<b>108,1</b>	
Agnéby-Tiassa (Agboville)	Agboville	Aboudé	10 542	9 254	19 796	113,9	
		Ananguié	7 201	6 585	13 786	109,4	
		Agboville	48 209	46 884	95 093	102,8	
		Attobrou	10 425	10 029	20 454	103,9	
		Azaguié	11 305	10 671	21 976	105,9	
		Céchi	12 172	10 607	22 779	114,8	
		Grand-morié	9 405	8 502	17 907	110,6	
		Guessiguié	11 607	10 304	21 911	112,6	
		Loviguié	8 631	8 417	17 048	102,5	
		Oress-Krobou	3 102	2 704	5 806	114,7	
		Rubino	18 720	16 833	35 553	111,2	
	<b>Total Agboville</b>			<b>151 319</b>	<b>140 790</b>	<b>292 109</b>	<b>107,5</b>
	Tiassalé	Gbolouville	16 606	12 248	28 854	135,6	
		Morokro	19 873	15 917	35 790	124,9	
		N'douci	30 243	26 747	56 990	113,1	
		Tiassalé	31 930	26 318	58 248	121,3	
	<b>Total Tiassalé</b>			<b>98 652</b>	<b>81 230</b>	<b>179 882</b>	<b>121,4</b>
	Taabo	Pacobo	7 671	6 839	14 510	112,2	
		Taabo	22 214	19 698	41 912	112,8	
	<b>Total Taabo</b>			<b>29 885</b>	<b>26 537</b>	<b>56 422</b>	<b>112,6</b>
Sikensi	Gomon	10 749	10 131	20 880	106,1		
	Sikensi	30 108	27 451	57 559	109,7		
<b>Total Sikensi</b>			<b>40 857</b>	<b>37 582</b>	<b>78 439</b>	<b>108,7</b>	
<b>Total région Agnéby-Tiassa</b>			<b>320 713</b>	<b>286 139</b>	<b>606 852</b>	<b>112,1</b>	

Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM	
Mé (Adzopé)	Adzopé	Adzopé	50 943	47 903	98 846	106,3	
		Agou	13 616	13 076	26 692	104,1	
		Annepé	10 129	9 796	19 925	103,4	
		Assikoi	5 663	5 072	10 735	111,7	
		Bécedi-Brignan	11 958	10 675	22 633	112	
		Yakassé -mé	7 785	6 902	14 687	112,8	
	<b>Total Adzopé</b>			<b>100 094</b>	<b>93 424</b>	<b>193 518</b>	<b>107,1</b>
	Alépé	Aboisso-Comoé	13 283	11 326	24 609	117,3	
		Alépé	20 870	19 610	40 480	106,4	
		Alloso	6 748	5 955	12 703	113,3	
		Danguira	20 116	18 301	38 417	109,9	
		Oghlwapo	4 878	4 790	9 668	101,8	
	<b>Total Alépé</b>			<b>65 895</b>	<b>59 982</b>	<b>125 877</b>	<b>109,9</b>
	Akoupé	Afféry	14 934	13 173	28 107	113,4	
		Akoupé	33 721	32 590	66 311	103,5	
		Bécouefin	12 813	11 797	24 610	108,6	
	<b>Total Akoupé</b>			<b>61 468</b>	<b>57 560</b>	<b>119 028</b>	<b>106,8</b>
	Yakassé-Attobrou	Abongoua	6 345	5 852	12 197	108,4	
		Biéby	11 215	8 783	19 998	127,7	
		Yakassé-Attobrou	22 826	21 256	44 082	107,4	
<b>Total Yakassé-Attobrou</b>			<b>40 386</b>	<b>35 891</b>	<b>76 277</b>	<b>112,5</b>	
<b>Total région de la Mé</b>			<b>267 843</b>	<b>246 857</b>	<b>514 700</b>	<b>108,5</b>	
<b>Total District des Lagunes</b>			<b>773 769</b>	<b>704 278</b>	<b>1 478 047</b>	<b>109,9</b>	

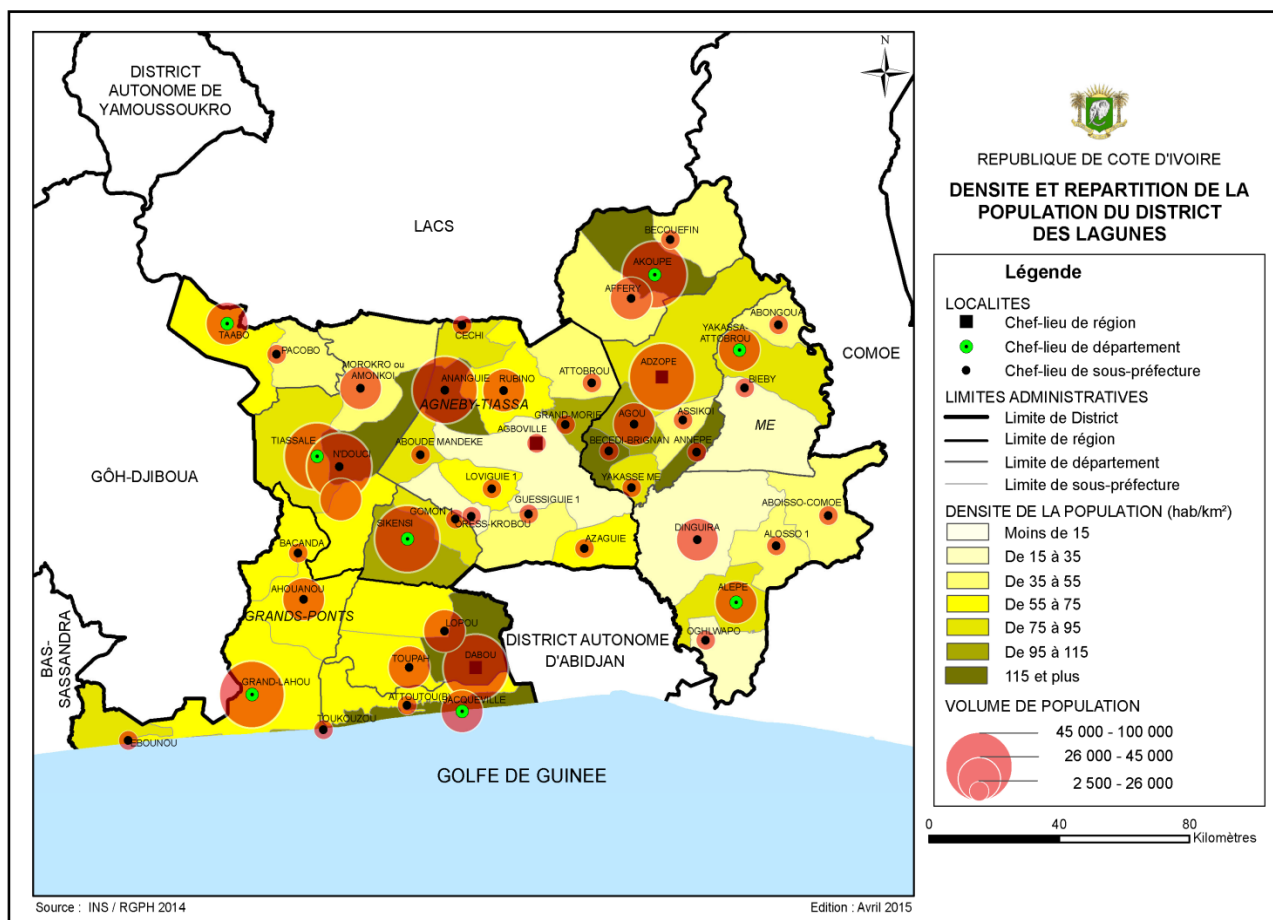
Source : INS – RGPH 2014 / RM : Rapport de Masculinité<sup>12</sup>

### I.3.4.2 Distribution spatiale

71. La région de l'Agnéby-Tiassa concentre 41 % de la population du District, soit 606 852 habitants, tandis que les régions des Grands Ponts et de la Mé accueillent respectivement 24 % et 35 % de la population. Cette répartition cache des disparités puisque le département d'Agboville accueille à lui seul près de 20 % de la population totale du District tandis que le département de Jacqueline accueille quant à lui moins de 4 % de la population.

<sup>12</sup> Cf. Glossaire

Carte 13 : Répartition spatiale de la population du District



72. La densité de population du District s'établit à 70,8 hab/km<sup>2</sup>, ce qui est sensiblement égal à la densité de population au niveau national qui s'élève en 2014 à 70,3 hab/km<sup>2</sup>. Cette densité masque de grandes disparités spatiales :

- La région des Grands Ponts présente une densité de 80,2 hab/km<sup>2</sup>, principalement portée par les sous-préfectures de Dabou et de Grand-Lahou (avec respectivement 88 430 et 67 483 habitants) ; La sous-préfecture de Dabou affichant une densité d'environ 188 hab/km<sup>2</sup> ;
- La densité de population moyenne dans la région de l'Agnèby-Tiassa s'établit à 74,4 hab/km<sup>2</sup> ;
- Malgré une population plus importante que la région des Grands Ponts, la région de la Mé présente une densité de population plus faible, soit 62,1 hab/km<sup>2</sup>, à mettre en perspective avec la superficie de son territoire.

Tableau 8 : Densité de population par sous-préfecture

Région	Département	Sous-préfecture	Superficie	Population (2 014)	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	
Grands Ponts	Dabou	Dabou	470	88 430	188,1	
		Lopou	560	30 269	54,1	
		Toupah	430	30 175	70,2	
	<b>Dabou</b>			<b>1 460</b>	<b>148 874</b>	<b>101,8</b>
	Jacqueville	Attoutou	423	24 020	56,8	
		Jacqueville	279	32 288	115,7	
	<b>Jacqueville</b>			<b>702</b>	<b>56 308</b>	<b>80,6</b>
	Grand-Lahou	Ahouanou	574	35 004	61,0	
		Bacanda	379	20 950	55,3	
		Ebonou	327	25 314	77,4	
		Grand-Lahou	980	67 483	68,9	
		Toukouzou	23	2 562	111,4	
	<b>Grand-Lahou</b>			<b>2 283</b>	<b>151 313</b>	<b>66,3</b>
<b>Total Grands Ponts</b>			<b>4 445</b>	<b>356 495</b>	<b>80,2</b>	
Agnéby-Tiassa	Agboville	Aboudé	232	19 796	85,3	
		Agboville	918	13 786	103,6	
		Ananguié	261	95 093	52,8	
		Attobrou	433	20 454	47,2	
		Azaguié	327	21 976	67,2	
		Céchi	246	22 779	92,6	
		Grand-morié	181	17 907	98,9	
		Guessiguié	425	21 911	51,6	
		Loviguié	247	17 048	69,0	
		Oress-Krobou	204	5 806	28,5	
		Rubino	524	35 553	67,8	
	<b>Agboville</b>			<b>3 998</b>	<b>292 109</b>	<b>73,1</b>
	Tiassalé	Gbolouville	469	28 854	61,5	
		Morokro	786	35 790	45,5	
		N'douci	499	56 990	114,2	
		Tiassalé	694	58 248	83,9	
	<b>Tiassalé</b>			<b>2 448</b>	<b>179 882</b>	<b>73,5</b>
	Taabo	Taabo	347	14 510	41,8	
		Pacobo	592	41 912	70,8	
	<b>Taabo</b>			<b>939</b>	<b>56 422</b>	<b>60,1</b>
Sikensi	Gomon	231	20 880	90,4		
	Sikensi	539	57 559	106,8		
<b>Sikensi</b>			<b>770</b>	<b>78 439</b>	<b>101,9</b>	
<b>Région de l'Agnéby-Tiassa</b>			<b>8 155</b>	<b>606 852</b>	<b>74,4</b>	

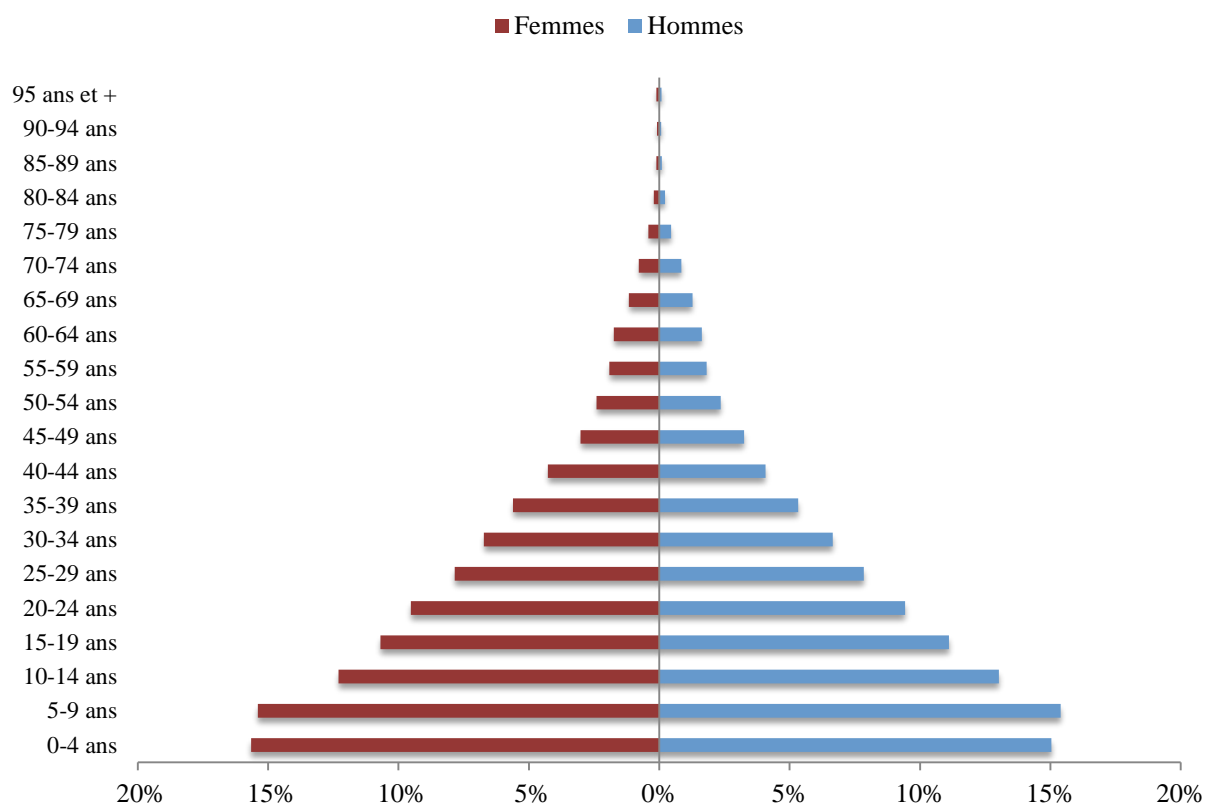
Région	Département	Sous-préfecture	Superficie	Population (2 014)	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	
Mé	Adzopé	Adzopé	1 083	98 846	91,3	
		Agou	253	26 692	105,5	
		Annepé	168	19 925	118,6	
		Assikoi	203	10 735	52,9	
		Bécedi-Brignan	161	22 633	140,6	
		Yakassé -mé	162	14 687	90,7	
	<b>Adzopé</b>			<b>2 030</b>	<b>193 518</b>	<b>95,3</b>
	Alépé	Aboisso-Comoé	659	24 609	37,3	
		Alépé	427	40 480	94,8	
		Allosso	360	12 703	35,3	
		Danguira	1 145	38 417	33,6	
		Oghlwapo	378	9 668	25,6	
	<b>Alépé</b>			<b>2 969</b>	<b>125 877</b>	<b>42,4</b>
	Akoupé	Affery	641	28 107	43,8	
		Akoupé	569	66 311	116,5	
		Bécouefin	520	24 610	47,3	
	<b>Akoupé</b>			<b>1 730</b>	<b>119 028</b>	<b>68,8</b>
	Yakassé-Attobrou	Abongoua	247	12 197	49,4	
		Biéby	751	19 998	26,6	
		Yakassé-Attobrou	558	44 082	79,0	
<b>Yakassé-Attobrou</b>			<b>1 556</b>	<b>76 277</b>	<b>49,0</b>	
<b>Région de la Mé</b>			<b>8 285</b>	<b>514 700</b>	<b>62,1</b>	
<b>Total District des Lagunes</b>			<b>20 885</b>	<b>1 478 047</b>	<b>70,8</b>	

Sources : INS-RGPH 2014

### I.3.4.3 Pyramide des âges et parité

73. La structure de la pyramide des âges est caractérisée par la grande proportion des moins de 15 ans qui représentent entre 43,4 % de la population du District, en ligne avec la dynamique nationale (42,6 % de la population de Côte d'Ivoire est âgée de moins de 15 ans).

**Figure 5 : Pyramide des âges du District des Lagunes**



Source : INS - RGPH 1998

74. La population du District des Lagunes est composée de femmes à hauteur de 48 %, et ce, sans disparités régionales notables. Le District présente ainsi un rapport hommes/femmes équilibré et égal à la moyenne nationale.
75. La part des femmes dans la population est plus faible pour les 10-14 ans (47,0 %) et pour les 65-69 ans (46,3 %). A l'inverse, les femmes représentent plus de 52 % des plus de 85 ans dans le District, signe que l'espérance de vie à 65 ans des femmes est plus importante que celle des hommes dans le District des Lagunes.

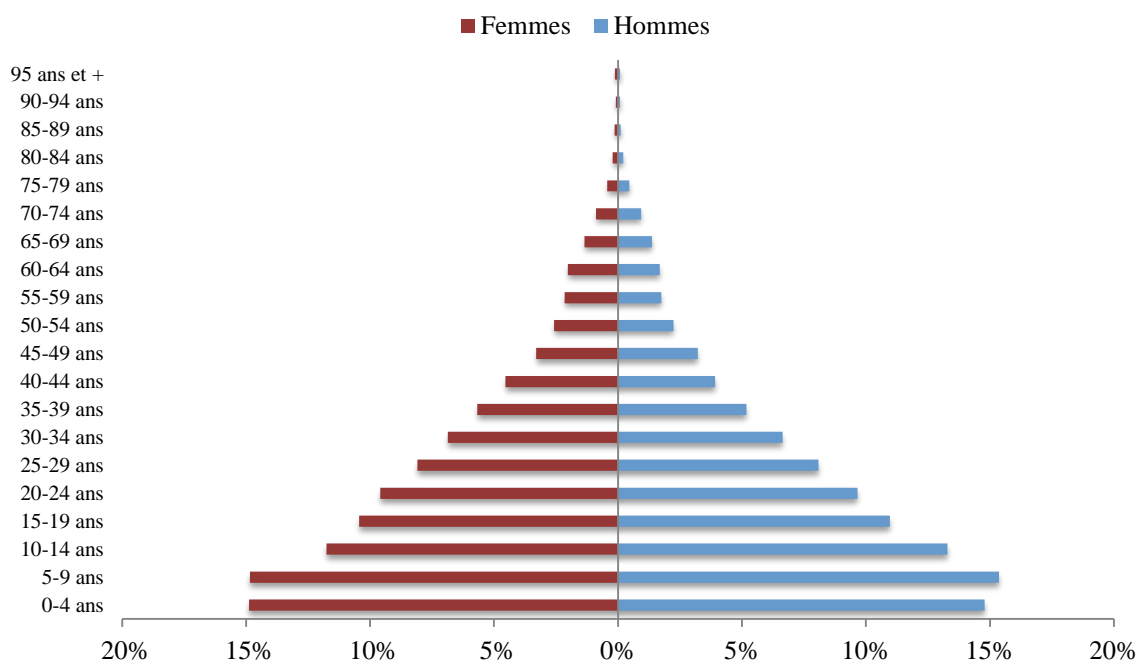
**Tableau 9 : Répartition de la population par région, par genre et par tranches d'âge**

Tranche d'âge	Grands Ponts		Agnéby-Tiassa		Mé	
	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
0-4 ans	14,7	15,6	15,5	16,4	14,8	14,9
5-9 ans	14,5	15,2	16,2	16,1	15,4	14,8
10-14 ans	12,4	12,7	13,3	12,4	13,3	11,8
15-19 ans	11,7	11,4	10,7	10,4	11,0	10,4
20-24 ans	10,2	9,9	8,6	9,1	9,7	9,6
25-29 ans	8,4	7,8	7,2	7,7	8,1	8,1
30-34 ans	7,1	6,6	6,3	6,7	6,6	6,9
35-39 ans	5,5	5,4	5,3	5,7	5,2	5,7
40-44 ans	4,0	4,0	4,2	4,2	3,9	4,5
45-49 ans	3,0	2,7	3,5	3,0	3,2	3,3
50-54 ans	2,2	2,2	2,6	2,4	2,2	2,6
55-59 ans	1,8	1,7	1,9	1,9	1,7	2,2
60-64 ans	1,4	1,6	1,7	1,6	1,7	2,0
65-69 ans	1,2	1,1	1,3	1,0	1,4	1,4
70-74 ans	0,8	0,9	0,8	0,6	0,9	0,9
75-79 ans	0,5	0,5	0,4	0,3	0,5	0,4
80-84 ans	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
85-89 ans	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
90-94 ans	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
95 ans et +	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Source : INS - projections 2014 effectuées à partir du RGPH 1998

76. La structure de la pyramide des âges à l'échelle régionale est quasiment identique dans les trois régions du District. La structure de la population selon le sexe montre un rapport de masculinité en faveur des hommes (109,9) dans grand nombre de sous-préfectures. Ceci atteste que le District est une zone de destination drainant un grand nombre de migrants, dont une majorité d'hommes.

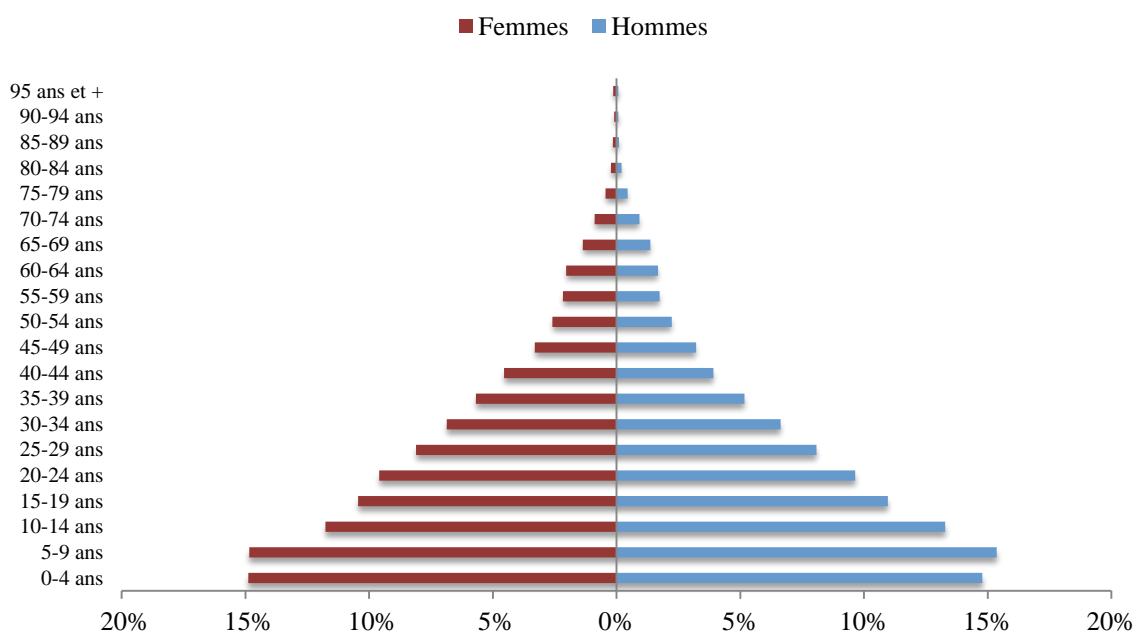
**Figure 6 : Pyramide des âges de la région des Grands Ponts**



Source : INS - RGPH 1998

77. Les enfants âgés de 0 à 9 ans représentent dans les régions des Grands Ponts, de l'Agnéby-Tiassa et de la Mé respectivement 29,9 %, 32 % et 30 % de la population, alors que la proportion des 30-64 ans est moins importante avec respectivement 24,7 %, 25,5 % et 25,8 % de l'ensemble des habitants.

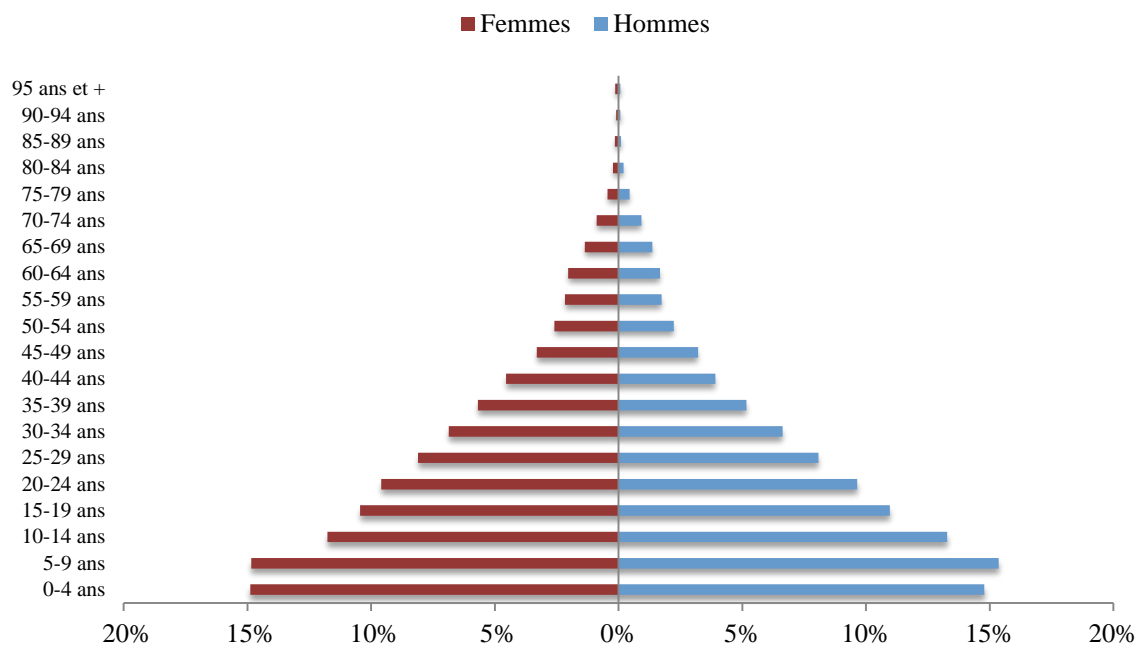
**Figure 7 : Pyramide des âges de la région Agnéby-Tiassa**



Source : INS - RGPH 1998

78. La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus est faible dans les trois régions du District, avec 4,5 %, 4,3 %, et 5,1 %, respectivement pour les régions des Grands Ponts, de l'Agnéby-Tiassa et de la Mé.

**Figure 8 : Pyramide des âges de la région de la Mé**

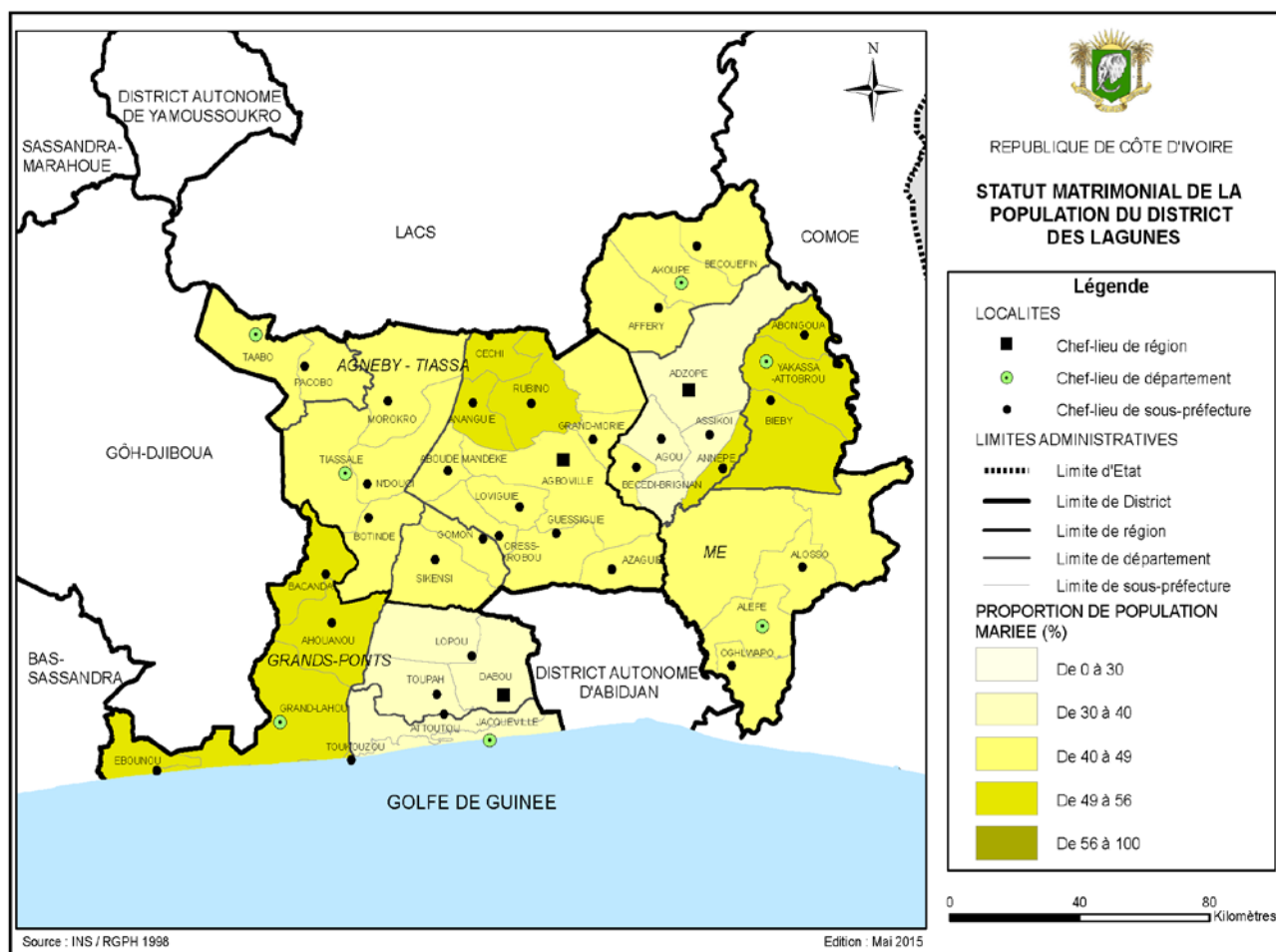


Source : INS - RGPH 1998

### I.3.4.4 Nuptialité

79. La proportion de la population mariée est un indicateur illustrant le poids des traditions et de la religion dans les districts de Côte d'Ivoire. Ainsi, une dichotomie réelle existe entre les Districts du nord où la religion musulmane prédomine et où une grande importance est donnée au mariage, et les Districts de la moitié sud où la proportion de la population mariée diminue.
80. Le District des Lagunes est composé à environ 41 % d'individus mariés et environ 45 % de célibataires.

Carte 14 : Statut matrimonial au sein du District des Lagunes



81. La proportion des personnes mariées dépasse 45 % dans le département d'Agboville et atteint 34 % dans le département de Dabou.
82. Une analyse par sexe permet de mettre en exergue que ce sont les femmes qui sont majoritairement mariées (46,1 % contre seulement 36,4 % chez les hommes).

Tableau 10 : État matrimonial dans le District des Lagunes<sup>13</sup>

Région	Département	Célibataire (%)	Union consensuelle (%)	Marié (%)	Divorcé (%)	Veuf (%)
Grands Ponts	Dabou	50,4	10,4	34,2	1,4	3,7
	Grand-Lahou	48,3	8,5	38,9	1,6	2,7
	Jaquville	44,0	15,0	36,5	1,1	3,5
Agnéby-Tiassa	Agboville	44,9	4,6	45,6	1,2	3,7
	Tiassalé	44,5	8,4	43,6	0,8	2,7
Mé	Adzopé	43,8	10,4	40,2	1,6	4,1
	Alépé	39,5	6,5	48,1	1,8	4,2
Total District		45,4	8,6	41,2	1,4	3,6

Source : INS - RGPH 1998

83. Le phénomène de polygamie recensé chez près de 17 % des hommes du District est en dessous de la moyenne nationale (19,4 %). Le District des Lagunes enregistre un taux de mariage précoce de moins de 3 % pour les enfants de 12 à 17 ans (5,7 % chez les filles) inférieur à la moyenne nationale (4,2 %).

Tableau 11 : Statistiques sur la nuptialité du District<sup>14</sup>

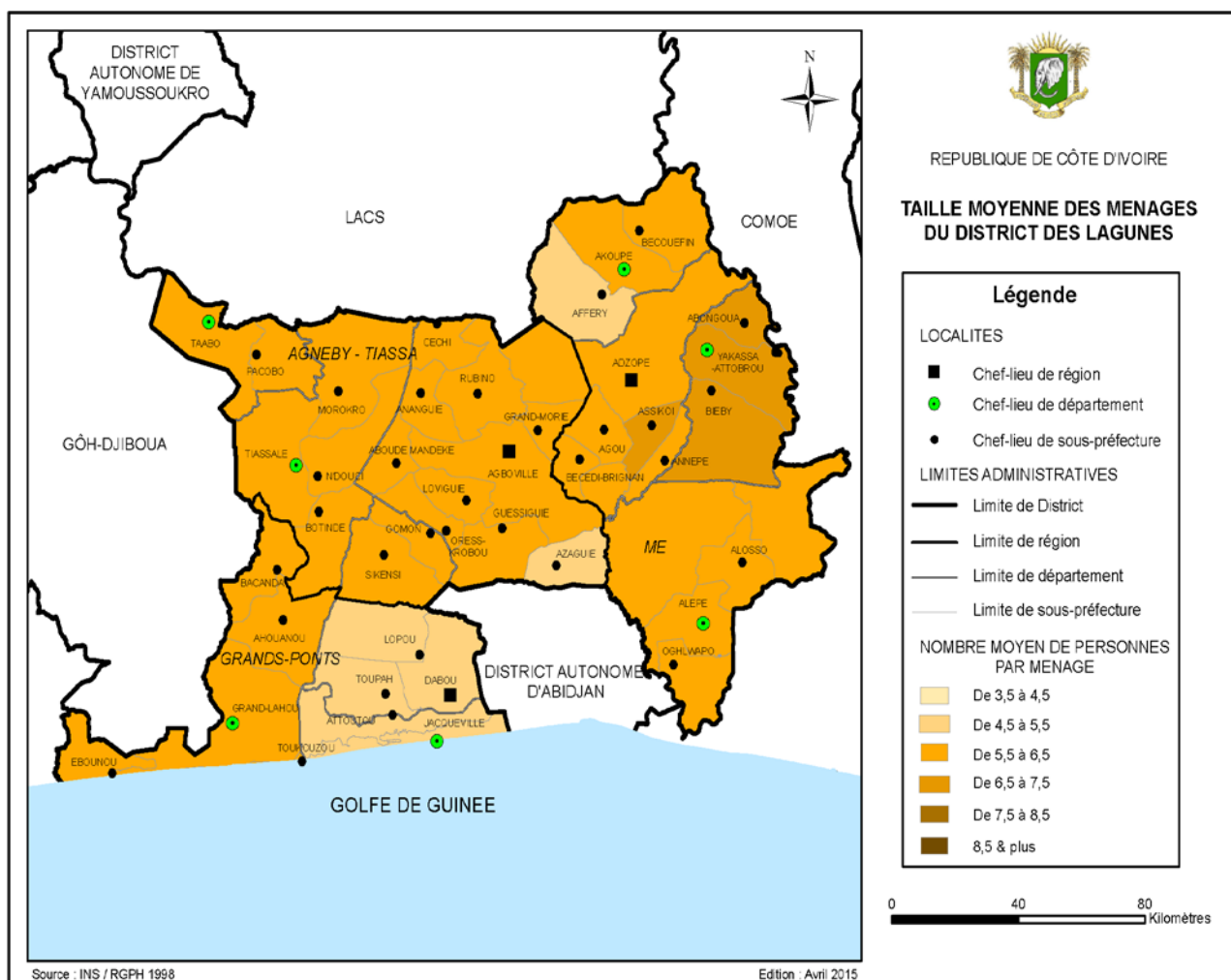
Région	Département	Population âgée de 12 ans et plus			Population âgée de 12 à 17 ans		
		Taux de polygamie (homme) en %	Nb moyen d'épouses par homme marié	Taux de rupture d'union (%)	Taux de mariage précoce (%)	Importance d'unions consensuelles (%)	Taux de rupture d'union (%)
Grands-Ponts	Dabou	12,7	1,1	12,9	2,1	1,1	5,4
	Grand-Lahou	13,6	1,1	9,9	2,7	2,1	2,8
	Jaquville	13,2	1,1	11,0	2,7	2,7	3,3
Agnéby-Tiassa	Agboville	18,1	1,2	9,8	2,6	0,9	3,6
	Tiassalé	16,8	1,2	7,5	3,2	1,6	3,7
Mé	Adzopé	20,0	1,3	12,3	2,8	2,2	4,8
	Alépé	17,4	1,2	11,1	5,5	1,6	3,6
Total District		16,6	1,2	10,7	2,9	1,6	4,1

Source : INS - RGPH 1998

<sup>13</sup> Cf. Glossaire pour la définition des indicateurs du tableau<sup>14</sup> Cf. Glossaire pour la définition des indicateurs du tableau

84. Le District des Lagunes compte 194 539 ménages d'une taille moyenne de 5,8 individus<sup>15</sup>. Ce chiffre est en dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 6,5.

Carte 15 : Taille moyenne des ménages par région



85. La répartition des ménages dans le District montre que la taille moyenne de ces derniers est plus importante dans les régions de la Mé et de l'Agnéby-Tiassa (respectivement 6,1 et 6 individus par ménage en moyenne) que dans la région des Grands Ponts (5,3 individus par ménage en moyenne).

<sup>15</sup>Source : RGPH 1998

**Tableau 12 : Situation des ménages par département**

Département	Nombre de ménages	Nombre moyen de ménages/km <sup>2</sup>	Taille moyenne des ménages
Dabou	37 064	25,4	5,3
Grand Lahou	15 010	6,6	5,7
Jaqueville	10 898	15,6	4,9
Agboville	40 963	10,3	6,0
Tiassalé	28 693	11,7	6,1
Adzopé	45 165	22,3	6,2
Alépé	16 746	5,6	5,7
<b>Total District</b>	<b>194 539</b>	<b>9,3</b>	<b>6,1</b>

Source : INS - RGPH 1998

### I.3.4.5 Fécondité

86. Le District des Lagunes compte 360 669 femmes en âge de procréer (FAP)<sup>16</sup> soit 24,4 % de la population. Ce ratio est inférieur à la moyenne nationale (27,7 %) et ne présente pas de disparités régionales particulières.

**Tableau 13 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par district sanitaire en 2014**

Région	Population	FAP	% FAP
Grands Ponts	356 495	85 559	24,0
Agnéby-Tiassa	606 852	147 465	24,3
Mé	514 700	127 645	24,8
<b>Total District</b>	<b>1 478 047</b>	<b>360 669</b>	<b>24,4</b>

Sources : INS - RGPH 2014 ; MSLS - Annuaire statistique de la santé 2013

87. Avec un taux brut de natalité<sup>17</sup> au niveau national de près de 40,7 naissances vivantes pour 1 000 personnes contre 18,7 au niveau mondial<sup>18</sup>, la Côte d'Ivoire est un pays où la natalité est élevée. Le District des Lagunes n'échappe pas à ce constat d'ordre général avec un taux brut de natalité de 38,4 naissances. Les principales raisons identifiées à cette forte natalité résident dans la réticence des ménages à adopter une politique de planning familial soit pour des raisons culturelles soit par nécessité économique.

<sup>16</sup> Cf. Glossaire

<sup>17</sup> Cf. Glossaire

<sup>18</sup> Source : Central Intelligence Agency, World fact book - 2014

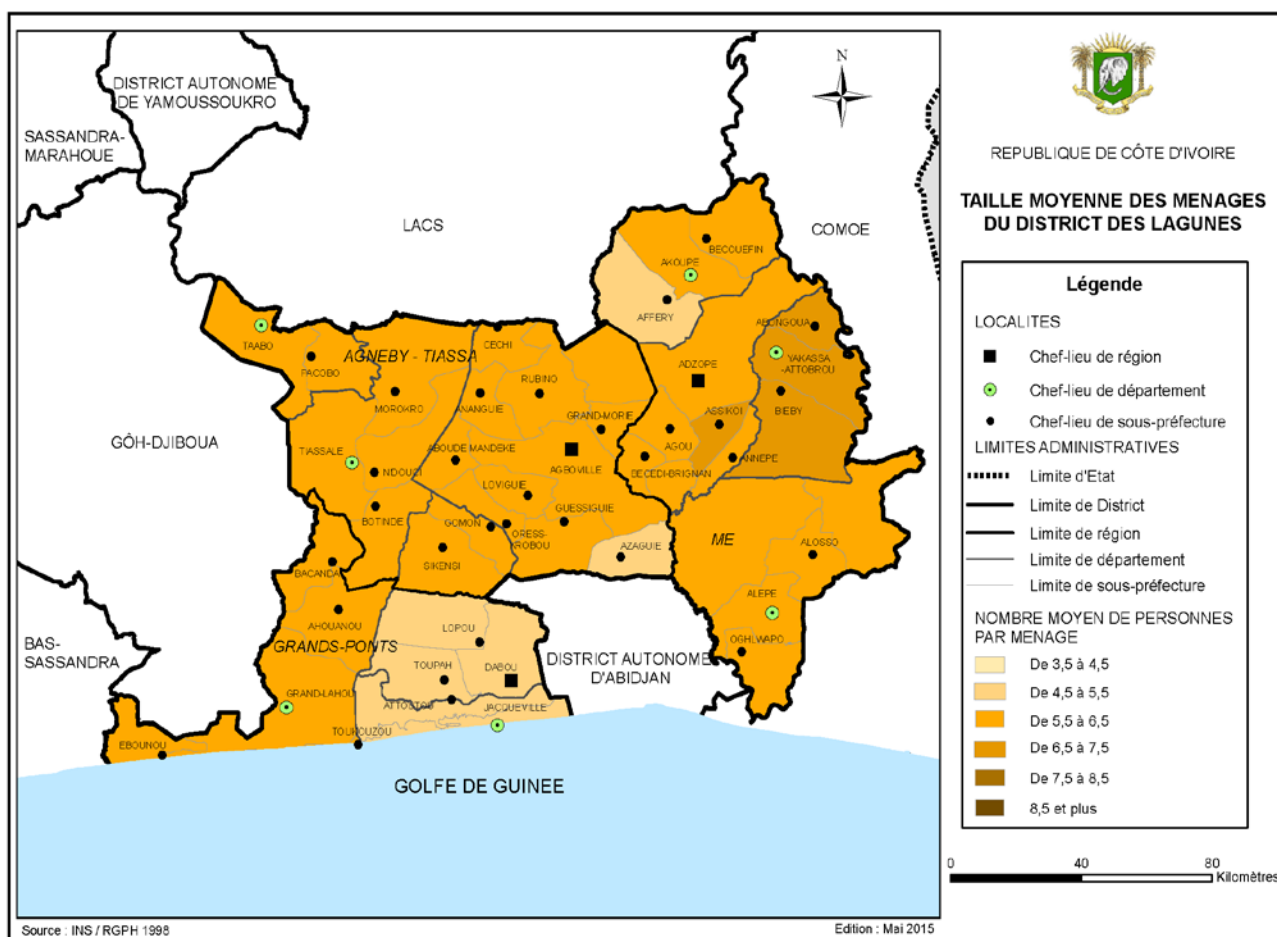
Tableau 14 : Taux brut de natalité et état des naissances dans le District

Région	Taux brut de natalité (%)	Âge moyen des femmes à la maternité
Grands Ponts	37,3	29,7
Agnéby-Tiassa	40,2	29,6
Mé	37,6	29,2
<b>Total District</b>	<b>38,4</b>	<b>29,5</b>

Source : INS - RGPH 1998

88. La natalité dans le District des Lagunes n'est pas très élevée en comparaison avec la natalité dans le nord-est et le sud-ouest du pays. La plupart des départements du District enregistrent 35 à 40 naissances vivantes pour 1 000 habitants. La partie ouest du District présente quant à elle un nombre de naissances plus élevé, pouvant dépasser les 50 naissances pour 1 000 habitants dans le département de Grand-Lahou.

Carte 16 : Taux de natalité<sup>19</sup> du District



<sup>19</sup> Cf. Glossaire

89. L'indice synthétique de fécondité (ISF)<sup>20</sup>, soit le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive, s'établit à 5,3 enfants en ligne avec la moyenne nationale de 5,4. Cet indice s'élève même à 6,6 enfants dans le département de Tiassalé.

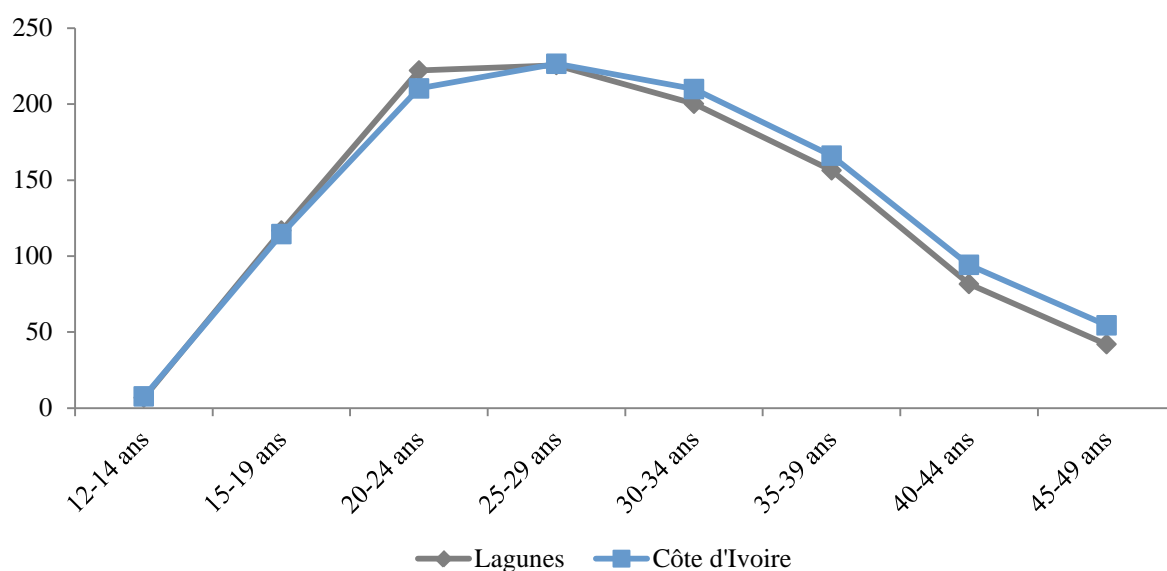
**Tableau 15 : Indice synthétique de fécondité et taux global de fécondité par département**

Département	Indice Synthétique de Fécondité	Taux Global de Fécondité <sup>21</sup>
Dabou	5,1	157
Grand-Lahou	4,9	157,3
Jaqueville	5,0	154,8
Agboville	5,1	159,6
Tiassalé	6,6	203,6
Adzopé	4,7	147,4
Alépé	5,7	182,8
<b>Total District</b>	<b>5,3</b>	<b>164,1</b>

Source : INS - RGPH 1998

90. La fécondité est plus élevée au sein des tranches situées entre 20 et 29 ans, en ligne avec la moyenne nationale.

**Figure 9 : Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (nombre de naissances pour 1 000 FAP\*)**



Source : INS - RGPH 1998/\* Femmes en Âge de Procréer

<sup>20</sup> Cf. Glossaire

<sup>21</sup> Cf. Glossaire

91. Le taux brut de reproduction (TBR)<sup>22</sup>, soit le nombre moyen de filles mises au monde par une femme au cours de sa vie reproductive, s'établit à 3,0 pour les femmes ivoiriennes du District, supérieur à la moyenne nationale (2,8).

**Tableau 16 : Taux brut de reproduction du District**

Taux Brut de Reproduction	Femmes ivoiriennes	Femmes étrangères
Total District	3,0	2,8
Côte d'Ivoire	2,8	2,7

Source : INS - RGPH 1998

### I.3.4.6 Composition de la population

92. Le District des Lagunes est peuplé essentiellement d'Ivoiriens (71,4 % de la population du District en 1998). La proportion d'étrangers est globalement au même niveau que la moyenne au niveau national (28 %).
93. De façon générale, la proportion de la population ivoirienne est semblable dans la majorité des départements du District (autour de 70 %). Cette part est plus faible dans les départements frontaliers du District Autonome d'Abidjan, tels que Dabou et Alépé, qui attirent les populations étrangères du fait de cette proximité et de leurs richesses agricoles et halieutiques. Cette attractivité du District s'illustre aussi à travers le taux de non-migrants qui s'établissait en 1998 à hauteur de 49 %, inférieur à la moyenne nationale (57 %).

**Tableau 17 : Statut migratoire par région**

Région	Indice de stabilité résidentielle (%)	Statut migratoire de la population résidente				
		Non-migrants (%)	Migrants intra-départ (%)	Migrants inter-département (%)	Migrants inter-région (%)	Migrants extérieurs (%)
Grands Ponts	59,8	57,2	1,6	7,4	16,9	16,9
Agnéby-Tiassa	67,0	52,5	1,1	5,5	23,7	17,2
Mé	64,9	70,4	3,5	1,9	12,1	12,2
District	64,0	48,8	1,8	3,8	12,9	11,9
Côte d'Ivoire	66,6	57,3	3,1	2,9	22,6	14,0

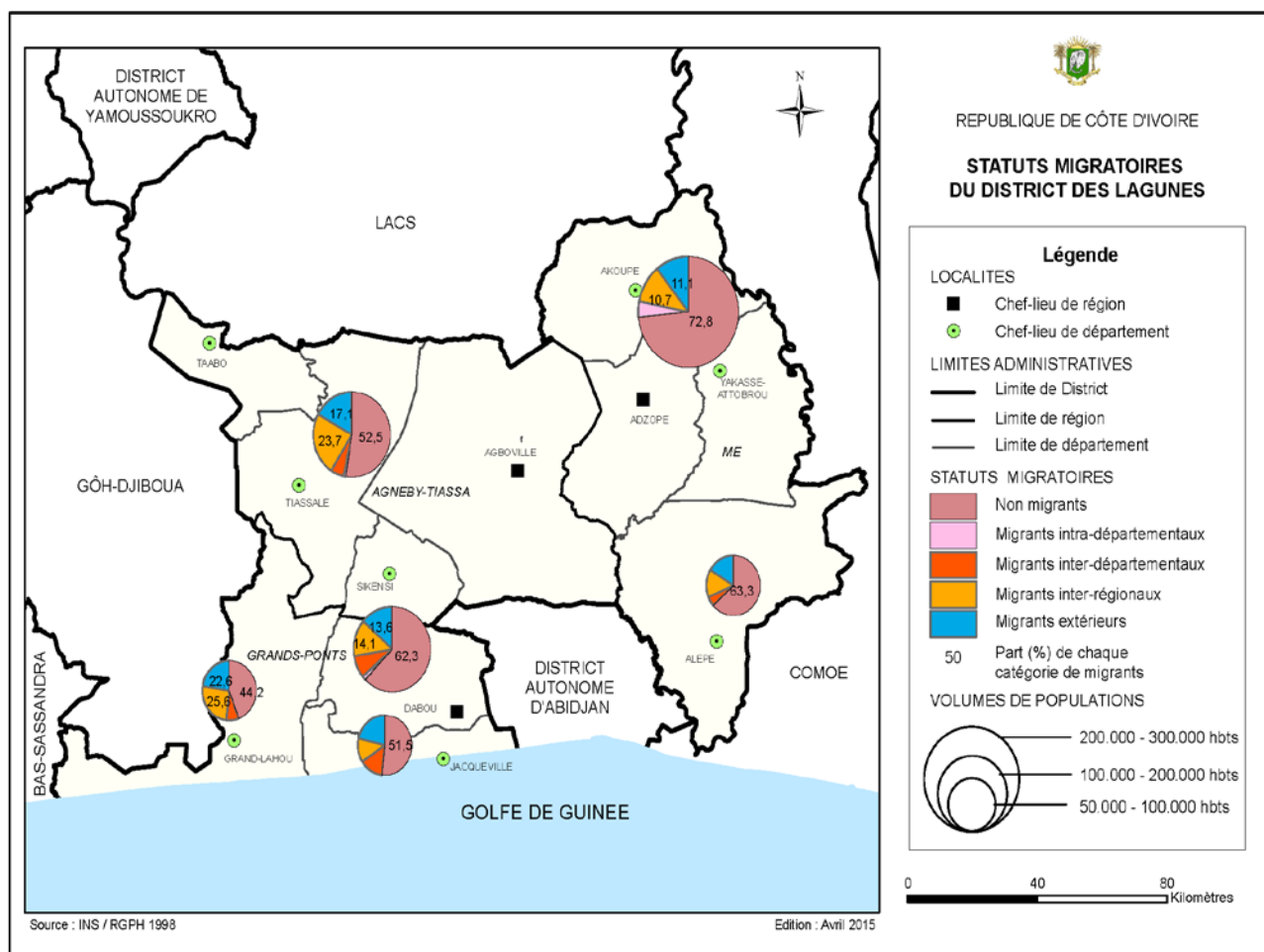
Source : INS - RGPH 1998

94. Toutefois, ces taux sont à actualiser pour prendre en compte les forts mouvements de population qui ont touché le District, suite à la période de crise, avec un afflux significatif de migrants inter-régions (à titre illustratif, 600 000 à 1 million de personnes ont été déplacées dans le pays entre septembre 2002 et janvier 2003)<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Cf. Glossaire

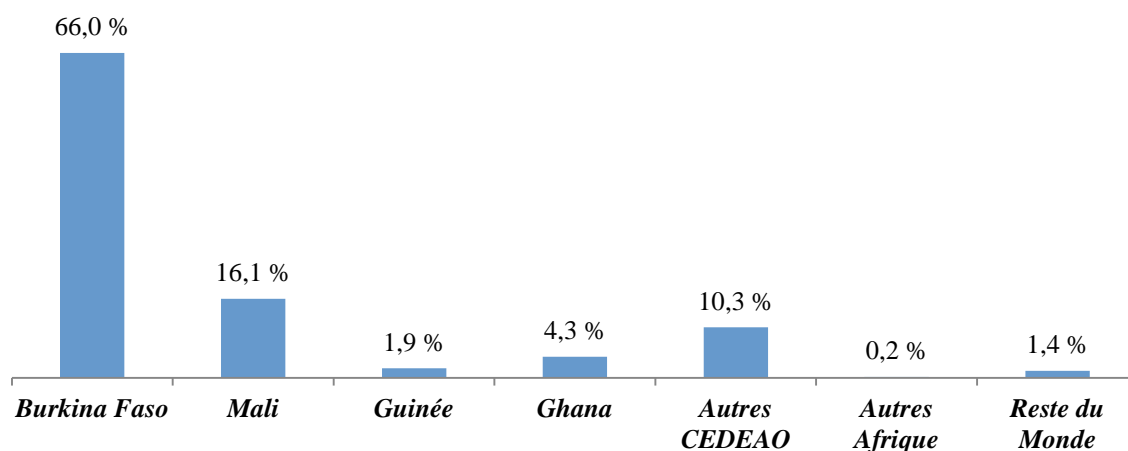
<sup>23</sup> Rapport de Mme Carolyn McAskye, 27 janvier 2003

Carte 17 : Statuts migratoires du District



95. La population non ivoirienne provient essentiellement du Burkina Faso avec les deux tiers des étrangers présents dans le District

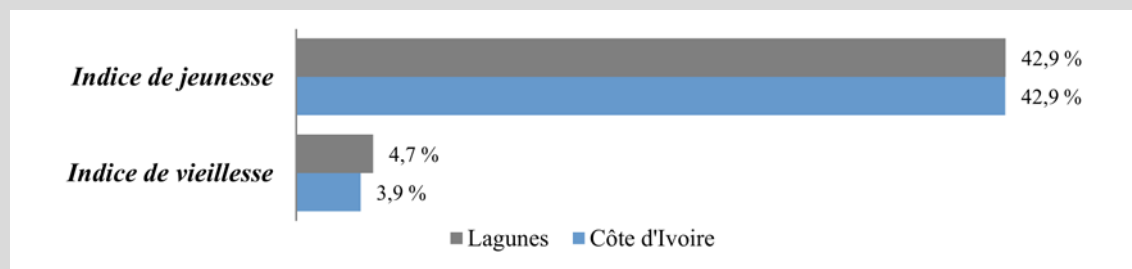
Figure 10 : Origine de la population non ivoirienne du District



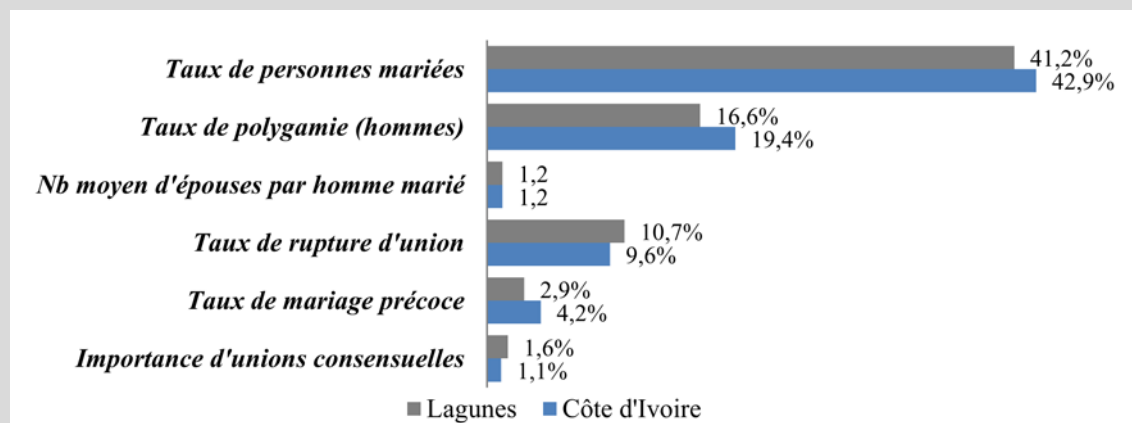
Source : INS - RGPH 1998

**Chiffres clés 9 : Caractéristiques démographiques**

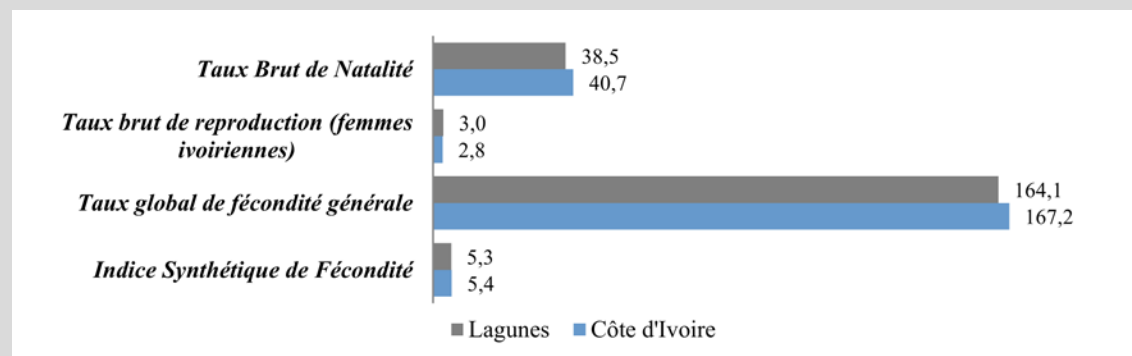
**Indices de jeunesse et de vieillesse**



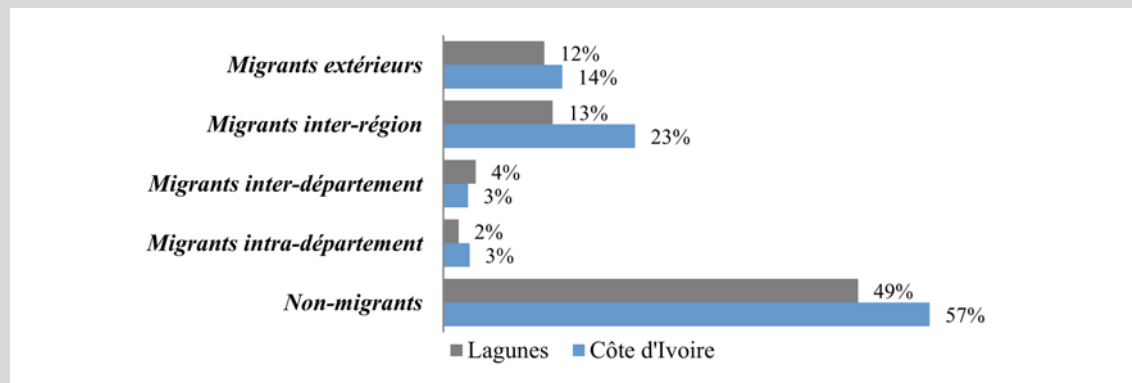
**Nuptialité**



**Natalité**



**Flux migratoires**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### I.3.5 Caractéristiques socio-économiques de la population

#### I.3.5.1 Activité, emploi et chômage

96. Le District des Lagunes comptait en 2012 une population active de 797 538 personnes qui représente 55,8 % de la population du District, contre une moyenne nationale de 43 %.

**Tableau 18 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District**

Région <sup>24</sup>	Taux de chômage élargi (%)	Taux de chômage BIT (%) <sup>25</sup>	Taux d'emploi informel (%)	Taux d'emploi salariés (%)	Taux d'emploi vulnérable (%)
Grands Ponts et Mé	11,7	4,9	91,0	25,3	71,3
Agnéby-Tiassa	6,1	3,8	92,9	14,0	84,6

Source : MEMEASFP, 2012

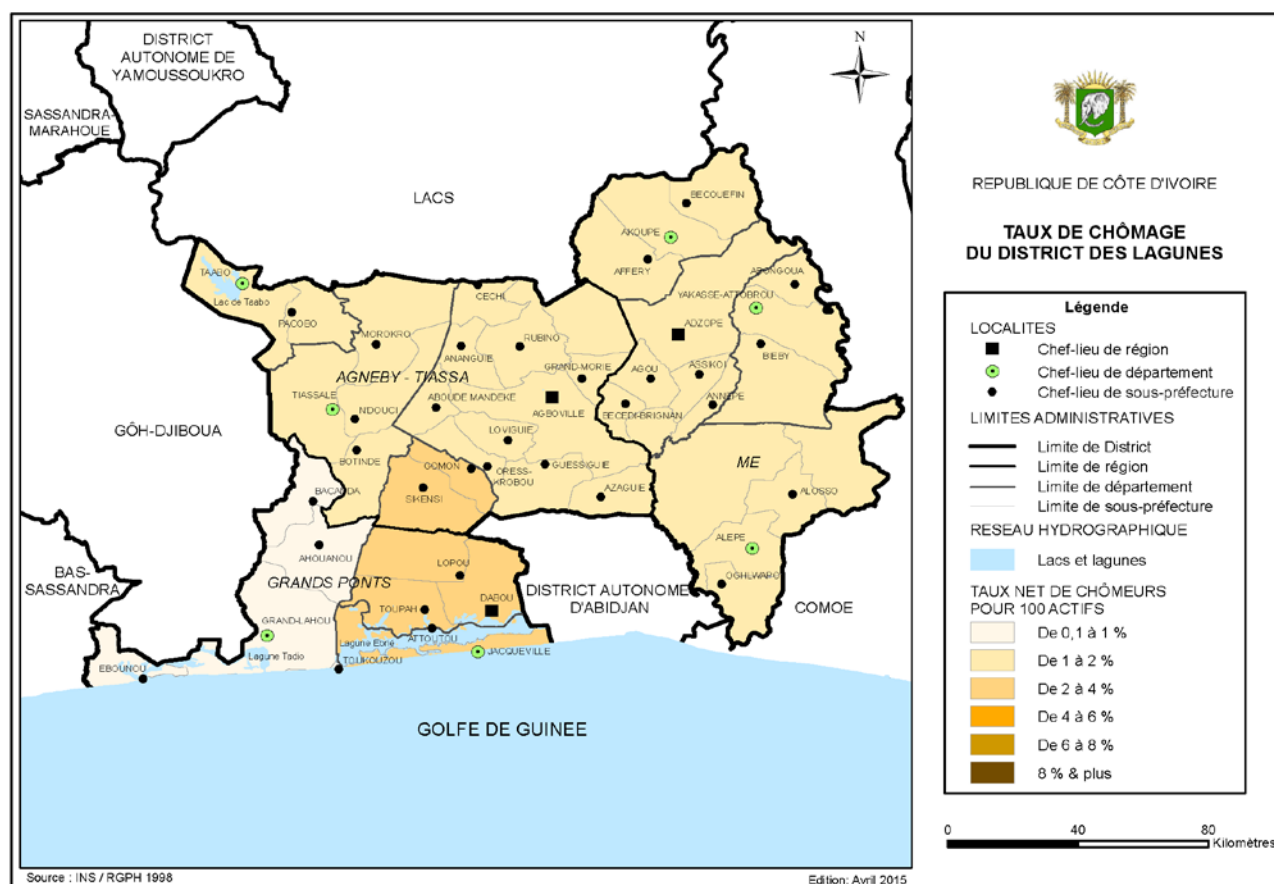
97. Le District affiche un taux de chômage<sup>26</sup> en 2012 de 9,7 %, en ligne avec la moyenne nationale (9,4 %). La partie du District des Lagunes correspondant à l'ancienne région Agnéby est moins touchée par le chômage avec un taux de chômage de 6,1 %, égal au taux médian national. Ainsi, la moyenne nationale est tirée vers le haut par le District Autonome d'Abidjan (19,5 % de chômeurs), mais également par la partie du District correspondant à l'ancienne région Lagunes (11,7 % de chômeurs).

<sup>24</sup> Sur la base du découpage en vigueur en 2012

<sup>25</sup> Cf. Glossaire

<sup>26</sup> Cf. Glossaire

Carte 18 : Taux de chômage dans le District



98. La quasi-totalité des localités du District vit de l'agriculture, à l'exception des agglomérations urbaines (Dabou, Tiassalé, Taabo, Alépé, Grand-Lahou, Jacqueline, et Sikensi) où les actifs sont répartis principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les populations de quelques localités des sous-préfectures de Dabou et de Jacqueline vivent principalement de la pêche.

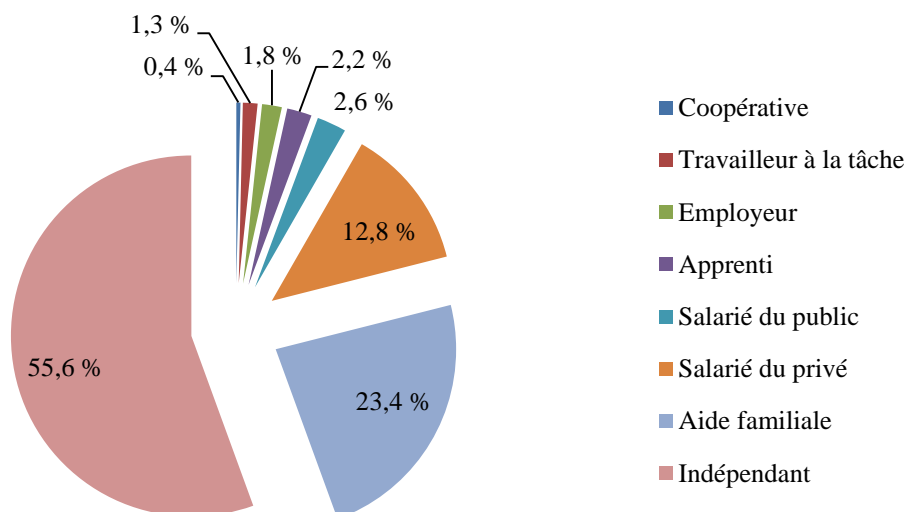
Tableau 19 : Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité

Type d'activité	Masculin (%)	Féminin (%)	Total District (%)
Occupé	46,3	37,2	38,7
Chômeur	0,4	0,1	0,2
Quête	0,7	0,4	0,5
<b>Ensemble actifs</b>	<b>47,4</b>	<b>37,7</b>	<b>39,4</b>
Ménagère	0,2	28,1	10,9
Étudiants ou élèves	21,5	20,9	19,4
Retraité	0,3	0,0	0,2
Rentier	0,1	0,1	0,1
Autre inactif	8,4	13,2	9,5
<b>Ensemble inactifs</b>	<b>30,6</b>	<b>62,3</b>	<b>40,0</b>

Source : INS - RGPH 1998

99. L'aide familiale et les travailleurs indépendants forment près de 80 % de la population active du District. Les travailleurs indépendants représentent près de 56 % de la population active et le poids des salariés du public et du privé (15,4 % des actifs) est en ligne avec la moyenne nationale, elle-même tirée vers le haut par le District Autonome d'Abidjan dans lequel les salariés représentent plus de 40 % des actifs.

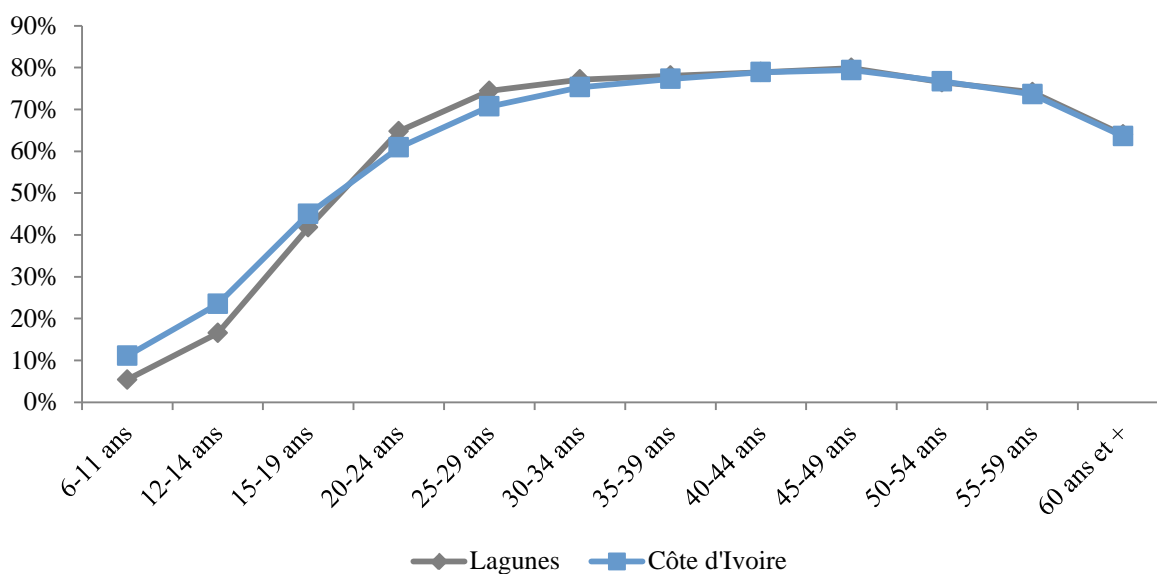
Figure 11 : Distribution des actifs du District par type d'activité (en %)



Source : INS - RGPH 1998

100. La proportion d'actifs chez les jeunes est inférieure à la moyenne nationale. Elle est néanmoins élevée chez les jeunes âgés entre 15 et 19 ans (42 %), touchant aussi bien les filles que les garçons ; à mettre en perspective avec les taux de fréquentation scolaire<sup>27</sup> dans le District.

Figure 12 : Répartition des actifs du District par tranche d'âge



Source : INS - RGPH 1998

<sup>27</sup> Cf. Glossaire

### I.3.5.2 Consommation

101. Le niveau de dépenses moyen par tête dans le District des Lagunes s'élève en 2015 à 351 750 FCFA. S'il a connu une augmentation de 5 % par rapport à 2008, il reste inférieur au niveau de dépenses moyen par tête constaté au niveau national (386 215 FCFA), qui a augmenté de 11,26 % sur la même période.

**Tableau 20 : Principaux indicateurs sociaux du District des Lagunes**

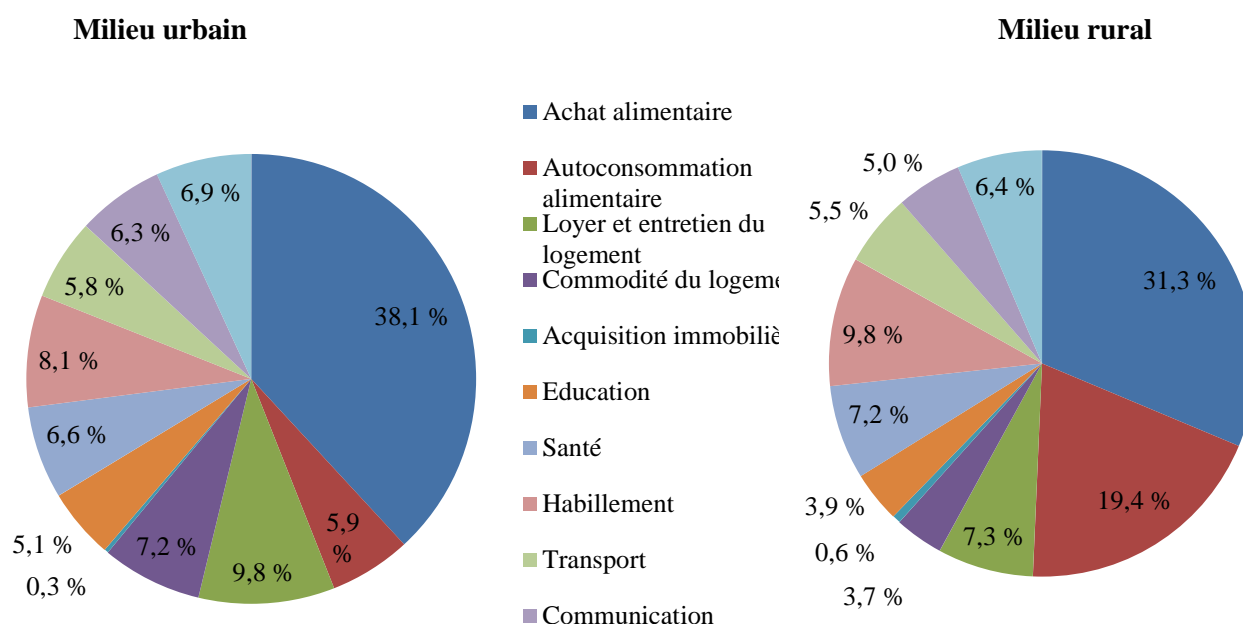
Dépense moyenne par habitant (FCFA)		Var. 08/15	Indice de Gini <sup>28</sup> de la dépense par habitant			Var. 02/08	Var. 08/15
2008	2015		2002	2008	2015		
334 147	351 750	5,00%	0,440	0,369	0,410	19,24%	10,00%

Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2002, 2008 et 2015

102. L'indice de Gini s'établit à 0,410 en 2015 (soit une dégradation de 10 % par rapport à 2008) contre une moyenne nationale de 0,400 (en amélioration de 5,25 % par rapport à 2008, où l'indice était de 0,421). Le District a donc connu un accroissement des inégalités sur les sept dernières années, en inadéquation avec les progrès constatés au niveau national, alors qu'il avait au contraire connu une réduction des inégalités sur la période 2002-2008.

103. Que ce soit en milieu rural ou urbain, les dépenses de la population du District sont dominées par les dépenses alimentaires (44 % en milieu urbain et 51 % en milieu rural), tandis que la santé et l'éducation représentent près de 11 % des dépenses des ménages.

**Figure 13 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence<sup>29</sup>**



Source : INS - Enquête sur le niveau des ménages ; 2008

<sup>28</sup> Cf Glossaire

<sup>29</sup> Les dépenses de consommation incluent l'autoconsommation alimentaire qui représente un manque à gagner pour les ménages

### I.3.5.3 Pauvreté

104. Le District des Lagunes enregistre un taux de pauvreté<sup>30</sup> de 50,5 %, plus de 4 points au-dessus de la moyenne nationale de 46,3 %. La pauvreté est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain, et atteint jusqu'à 67 % dans la région des Grands Ponts contre 24 % en zone urbaine.

**Tableau 21 : Taux de pauvreté par région**

Région	Taux de pauvreté (%)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Grands Ponts	24,4	67,0	48,9
Agnéby-Tiassa	44,6	52,3	49,5
Mé	53,4	52,3	52,7
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>35,9</b>	<b>56,8</b>	<b>46,3</b>

Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2015

### I.3.5.4 Alphabétisation

105. Le District des Lagunes enregistre un taux d'analphabétisme<sup>31</sup> de 56,5 % pour les populations âgées de plus de 15 ans, inférieur de 7 points à la moyenne nationale (63,6 %). Ce taux est légèrement supérieur en milieu rural (environ 59,5 %) et plus élevé chez les femmes (environ 65,1 %).

**Tableau 22 : Taux d'analphabétisme par région<sup>32</sup>**

Région	Département	Taux d'analphabétisme (en %)
Grands Ponts	Dabou	50,4
	Grand-Lahou	54,9
	Jacqueville	59,0
Agnéby-Tiassa	Agboville	54,5
	Tiassalé	68,9
Mé	Adzopé	53,2
	Alépé	61,5

Source : INS – RGPH 1998

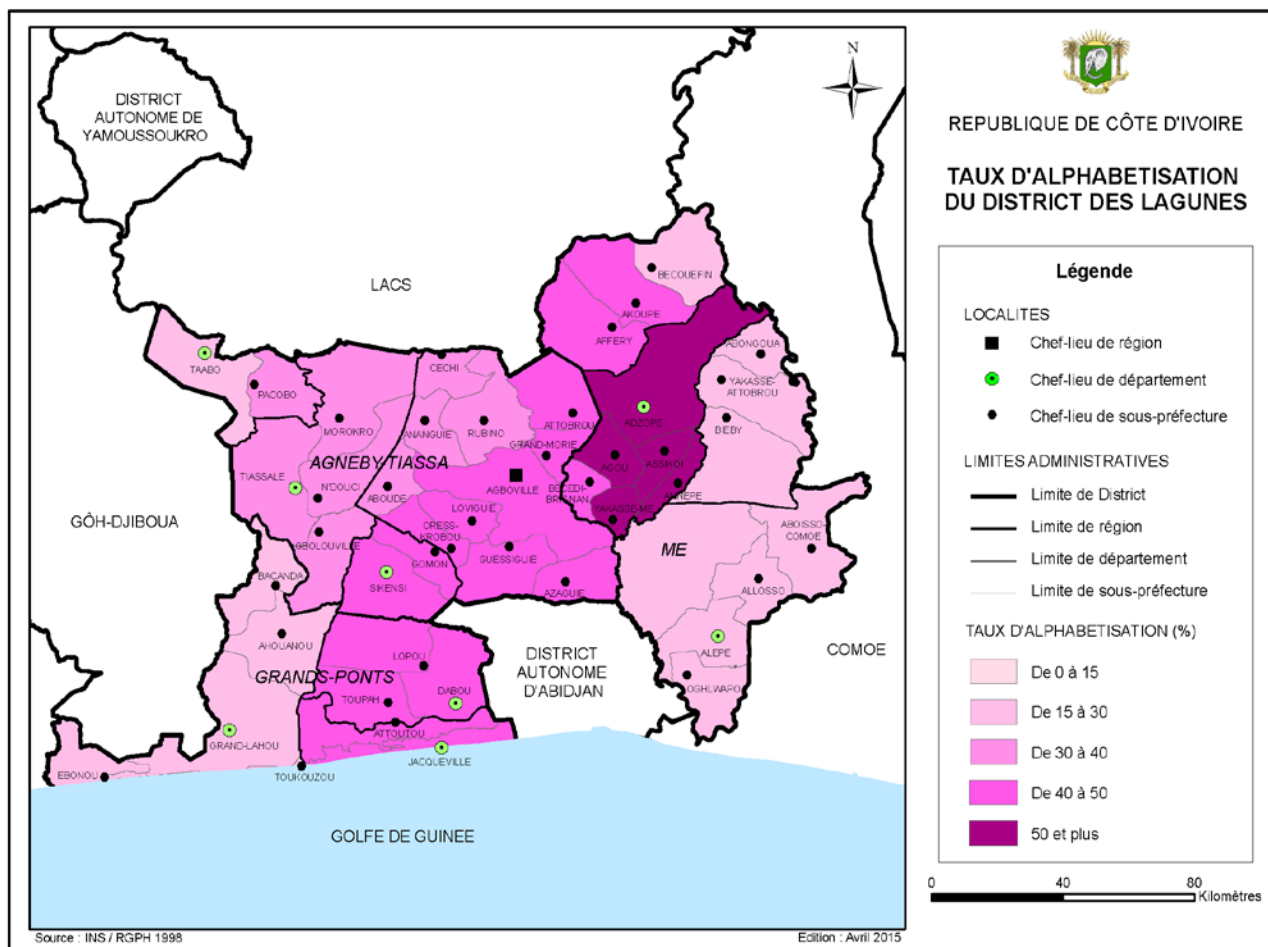
106. La région de l'Agnéby-Tiassa, avec un taux supérieur à 60 %, est la plus touchée par ce phénomène, qui est toutefois inférieur à la moyenne nationale.
107. Les taux d'alphabétisation sont notamment tirés vers le bas par la présence d'une forte population immigrée, souvent analphabète, qui s'installe dans le District pour des raisons économiques (travaux dans les plantations).

<sup>30</sup> Cf. Glossaire

<sup>31</sup> Cf. Glossaire

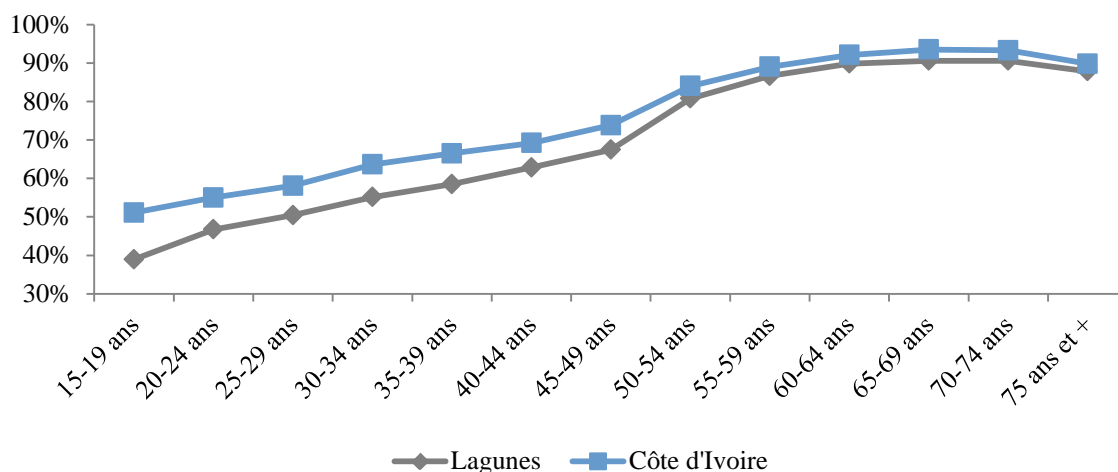
<sup>32</sup> Sur la base du découpage administratif de 1998

Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes



108. Si le taux d'analphabétisme atteint 91 % sur la tranche d'âge 65-69 ans, il est moins élevé chez les jeunes (39 % pour les 15-19 ans contre 51 % à l'échelle du pays), illustrant ainsi les progrès réalisés en la matière et la nécessité de poursuivre les efforts en termes d'alphabétisation des populations du District.

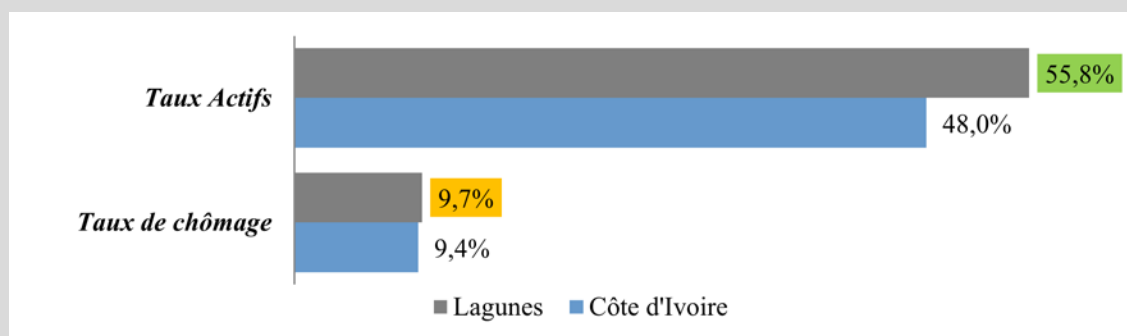
Figure 14 : Taux d'analphabétisme par tranche d'âge



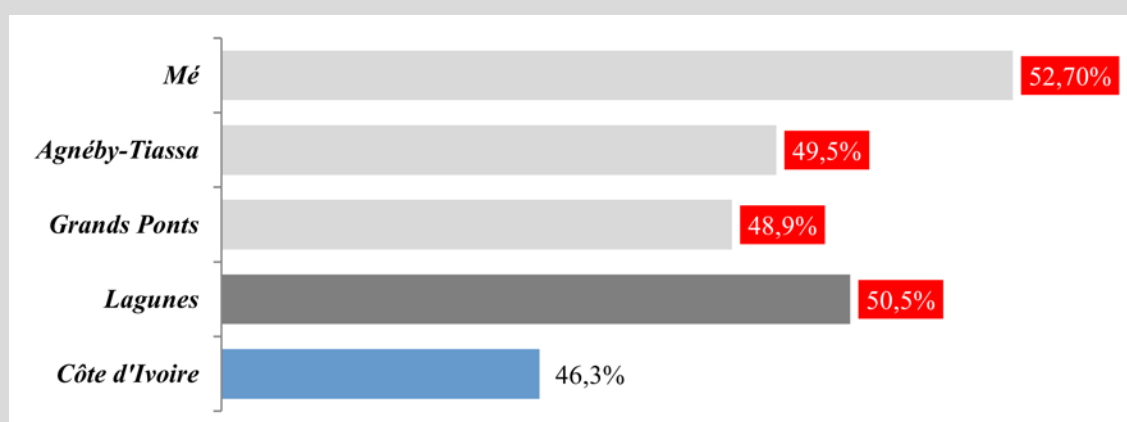
Source : INS - RGPH 1998

**Chiffres clés 10 : Caractéristiques socio-économiques de la population**

**Taux de chômage et taux d'occupation**



**Pauvreté**



**Analphabétisme**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### **Synthèse 3 : Caractéristiques sociodémographiques et peuplement**

---

*Les populations du District des Lagunes se caractérisent par la présence d'autochtones (Odjoukrou, Abbey, Attié, Ebrié, Krobou...), d'allochtones (provenant des autres districts de Côte d'Ivoire) et d'allogènes.*

*La population totale du District est estimée à 1,5 million d'habitants en 2014, soit 7,4 % de la population nationale. C'est une population jeune où plus de 40 % des personnes sont âgées de moins de 15 ans.*

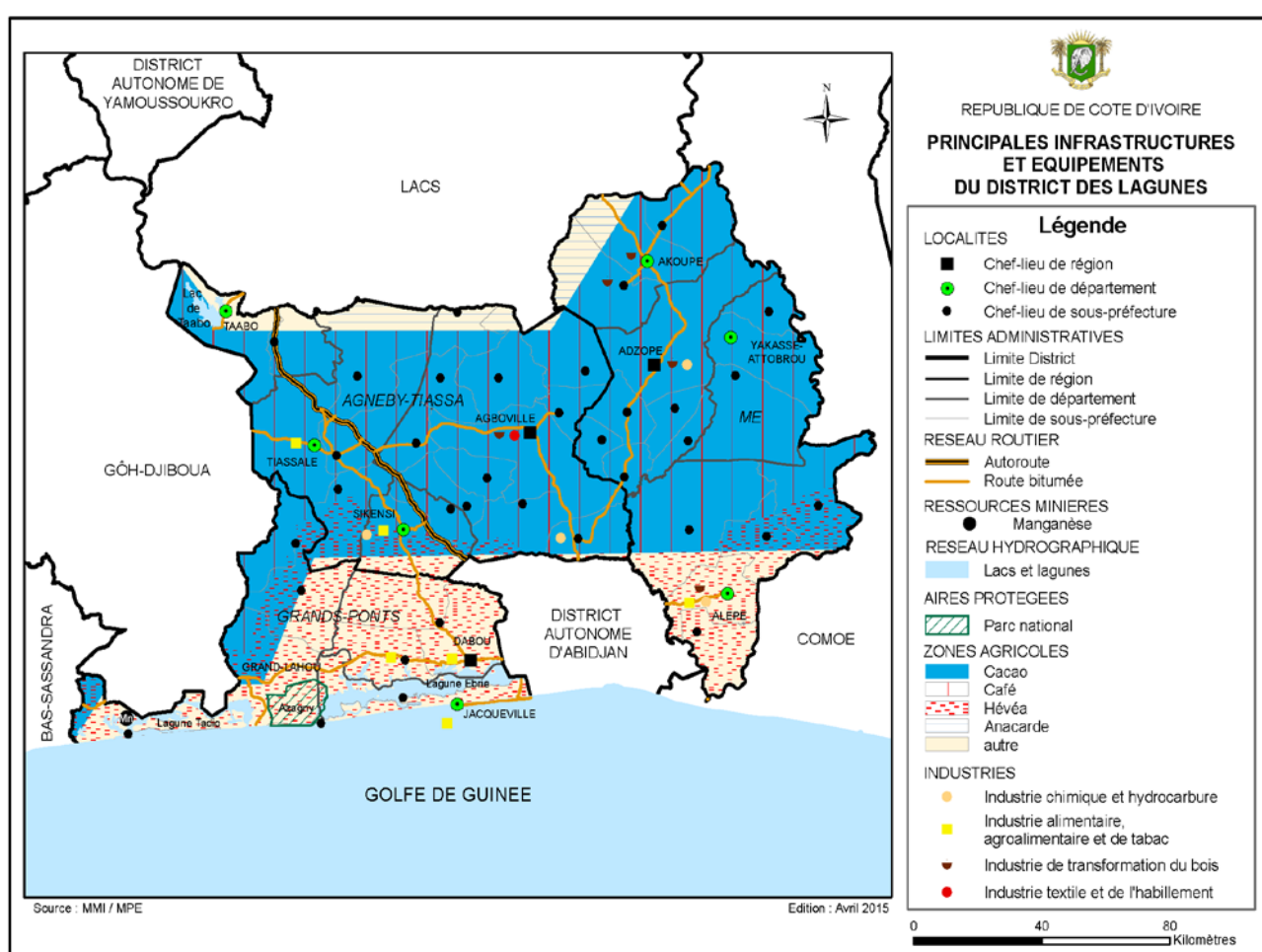
*Le District accuse un certain retard de développement qui se manifeste en particulier à travers une population active restreinte. Ce retard est cependant moins marqué que dans d'autres Districts du pays, en témoignent les indicateurs économiques (taux de pauvreté le plus faible du pays) et les indicateurs sociaux (alphabétisation, santé).*

---

**AXE II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

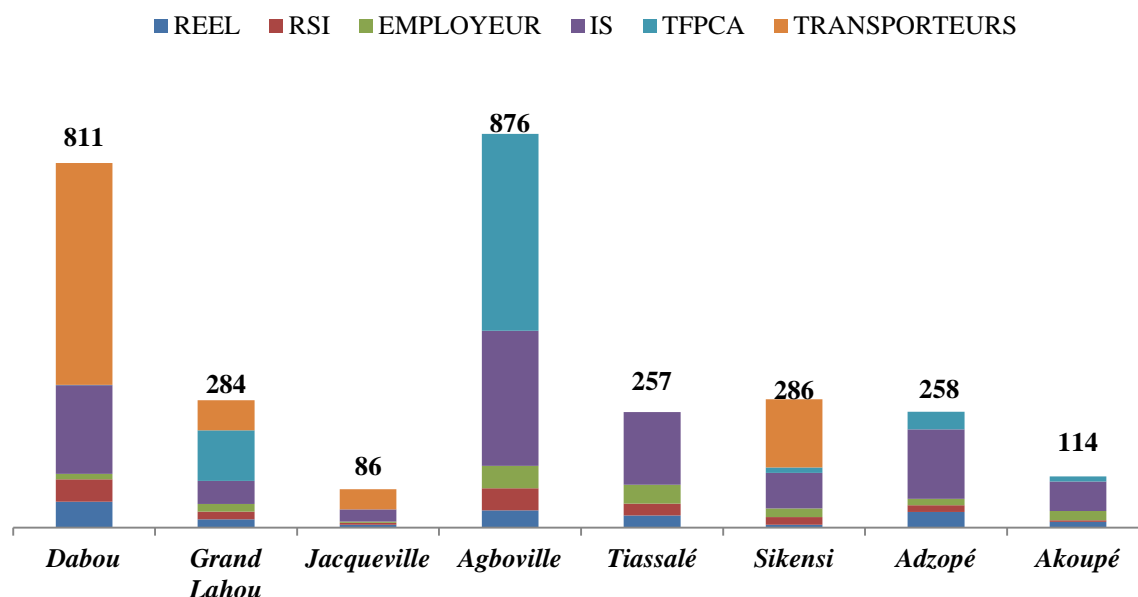

---

109. Le District des Lagunes bénéficie d'une pluviométrie abondante, d'une végétation luxuriante et variée où vit une population jeune et dynamique d'environ 1,8 million d'individus. L'espace lagunaire, le domaine du foncier rural, la proximité d'Abidjan et la présence de nombreux axes de transport (ferroviaire, routiers et autoroutier) dans le District, constituent les atouts majeurs de son développement économique.
110. Cependant, malgré sa proximité avec la capitale économique de la Côte d'Ivoire, l'économie du District des Lagunes n'est pas très diversifiée. En effet, elle repose en grande partie sur l'agriculture et l'agro-industrie à travers l'exploitation, la production et la commercialisation des produits d'exportation comme l'huile de palme, le caoutchouc, le café et le cacao.

**Carte 20 : Principales richesses économiques du District**


111. L'économie du District est fortement pénalisée par un secteur informel dominant. En 2012, le District ne comptait environ que 3 000 contribuables professionnels inégalement répartis sur le territoire. Si les départements de Dabou et d'Agboville concentrent 57 % de l'ensemble des contribuables, les autres localités du District comptent en moyenne 200 contribuables, ce qui met en avant une activité informelle importante représentant un réel manque à gagner pour le développement du District. Parmi les contribuables recensés, 35 % s'acquittent de l'impôt sur la société (IS) et 21 % de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans (TFPCA). Seuls 6 % des contribuables bénéficient d'un régime simplifié (RSI).

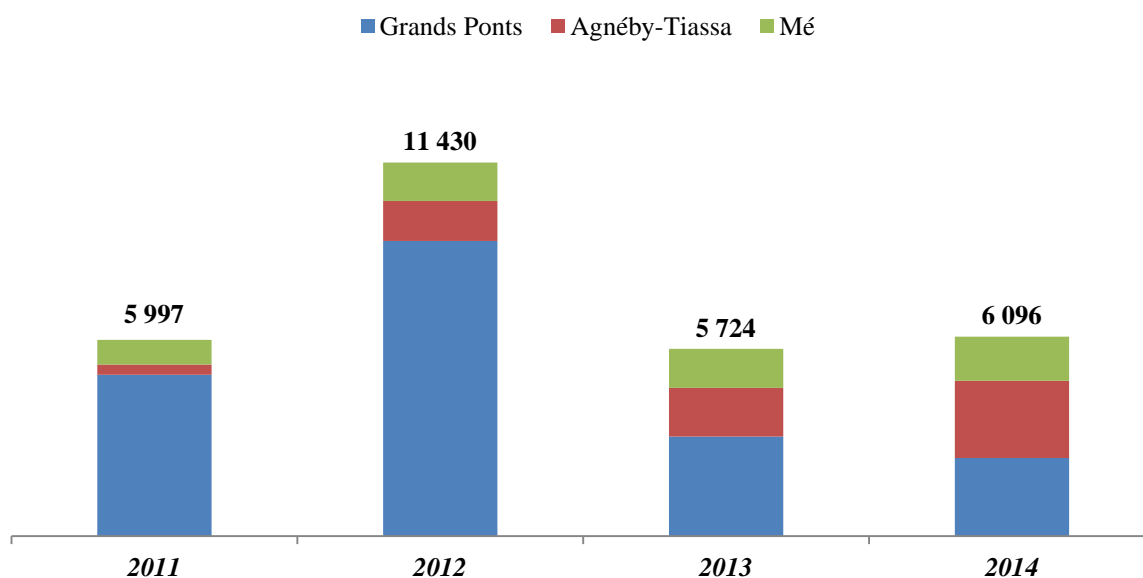
**Figure 15 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels)**



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

- 112. Les recettes fiscales générées par les contribuables se sont élevées à 6 096 millions de FCFA en 2014 soit 0,43 % des recettes fiscales nationales. L'analyse de ces recettes par direction et service permet de souligner les contributions quasi égales des chefs-lieux de région dans l'économie du District, avec 22 %, 17 % et 18 % respectivement pour Dabou, Agboville et Adzopé.
- 113. Les recettes fiscales ont connu une nette augmentation entre 2011 et 2014, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 16 %, soulignant ainsi une relance économique continue après plusieurs années de crises.

**Figure 16 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA)**



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

114. Le District dispose par ailleurs de plusieurs atouts économiques importants qui constituent de réelles opportunités de développement pouvant instaurer un véritable relai économique entre le District et la ville d'Abidjan :

- Une industrie avicole moderne ;
- D'importantes ressources halieutiques et trois ports de pêche ;
- Des ressources pétrolières, minières et énergétiques importantes, notamment en manganèse ;
- Un large périmètre forestier favorable à l'industrie du bois ;
- Des parcs et réserves classés ainsi que des stations balnéaires.

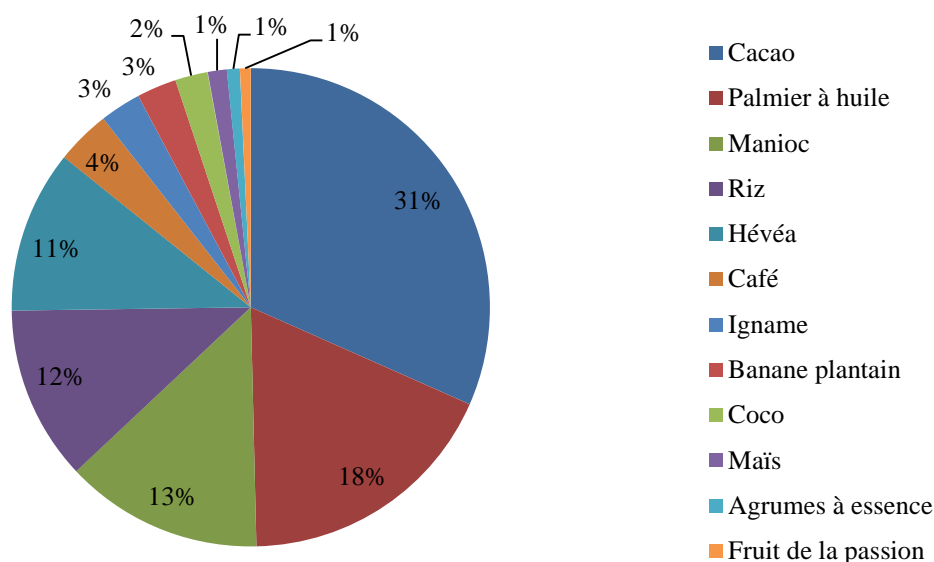
## Chapitre 1. Secteur primaire

### II.1.1 Agriculture

#### II.1.1.1 Production végétale

115. Le District des Lagunes est l'un des Districts les plus importants de Côte d'Ivoire sur le plan de l'agriculture. Celle-ci repose principalement sur la culture de fruits, du palmier à huile, de l'hévéa et du cacao (cultures de rente) ainsi que plusieurs types de cultures vivrières telles que le manioc, le riz et l'igname entre autres.
116. Le District dispose d'une surface agricole développée<sup>33</sup> d'environ 284 530 ha, avec plus de 68 % exploitée pour les cultures de rente (cacao, palmier à huile, hévéa) et près de 32 % consacrée aux cultures vivrières et maraichères (manioc, riz, igname).

**Figure 17 : Part des superficies des principales spéculations du District (en %)**



Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire départementaux 2013

#### a) Cultures de rente

117. Le District des Lagunes dispose d'une des plus grandes superficies d'hévéa (31 % des surfaces réservées à l'hévéa à l'échelle nationale) et de palmiers à huile (20,9 % du total des surfaces). La culture du coco est également l'une des plus importantes du District. En revanche, le cacao qui occupe la plus grande partie des superficies agricoles de District ne représente que 4 % de la production nationale.

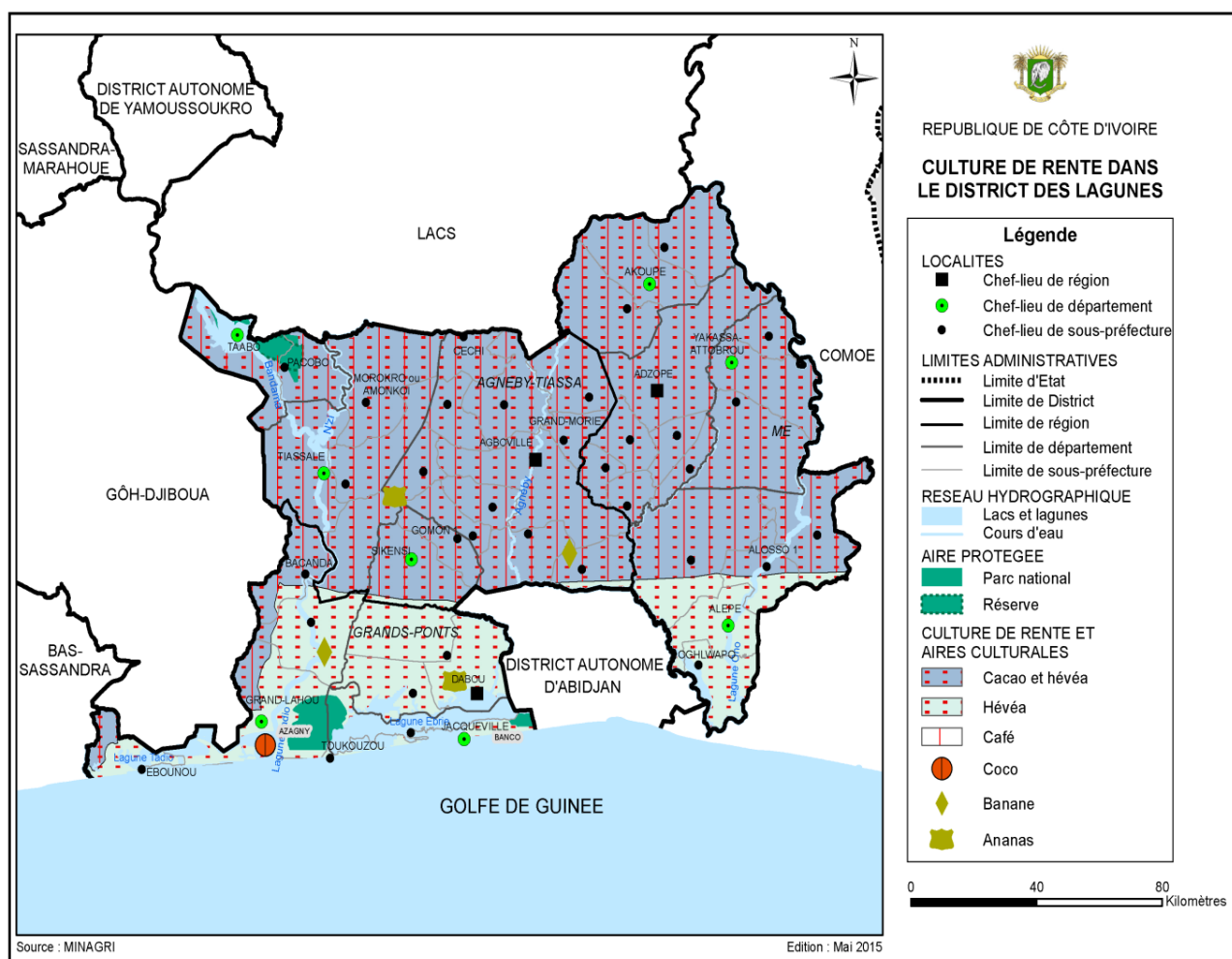
<sup>33</sup> Cf. Glossaire

**Tableau 23 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha)**

Superficie	Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire	% National
Cacao	32 647	20 101	36 783	89 531	2 256 285	4,0
Palmier à huile	1 961	4 744	44 165	50 871	243 298	20,9
Hévéa	344	1 838	29 858	32 040	176 552	18,1
Café	3 230	2 721	4 428	10 380	384 226	2,7
Coco	26	-	6 244	6 270	53 460	11,7
Agrumes à essence	375	-	2 121	2 496	37 061	6,7
Fruit de la passion	1 018	801	233	2 053	34 432	6,0
<b>Total</b>	<b>39 601</b>	<b>30 205</b>	<b>123 834</b>	<b>193 640</b>	<b>3 185 314</b>	<b>6,1</b>

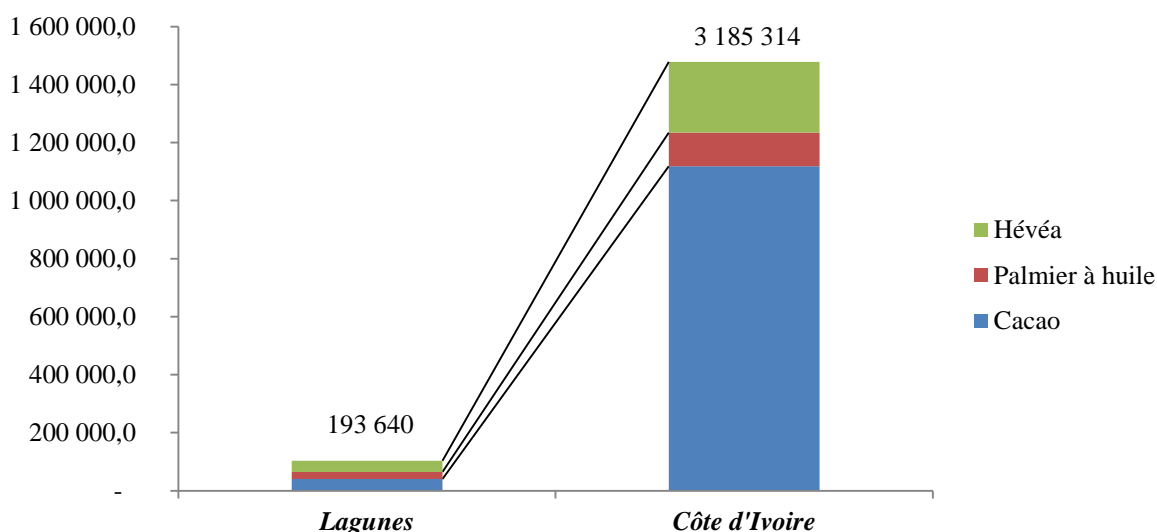
Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaire statistiques départementaux 2014

**Carte 21 : Types de cultures de rente dans le District**



118. Les cultures de rente (cacao, hévéa et palmier à huile) représentent 102 897 millions de FCFA en valeur, soit 7 % des recettes générées au niveau national.

**Figure 18 : Estimation des revenus des cultures de rente dans le District (millions FCFA) - 2012**



Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

- **Cacao**

119. Le District compte près de 89 500 ha d'exploitation de cacao, soit 4 % de la superficie nationale réservée à cette spéculation. La région des Grands Ponts concentre la plus grande surface, avec plus de 36 700 ha (41 %), suivie de la région de l'Agnéby-Tiassa avec 32 647 ha (36 %). En 2012, le District des Lagunes a produit environ 60 000 tonnes de cacao.

**Tableau 24 : Estimation des superficies et des productions de cacao par région - 2012**

Cacao	Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire
<b>Superficie (ha)</b>	32 647	20 101	36 783	<b>89 531</b>	<b>2 256 285</b>
	1 %	1 %	2 %	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	21 874	13 468	24 645	<b>59 986</b>	<b>1 669 651</b>
	1 %	1 %	1 %	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

- **Palmier à huile**

120. Le District compte près de 50 800 ha de culture de palmier à huile, soit 21 % de la superficie nationale réservée à cette spéculation. La région des Grands Ponts concentre la plus grande surface avec 44 165 ha (87 %). Le District produit environ 385 091 tonnes de palmier à huile par an.

**Tableau 25 : Estimation des superficies et des productions de palmier à huile par région – 2012**

<b>Palmier à huile</b>	<b>Agnéby-Tiassa</b>	<b>Mé</b>	<b>Grands Ponts</b>	<b>Lagunes</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>
<b>Superficie (ha)</b>	1 961	4 744	44 165	<b>50 871</b>	<b>243 298</b>
	1 %	2 %	18 %	<b>21 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	14 848	35 912	334 331	<b>385 091</b>	<b>1 841 767</b>
	1 %	2 %	18 %	<b>21 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

- **Hévéa**

121. Le District compte près de 32 000 ha de culture d'hévéa, soit 18,1 % de la superficie nationale réservée à cette spéculation. Ces superficies sont concentrées quasi exclusivement dans la région des Grands ponts. Le District produit environ 40 470 tonnes d'hévéa par an.

**Tableau 26 : Estimation des superficies et des productions de l'hévéa par région - 2012**

<b>Hévéa</b>	<b>Agnéby-Tiassa</b>	<b>Mé</b>	<b>Grands Ponts</b>	<b>Lagunes</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>
<b>Superficie (ha)</b>	344	1 838	29 858	<b>32 040</b>	<b>176 552</b>
	0,2 %	1,0 %	16,9 %	<b>18,1 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	499	2 665	37 306	<b>40 470</b>	<b>256 000</b>
	0,2 %	1,0 %	14,6 %	<b>15,8 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012, annuaires départementaux 2014

**Zoom 2 : Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) – Site de Toupah-Ousrou**

Depuis 1999, la SAPH est une filiale du groupe ivoirien SIFCA, leader ouest-africain de l'agro-industrie intervenant dans l'hévéa, la canne à sucre et le palmier à huile.

L'Unité Agricole de Toupah /Ousrou est répartie sur une superficie totale de 6 400 ha, dont 3 600 ha en saignée. Le site emploie entre 800 et 900 personnes et est composé de 3 services principaux :

- Agriculture et Agronomie ;
- Usine ;
- Service médical.

La production industrielle atteint 7 500 T de caoutchouc sec par an, ce qui représente 13 000 T humides. L'usine produit également du caoutchouc à partir de la matière première d'agriculteurs privés (60 % de sa production). Au total, le site produit jusqu'à 20 000 T de caoutchouc sec/an. Concernant les ventes, la production de meilleure qualité est vendue à l'export auprès de grands groupes industriels tels que Michelin (client principal). Les qualités inférieures sont écoulées sur le marché local et au niveau de la sous-région.

La SAPH se présente comme une entreprise citoyenne. Chaque ouvrier est logé sur le site, qui dispose de diverses infrastructures sociales et culturelles. Au niveau sanitaire, la SAPH dispose d'un dispensaire complet, avec entre autres un service maternité, un laboratoire et une salle d'hospitalisation de 13 lits. En 2013, les fréquentations y étaient de l'ordre de 2 300 consultations par mois, dont 15 % provenant des populations environnantes.

Par ailleurs, l'encadrement et le suivi des planteurs (conseil agricole, distribution gratuite de plants pour fidéliser les paysans,...) sont au cœur de la politique sociétale de l'entreprise.



Photo 5 : Paysan effectuant la saignée des arbres © 2014.

La société SAPH doit faire face cependant à un certain nombre de problèmes exogènes parmi lesquelles se trouve sa dépendance vis-à-vis des cours mondiaux de caoutchouc. Par ailleurs, la mauvaise qualité des infrastructures dans le District a pour conséquence le coût élevé des transports et l'interruption intempestive et régulière de la pour cause de coupure électrique.

Par conséquent, et pour atteindre ses objectifs de production de 200 000 tonnes pour l'ensemble des 6 sites à l'horizon 2018, les principaux axes de développement de la SAPH doivent s'attacher à l'augmentation des rendements de 5 à 10 T/h. La SAPH doit ainsi s'attacher à mettre à niveau ses locaux et à travailler conjointement avec les autorités locales pour la mise à niveau des infrastructures électriques et de transport dans les différentes régions du District.

**b) Cultures vivrières**

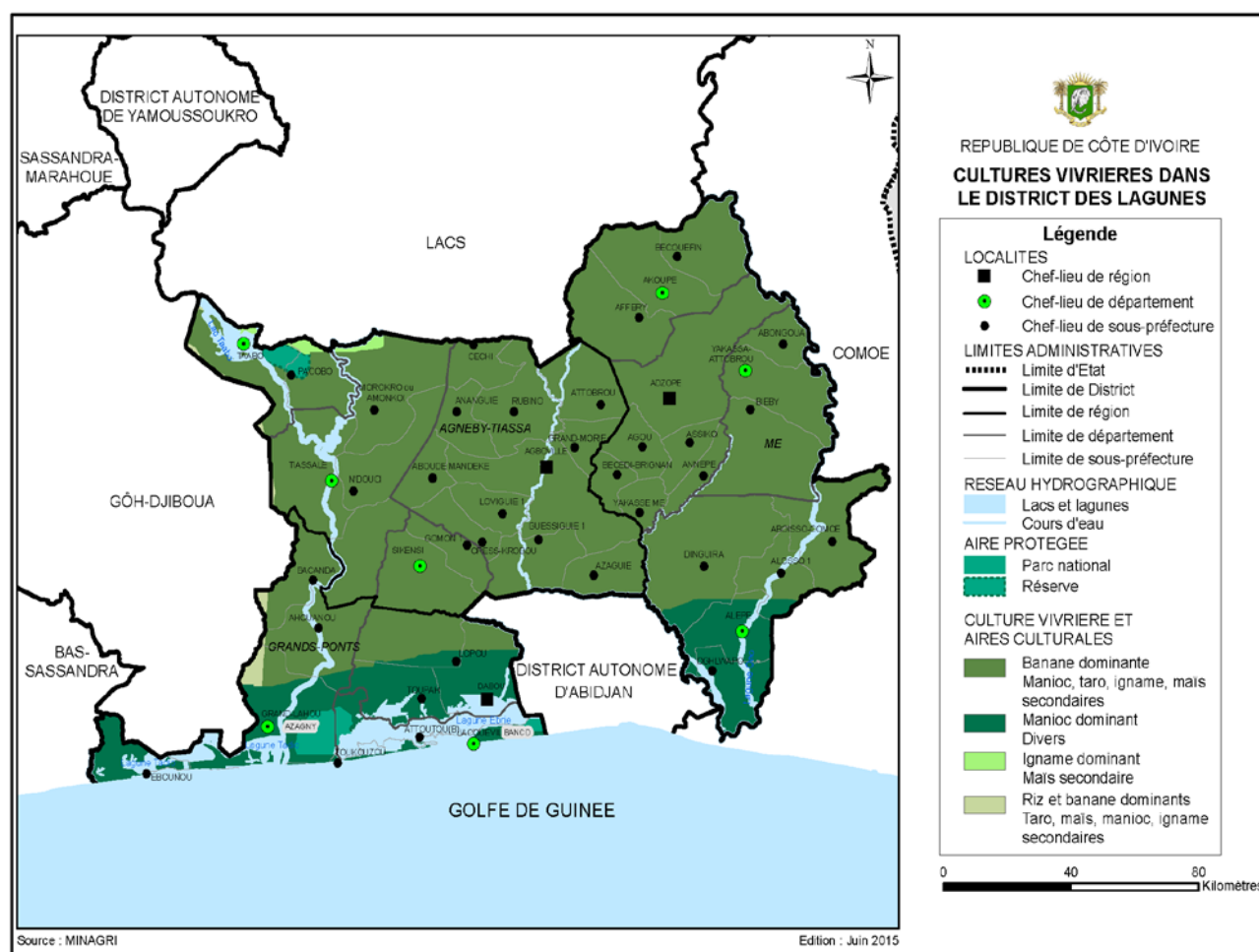
122. Les cultures vivrières représentent 90 306 ha, soit 31,8 % de la surface agricole du District où sont principalement cultivés le manioc, le riz, et l'igname.

**Tableau 27 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières par région - 2013 (ha)**

Spéculation	Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire	% National
Manioc	2 500	5 373	30 034	<b>37 907</b>	<b>366 065</b>	<b>10,4</b>
Riz irrigué	17 275	-	2 116	<b>19 391</b>	<b>147 883</b>	<b>13,1</b>
Riz pluvial	11 338	-	2 598	<b>13 936</b>	<b>936 773</b>	<b>1,5</b>
S/T Riz	28 613	-	4 714	<b>33 326</b>	<b>1 084 656</b>	<b>3,1</b>
Igname précoce	324	35	1 065	<b>1 424</b>	<b>381 971</b>	<b>0,4</b>
Igname tardive	4 560	138	1 736	<b>6 433</b>	<b>465 039</b>	<b>1,4</b>
S/T Igname	4 883	172	2 801	<b>7 857</b>	<b>847 010</b>	<b>0,9</b>
Banane plantain	3 798	1 276	2 496	<b>7 570</b>	<b>426 228</b>	<b>1,8</b>
Maïs	1 936	62	1 648	<b>3 646</b>	<b>308 839</b>	<b>1,2</b>
<b>Total</b>	<b>41 730</b>	<b>6 883</b>	<b>41 693</b>	<b>90 306</b>	<b>3 032 798</b>	<b>3,0</b>

Sources : MINAGRI - RNA 2001, *Annuaire statistiques nationales 2007 et 2012*

Carte 22 : Types de cultures vivrières dans le District



• *Manioc*

- 123. Le manioc est cultivé dans l'ensemble du pays, mais ses principales zones de production sont situées sur le littoral, les régions du sud-est, de l'ouest et du centre de la Côte d'Ivoire. Le District des Lagunes concentre pour sa part 10,4 % des superficies nationales des cultures de manioc.
- 124. Les produits non consommés au niveau des ménages qui les produisent transitent vers les marchés urbains et sous régionaux sous forme brute ou transformée. Le manioc constitue un produit stratégique qui permet simultanément de réduire la période de soudure, de créer de la valeur ajoutée locale, et de proposer une alternative aux importations massives de riz et de blé.
- 125. Les cultures de manioc au sein du District des Lagunes sont concentrées dans la région des Grands Ponts qui représente 6 % de la production nationale.

Tableau 28 : Estimation des superficies et des productions de manioc par région- 2012

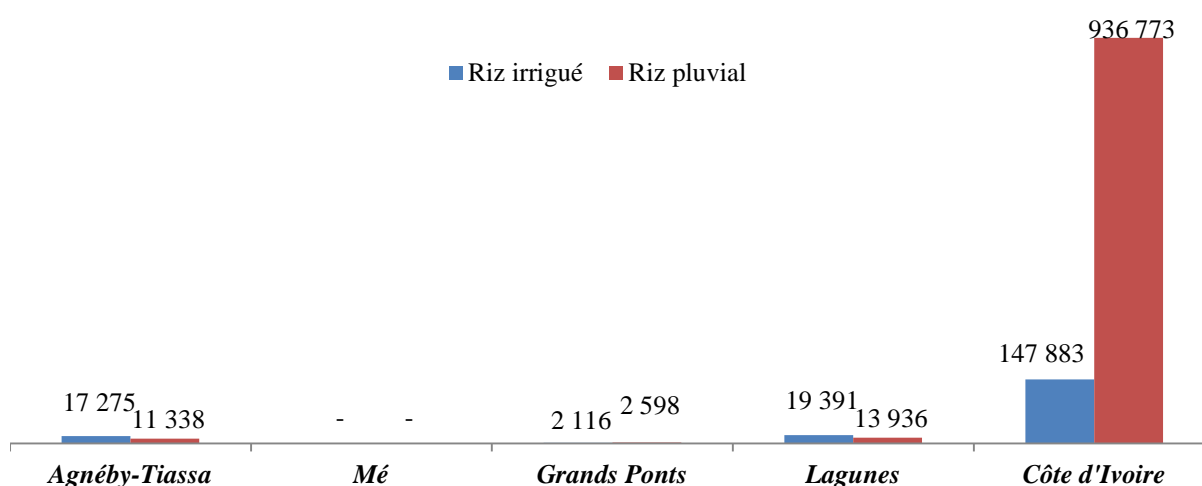
Manioc	Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	2 500	5 373	30 034	37 907	366 065
	0,7 %	1,5 %	8,2 %	10,4 %	100 %
Production (t)	11 982	25 752	143 946	181 680	2 412 371
	0,5 %	1,1 %	6,0 %	7,5 %	100 %

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaire statistiques nationales 2007 et 2012

• **Riz**

126. Le riz, cultivé sur les plateaux (riz pluvial) ou dans les bas-fonds (riz irrigué), est l'une des principales cultures vivrières du District. Pourtant, malgré la présence de nombreux bas-fonds et d'une pluviométrie suffisante, le District des Lagunes ne concentre que 3,1 % des superficies agricoles dédiées à cette culture.
127. En 2012, le District des Lagunes comptait 13 936 ha de riz pluvial (1,5 % du total national) et 19 391 ha de riz irrigué (13,1 % du total national). Les champs de riz sont majoritairement situés dans la région de l'Agnéby-Tiassa qui concentre 2,6 % de la superficie nationale de riz.

**Figure 19 : Superficie des cultures de riz par type de culture et par région (ha) - 2012**



Sources : MINAGRI – *Annuaire statistique 2001, 2007, 2012*

128. La production totale des champs de riz du District est estimée à 54 973 tonnes, représentant ainsi 3,5 % de la production nationale de riz.

**Tableau 29 : Estimation des superficies et des productions de riz par région - 2012**

Riz	Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire
<b>Superficie (ha)</b>	28 613	0	4 714	<b>33 326</b>	<b>1 084 656</b>
	2,6 %	0 %	0,4 %	<b>3,1 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	47 198	0	7 775	<b>54 973</b>	<b>1 561 905</b>
	3,0 %	0 %	0,5 %	<b>3,5 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI - *RNA 2001, Annuaire statistique nationale 2007 et 2012*

• **Igname**

129. Le District compte près de 8 000 ha de cultures d'igname, soit 0,9 % de la superficie nationale réservée à cette spéculat. La région de l'Agnéby-Tiassa concentre la plus grande surface avec près de 4 900 ha (62 %). En 2012, le District des Lagunes a produit 89 604 tonnes d'igname.

**Tableau 30 : Estimation des superficies et des productions de l'igname par région - 2012**

<b>Igname</b>	<b>Agnéby-Tiassa</b>	<b>Mé</b>	<b>Grands Ponts</b>	<b>Lagunes</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>
<b>Superficie (ha)</b>	4 883	172	2 801	<b>7 857</b>	<b>847 010</b>
	0,6 %	0,02 %	0,3 %	<b>0,9 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	59 971	1 938	27 695	<b>89 604</b>	<b>5 674 969</b>
	1,1 %	0,03 %	0,5 %	<b>1,6 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

- **Banane plantain**

130. Le développement de la production de banane plantain est lié à celui des cultures de rente, principalement cacao, auxquelles elle est associée. La production nationale stagne autour de 1,5 million de tonnes et les rendements moyens sont compris entre 3,5 et 4 tonnes/ha au cours de dix dernières années. La production de banane plantain est synchronisée avec la pluviométrie, elle s'étale durant huit mois dans l'année ; elle se trouve difficilement sur les marchés de juin à octobre. La banane plantain est consommée localement, exportée vers les grands centres urbains et les pays de la sous-région, en particulier le Burkina Faso par voie ferroviaire.
131. Les pertes post récolte sont importantes (environ 40 % de la production). Elles sont étroitement liées aux questions d'hygiène alimentaire. Les points critiques se retrouvent aux différents maillons de la chaîne du producteur au consommateur ; principalement en cause les attaques parasitaires, les techniques de coupe inappropriées, des moyens de transport inadaptés, l'absence de logistique d'entreposage et de conservation au niveau des marchés, etc.
132. Avec une superficie de plus de 7 500 ha, le District a produit 2,5 % du total de production nationale de banane plantain en 2012 (plus de 39 000 tonnes).

**Tableau 31 : Estimation des superficies et des productions de banane plantain par région - 2012**

<b>Banane plantain</b>	<b>Agnéby-Tiassa</b>	<b>Mé</b>	<b>Grands Ponts</b>	<b>Lagunes</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>
<b>Superficie (ha)</b>	3 798	1 276	2 496	<b>7 570</b>	<b>426 228</b>
	0,9 %	0,3 %	0,6 %	<b>1,8 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	19 675	6 608	12 928	<b>39 212</b>	<b>1 577 048</b>
	1,2 %	0,4 %	0,8 %	<b>2,5 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI - RNA 2001, Annuaires statistiques nationaux 2007 et 2012

**Zoom 3 : Champs d'innovation de banane plantain à Agboville**

*Des champs de banane plantain se situent à proximité du département d'Agboville. La plantation d'une surface de 3 ha est répartie entre 13 exploitants.*

*Trois variétés de bananes plantains y sont exploitées, ce qui correspond à 5 000 pieds pour l'ensemble de la plantation, avec un rendement de 10 t à 12 t/ha. Ce rendement dépend fortement des conditions climatiques ainsi que de la fertilité des sols.*



*Photo 6 : Culture de la variété N'DE FOTO © 2014.*

*La production est étalée sur toute l'année et est destinée à la vente locale (Agboville et villages voisins).*

*Des travaux de remplacements d'anciens plants par une nouvelle variété de plants ont été développés par le CNRA. C'est une variété à deux régimes qui va être expérimentée sur une superficie d'un hectare, correspondant à 1 166 pieds. Cette expérimentation sera réalisée sur les deux saisons (sèche et humide) afin de voir quelles sont les conditions climatiques les plus propices à la culture de cette nouvelle variété.*

*Les premiers résultats ont montré que la variété à deux régimes est plus résistante au vent, et que ses feuilles sont vertes en permanence.*

*Les planteurs sont encadrés et accompagnés par l'ANADER qui leur fournit également des intrants. Ils ont par ailleurs reçu une formation et un suivi de la part de la FIRCA, mais l'appui financier de la part des organismes étatiques tarde à se concrétiser.*

### II.1.1.2 Production animale

133. En Côte d'Ivoire, l'élevage contribue à environ 2 % du PIB national. Le recensement agricole de 2001 avait dénombré 360 000 éleveurs sur toute l'étendue du pays. N'appartenant pas à l'espace sahélo-soudanais, grande région d'élevage traditionnel ouest-africain, la Côte d'Ivoire a toujours importé l'essentiel des produits animaux consommés pour répondre à la demande urbaine croissante. Ainsi, en 2011, le pays a importé 83 % du lait et des produits laitiers, 58 % de la viande bovine, 46 % de la viande porcine et 32 % de celle des petits ruminants.
134. En 2012, l'élevage dans le District était dominé par les ovins et caprins qui représentaient respectivement 2,9 % et 1,5 % du cheptel national. L'élevage est pratiqué de façon traditionnelle, limité par la précarité des conditions d'élevage qui ne garantit pas une bonne productivité et souffre de l'absence de suivi sanitaire qui freine son développement.

**Tableau 32 : Effectifs des cheptels par région - 2012**

Cheptel	Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire	% National
<b>Bovins</b>	840	2 577	15 917	<b>19 333</b>	<b>1 583 725</b>	<b>1,2</b>
<b>Caprins</b>	10 289	784	9 252	<b>20 325</b>	<b>1 339 038</b>	<b>1,5</b>
<b>Ovins</b>	14 714	10 357	24 050	<b>49 121</b>	<b>1 708 464</b>	<b>2,9</b>
<b>Porcins</b>	3 396	2 039	9 401	<b>14 836</b>	<b>353 021</b>	<b>4,2</b>

Source : MIRAH – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

#### a) Elevage de bovins

135. L'élevage de bovins représente environ 19 300 bêtes, soit 1,2 % du cheptel national de bovins, principalement concentré dans les régions des Grands Ponts (82 % du cheptel du District).

**Tableau 33 : Chiffres clés de l'élevage bovins par région - 2012**

Bovins	Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire
<b>Cheptel (Nb de têtes)</b>	840	2 577	15 917	<b>19 333</b>	<b>1 583 725</b>
<b>Abattages (Nb de têtes)</b>	152	468	2 890	<b>3 510</b>	<b>287 507</b>
<b>Viandes (Tonnes)</b>	16	51	312	<b>379</b>	<b>31 080</b>
<b>Abats (Tonnes)</b>	10	29	181	<b>220</b>	<b>18 035</b>
<b>Lait (Tonnes)</b>	17	51	315	<b>383</b>	<b>31 358</b>

Source : MIRAH – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

**b) Elevage de petits ruminants**

136. L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Le District concentre près de 69 450 bêtes représentant 2,9 % d'ovins et 1,5 % de caprins au niveau national. Avec ce cheptel, le District produit un peu plus de 426 tonnes de viande, soit 2,6 % de la production nationale de viandes de petits ruminants.

**Tableau 34 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et des caprins par région - 2 012**

Petits ruminants		Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire
Ovins	Cheptel (Nb de têtes)	14 714	10 357	24 050	49 121	1 708 464
	Abattages (Nb de têtes)	7 055	4 966	11 531	23 552	819 166
	Viandes (Tonnes)	109	77	179	365	12 697
	Abats (Tonnes)	44	31	72	147	5 119
Caprins	Cheptel (Nb de têtes)	10 289	784	9 252	20 325	1 339 038
	Abattages (Nb de têtes)	3 305	252	2 972	6 528	430 094
	Viandes (Tonnes)	31	2	28	61	3 999
	Abats (Tonnes)	12	1	11	24	1 612

Source : MIRAH – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

**c) Elevage de porcins**

137. Le District concentre près de 4,2 % du cheptel de porcins au niveau national, majoritairement situé dans la région des Grands Ponts (63 % des bêtes du District). Ce cheptel a permis en 2012 de produire près de 303 tonnes de viande porcine et 65 tonnes d'abats.

**Tableau 35: Chiffres clés de l'élevage des porcins par région - 2012**

Porcins	Agnéby-Tiassa	Mé	Grands Ponts	Lagunes	Côte d'Ivoire
Nb de têtes (Total)	3 396	2 039	9 401	14 836	353 021
Viandes totales (Tonnes)	69	42	192	303	7 215
Abats totaux (Tonne)	15	9	41	65	1 541

Source : MIRAH – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

**d) Aviculture<sup>34</sup>**

138. L'aviculture est très développée dans le District des Lagunes. Le cheptel des poulets de chair est le plus important au niveau national (95 % du cheptel national). En 2012, le District a produit environ 14 600 tonnes de viande et 13 400 tonnes d'œufs (respectivement 59 % et 40 % des productions nationales).

**Tableau 36 : Chiffres clés de l'aviculture dans le District - 2012**

Type	Catégorie	Lagunes	Côte d'Ivoire
<b>Pondeuse</b>	Cheptel (Nb de têtes)	<b>798 026</b>	<b>1 851 074</b>
	Abattages (Nb de têtes)	<b>534 678</b>	<b>1 240 220</b>
	Viandes (Tonnes)	<b>789</b>	<b>1 830</b>
	Œufs (Tonnes)	<b>10 773</b>	<b>24 989</b>
<b>Poulets de chair</b>	Cheptel (Nb de têtes)	<b>8 041 481</b>	<b>8 476 143</b>
	Abattages (Nb de têtes)	<b>7 237 333</b>	<b>7 628 529</b>
	Viandes (Tonnes)	<b>7 715</b>	<b>8 132</b>
<b>Poulets traditionnels</b>	Cheptel (Nb de têtes)	<b>9 966 202</b>	<b>33 528 362</b>
	Abattages (Nb de têtes)	<b>7 475 135</b>	<b>25 147 897</b>
	Viandes (Tonnes)	<b>6 130</b>	<b>20 621</b>
	Œufs (Tonnes)	<b>2 651</b>	<b>8 918</b>

Source : MIRAH – Annuaires statistiques 2001, 2012

<sup>34</sup> Intègre également les chiffres du District Autonome d'Abidjan

### II.1.1.3 Structuration du secteur agricole

#### a) Equipements agricoles

139. Les travaux agricoles sont faiblement mécanisés puisque seules 1,8 % des parcelles bénéficient de labour motorisé, 39,4 % des parcelles sont labourées manuellement et 58,3 % des parcelles ne sont pas labourées. En dehors de quelques structures agricoles d'envergure qui utilisent des tracteurs, la majorité des exploitants réalisent encore leurs travaux manuellement, ce qui explique en partie le faible rendement des surfaces agricoles.

**Tableau 37 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par région (en %)**

Région	Sans labour	Manuel	Tracté	Motorisé
Agnéby-Tiassa	67,2	32,8	0,0	0,0
Mé	96,0	4,0	0,0	0,0
Grands-Ponts	44,1	52,2	0,9	2,9
Lagunes	58,3	39,4	0,5	1,8
Côte d'Ivoire	34,7	56,1	8,7	0,6

Sources : MINAGRI – RNA 2001

140. Le petit matériel de la région des Lagunes est constitué pour l'essentiel de presse à manioc, de brouettes, d'outils pour la pulvérisation des produits de traitement (pulvérisateurs, atomiseurs, appareil ULV). 23,1 % des ménages du District possèdent des presses à manioc du pays, 24,2 % des brouettes et seulement 2,6 % de tronçonneuses.

**Tableau 38 : Equipement des ménages agricoles en petits matériels (en % de ménages)**

Type	Lagunes	Côte d'Ivoire
Brouette	24,2	5,9
Presse manioc	23,1	11,8
Pulvérisateur	9,2	3,0
Atomiseur	6,3	3,8
Bascule	5,4	2,3
Tronçonneuse	2,6	7,1
Appareil ULV	1,2	1,0
Bac à fermentation	0,9	2,3
Poudreuse	0,4	2,5
Décortiqueuse d'arachide.	0,2	0,7
Egreneuse	0,1	2,2

Sources : MINAGRI – RNA 2001

141. Ce manque d'équipement est encore plus manifeste en ce qui concerne le gros matériel agricole. Seul 0,5 % des ménages agricoles disposent d'un tracteur et 2,8 % d'une broyeuse de manioc alors que le District compte plus de 37 000 ha de culture de manioc.

**Tableau 39 : Equipement des ménages agricoles en gros matériels (en % de ménages)**

Type	Lagunes	Côte d'Ivoire
Presse huile	4,3	23,4
Broyeuse de manioc	2,8	18,6
Groupe électrogène	1,0	7,7
Décortiqueuse de café	0,6	1,4
Moulin à céréales	0,5	2,4
Tracteur	0,5	2,5
Charrue	0,4	0,3
Motoculteur	0,3	3,6
Décortiqueuse de riz	0,3	1,0
Batteuse de riz	0,2	4,6
Epandeur de fumure et d'engrais	0,1	ND

Source : MINAGRI – RNA 2001

142. De manière générale, la population pratique une agriculture itinérante sur brûlis, avec utilisation d'outils rudimentaires tels que la machette la houe, la daba<sup>35</sup>.

<sup>35</sup> Liste non exhaustive

**b) Sociétés coopératives et fédérations agricoles**

143. Afin d'acquérir du matériel et des intrants à des tarifs plus intéressants, les agriculteurs créent des sociétés coopératives agricoles<sup>36</sup>. À ces sociétés coopératives, s'ajoutent quelques structures d'accompagnement privées ou publiques permettant de donner un appui financier ou technique supplémentaire.

**Tableau 40 : Structures d'accompagnement agricole**

Structure d'accompagnement	Filières couvertes	Principales missions
<b>ANADER</b>	Cacao, Café, Hévéa, riz, maïs, manioc, filière maraichère, filière porcine, filière volaille	Encadrement des spéculations, formation des exploitants, appui à la certification des producteurs et coopérateurs
<b>Conseil du Café-Cacao</b>	Café, Cacao	Gestion, développement et régulation de la filière café et du cacao et de la stabilisation des prix du café et du cacao, fourniture gratuite de matériel végétal, de produits phytosanitaires et sacherie. À ces activités s'ajoute la réhabilitation des pistes de desserte agricole
<b>CNRA</b>	Cacao, Riz, Café, Coco, Hévéa, piment, banane, etc.	Distribution de semences améliorées

Source : MINAGRI, 2012

144. En outre, la Côte d'Ivoire compte 4 fédérations sectorielles qui jouent un rôle dans la structuration et la représentation des filières agricoles à travers :

- La promotion des filières agricoles et de la solidarité professionnelle ;
- La défense des intérêts des producteurs ;
- La promotion de la professionnalisation de l'agriculture ;
- La valorisation du métier d'agriculteur.

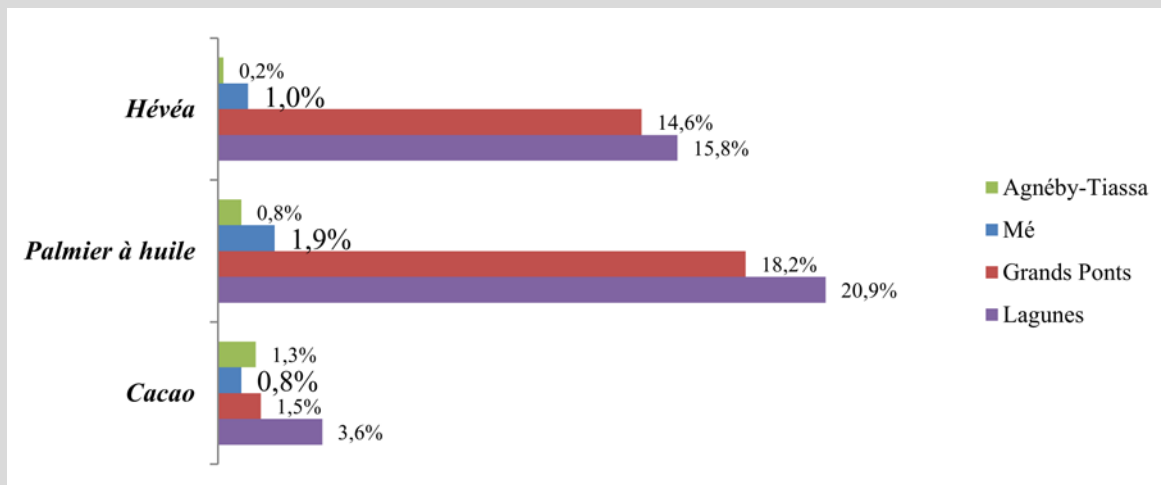
145. Ces fédérations sont :

- La fédération des coopératives de la filière bétail et viande de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire ;
- La fédération des producteurs de canne villageoise de Côte d'Ivoire ;
- La fédération nationale des coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire.

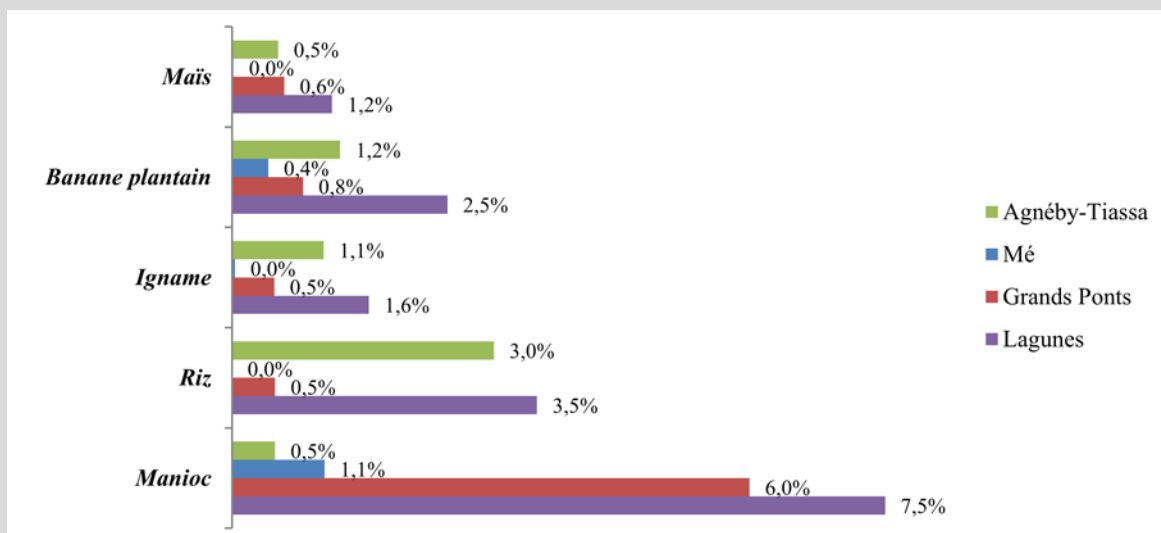
<sup>36</sup> Cf. Annexe 7 : Liste des sociétés coopératives par département

**Chiffres clés 11 : Secteur agricole**

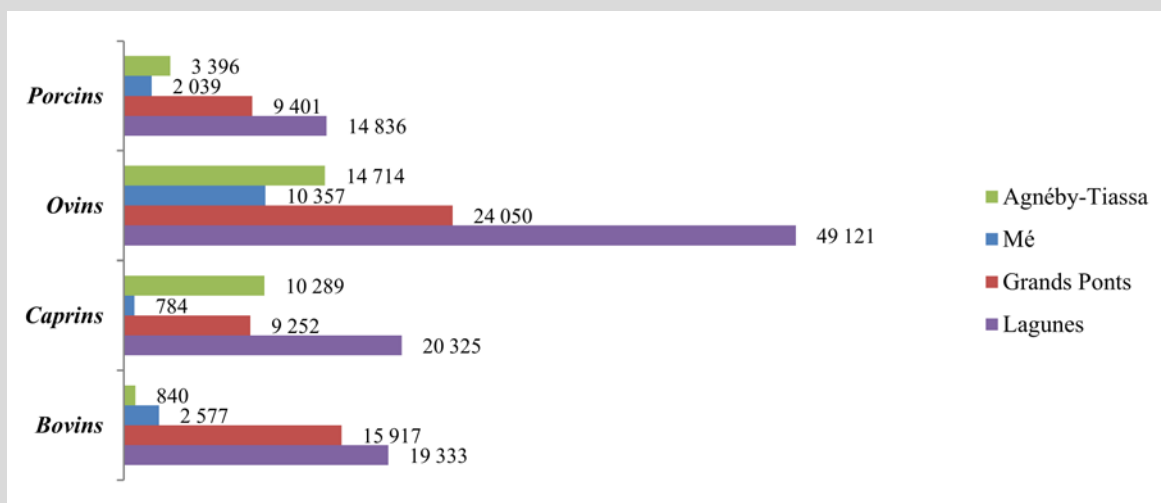
**Part de la production des principales cultures de rente du District (% national)**



**Part de la production des principales cultures vivrières du District (% national)**



**Elevage (cheptel)**



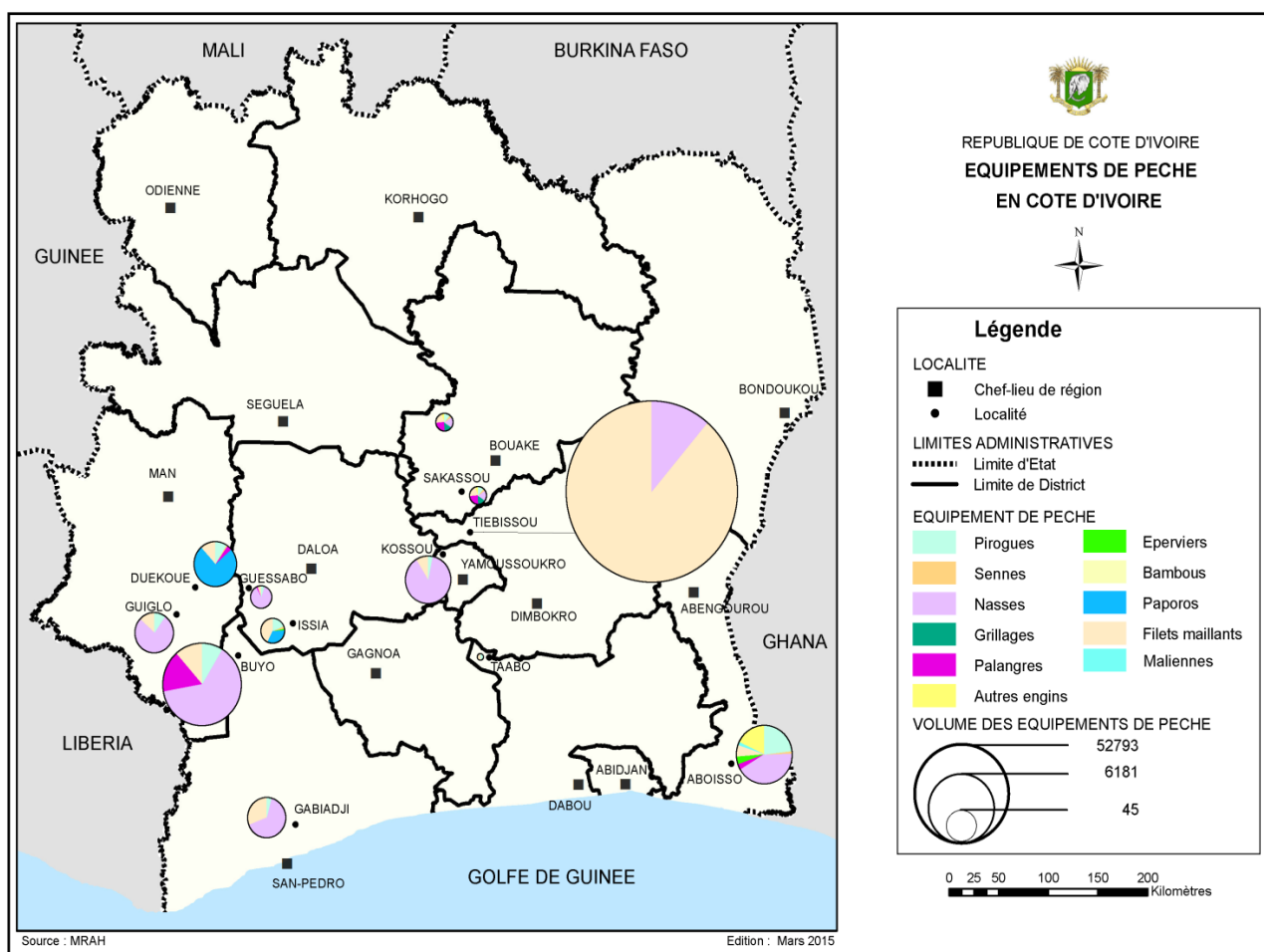
## II.1.2 Secteur halieutique

146. Le District des Lagunes possède un réseau hydrographique favorable à la pêche (lagunes, façade atlantique, fleuves et lac de barrage). La région côtière et lagunaire, avec une activité de pêche très développée et la présence de nombreux plans d'eau, concentre un nombre important de sites d'habitations de pêcheurs. Elle présente également les revenus des ménages liés à la pêche parmi les plus élevés du pays. Son parc piroguier est important (près de 20 % du parc national) et est principalement constitué de pirogues monoxyles et de pirogues à membrure, non motorisées.
147. Les modes de pêche privilégiés utilisent le filet dormant, l'épervier, la nasse ou encore la senne (ou le filet encerclant). La capture moyenne par sortie varie entre 12,5 kg et 35 kg selon la saison de pêche, au-dessus de la moyenne nationale qui varie entre 15 kg et 40 kg, avec entre 4 à 6 sorties par semaine.

### II.1.2.1 Pêche artisanale maritime et lagunaire

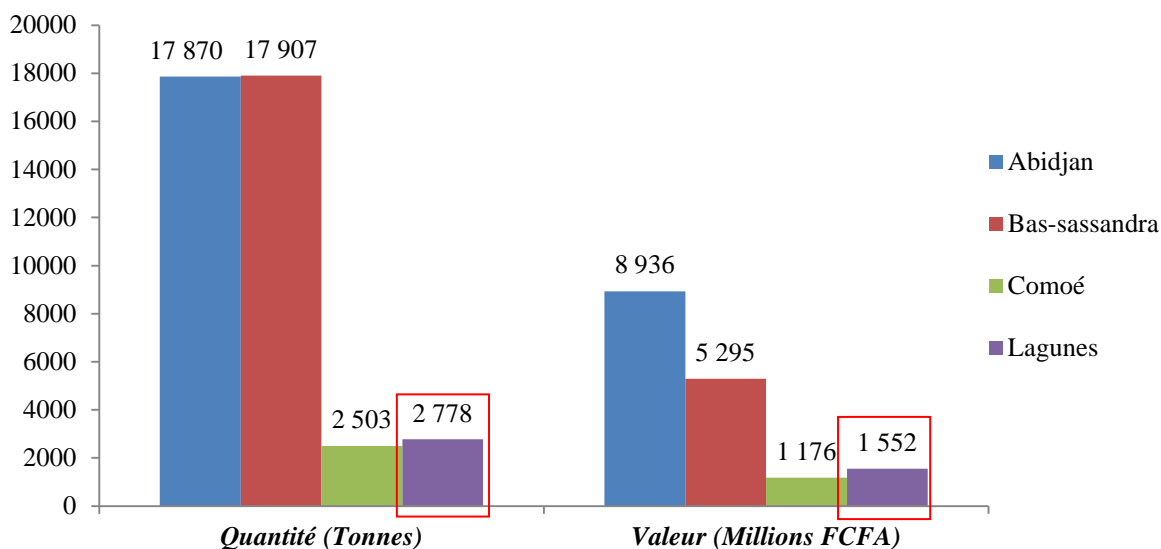
148. La pêche artisanale qui se déploie en mer et sur les plans lagunaires se pratique avec :
- Les grandes pirogues de plus de 12 mètres ;
  - Les pirogues moyennes ;
  - Les pirogues de diverses tailles qui ciblent uniquement les poissons démersaux et les crustacés.
149. Ce type de pêche représente 97 % de la production du District.

*Carte 23 : Equipements de Pêche en Côte d'Ivoire*



150. Le District des Lagunes est le 3<sup>ème</sup> pourvoyeur de Côte d'Ivoire avec 7 % de la quantité produite et 10 % de valeur ajoutée, avec 2 778 tonnes/1,5 milliard FCFA, juste après le District Automne d'Abidjan et le District du Bas-Sassandra.

**Figure 20: Répartition des apports en valeur et en production du District des Lagunes pour la pêche artisanale maritime et lagunaire**



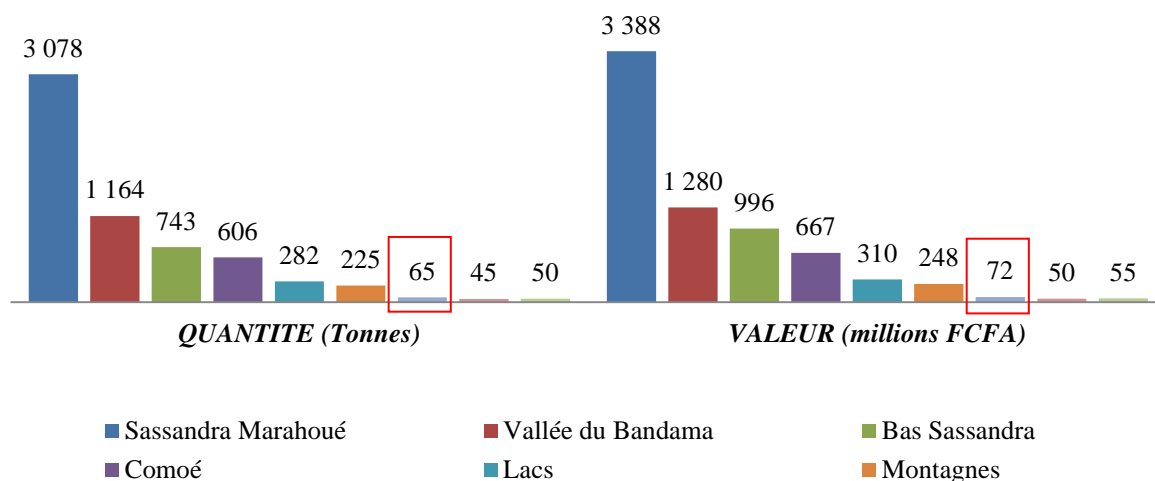
Source : MIRAH, Enquête cadre de la pêche artisanale continentale, 2013

### II.1.2.2 Pêche artisanale continentale

151. La pêche continentale est avant tout pratiquée de façon artisanale et permet de subvenir aux besoins alimentaires des populations avoisinants les principaux bassins versants du District.

152. Grâce à cette activité, le District des Lagunes se positionne comme le 7<sup>ème</sup> District de Côte d'Ivoire avec 65 tonnes/72 millions FCFA. Il représente ainsi 1 % de la valeur totale nationale générée.

**Figure 21: Répartition des apports en valeur et en production pour la pêche artisanale continentale**



Source : MIRAH, Enquête cadre de la pêche artisanale continentale, 2013

### II.1.2.3 Structuration du secteur halieutique

153. La pêche est pratiquée dans le District par les autochtones de manière traditionnelle et pour la consommation domestique. La pêche professionnelle et commerciale est pratiquée par des Béninois, des Ghanéens, des Maliens et des Nigériens installés dans le District.
154. Cependant, qu'elle soit vivrière ou professionnelle, l'activité de la pêche est confrontée à de nombreux problèmes dans le District, et ce de manière plus prononcée dans la région des Grands Ponts, principale région de pêche du District. Ces problèmes sont liés :
- A la pêche Akadja qui, en créant des parcs de pisciculture sur le plan d'eau lagunaire, rend difficile la navigation ;
  - A l'utilisation de filets à petites mailles qui capturent des poissons de trop petite taille pour être consommés et déciment de ce fait les réserves de poissons ;
  - Au déversement de produits chimiques dans les plans d'eau par les usines, les bateaux à moteur et par les ménages qui y déposent leurs déchets, avec pour conséquence la dégradation du milieu, l'épuisement des ressources halieutiques du District ;
  - Aux conflits entre propriétaires riverains et allogènes.

#### *Chiffres clés 12 : Secteur halieutique*

- 3 types de pêche : continentale, lagunaire et maritime
- 97 % de la production issue de la pêche maritime
- 2 843 tonnes produites en 2010, soit 6 % de la production nationale
- 1,6 milliard FCFA dégagés

### II.1.3 Exploitation forestière

155. La forêt est l'une des principales richesses naturelles du District, particulièrement dans sa partie nord (régions de la Mé et Agnéby-Tiassa).
156. Plusieurs grands groupes sont en charge de l'exploitation des forêts (FPI, STBI, LFA, SNPRA<sup>37</sup>) et payent annuellement à l'État des taxes d'abattage, et des TIG (Taxe d'Intérêt Général). La filière bois emploie plus de la moitié de la population active du département d'Adzopé.
157. Les directions départementales des Eaux et Forêts sont en charge de la gestion et de la protection de plusieurs périmètres forestiers, mais procèdent également à l'exploitation des produits forestiers secondaires tels que le charbon de bois, le bois de chauffe et les résidus de sciage.
158. Cependant, l'industrie du bois connaît un ralentissement consécutif à la rareté des essences exploitables et à la disparition du couvert forestier. En effet, l'activité forestière a pour principales conséquences :
  - La diminution des superficies et des ressources forestières naturelles ;
  - La destruction des essences rares telles que le Framiré, le Bété et le Fraké souvent utilisés pour le reboisement ;
  - La réduction des disponibilités en terre pour le reboisement et ainsi la mise en danger de l'industrie qui voit son activité diminuer ;
  - La mise en danger de l'écosystème du District.
159. L'État devrait mettre en place des mesures pour renforcer la réglementation et le contrôle en matière de protection du patrimoine forestier.

---

<sup>37</sup> Non exhaustif

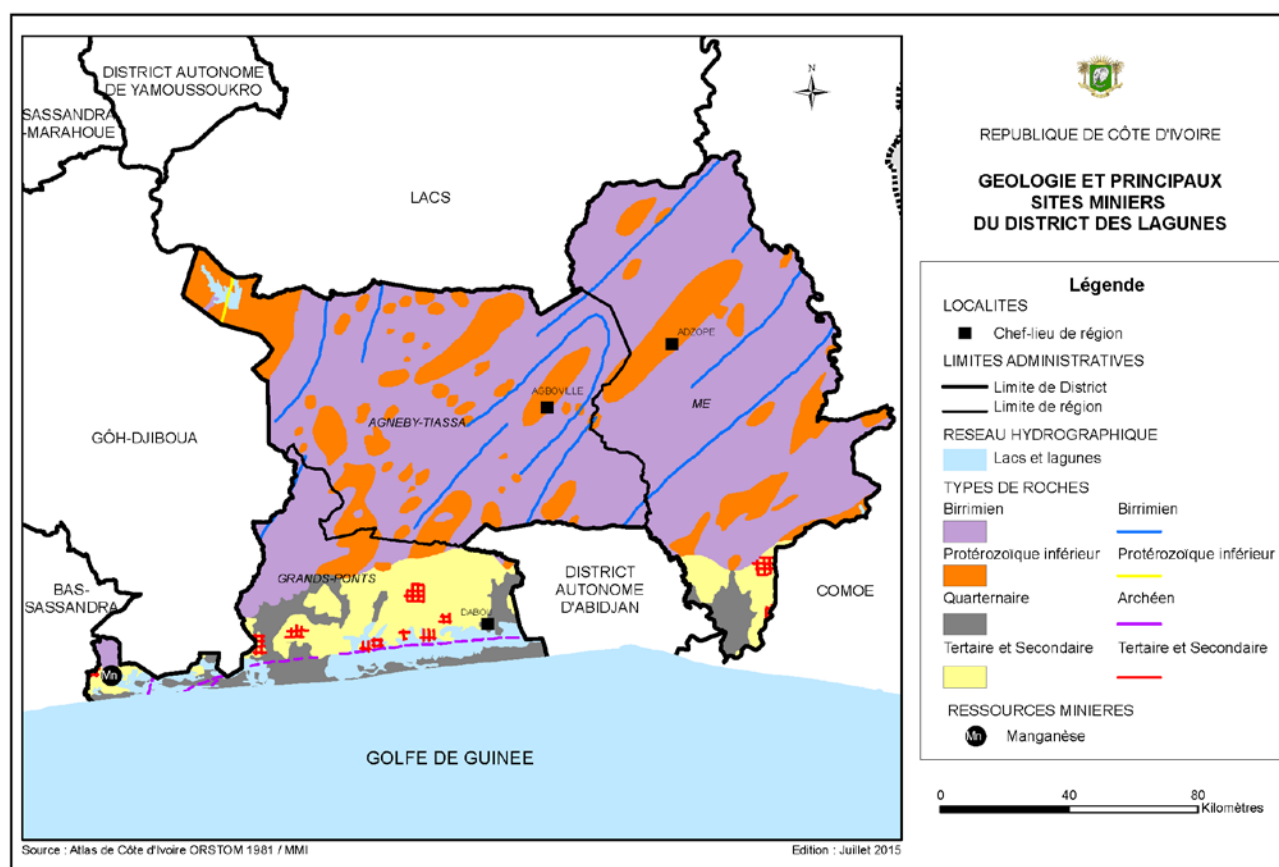
## II.1.4 Mines et carrières

### II.1.4.1 Ressources minières

160. La principale ressource minière du District est le manganèse, exploité notamment dans la mine de Lauzoua dans le département de Grand-Lahou. L'exploitation de la mine date de la période coloniale, mais ses réserves sont encore estimées aujourd'hui à 1,4 million de tonnes.

- De 1955 à 1970, le gisement de Lauzoua a fait l'objet d'exploration et d'exploitation par la compagnie française Mokta El Hadid ;
- L'exploitation du gisement a par la suite été effectuée par la compagnie ivoirienne SODEMI qui a pendant longtemps arrêté l'activité de la mine ;
- En 2009, elle a signé un accord de réouverture de la mine avec la compagnie chinoise CGM pour créer une Société d'exploitation dénommée Compagnie Minière du Littoral (CML) dont le capital est réparti entre : la SODEMI (51 %), la CGM (39 %) et l'État ivoirien (10 %).

Carte 24 : Géologie et principaux sites miniers du District des Lagunes



161. Les carrières de granite du District sont très peu exploitées :

- Le département d'Agboville compte 4 carrières industrielles de granite exploitées, à Akébéfiat, Azaguié (bientôt en activité), Adzopé et Sikensi ;
- Dans la zone d'Akébéfiat, plusieurs entreprises attendent d'obtenir un agrément pour l'exploitation des gisements.

162. Des études ont montré la présence de manganèse dans la région de l'Agnéby-Tiassa, dans les localités d'Aboudé et de Kouassikro. Cependant ces gisements ne sont pas à ce jour exploités.
163. L'exploration d'or est en cours dans les départements de Taabo et Tiassalé. Ils sont en effet bordés par deux mines d'or appartenant à un autre District : les mines d'Agbaou et de Bonikro dans le District du Gôh-Djiboua. Les différentes teneurs observées dans les départements de Tiassalé et Taabo sont relativement faibles, aussi seule la zone de Singrobo-Ahouakro semble intéressante pour une exploitation de type artisanal.
164. Le sous-sol de la région de l'Agnéby-Tiassa est essentiellement schisteux introduit par différentes venues granitiques. Ces ressources en granite, exploité à Ahouakro pour la construction d'ouvrage, sont considérées comme un potentiel non négligeable dans le cadre d'implantation d'unités industrielles de fabrication de pavés, et de buses.

#### II.1.4.2 Structuration du secteur minier

165. Le secteur minier est encadré en Côte d'Ivoire par le code minier, qui vise à encourager les investissements privés tout en préservant les intérêts du pays.
166. Cependant, les investissements sont faibles compte tenu de contraintes au sein du District et au niveau national, notamment :
- L'insuffisance de données géologiques à la disposition des investisseurs permettant d'optimiser les coûts liés à l'exploration minière ;
  - L'insuffisance d'infrastructures (routes, électricité) freinant considérablement les temps d'installation des sociétés minières ;
  - Le faible niveau de compétences des populations avoisinant les sites industriels.
167. D'autre part, l'exploitation artisanale de l'or et les activités d'orpaillage ont des conséquences néfastes sur l'environnement, telles que la transformation physico-chimique de l'eau et le danger radioactif lié à l'utilisation du mercure au cours de l'amalgamation.
168. Pour sécuriser les ressources en or et lutter contre l'orpaillage clandestin, l'État de Côte d'Ivoire a consenti récemment à de nombreux efforts à travers la mise en place de plusieurs mesures visant l'identification et la sécurisation des sites et carrières, et au déguerpissement des orpailleurs clandestins.

#### Chiffres clés 13 : Mines et carrières

- 1 mine de manganèse
- Des carrières de granite
- Potentiel aurifère

#### **Synthèse 4 : Secteur Primaire**

---

*Le secteur primaire est la principale composante de l'économie du District des Lagunes qui bénéficie d'un environnement favorable. L'agriculture et la pêche occupent ainsi la plupart des ménages et génèrent d'importants revenus pour le District.*

*L'agriculture est majoritairement pratiquée par les populations afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. Cependant, du fait des conditions climatiques favorables et d'un sol particulièrement fertile, le District est un important producteur de spéculations de qualité à haut rendement telles que le palmier à huile et l'hévéa, mais aussi le café et le cacao. Ces cultures de rente prennent de plus en plus d'importance dans le District, au détriment de cultures vivrières telles que le manioc, l'igname et le riz.*

*L'élevage, qui n'est pas très développé dans le District, est polarisé par un élevage avicole et porcin intensif et industriel.*

*Le District bénéficie de l'un des deux plus grands bassins versants du pays et d'un réseau lagunaire qui lui permet d'être l'un des principaux districts de pêche de Côte d'Ivoire.*

*Cependant, le secteur primaire doit faire face à différents problèmes dans le District tels que les conflits fonciers, la destruction de l'écosystème et un manque de structuration du secteur.*

*L'industrie d'extraction est présente dans le District qui possède un sol riche, mais encore peu exploité.*

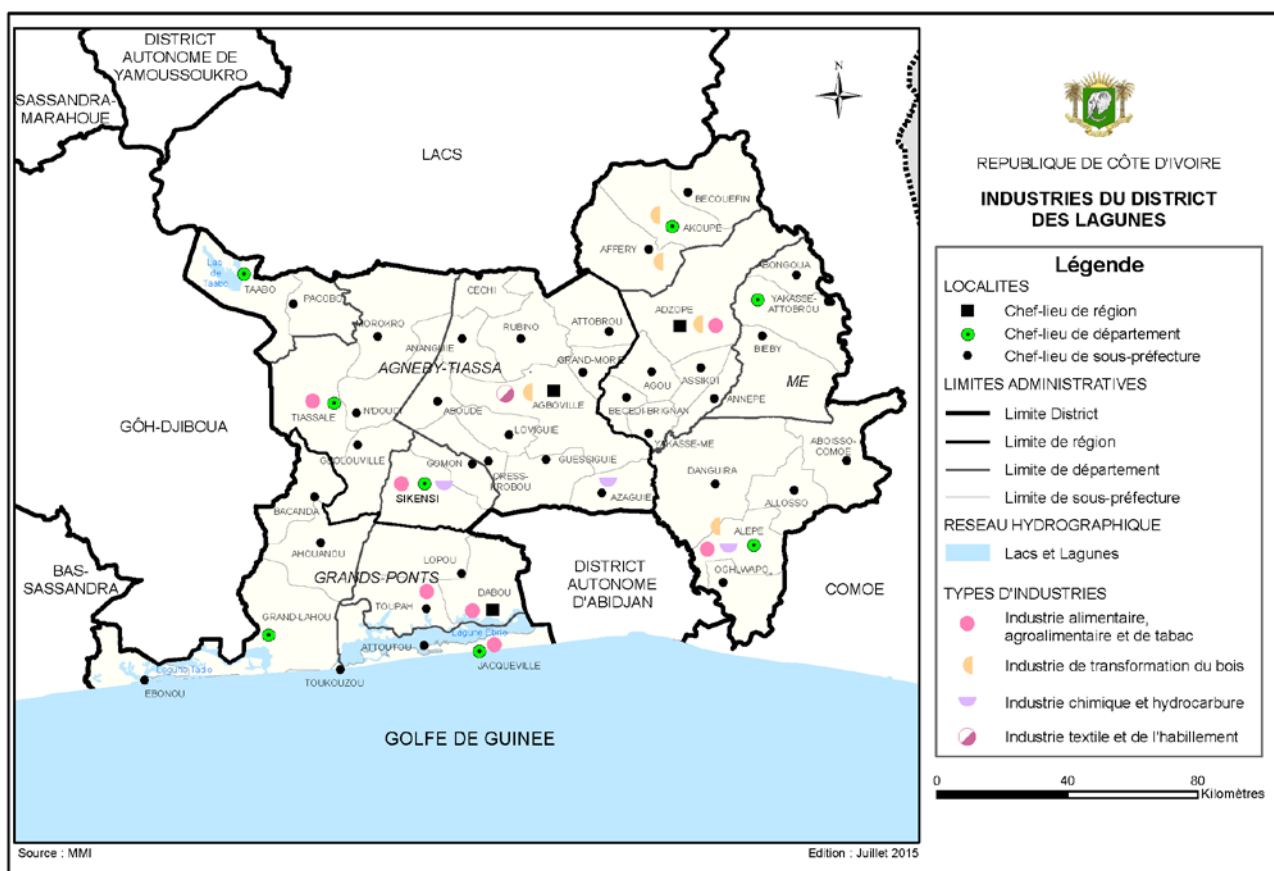
## Chapitre 2. Secteur secondaire

169. Le développement du secteur secondaire dans le District est favorisé par la présence d'importantes infrastructures de transport puisque le District est traversé par l'unique ligne de transport ferroviaire du pays (longue de plus de 80 km et qui rejoint le District Autonome d'Abidjan) ainsi que par l'axe autoroutier de Côte d'Ivoire et d'importants axes routiers, tels que l'axe Abidjan – San Pedro qui passe notamment par les villes de Dabou et de Grand-Lahou.
170. Ces infrastructures favorisent les échanges commerciaux et permettent l'importation et l'exportation de différents produits, aussi bien les matières premières que les produits finis. Cependant, ces infrastructures sont encore insuffisantes et le secteur peine à se diversifier.

### II.2.1 Industrie

171. Les pôles industriels se situent dans les différentes régions du District, notamment des pôles :
- D'industrie agroalimentaire dans l'ensemble du District ;
  - De transformation de bois dans la partie nord du District ;
  - De l'industrie textile et de l'habillement dans le département d'Agboville.
172. Les produits et services des grandes entreprises industrielles sont principalement destinés à l'export (bois, caoutchouc...) tandis que le reste de la production est écoulee sur le marché local (café, volailles...).

Carte 25 : Principales industries dans le District des Lagunes



173. La région de l'Agnéby-Tiassa est relativement bien dotée en infrastructures industrielles à travers des petites unités de transformation (64 moulins, 110 décortiqueuses dont 75 mixtes, 50 broyeuses, 3 presses à huile), et deux unités de conditionnement de banane poyo et ananas à Agboville.

### II.2.1.1 Filière Agroalimentaire

174. L'agroalimentaire constitue une activité industrielle dominante du District. Dans la partie sud du District, celle-ci est essentiellement constituée de la production d'huile de palme alors que le nord est plus connu pour ses cultures de rente telles que le café, le cacao, la banane poyo et l'ananas.
175. Le District est caractérisé également par la présence d'une aviculture moderne ainsi que d'une filière piscicole développée notamment dans le département de Dabou.
176. Les principaux acteurs du secteur sont :
- Pour l'hévéaculture : SAPH, HEVETEC, PAKIDIE, CTH, TRCI ;
  - Pour le palmier à Huile : PALMAFRIQUE, PHCI, ADAM Afrique, PALM CI, des huileries à Agboville, Dabou et Sikensi ;
  - Pour l'ananas : société SAFCO basée à Tiassalé et qui maîtrise toute la filière ananas, avec ses plantations de 2 000 ha et ses exportations vers l'Europe. Créée en 1949, d'une superficie exploitée de 2 000 ha, cette société a une capacité de 30 000 tonnes et emploie environ 1 500 personnes.
  - Pour les cultures de café, cacao, banane et coco : Karité SA, DAM, HELFER, Nana Alphonse, SICOR, Nature et Savane ;
177. Le District compte également un certain nombre de boulangeries localisées dans la majeure partie des départements, mais celles-ci souffrent de la concurrence déloyale pratiquée par les fabricants de pains à l'aide des fours artisanaux, l'impraticabilité des pistes et la baisse du pouvoir d'achat des populations. A titre d'exemple, les deux boulangeries de Tiassalé et de N'douci produisent à peine 2 500 000 pains par an alors qu'elles sont dotées d'une capacité maximale de 6 500 000 pains par an.
178. La filière agroalimentaire n'est que partiellement intégrée puisque le District exporte peu de produits finis. Les matières premières sont en effet souvent acheminées à Abidjan sans avoir fait l'objet de transformation préalable. De plus, la filière doit faire face à un certain nombre de problèmes parmi lesquels :
- La forte pression foncière et la réduction des terres cultivables ;
  - La présence de ressources peu utilisées pour l'industrie telle que le manioc qui est utilisé dans le District comme semoule ;
  - Le manque de structuration des petites unités de transformation.

### II.2.1.2 Filière textile

179. Bien que le District ne soit pas producteur de coton (généralement cultivé dans les régions de savanes du nord), il compte tout de même différentes usines de transformation du coton.
180. La filière textile constitue la première source de revenus et d'emploi exclusivement industriels à Agboville. L'usine COTIVO, spécialisée dans les activités de filature et de tissage de coton était l'unique entité industrielle majeure du département. Aujourd'hui, elle éprouve des difficultés de trésorerie ayant occasionné d'importantes baisses d'activités (la seule activité actuelle est la production à façon de tissus). 4 repreneurs potentiels ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres qui devrait permettre à la société d'assainir sa situation financière et relancer ses activités.

#### **Chiffres clés 14 : Industrie**

---

- 3 principales filières représentées : bois, agro-industrie et textile

**Zoom 4 : La transformation de coton chez COTIVO**

La Cotonnaire ivoirienne (COTIVO), l'un des fleurons de l'unité industrielle ivoirienne en matière de traitement de coton et de production de fil, est située à Agboville depuis 1974. Les principaux actionnaires de l'entreprise sont : l'État de Côte d'Ivoire (27 %), UNINORD (54 %) et UNIWAX (19 %).

Avant les années de crise, la COTIVO était une entreprise prospère employant près de 1 200 employés et enregistrant un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de FCFA par mois. La production était vendue à hauteur de 60 % sur le marché local et à hauteur de 40 % à l'export (UE et pays de la sous-région).



Photo 7 : Usine de transformation de coton COTIVO, © 2014

Cependant, depuis 2002 et le début de la crise, le chiffre d'affaires a chuté à cause des ruptures d'arrivées de la matière première qui provient essentiellement des régions du nord. Il atteint aujourd'hui entre 300 à 400 millions FCFA/an, essentiellement réalisé à travers du travail à façon.

Ces changements ont eu pour conséquence la hausse du chômage technique et la réduction des effectifs (aujourd'hui, la COTIVO n'emploie plus que 150 personnes). A ces réductions d'effectifs s'ajoutent des problèmes liés aux infrastructures : les outils de production de l'entreprise sont par ailleurs aujourd'hui obsolètes.

De plus, l'entreprise est fortement endettée et connaît des problèmes de financement dus à la perte de confiance de la part de ses partenaires : les établissements bancaires exigent le remboursement immédiat et les fournisseurs exigent le paiement avant la livraison.

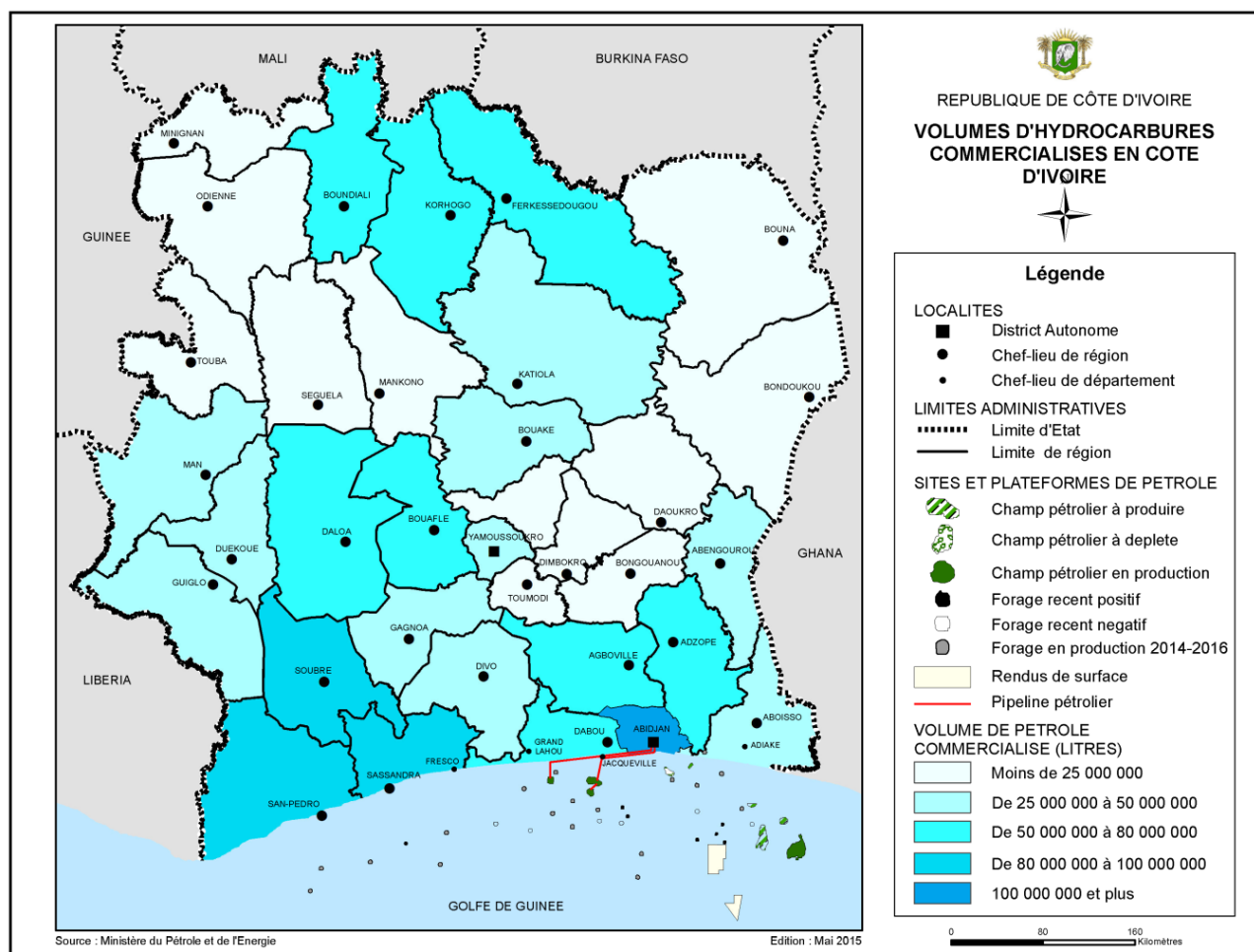
Ainsi, le principal axe de développement de COTIVO est la réduction de sa dette et de ses différends financiers. Aujourd'hui, la COTIVO espère avoir recours à la volonté politique et l'intervention de l'État pour redynamiser l'activité de l'entreprise. D'autre part, la qualité des produits de la COTIVO est toujours sollicitée par ses partenaires européens ce qui offre des perspectives futures positives, surtout que les débouchés dans le marché du coton sont toujours aussi nombreux.

## II.2.2 Pétrole et gaz

### II.2.2.1 Pétrole

181. La majorité des ressources pétrolières est situées au large d'Abidjan et du département de Jacqueville. Ces ressources se répartissent sur 33 blocs pétroliers, dont 19 ont été attribués à un total de 11 compagnies pétrolières et 14 sont libres.

Carte 26 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire

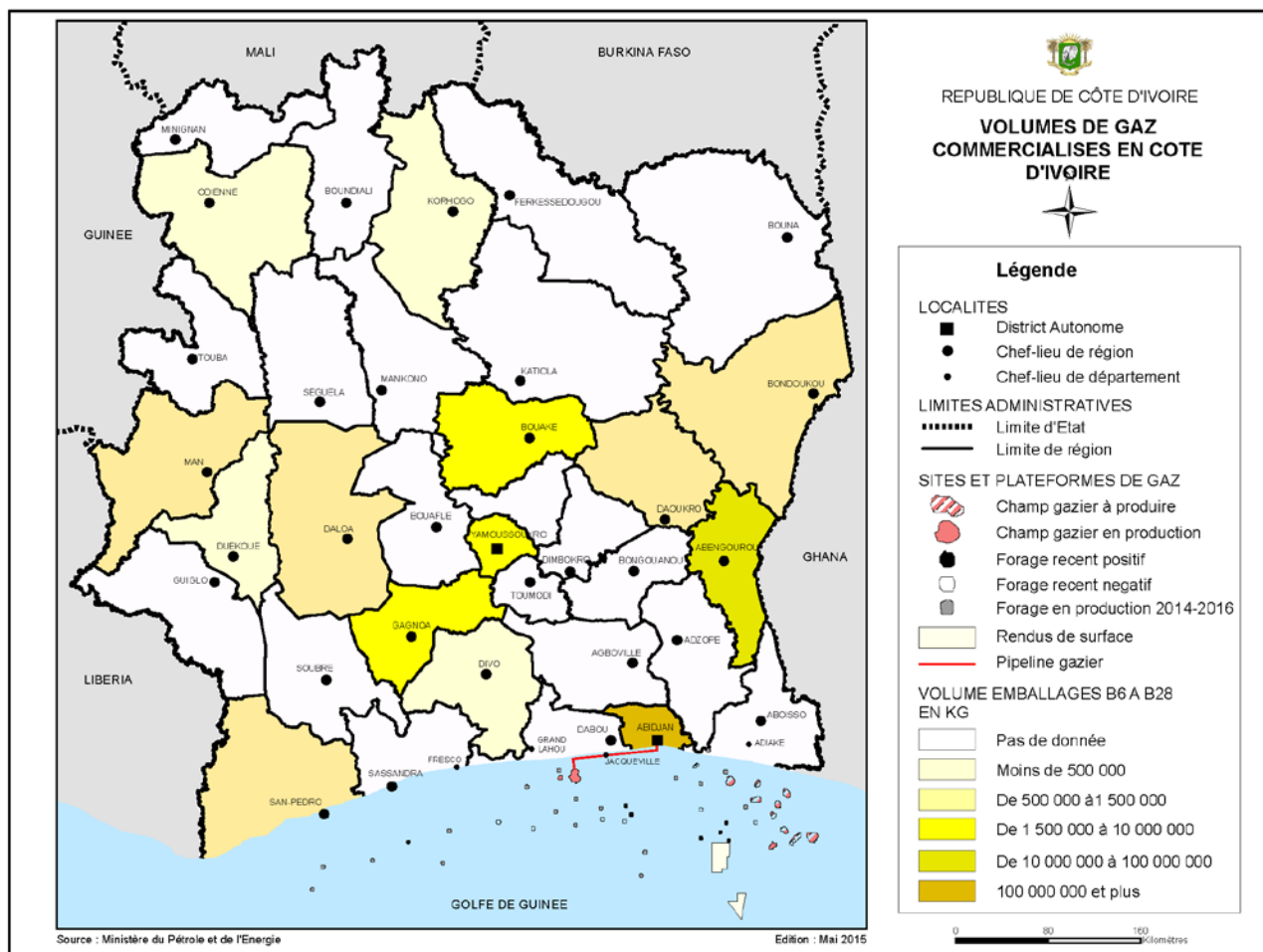


182. La production pétrolière est essentiellement réalisée en offshore à partir du District Autonome d'Abidjan. Le pétrole brut est exporté. Les hydrocarbures consommés sur l'ensemble du territoire sont essentiellement importés depuis le Nigéria. Le District des Lagunes enregistre un volume de produits commercialisés de 56,5 millions de litres, soit 4,7 % du volume total commercialisé en Côte d'Ivoire.

### II.2.2.2 Gaz

183. Le secteur du gaz est également marqué par la prépondérance du District Autonome d'Abidjan, qui concentre près de 85 % du volume commercialisé en Côte d'Ivoire.

Carte 27 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire



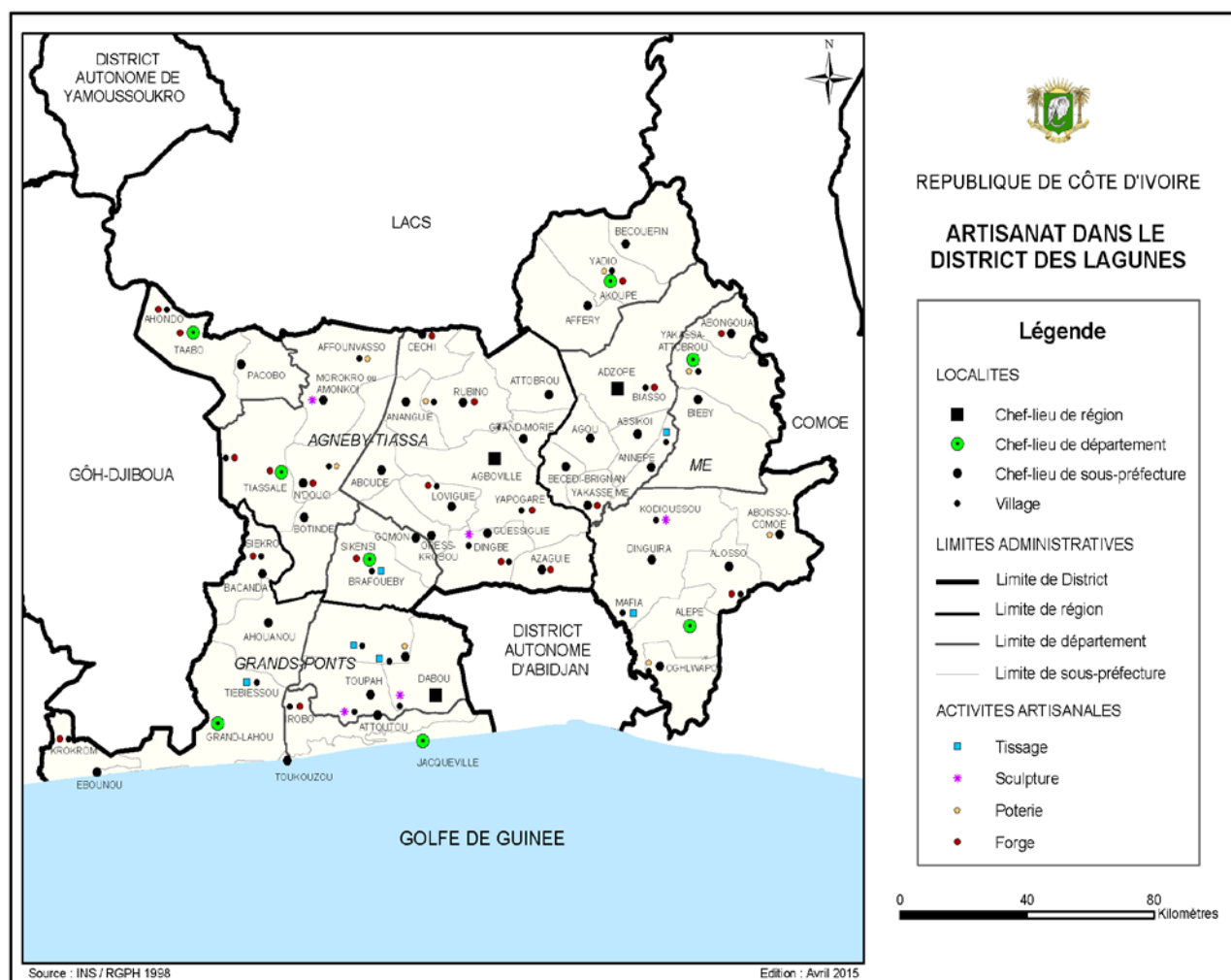
184. Le District des Lagunes s'approvisionne en gaz depuis Abidjan.

## II.2.3 Artisanat

185. L'artisanat est une composante importante des traditions du District. De nombreuses ethnies sont connues pour la qualité de leurs créations dont :

- L'ethnie Krobou, réputée pour son habileté dans l'art de la fabrication des perles en verre ;
- Les ethnies présentes dans la région Agnèby-Tiassa qui produisent différents meubles en rotin.

Carte 28 : Activités artisanales du District des Lagunes



186. Le District compte des menuisiers, des forgerons, des potiers, des sculpteurs et des tisserands. Ainsi, pour la filière bois qui est une importante composante de l'artisanat local, des menuiseries de bois, des dépôts-vente de bois ainsi que des dépôts-vente de produits secondaires (charbons de bois) produisent et commercialisent de façon artisanale des produits issus de l'exploitation du bois. Le centre artisanal d'Agboville qui, malgré un état de délabrement avancé, est réputé pour ses meubles en rotin, bois pouvant être issu de différents palmiers et qui est importé depuis le District Autonome d'Abidjan.

187. Au niveau de Tiassalé, le département a perdu une grande partie de son enracinement culturel sous le double effet des religions introduites, de l'évolution moderne et matérielle. Les artisans sont des personnes qui vivent de leur art ou de leur métier en s'installant à leur propre compte

sans de grands moyens. Ils travaillent d'ordinaire avec en moyenne trois apprentis auxquels s'ajoutent un ou deux employés. Les secteurs les plus représentés couvrent :

- la construction (Maçons, Charpentiers, Carreleurs, Plombiers, Electriciens, Peintres) ;
- la mécanique ;
- le travail des métaux (Tôliers, Forgerons, Ferrailleurs) ;
- le travail du bois (Menuisiers, Fabricants de mortiers, etc.) ;
- l'habillement (Tailleurs, Couturières, Blanchisseurs) ;
- le traitement des récoltes (Décortiqueuses de café et riz, etc.) ;
- l'électronique (Réparateurs de Radio, T.V) ;
- le froid (Réparateurs de frigidaires et congélateurs) ;
- la vulcanisation.

188. L'artisanat d'art est peu développé. A titre d'exemple, dans le département de Tiassalé, l'artisanat d'art est presque inexistant avec néanmoins deux ateliers d'art dignes d'intérêt à Bodo :

- l'atelier d'art de bambou de MONSO ALEXIS ;
- l'atelier de sculpture de YAO KOMENAN.

189. Le secteur de l'artisanat est peu structuré dans le District des Lagunes. Quelques organismes liés à l'artisanat sont représentés, mais n'arrivent pas redynamiser le secteur. Le principal organisme au niveau du District est la Chambre Nationale des Métiers qui aide quelques bijoutiers, menuisiers, tailleurs, maçons et ferronniers à vivre de leurs passions, mais aussi à travers la présence dans le District d'un centre d'artisanat à Agboville. Dans les autres domaines, les artisans doivent généralement pratiquer, en parallèle, une autre activité professionnelle.

190. Malgré l'appui de l'AGEPE et de la FDFP<sup>38</sup> dans la formation des artisans, un renforcement de la formation est nécessaire au vu de l'évolution des techniques de production.

---

<sup>38</sup> Cf. Sigles et abréviations

**Synthèse 5 : Secteur Secondaire**

*Dans le District des Lagunes, le secteur secondaire est peu développé et peu diversifié. Il est essentiellement tourné vers l'agro-industrie (agroagriculture et filière bois), mais présente de réelles potentialités de diversification pour l'économie locale. Le développement du secteur secondaire peut s'appuyer sur la présence d'importantes infrastructures de transport puisque le District est traversé par l'unique ligne de transport ferroviaire du pays (longue de plus de 80 km et qui rejoint le District Autonome d'Abidjan) ainsi que par l'axe autoroutier de Côte d'Ivoire et d'importants axes routiers, tels que l'axe Abidjan – San Pedro qui passe par Dabou et Grand-Lahou. Ces infrastructures favorisent les échanges commerciaux et permettent l'importation et l'exportation de différents produits, aussi bien les matières premières que les produits finis. Cependant, ces infrastructures sont encore insuffisantes et le secteur peine à se diversifier.*

*Le District des Lagunes renferme d'importantes ressources en bois avec des essences de bois très recherchées. L'exploitation dans le District est intensive que ce soit pour l'exploitation classique ou pour la production de produits secondaires tels que le charbon de bois ou le bois de chauffe.*

*Du fait du poids important de l'agriculture dans l'économie du District, l'industrie agroalimentaire est également très présente. Le District produit et transforme de manière industrielle de l'huile de palme, du latex, du café et du cacao.*

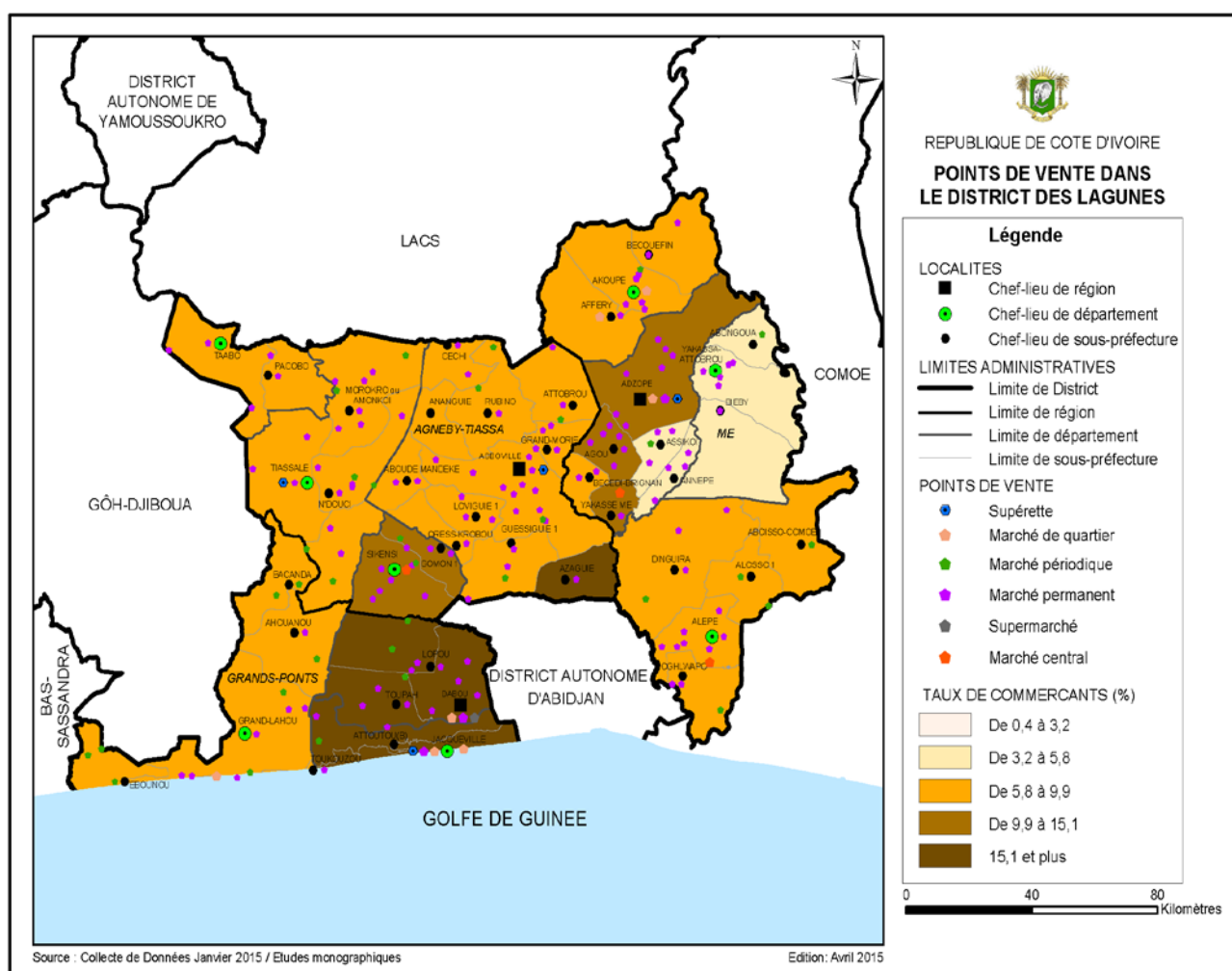
*Enfin ce secteur pourrait être également appuyé par un artisanat local encore peu structuré et méconnu des touristes.*

## Chapitre 3. Secteur tertiaire

### II.3.1 Commerce

191. Activités principalement exercées de façon informelle par des personnes n'ayant pas reçu forcément de formation particulière, le commerce occupe pourtant un actif sur 10 en Côte d'Ivoire.
192. Les commerçants sont bien présents dans le District des Lagunes, et ce particulièrement dans la région Grands Ponts où plus de 15 % de la population active exerce une activité commerciale.<sup>39</sup>

Carte 29: Géolocalisation des points de vente du District des Lagunes



193. Le District des Lagunes compte 6 supérettes, 3 marchés centraux ainsi qu'un grand nombre de marchés permanents. Les différents chefs-lieux de régions, départements et sous-préfectures abritent des marchés et boutiques qui constituent des lieux d'approvisionnement en denrées alimentaires, en matériaux de construction et en produits divers. Ces magasins sont le plus souvent détenus par des Syriens, des Marocains et par des ressortissants de la CEDEAO.
194. Depuis l'époque coloniale, le département d'Agboville est considéré comme une plaque tournante du commerce des produits agricoles dont le plus ancien est la cola. Aujourd'hui, le niveau du

<sup>39</sup> Source : MEMPD, Atlas de la population et des équipements – 2008

- commerce est soutenu par les filières café et cacao mieux organisées (24 sociétés coopératives), malgré l'existence d'acheteurs individuels aidés par des pisteurs.
195. Le département d'Agboville compte 1 345 magasins d'approvisionnement divers (boutiques) et 126 magasins de stockage de produits agricoles. Ils permettent aux populations de vendre leurs produits vivriers, et d'acheter sur place les produits manufacturés dont elles ont besoin.
196. La plupart des commerçants pratiquent de manière informelle et vendent des produits dans des petites boutiques ainsi que dans des étalages de rue et des marchés. Ils vendent de nombreux produits du terroir des Lagunes, tels que l'attiéké, l'huile rouge ou encore le savon traditionnel. Ces commerçants exercent le plus souvent leur activité en méconnaissance totale des règles élémentaires de gestion ainsi que des lois fiscales de la Côte d'Ivoire applicables à ce secteur.
197. En parallèle à ce secteur informel, le secteur moderne du commerce et de la distribution est bien développé. Le District comporte, particulièrement dans la région Grands Ponts, des chaînes de distribution, des magasins spécialisés et des grandes surfaces, tels que :
- Fadiga ;
  - Gabris ;
  - Zabad ;
  - Bon Prix ;
  - King Cash.
198. Le secteur du commerce est toutefois peu organisé et peu soutenu alors qu'il est pourtant générateur de nombreux emplois et de revenus pour les populations, aussi bien hommes que femmes. Le département de Dabou par exemple a vocation à devenir un marché alternatif pour les ménages d'Abidjan ainsi qu'un important marché de gros pour les produits vivriers tels que l'attiéké ou encore le poisson.

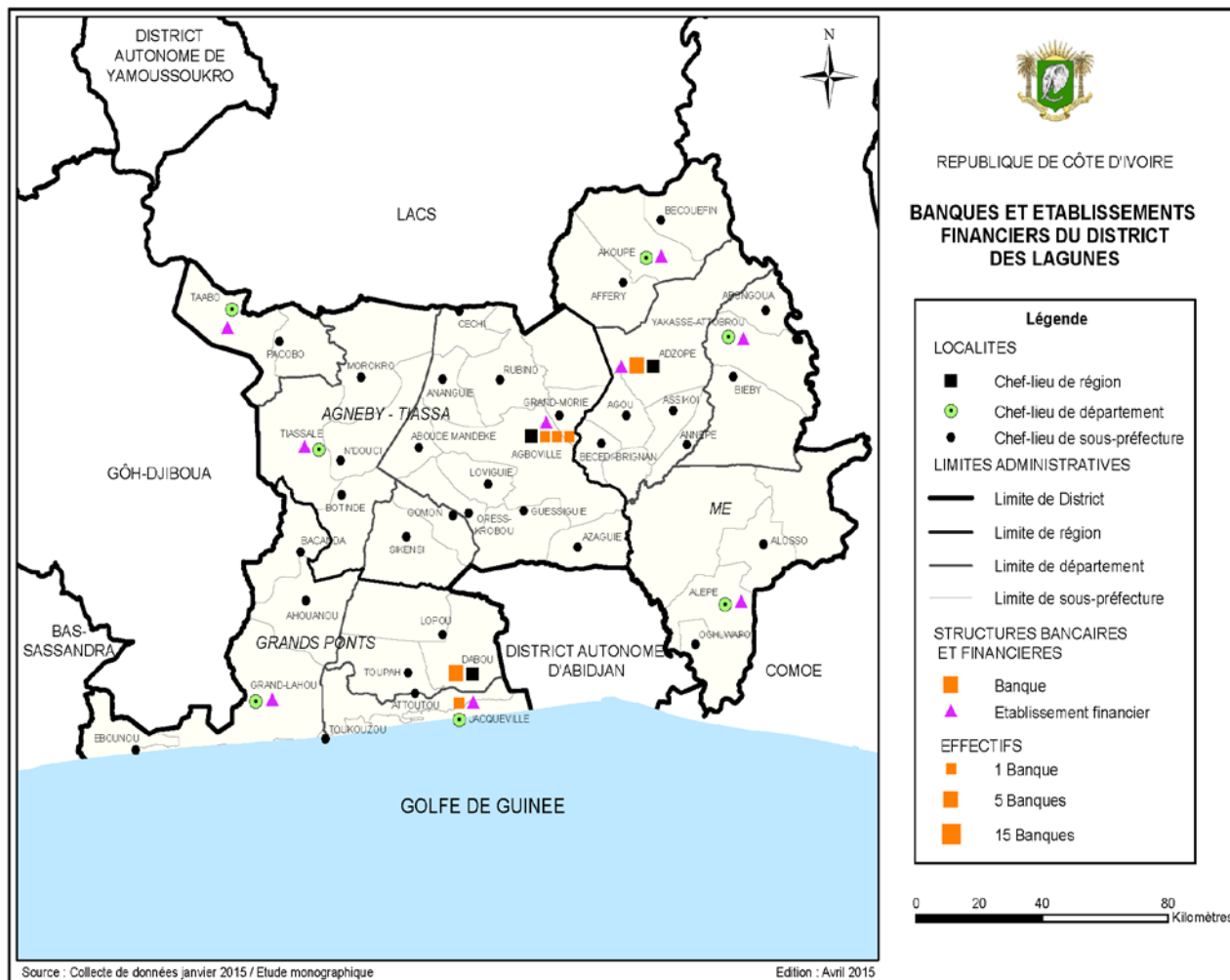
### **Chiffres clés 15 : Commerce**

- 6 supérettes
- 3 marchés centraux
- 5 à 10 % de commerçants

### II.3.2 Services financiers

199. L'économie du District est alimentée sur le plan financier par les agences bancaires. Ces structures sont assistées dans leur tâche d'intermédiation et de financement par des institutions de microfinance ou SFD (Systèmes Financiers Décentralisés).

Carte 30 : Banques et Etablissements financiers du District des Lagunes



200. Les institutions financières sont concentrées dans les chefs-lieux de département du District. Les chefs-lieux de régions comptent des agences des grandes banques du pays (SGBCI, BICICI, CECP entre autres) dont le but est de superviser les activités de leur maison-mère dans tout le District des Lagunes.

Tableau 41 : Inventaire des institutions financières du District par région

Région	Banques	Société de financement	Mutuelle d'épargne	Trésorerie d'État	Assurance
Mé	5	1	0	0	0
Grands-Ponts	4	4	1	1	2
Agnéby-Tiassa	3	7	0	0	0
<b>Total District</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Source : Direction Régionale du Ministère de l'Economie et des Finances, 2014

### II.3.3 Tourisme

201. Le District des Lagunes se distingue par la variété de ses attraits en matière de tourisme. Il recèle d'importantes potentialités touristiques aujourd'hui sous-exploitées alors qu'elles permettraient d'améliorer son développement économique.

#### II.3.3.1 Principaux sites touristiques

202. La région des Grands Ponts est la région la plus touristique du District. Elle se caractérise en effet par un cours lagunaire de près de 200 km navigables d'Abidjan à Grand-Lahou, ainsi que de nombreuses forêts, mangroves et savanes, de diverses espèces animales et végétales, du littoral atlantique au sud, mais également de bâtiments historiques divers. Les principaux attraits touristiques de la région sont :

- Les plages lagunaires (de Gbougbo ou encore N'Gatty Lekre) et côtières (de Lahou-Plage, Agnéby de Layo ou encore Allaba) ainsi que les baies de Kosrou et de Toupah ;
- La réserve naturelle d'Azagny et son île aux chimpanzés ;
- Les fêtes traditionnelles et rites de passage du peuple Odjoukrou ;
- Les villages typiques tels que le village de Tiagba dans le département de Jacqueville connu pour ses maisons construites sur pilotis au-dessus de la lagune ;
- Les sites coloniaux tels que le fort de Dabou ou le pont « Eiffel ».

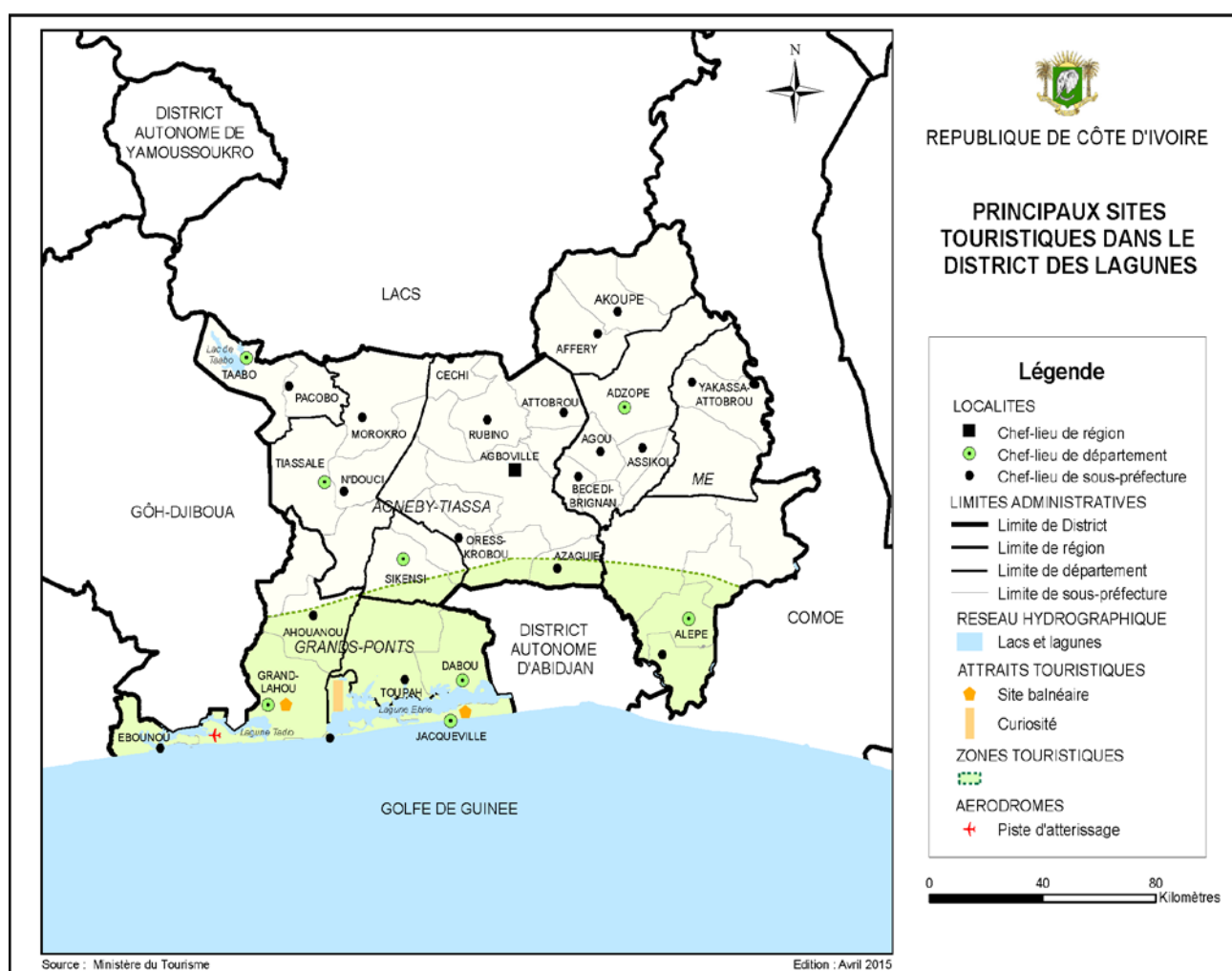
203. La région Agnéby-Tiassa possède également de nombreuses richesses touristiques mêmes si celles-ci sont moins reconnues et exploitées. Ses ressources naturelles offrent un cadre riche permettant le développement de l'écotourisme dans la région, mais elles ne constituent pas l'unique intérêt touristique de la région avec :

- La marre aux hippopotames du Bandama ;
- Le confluent Bandama-N'Zi ;
- Les rochers de Sikensi ;
- Le parc archéologique d'Ahouakro dans le département de Tiassalé ;
- Le parc de recherches écologiques de Lamto ;
- Les cérémonies mystiques du Dipri dans le département du Sikensi et la fête des ignames dans le département d'Agboville ;
- La tombe et barque du Capitaine MANEY à Tiassalé
- Le cénacle et le Pont de Tiassalé.

204. Le potentiel touristique de la région de la Mé comporte des sites tels que :

- Les montagnes jumelles Mafa-Mafou (montagnes aux miracles) de Bécédi-Brignan ;
- La forêt de bambou de Chine sur la rivière à Monnékoi et les chutes de Monnékoi dans le département d'Alépé ;
- La lagune Potou à Alépé ;
- Un grand répertoire de danses traditionnelles Gwa ;
- La procession des Monts Maffa ;
- Un art culinaire caractérisé notamment par le plat Biékosseu.

Carte 31 : Principaux lieux touristiques du District



205. De par sa situation géographique, le District des Lagunes est facilement accessible au reste du pays pour les touristes nationaux et internationaux. Le District bénéficie de sa proximité avec le District Autonome d'Abidjan qui possède le principal aéroport international du pays ainsi qu'un grand port de commerce et de transport. Le District est traversé par de nombreux axes routiers, un axe ferroviaire et un axe autoroutier qui facilitent le transport de touristes à l'intérieur du District.
206. Cependant, la plupart de ces sites touristiques sont dans un état de délabrement notoire, parfois laissés à l'abandon. Malgré une offre dense, le secteur est confronté à des problèmes structurels majeurs :
- La qualité du service à améliorer ;
  - Le personnel des établissements à former ;
  - La professionnalisation du secteur ;
  - La mise en conformité des établissements ;
  - La valorisation et la conservation des sites naturels et culturels trop souvent peu ou mal entretenus.

### II.3.3.2 Capacités hôtelières et restauration

207. Le District ne dispose pas d'infrastructures hôtelières suffisantes en comparaison avec son potentiel touristique.
208. La ville balnéaire de Jacquville se présente comme une alternative au site balnéaire d'Assinie dans le District de la Comoé. Cependant, le tourisme y est beaucoup moins développé et la ville ne dispose pas de complexes hôteliers majeurs ni de villages de vacances.
209. Seule une dizaine d'établissements hôteliers et une maison d'hôtes sont recensés avec une capacité d'accueil totale de 150 individus. Jacquville est ainsi amenée à proposer un tourisme balnéaire plus convivial et intimiste que sa concurrente Assinie.
210. A Jacquville par exemple, aux petits commerces de rue s'ajoute une dizaine de restaurants proposant des mets divers et variés.

**Tableau 42 : Statistiques hôtelières du District des Lagunes par département**

Région	Département	Nombre d'établissements	Nombre de chambres
Mé	Adzopé	18	264
Grands-Ponts	Dabou	20	171
Agnéby-Tiassa	Agboville	27	371
<b>Total District</b>		<b>65</b>	<b>806</b>

Source : Ministère du Tourisme – 2014

211. Les établissements hôteliers de la ville Dabou ont enregistré en 2014 un taux d'occupation<sup>40</sup> de 24,9 % pour les hôtels de bon standing contre 85,9 % pour les hôtels de moyen standing.
212. Concernant la restauration, le département de Dabou compte environ une vingtaine de restaurants et maquis, pour un total de 1 073 couverts.

#### Chiffres clés 16 : Tourisme

- Plus de 9 sites naturels touristiques
- 9 sites historiques et événements culturels

<sup>40</sup> Cf. Glossaire

### **Synthèse 6 : Secteur Tertiaire**

---

*Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains. Il est dominé par le commerce informel. Les boutiques spécialisées sont peu nombreuses et concentrées à Agboville, Dabou et Adzopé.*

*Le secteur tertiaire présente néanmoins d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du secteur touristique. En effet, le District des Lagunes compte de nombreux sites naturels et historiques (Fort de Dabou, parc naturel d'Azagny, littoral atlantique et lagunes, etc.) et un patrimoine culturel riche en manifestations diverses (rites de passage Adjokourou).*

*Cependant, le secteur touristique souffre d'un manque d'organisation et de structuration, ainsi que d'un manque d'infrastructures d'accueil, d'entretien et de valorisation de ses potentialités.*

---

**AXE III. DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL**

---

**Chapitre 1. Education**

213. L'édification du système d'enseignement ivoirien, est une mission dévolue à trois ministères : Le Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), ainsi que le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), qui se sont assignés un ensemble d'objectifs à court, moyen et long terme autour des axes suivants :
- Le développement des infrastructures éducatives et du matériel didactique ;
  - L'amélioration de l'offre d'enseignement tant au plan humain qu'en matière de gouvernance ;
  - L'instauration d'un système de qualité à la fois inclusif, accessible, performant et vecteur de paix et de cohésion sociale.
214. A cet effet, ces trois entités disposent d'un ensemble d'organes ayant pour vocation de conduire la politique du Gouvernement en matière d'accès à l'enseignement pour tous les types d'établissements (public, privé et communautaire<sup>41</sup>) et à tous les niveaux constitutifs du système d'enseignement ivoirien à savoir :
- Le Préscolaire ;
  - Le Primaire ;
  - Le Secondaire général et technique ;
  - La Formation Professionnelle ;
  - Le Supérieur.
215. Ce dispositif se veut être, non seulement, un outil d'instruction de la jeunesse, mais aussi, un instrument de stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les jeunes bénéficient de formations diverses et variées, ponctuées de concours et d'examens diplômants tout le long de leur cursus éducatif.
216. Le système éducatif du District des Lagunes, composé de trois Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET) et un CAFOP (Centre d'Animation et de Formation Pédagogique), est caractérisé par :
- Une prédominance des établissements publics (80 % des établissements) ;
  - Une majorité d'établissements primaires (79 % des établissements) ;
  - Une dispersion des établissements en zone rurale.

---

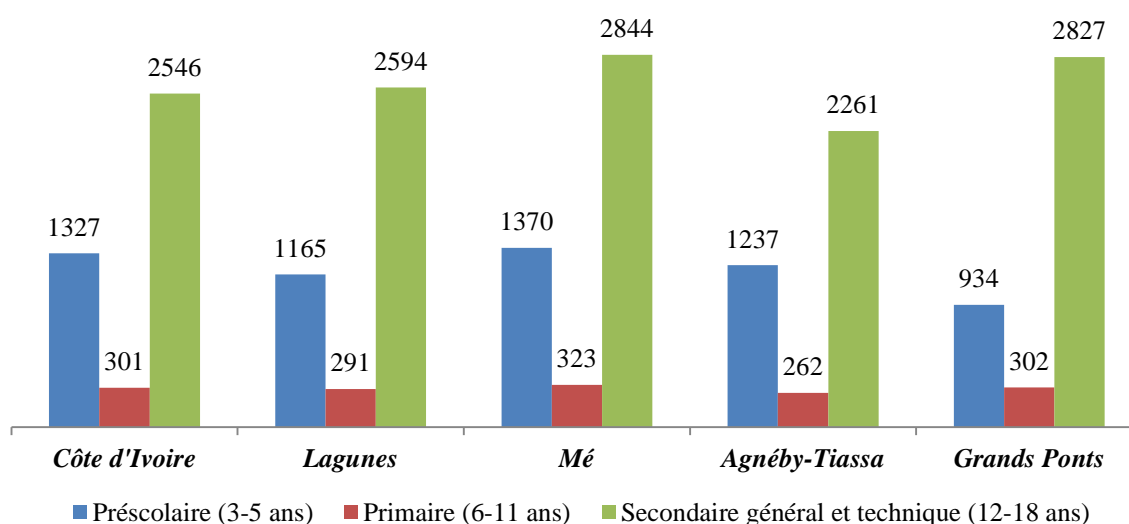
<sup>41</sup> Cf. Glossaire

**Tableau 43 : Nombre d'établissements d'élèves et d'enseignants par niveau d'enseignement et par statut**

Degré d'enseignement	Public			Privé			Communautaire <sup>42</sup>		
	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.	Etbs.	Elèves	Ens.
Préscolaire	126	8 544	445	16	966	59	4	81	6
Primaire	932	235 533	5 565	84	17 896	489	65	5 050	199
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	34	52 739	2 646	69	31 819	1 936	-	-	-
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle		12 929			11 970		-	-	-
Secondaire Technique	-	-	-	11	2 421	167	-	-	-
Formation professionnelle	6	2 959	407	19	744	134	-	-	-
Supérieur	2	176	44	1	678	25	-	-	-

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; Etbs : Etablissements - Ens. : Enseignants - ND : Non disponible

217. L'analyse des ratios de présence géographique montre que les ratios du District sont en ligne avec les moyennes nationales. Ce constat s'exprime de manière homogène dans chacune des régions du District des Lagunes.

**Figure 22 : Nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école pour chaque niveau d'enseignement**

Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

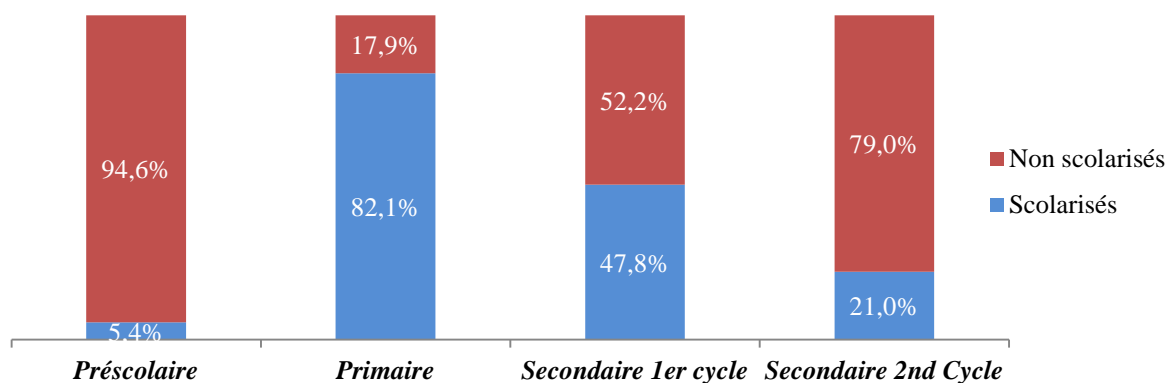
218. Le manque d'établissements a des conséquences directes sur les caractéristiques sociales de la population. Le District des Lagunes est marqué par un taux d'analphabétisme<sup>43</sup> important et par

<sup>42</sup> Cf. Glossaire

<sup>43</sup> Cf. Axe 1

un niveau d'étude très bas. Sur 10 000 habitants, plus de 7 400 ne disposent que d'un niveau primaire. Ce phénomène est plus marqué chez les femmes (78,8 % des femmes n'ont qu'un niveau primaire). Ainsi, près de 52 % des enfants de 12 à 15 ans et plus de 79 % des enfants de 16 et 18 ans ne sont pas scolarisés.

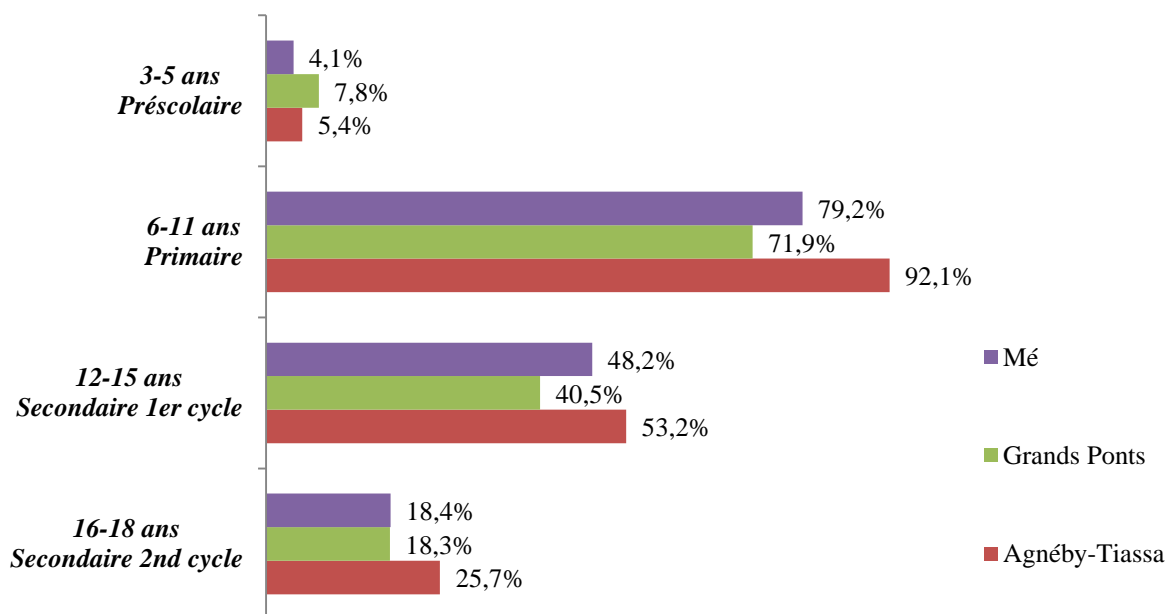
**Figure 23 : Part de la population scolarisée par niveau d'enseignement dans le District**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

219. Cette tendance est également confirmée par l'étude des taux de scolarisation<sup>44</sup> par tranche d'âge avec une faible proportion d'élèves scolarisés dans les cycles secondaires.

**Figure 24 : Synthèse des taux bruts de scolarisation<sup>45</sup> par tranche d'âge par région**



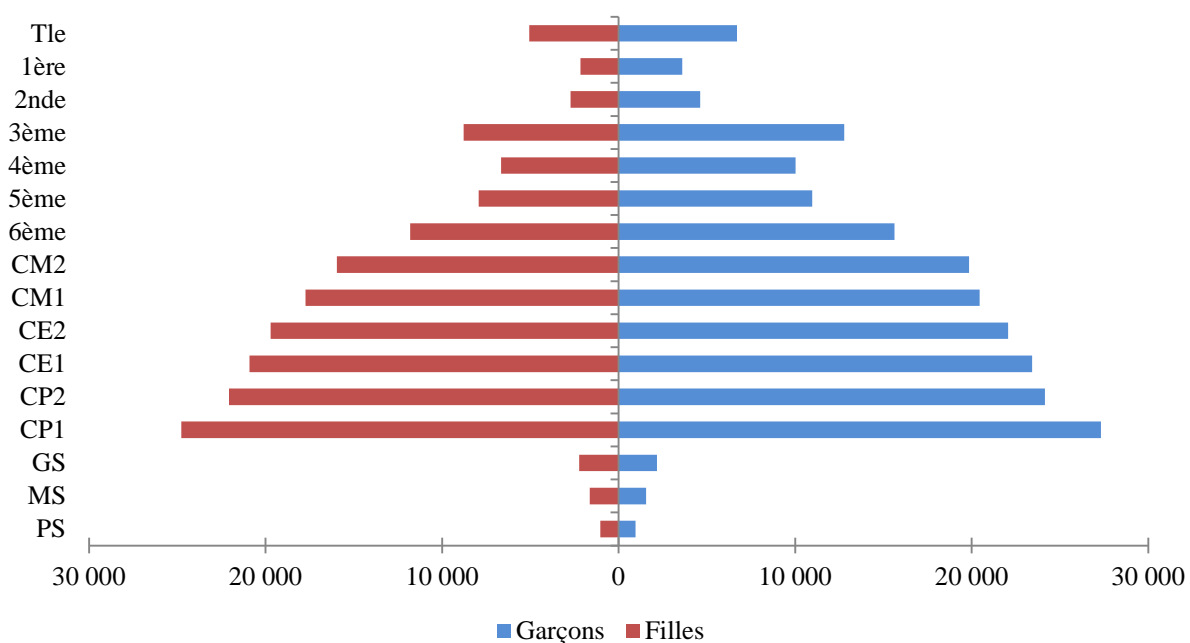
Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

<sup>44</sup> Cf. Glossaire

<sup>45</sup> Cf. Glossaire

220. A cette faible scolarisation des enfants s'associe un phénomène important de déperdition scolaire constaté dès le cycle primaire et retranscrit dans la pyramide scolaire du District. Cette dernière se distingue par une base très faible marquant une scolarisation peu élevée au niveau du cycle Préscolaire, suivie d'une concentration des enfants dans le cycle Primaire puis une déperdition constante des enfants jusqu'à la fin du cycle Secondaire.

**Figure 25 : Pyramide scolaire du District**



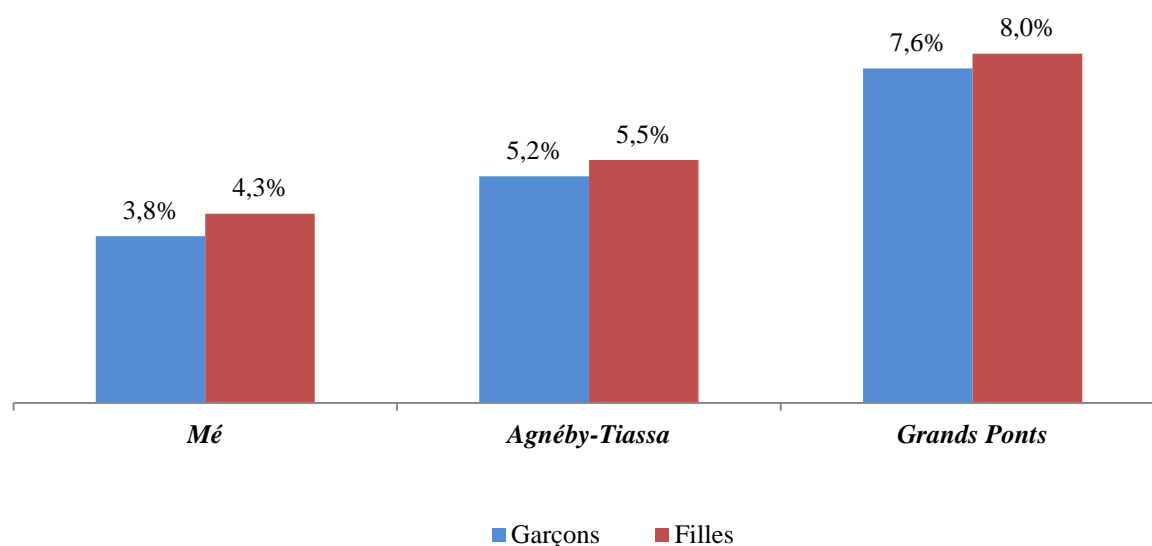
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

### III.1.1 Préscolaire

#### III.1.1.1 Scolarisation

221. L'enseignement préscolaire constitue le premier niveau de la pyramide de scolarisation en accueillant les enfants âgés de 3 à 5 ans. Cet enseignement facultatif a pour objectif de les préparer aux apprentissages fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul.
222. Bien que facultatif, cet enseignement est primordial pour la préparation de l'enfant au cycle primaire. L'enseignement préscolaire permet par ailleurs de détecter très tôt certains problèmes de la petite enfance comme le cas des enfants dont la naissance n'a pas été déclarée.
223. Le District des Lagunes compte près de 9 600 enfants inscrits au cycle Préscolaire, soit un taux brut de scolarisation<sup>46</sup> de 5,6 %, supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 4,4 %. La région des Grands Ponts affiche le taux brut de scolarisation le plus élevé du District avec 7,8 %, suivie de l'Agnéby-Tiassa (5,4 %), alors que la région de la Mé présente un taux brut de scolarisation de 4,1 %. Les taux de scolarisation des filles sont supérieurs aux garçons dans l'ensemble du District.

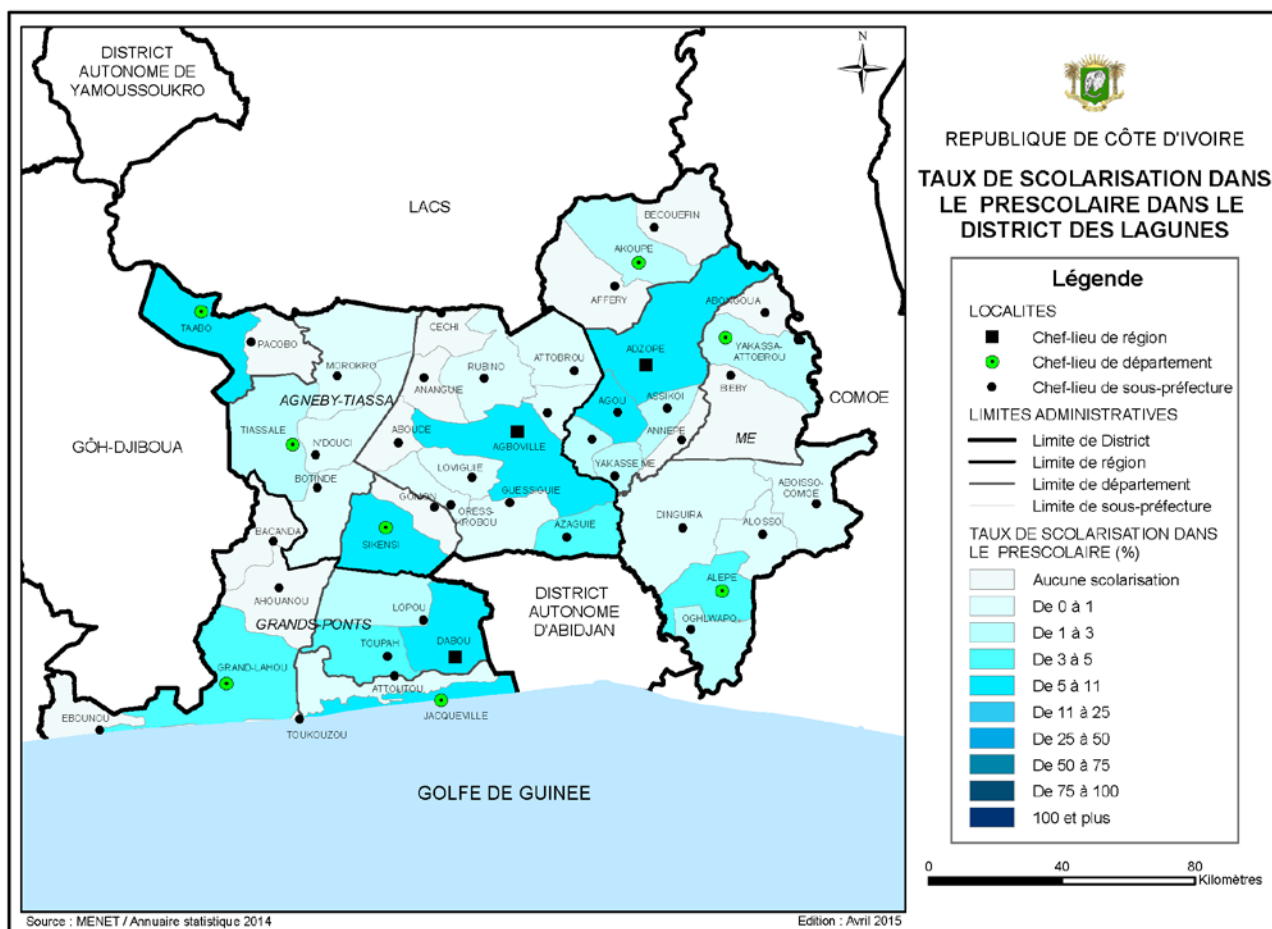
**Figure 26 : Taux brut de scolarisation du cycle Préscolaire par genre et par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

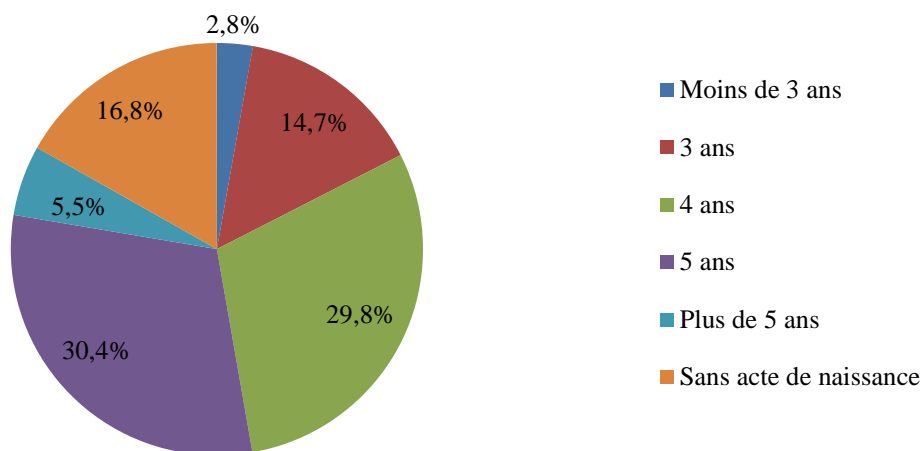
<sup>46</sup> Cf. Glossaire

Carte 32 : Taux de scolarisation dans le Préscolaire



224. Ces chiffres sont biaisés par les scolarisations tardives et précoces, mais surtout par la proportion d'enfants qui ne disposent pas d'extraits d'acte de naissance (16,8 % des enfants scolarisés) et qui ne sont donc pas inclus dans le calcul du taux net de scolarisation<sup>47</sup> (qui se limite aux enfants compris dans la tranche d'âge légal).

Figure 27 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire selon leur âge

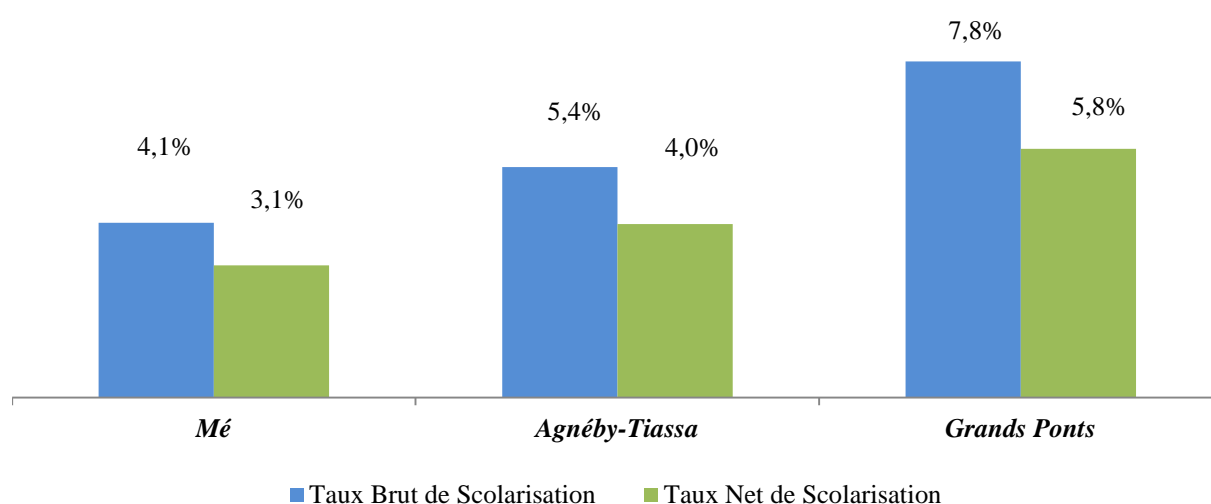


Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

<sup>47</sup> Cf. Glossaire

225. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (3-5 ans), le taux net de scolarisation<sup>48</sup> du District s'établit à 4,4 %.

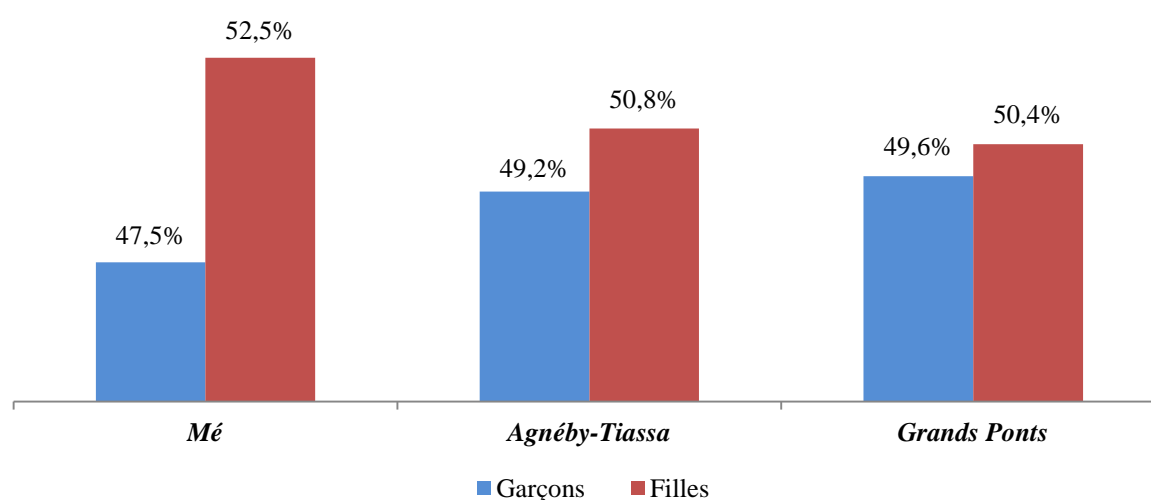
**Figure 28: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

226. Le District affiche par ailleurs une proportion de filles légèrement supérieure aux garçons, avec un indice de parité<sup>49</sup> de 1,04. Cet indice est plus élevé dans le secteur privé (1,09) que dans le secteur public (1,03).

**Figure 29 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

<sup>48</sup> Cf. Glossaire

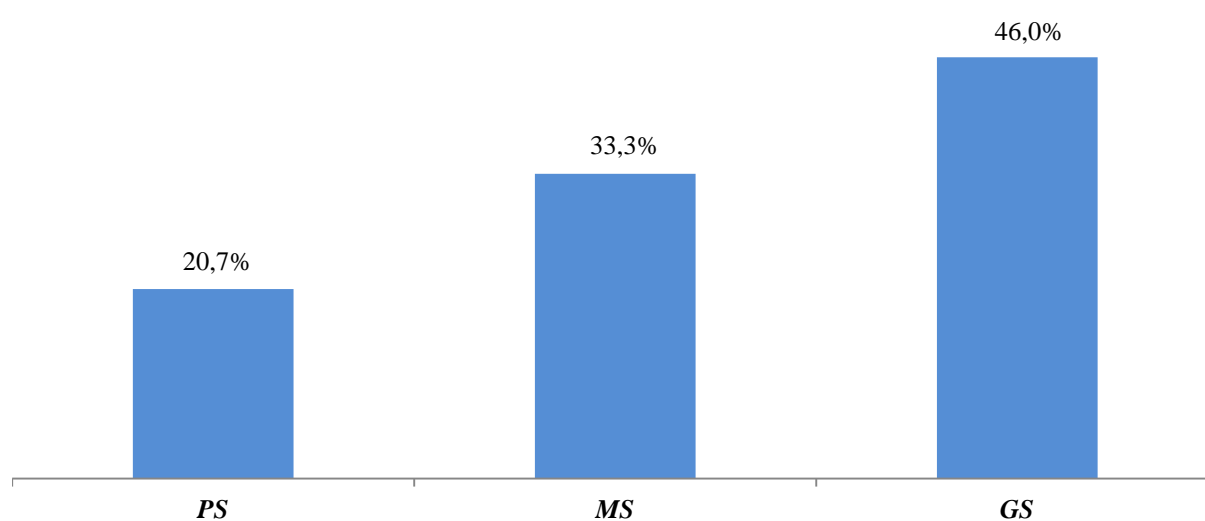
<sup>49</sup> Cf. Glossaire

**Tableau 44: Répartition des enfants du Préscolaire par statut, région, zone d'implantation des établissements et par genre**

Région	Statut	Enfants	Dont rural	Indice de parité
Mé	Privé	202	31	1,38
	Public	2 021	1 048	1,08
	<b>Total</b>	<b>2 223</b>	<b>1 079</b>	<b>1,11</b>
Agnéby-Tiassa	Privé	269	0	1,20
	Public	3 309	927	1,02
	<b>Total</b>	<b>3 578</b>	<b>927</b>	<b>1,03</b>
Grands Ponts	Communautaire	81	59	1,70
	Privé	495	0	0,93
	Public	3 214	1 739	1,02
	<b>Total</b>	<b>3 790</b>	<b>1 798</b>	<b>1,02</b>
Total District	<b>Communautaire</b>	<b>81</b>	<b>59</b>	<b>1,70</b>
	<b>Privé</b>	<b>966</b>	<b>31</b>	<b>1,09</b>
	<b>Public</b>	<b>8 544</b>	<b>3 714</b>	<b>1,03</b>
	<b>Total</b>	<b>9 591</b>	<b>3 804</b>	<b>1,04</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

227. 46 % des enfants scolarisés sont concentrés sur la dernière année du Préscolaire (Grande Section), ce qui met en avant la scolarisation tardive des enfants en bas âge et par conséquent l'insuffisance d'infrastructures et le manque de sensibilisation des familles quant à l'importance du niveau préscolaire.

**Figure 30 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau d'étude**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

### III.1.1.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

228. L'enseignement préscolaire est dispensé principalement dans trois types d'établissements :

- Des établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 86 % des établissements du District (soit 126 établissements) ;
- 16 établissements privés qui représentent 11,2 % du total ;
- 4 établissements communautaires<sup>50</sup>, dispensant un enseignement confessionnel, mais qui ne représentent qu'une faible part dans le cycle préscolaire.

**Tableau 45 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut**

Région	Statut	Etbs	Salles	Grps Péda	Enfants	Inst.	Ratio d'occupation <sup>51</sup>	Ratio d'encadrement <sup>52</sup>
Mé	Privé	4	12	10	202	10	16,8	20,2
	Public	36	82	109	2 021	110	24,6	18,4
	<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>94</b>	<b>119</b>	<b>2 223</b>	<b>120</b>	<b>23,6</b>	<b>18,5</b>
Agnéby-Tiassa	Privé	4	12	11	269	17	22,4	15,8
	Public	50	111	141	3 309	179	29,8	18,5
	<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>123</b>	<b>152</b>	<b>3 578</b>	<b>196</b>	<b>29,1</b>	<b>18,3</b>
Grands Ponts	Com.	4	5	6	81	6	16,2	13,5
	Privé	8	24	24	495	32	20,6	15,5
	Public	40	94	122	3 214	156	34,2	20,6
	<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>123</b>	<b>152</b>	<b>3 790</b>	<b>194</b>	<b>30,8</b>	<b>19,5</b>
Total District	Com.	4	5	6	81	6	16,2	13,5
	Privé	16	48	45	966	59	20,1	16,4
	Public	126	287	372	8 544	445	29,8	19,2
	<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>340</b>	<b>423</b>	<b>9 591</b>	<b>510</b>	<b>28,2</b>	<b>18,8</b>

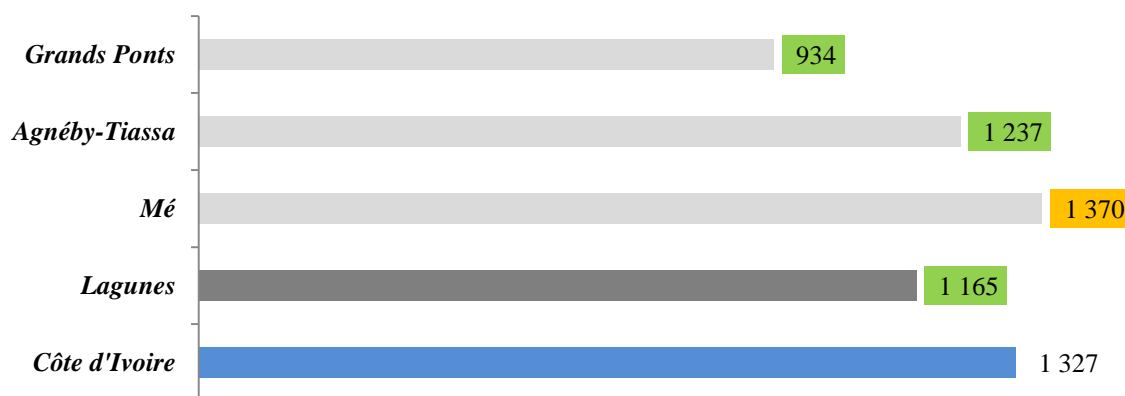
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014, Etbs : Etablissements – Inst. : Instituteurs – Com : Communautaire – Grps Péda : Groupes Pédagogiques

229. En termes de zone d'implantation, 49,3 % des écoles préscolaires du District sont implantées en zone rurale. Les établissements ruraux représentent 58 %, 55 % et 37 % du total des établissements respectivement des régions Grands Ponts, Mé et Agnéby-Tiassa. Le District affiche des ratios de présence géographique en ligne avec la moyenne nationale.

<sup>50</sup> Cf. Glossaire

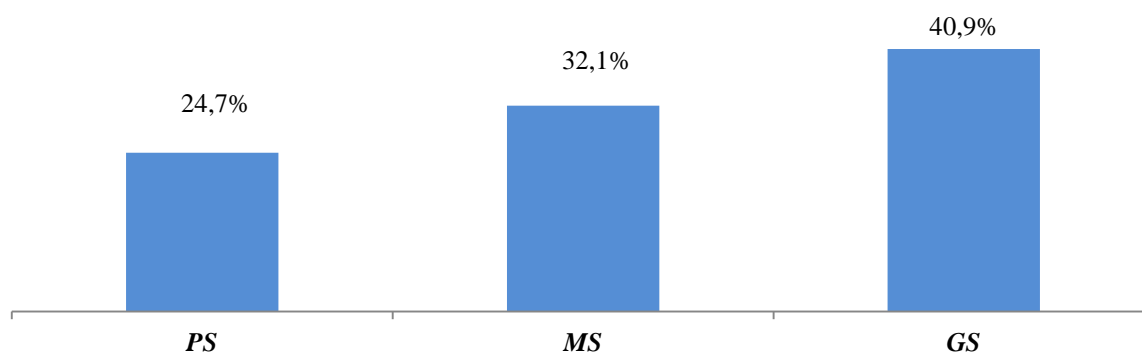
<sup>51</sup> Cf. Glossaire

<sup>52</sup> Cf. Glossaire

**Figure 31: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire et par région**

Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

230. Le District compte 340 salles de classe dans le cycle préscolaire. Avec 1 école pour 66 enfants scolarisés et un ratio d'occupation<sup>53</sup> moyen de 29 enfants par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants en bas âge.

**Figure 32 : Répartition des salles de classe de Préscolaire selon le niveau d'études**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

231. Le District compte 423 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle préscolaire avec en moyenne 23 enfants par groupe.
232. En matière d'infrastructures, 2 % des salles sont utilisées autrement que pour les cours et sur les 98 % de salles utilisées, 21 % sont considérées en mauvais état.

#### **b) Corps enseignant**

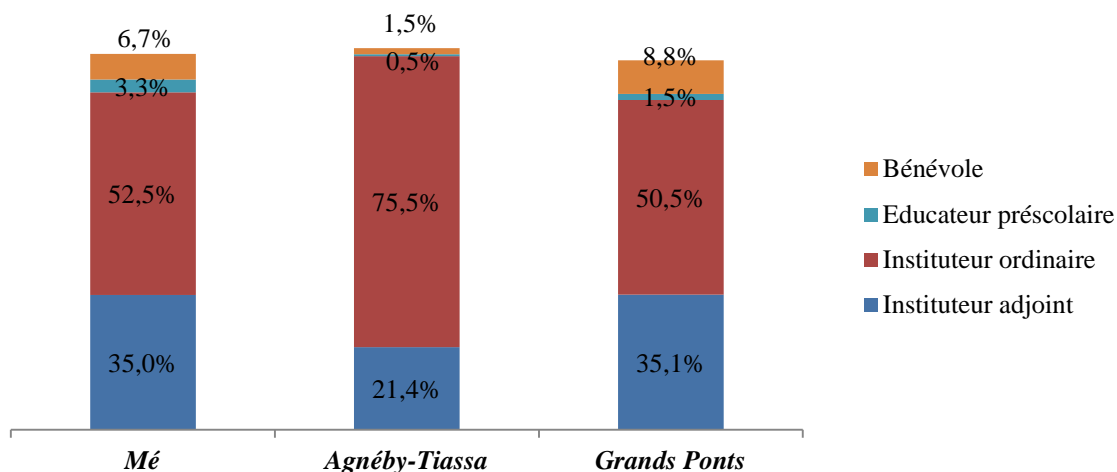
233. Le corps pédagogique du cycle préscolaire dans le District des Lagunes se compose de 510 instituteurs, soit un ratio d'encadrement<sup>54</sup> moyen de près de 19 enfants par instituteur. Ce ratio présente toutefois une disparité notable entre le public (19) et le privé (16).

<sup>53</sup> Cf. Glossaire

<sup>54</sup> Cf. Glossaire

234. Ce corps pédagogique est composé majoritairement d'instituteurs ordinaires (60 %) et d'instituteurs adjoints (30 %). Dans la région de la Mé, le corps pédagogique est composé à 97,5 % de femmes qui occupent à 52,5 % un poste d'instituteur adjoint.

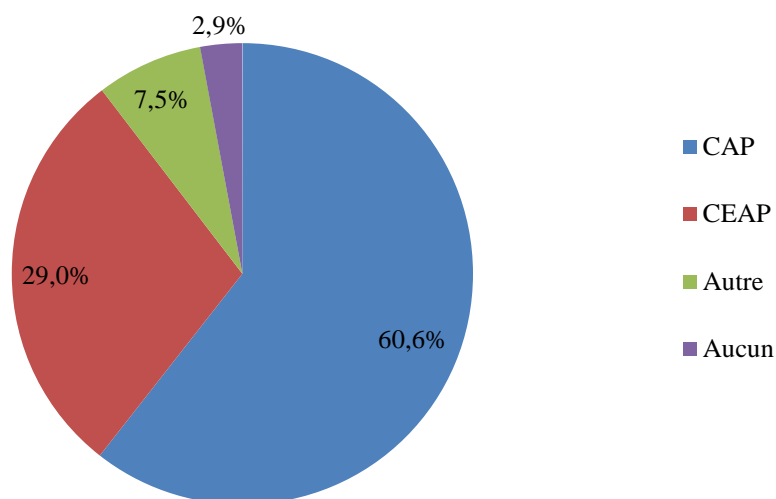
**Figure 33 : Répartition des instituteurs du cycle Préscolaire par emploi et par région**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

235. L'essentiel des instituteurs du cycle préscolaire du District dispose de certificats d'études. Près de 3 % des instituteurs ne possèdent aucun diplôme, expliqué en partie par la présence d'assistantes maternelles à ce niveau d'éducation. Ce ratio est plus élevé dans le secteur privé, où la part des non-diplômés atteint 17 % du corps pédagogique, contre moins de 1 % dans le public.

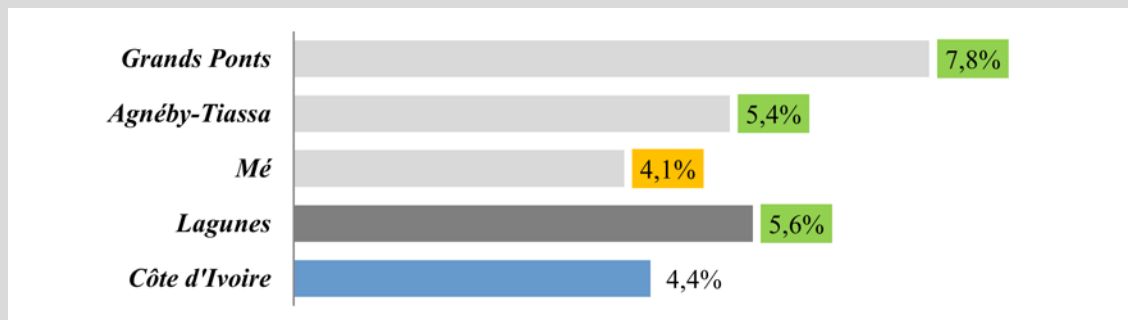
**Figure 34 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique**



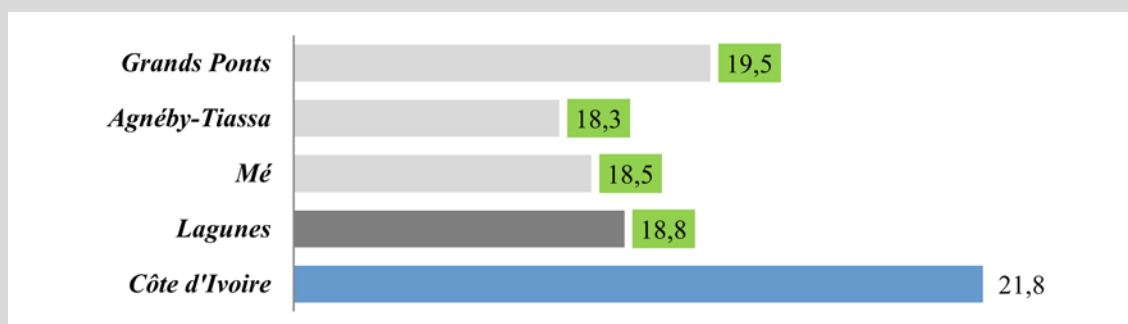
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

**Chiffres clés 17 : Préscolaire**

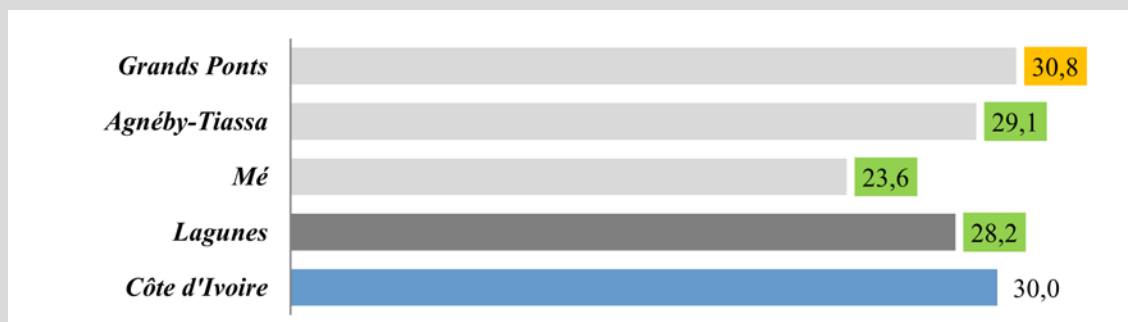
**Taux brut de scolarisation**



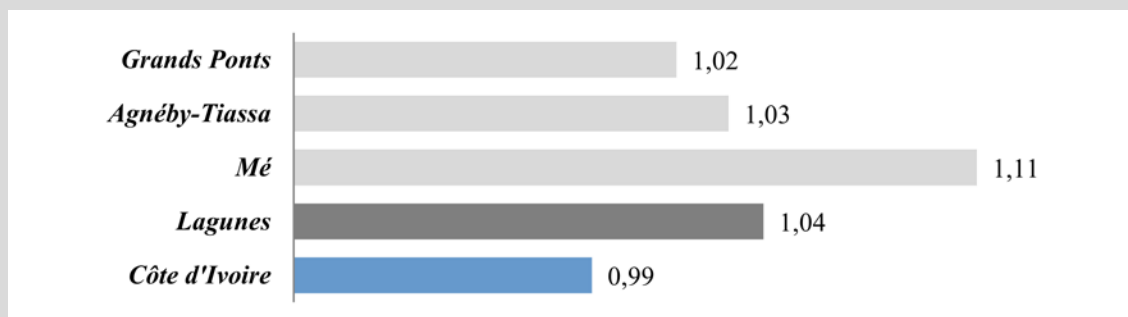
**Ratio d'encadrement (nombre d'enfants par instituteur)**



**Ratio d'occupation (nombre d'enfants par salle de classe)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



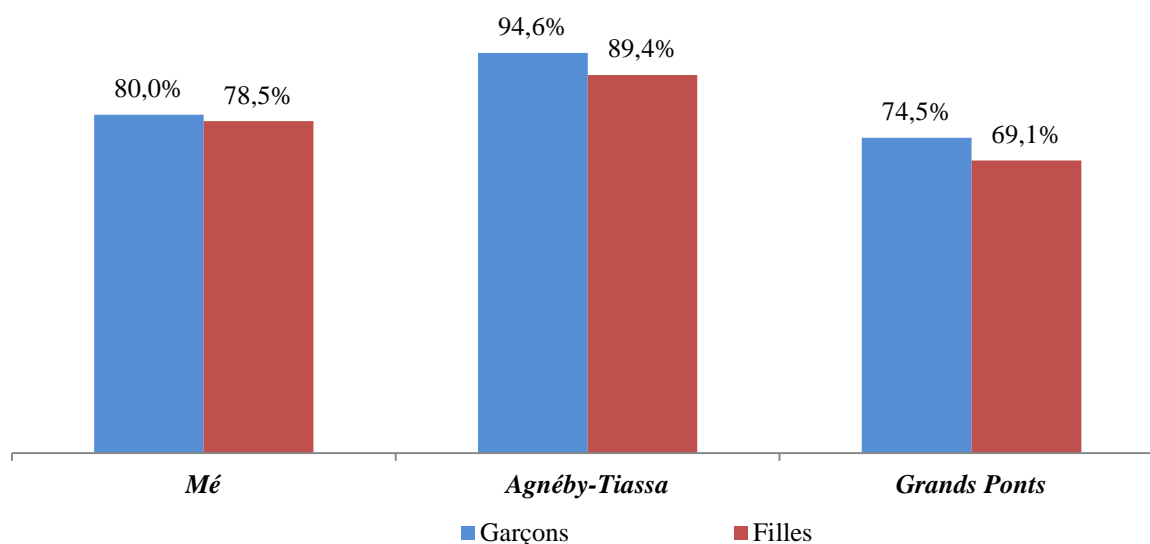
- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### III.1.2 Primaire

#### III.1.2.1 Scolarisation

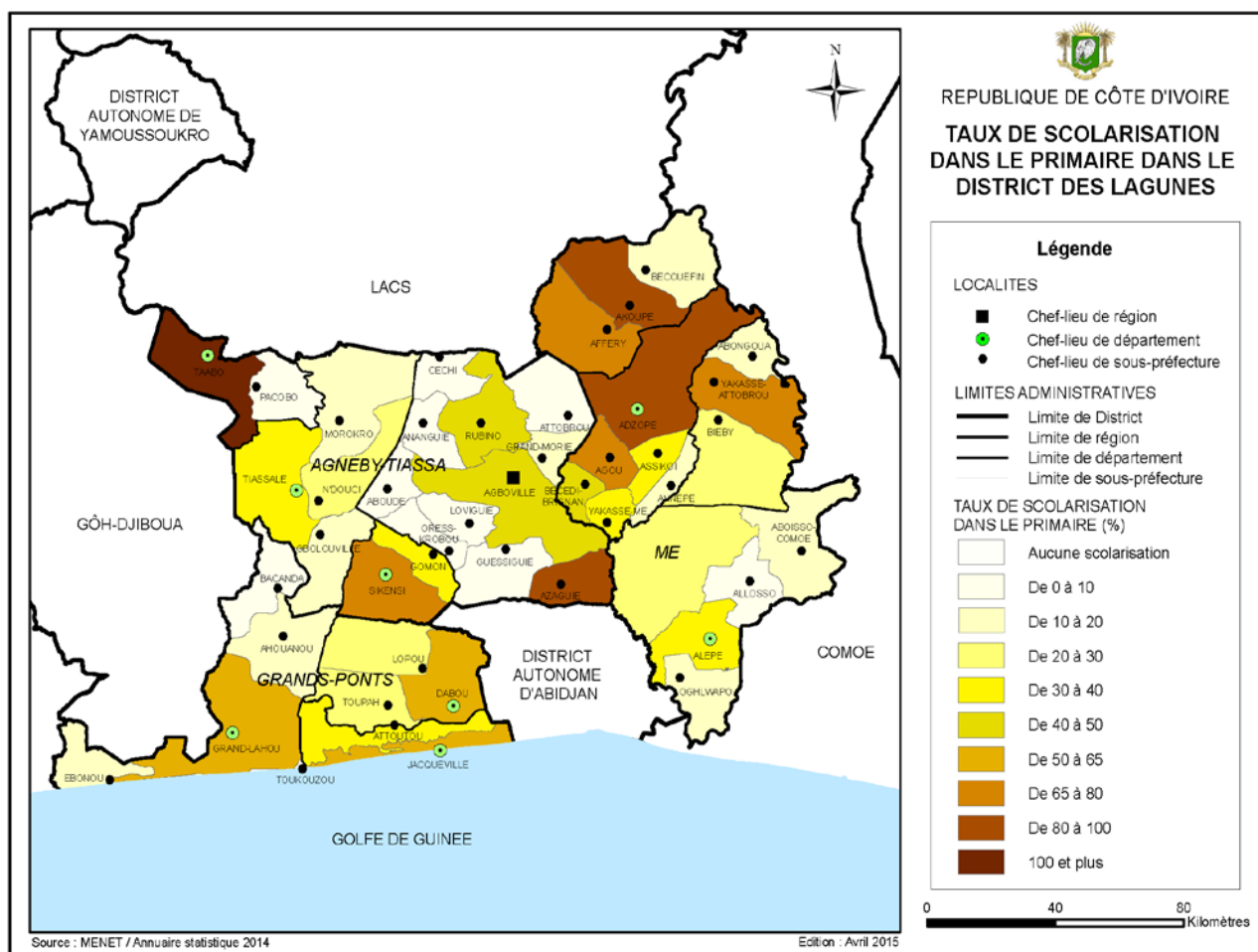
236. Le cycle Primaire constitue la première étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève du système éducatif ivoirien. Il comprend 6 niveaux d'étude et accueille théoriquement les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les élèves du Primaire sont répartis en trois sous-cycles : les cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM).
237. Le District des Lagunes compte 258 479 enfants inscrits au cycle Primaire, soit un taux brut de scolarisation de 82,1 %, au-dessus de la moyenne nationale de 76,4 %. Le taux de scolarisation des filles est inférieur à celui des garçons, mettant en exergue la difficulté de sensibilisation des familles quant à l'éducation des jeunes filles. La région de l'Agnéby-Tiassa affiche les taux de scolarisation les plus élevés du District (92,1 %), suivie de la région de la Mé (79,2 %) puis celle des Grands Ponts (dont les taux de scolarisation sont pourtant les plus élevés au cycle Préscolaire).

**Figure 35 : Taux brut de scolarisation du primaire par genre et par région**



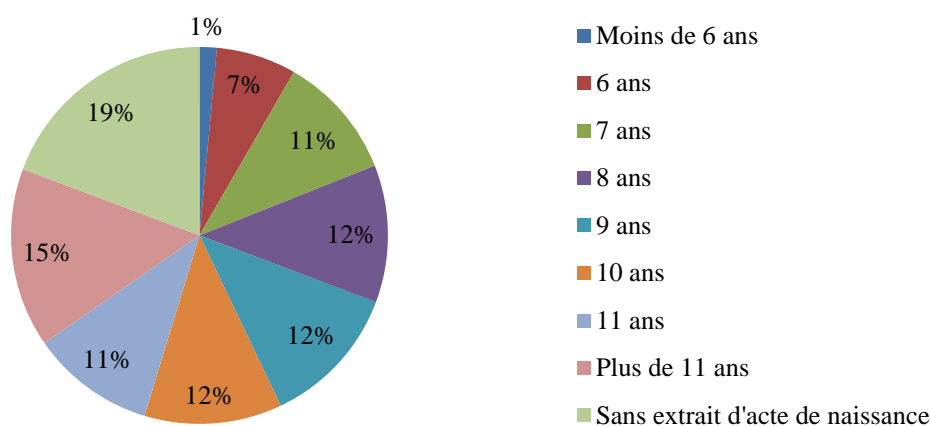
Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

Carte 33: Taux de scolarisation au cycle Primaire



238. Le taux brut de scolarisation est biaisé par les scolarisations précoces et tardives ainsi que par l'absence d'extrait d'acte de naissance chez 19 % des élèves inscrits.

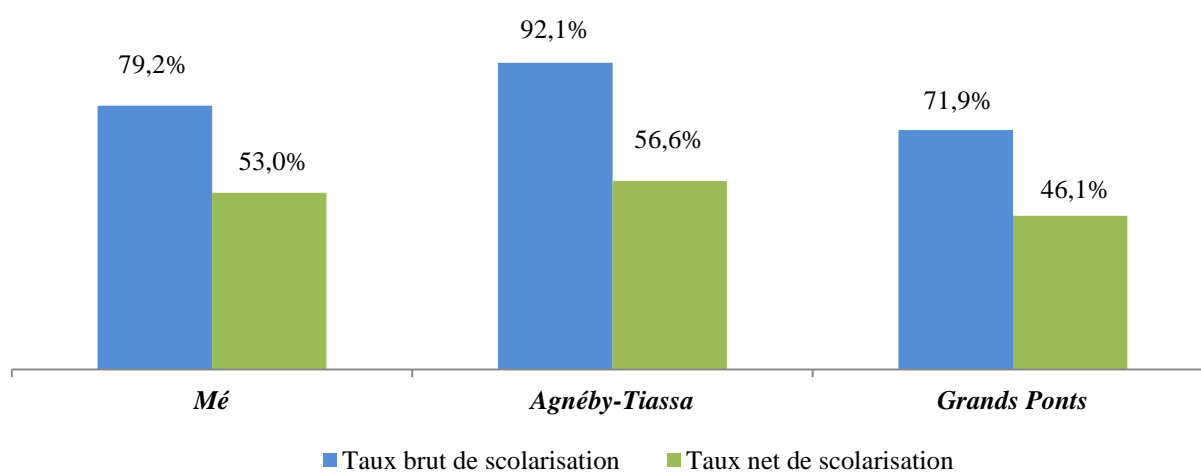
Figure 36 : Répartition des enfants scolarisés au niveau primaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

239. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (6-11 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 52,4 %.

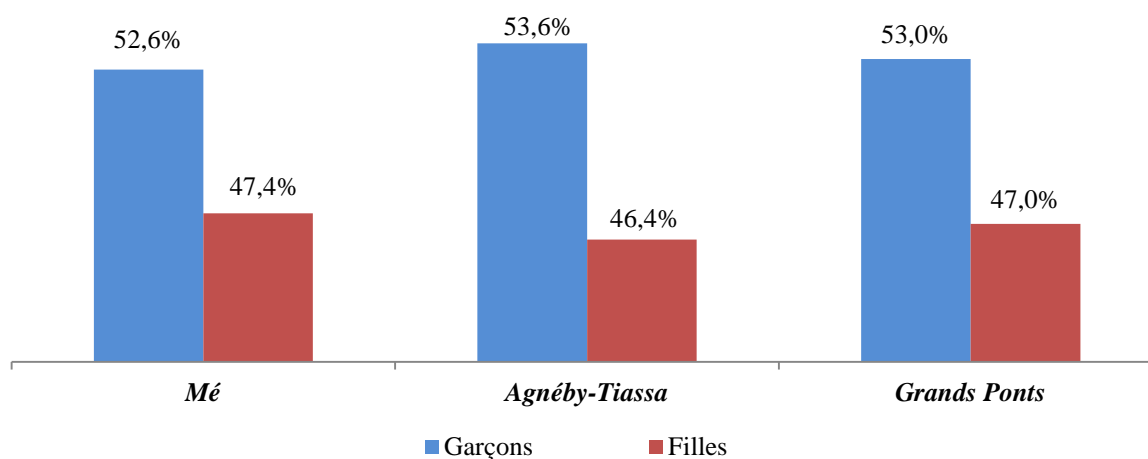
**Figure 37 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation<sup>55</sup> du Primaire par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

240. La région de l'Agnéby-Tiassa, qui concentre 41 % de la population du District, accueille 43 % des élèves scolarisés au cycle Primaire. Elle est suivie de la région de la Mé avec 32 % des effectifs scolarisés puis de la région des Grands Ponts. Les filles représentent 47 % des effectifs du Primaire au niveau de l'ensemble du District.

**Figure 38 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

241. 91 % des élèves du District sont scolarisés dans des établissements publics et 66 % sont inscrits en zone rurale.

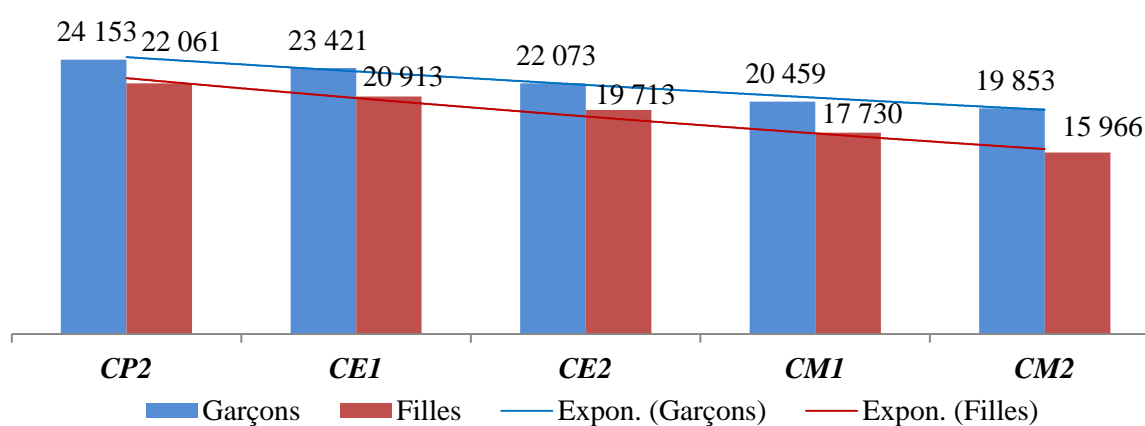
<sup>55</sup> Cf. Glossaire

**Tableau 46: Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation des établissements dans le cycle primaire**

Région	Statut	Elève	Dont rural	Indice de parité
Mé	Privé	5 094	1 592	0,95
	Public	77 082	51 202	0,90
	<b>Total</b>	<b>82 176</b>	<b>52 794</b>	<b>0,90</b>
Agnéby-Tiassa	Communautaire	2 585	2 263	0,78
	Privé	7 235	1 599	0,90
	Public	102 041	70 157	0,87
	<b>Total</b>	<b>111 861</b>	<b>74 019</b>	<b>0,87</b>
Grands Ponts	Communautaire	2 465	2 465	0,80
	Privé	5 567	1 273	0,94
	Public	56 410	39 548	0,89
	<b>Total</b>	<b>64 442</b>	<b>43 286</b>	<b>0,89</b>
Total District	<b>Communautaire</b>	<b>5 050</b>	<b>4 728</b>	<b>0,79</b>
	<b>Privé</b>	<b>17 896</b>	<b>4 464</b>	<b>0,93</b>
	<b>Public</b>	<b>235 533</b>	<b>160 907</b>	<b>0,88</b>
	<b>Total</b>	<b>258 479</b>	<b>170 099</b>	<b>0,88</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

242. Les effectifs sont concentrés sur les premières années du cycle, à savoir les classes de CP1 (20,2 %) et CP2 (17,9 %). A l'inverse, les classes de CM2 ne représentent que 13,9 % des effectifs scolarisés. Ce phénomène de déperdition scolaire est particulièrement vrai pour les filles avec un taux de déperdition annuel moyen entre le CP2 et le CM2 de 7,8 % contre 4,7 % pour les garçons.

**Figure 39: Evolution des effectifs<sup>56</sup> par genre du CP2 au CM2**

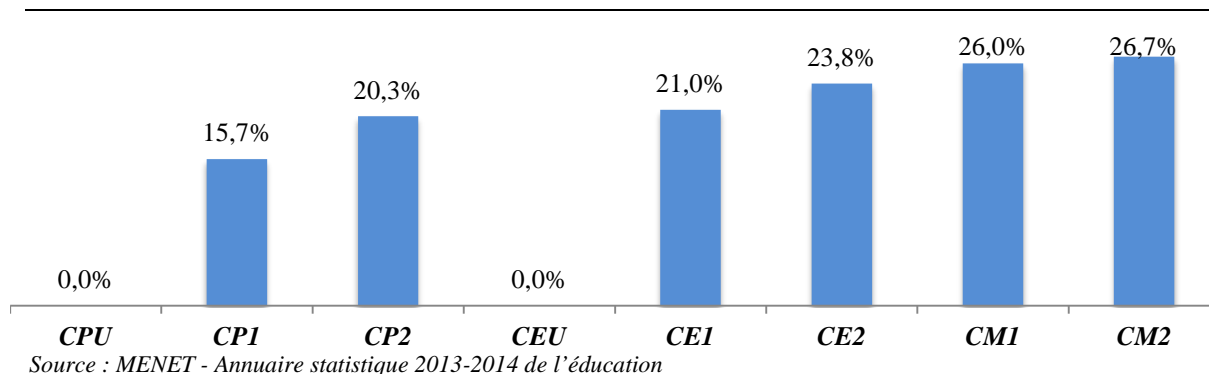
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

243. Cette conclusion est appuyée par l'analyse des taux de redoublement dans les différents niveaux d'études. En effet, si le taux de redoublement moyen est de 21,8 % dans le District, il augmente avec les niveaux scolaires et atteint 26,7 % dans les classes de CM2, soulignant par conséquent la

<sup>56</sup> Cf. Glossaire

difficulté des élèves à atteindre le niveau requis nécessaire pour le passage au premier cycle du Secondaire.

**Figure 40 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude au Primaire**



244. Le taux de redoublement au sein des établissements privés s'établit à 11 % contre 23 % pour les établissements publics.

**Tableau 47 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du primaire**

Région	Niveau d'étude	Taux de redoublement (%)	Taux de redoublement des filles (%)
Mé	CP1	15,8	16,2
	CP2	20,8	20,0
	CE1	21,0	20,6
	CE2	22,5	22,8
	CM1	25,1	25,1
	CM2	23,0	21,9
Agnéby-Tiassa	CP1	16,9	17,1
	CP2	21,2	19,7
	CE1	22,0	21,9
	CE2	25,0	25,1
	CM1	28,0	27,1
	CM2	33,2	33,4
Grands Ponts	CP1	13,7	13,4
	CP2	18,3	17,3
	CE1	19,4	18,4
	CE2	23,5	22,7
	CM1	23,5	23,9
	CM2	18,9	18,8
Total District	CP1	15,7	15,9
	CP2	20,3	19,2
	CE1	21,0	20,6
	CE2	23,8	23,8
	CM1	26,0	25,7
	CM2	26,7	26,4

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

245. Le taux de transition<sup>57</sup> Primaire-Secondaire, qui s'établit à 68,8 % au niveau du District est inférieur à la moyenne nationale de 73,5 %. Ce taux est plus faible chez les filles (67,2 %) que les garçons (70 %), témoignant d'une plus grande propension des filles à l'abandon scolaire au terme du cycle Primaire.

**Tableau 48 : Taux de transition primaire-secondaire 2013-2014**

	Total élèves	Filles	Garçons
<b>CM2</b>	39 900	17 569	22 331
<b>6<sup>ème</sup></b>	27 432	11 802	15 630
<b>Taux de transition</b>	<b>68,8 %</b>	<b>67,2 %</b>	<b>70,0 %</b>

Source : MENET - Annuaires statistiques de l'éducation 2013-2014

<sup>57</sup> Cf. Glossaire

### III.1.2.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

246. L'enseignement primaire dans le District des Lagunes est dispensé dans trois types d'établissements :

- Des établissements publics qui représentent 86 % de l'ensemble des établissements du District et concentrent 88 % des élèves ;
- Des établissements privés payants qui représentent 8 % de l'ensemble des établissements du cycle Primaire ;
- Des établissements communautaires dispensant un enseignement confessionnel (6 % des établissements primaires).

**Tableau 49 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut**

Région	Statut	Etbs	Elèves	Salles	Grp Pédago.	Inst.	Ratio d'occupation <sup>58</sup>	Ratio d'encadrement <sup>59</sup>
Mé	Privé	20	5 094	130	117	129	39,2	39,5
	Public	301	77 082	1 713	1 690	1 706	45,0	45,2
	<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>82 176</b>	<b>1 843</b>	<b>1 807</b>	<b>1 835</b>	<b>44,6</b>	<b>44,8</b>
Agnéby-Tiassa	Comm.	32	2 585	126	107	107	20,5	24,2
	Privé	32	7 235	189	180	185	38,3	39,1
	Public	399	102 041	2 269	2 274	2 427	45,0	42,0
	<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>111 861</b>	<b>2 584</b>	<b>2 561</b>	<b>2 719</b>	<b>43,3</b>	<b>41,1</b>
Grands Ponts	Comm.	33	2 465	111	159	92	22,2	26,8
	Privé	32	5 567	180	175	175	30,9	31,8
	Public	232	56 410	1 337	1 392	1 432	42,2	39,4
	<b>Total</b>	<b>297</b>	<b>64 442</b>	<b>1 628</b>	<b>1 726</b>	<b>1 699</b>	<b>39,6</b>	<b>37,9</b>
Total District	Comm.	65	5 050	237	266	199	21,3	25,4
	Privé	84	17 896	499	472	489	35,9	36,6
	Public	932	235 533	5 319	5 356	5 565	44,3	42,3
	<b>Total</b>	<b>1 081</b>	<b>258 479</b>	<b>6 055</b>	<b>6 094</b>	<b>6 253</b>	<b>42,7</b>	<b>41,3</b>

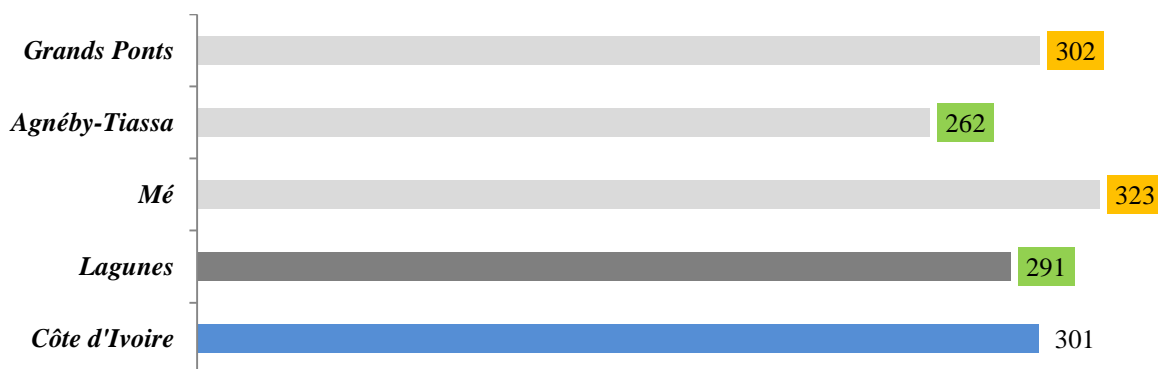
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation – Etbs : Etablissements – Inst : Instituteurs – Comm : communautaire

<sup>58</sup> Cf. Glossaire

<sup>59</sup> Cf. Glossaire

247. Alors que les régions des Grands Ponts et de la Mé présentent des ratios de présence géographique sensiblement plus élevés que la moyenne nationale avec 1 école primaire pour respectivement 302 et 323 enfants en âge d'être scolarisés, la région de l'Agnéby-Tiassa, avec 42,8 % des établissements primaires, affiche un ratio d'une école primaire pour 262 enfants âgés de 6 à 11 ans.

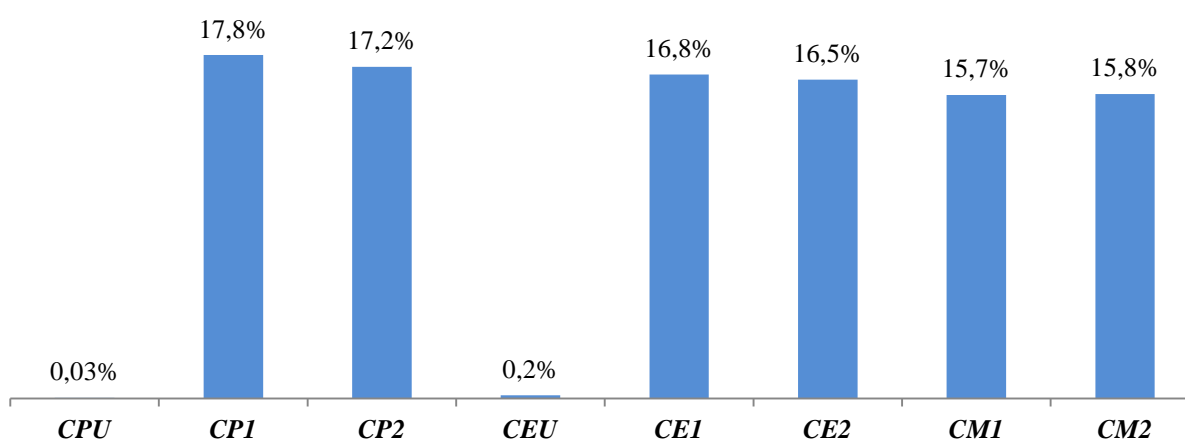
**Figure 41 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école primaire et par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

248. Avec 1 école pour 239 élèves scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 42,7 élèves par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène de sous-scolarisation des enfants du District.
249. Le District compte 6 055 salles de classe dont 42,7 % sont concentrées dans la région de l'Agnéby-Tiassa. Les salles de classe permettent d'accueillir les élèves sur les différents niveaux scolaires principalement au niveau des classes de CP (35 % des salles).

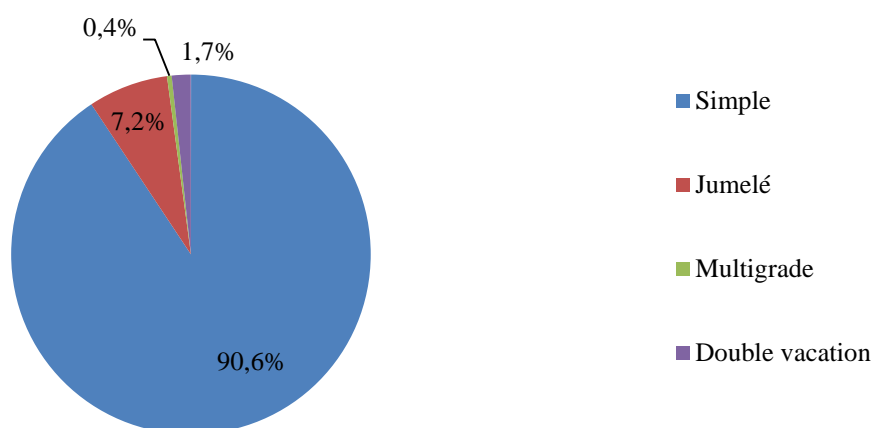
**Figure 42 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'études**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

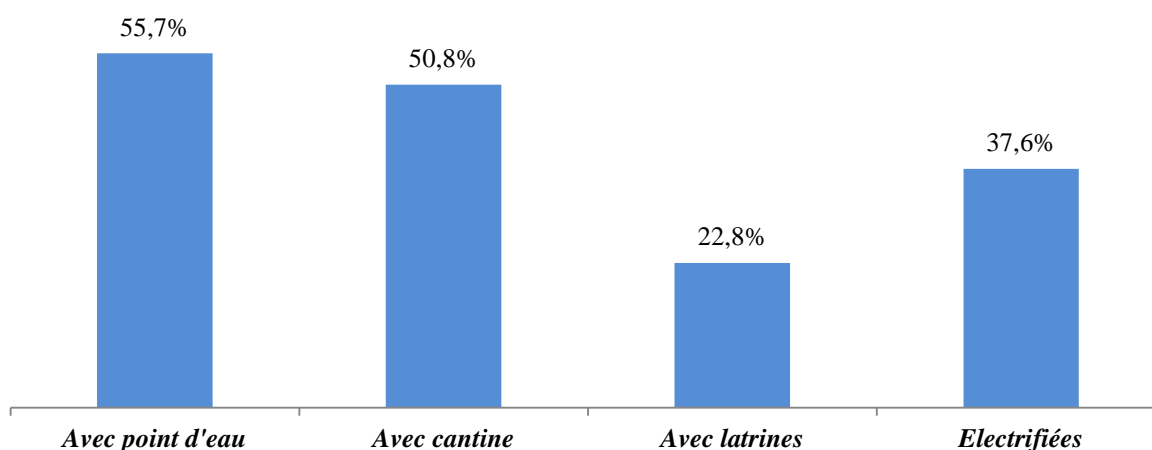
250. Le District compte 6 094 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle primaire. Ces groupes pédagogiques sont utilisés à 7,2 % en fonctionnement jumelé (deux niveaux par instituteur) et 1,7 % en double vacation<sup>60</sup> (une classe par demi-journée).

<sup>60</sup> Cf. Glossaire

**Figure 43 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

251. Les établissements du District sont caractérisés par l'insuffisance et la vétusté de leurs équipements. A titre d'illustration, seuls 55,7 % des établissements disposent d'un point d'eau et 22,8 % ont des latrines.

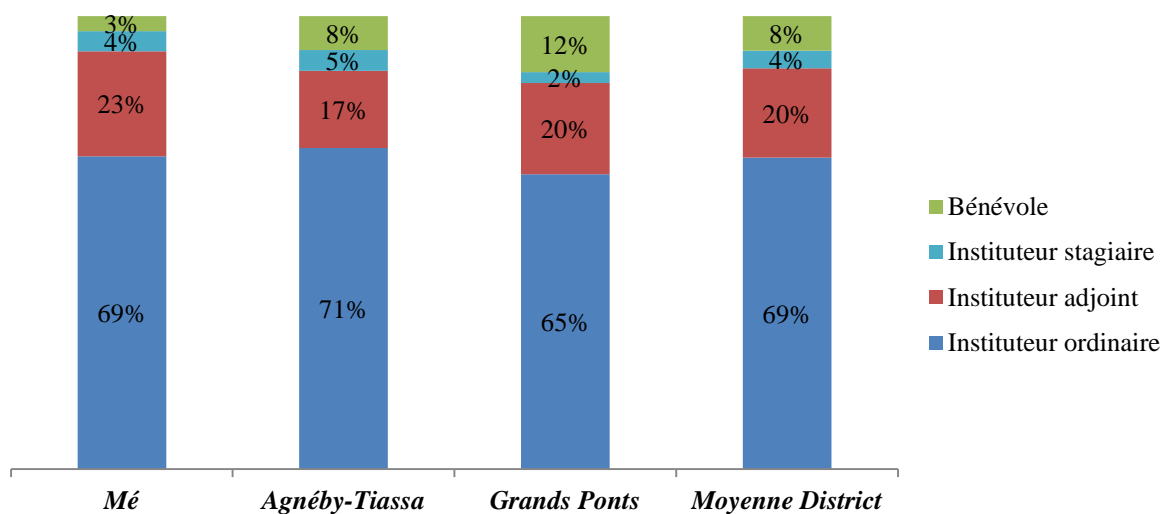
**Figure 44 : Présence des commodités dans les écoles primaires**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

#### **b) Corps enseignant**

252. Le District des Lagunes compte 6 253 instituteurs dans le cycle primaire, dont seulement 25 % de femmes. Ces instituteurs sont majoritairement des instituteurs ordinaires (69 %) et des instituteurs adjoints (20 %). La part d'instituteurs stagiaires et de bénévoles est élevée avec plus de 12 % du corps enseignant, mettant en évidence le manque de personnel pédagogique dans le District.
253. Cette insuffisance est principalement palliée par le recours à un personnel moins expérimenté, en particulier dans la région des Grands Ponts où 12 % des instituteurs sont des bénévoles. La proportion d'instituteurs stagiaires et de bénévoles est inférieure à la moyenne nationale qui est de 19 %.

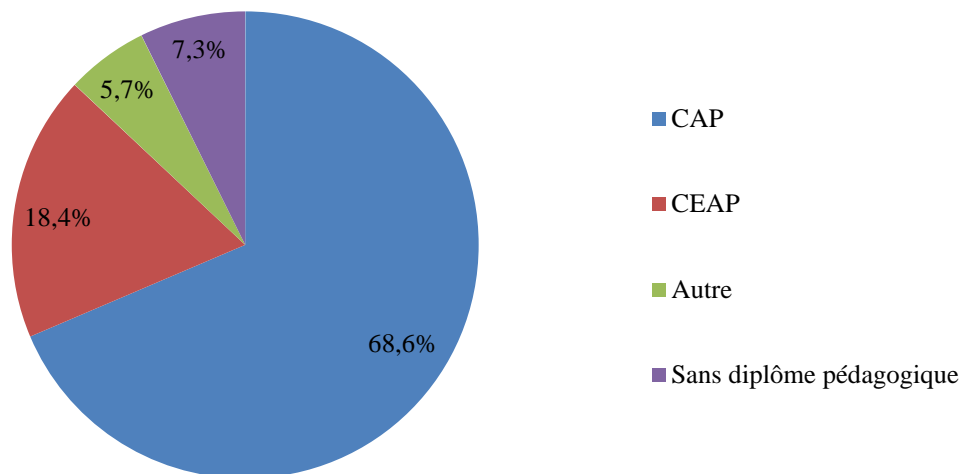
**Figure 45 : Répartition des instituteurs du primaire par emploi par région**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

254. Ceci se confirme par l'analyse des diplômes pédagogiques des instituteurs. En effet, 7,3 % du corps enseignant ne possède aucun diplôme, expliqué en partie par la présence d'assistants scolaires.

**Figure 46 : Répartition des instituteurs du primaire par statut selon le diplôme pédagogique**



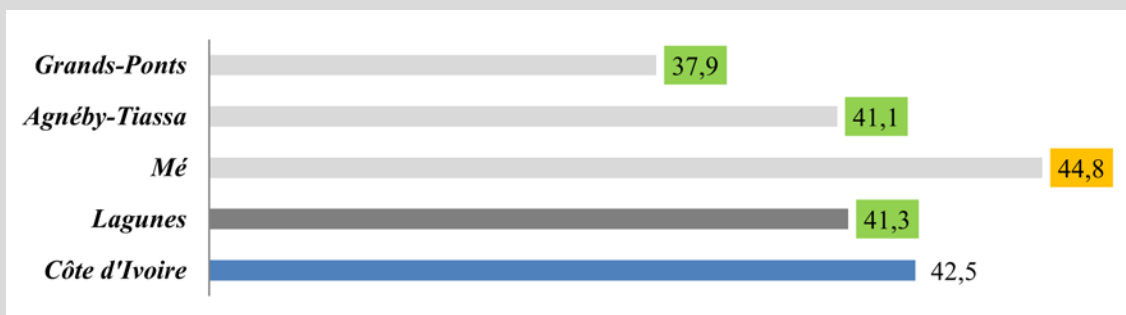
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation ; CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique

**Chiffres clés 18 : Primaire**

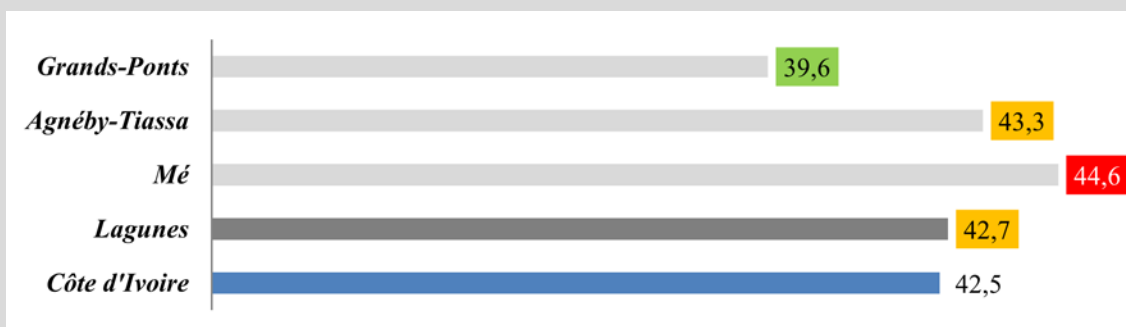
**Taux brut de scolarisation**



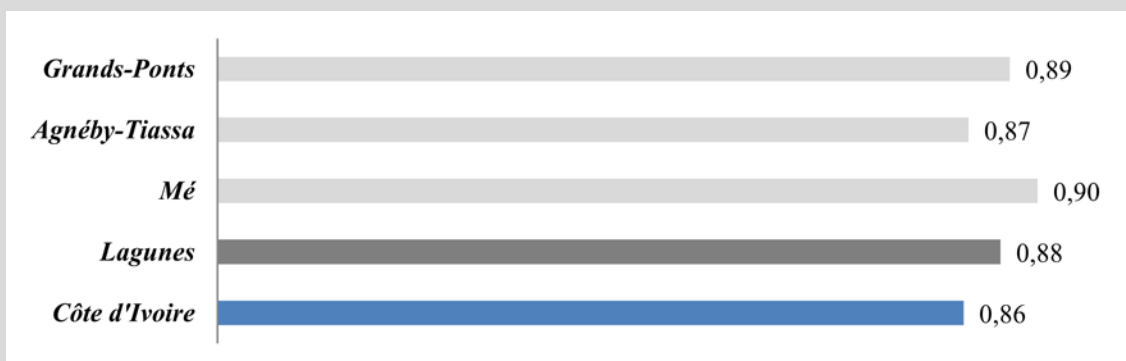
**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par instituteur)**



**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### III.1.3 Secondaire

#### III.1.3.1 Scolarisation

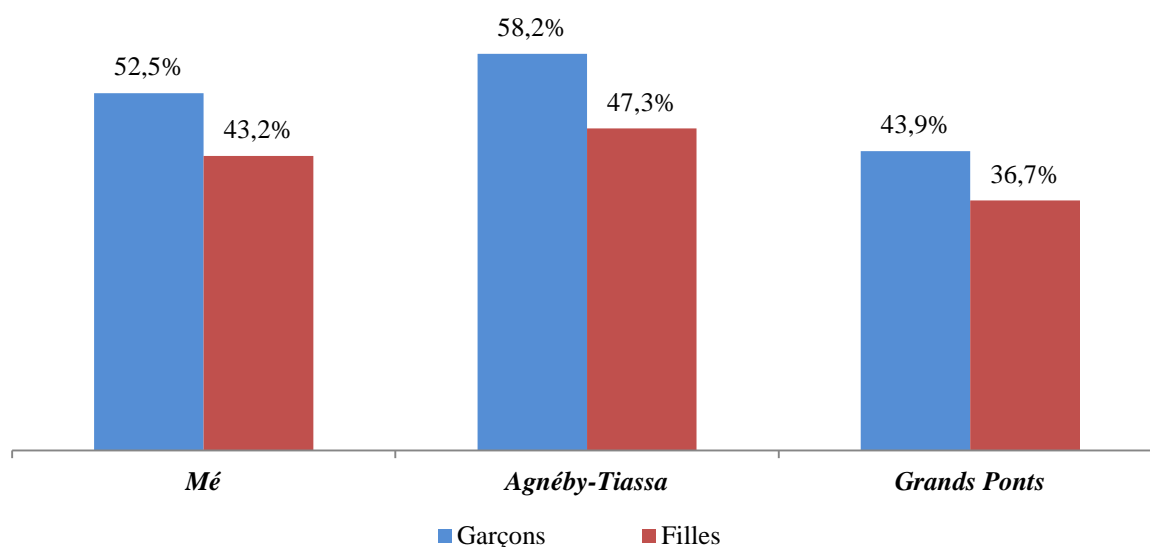
255. Le secondaire est la deuxième étape obligatoire du système éducatif ivoirien. Il est organisé en deux cycles :

- Le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle : de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup> ;
- Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle : de la classe de 2<sup>nd</sup>e à la classe de Terminale.

##### a) *Secondaire 1<sup>er</sup> cycle*

256. Le District des Lagunes compte plus de 84 500 élèves inscrits au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle, soit un taux brut de scolarisation de 47,8 %, contre une moyenne nationale de 43 %. D'importantes disparités existent entre les 3 régions du District avec une scolarisation plus importante dans la région de l'Agnéby-Tiassa où le taux brut s'établit à plus de 53 % contre 48,2 % pour la région de la Mé et seulement 40,5 % pour la région des Grands Ponts. Sur l'ensemble du District, les taux de scolarisation sont plus élevés chez les garçons (52,1 % pour les garçons contre 42,7 % chez les filles). La faible scolarisation des filles à ce niveau d'étude est en partie expliquée par les pratiques telles que le mariage précoce ou encore leur sollicitation dans les aides ménagères.

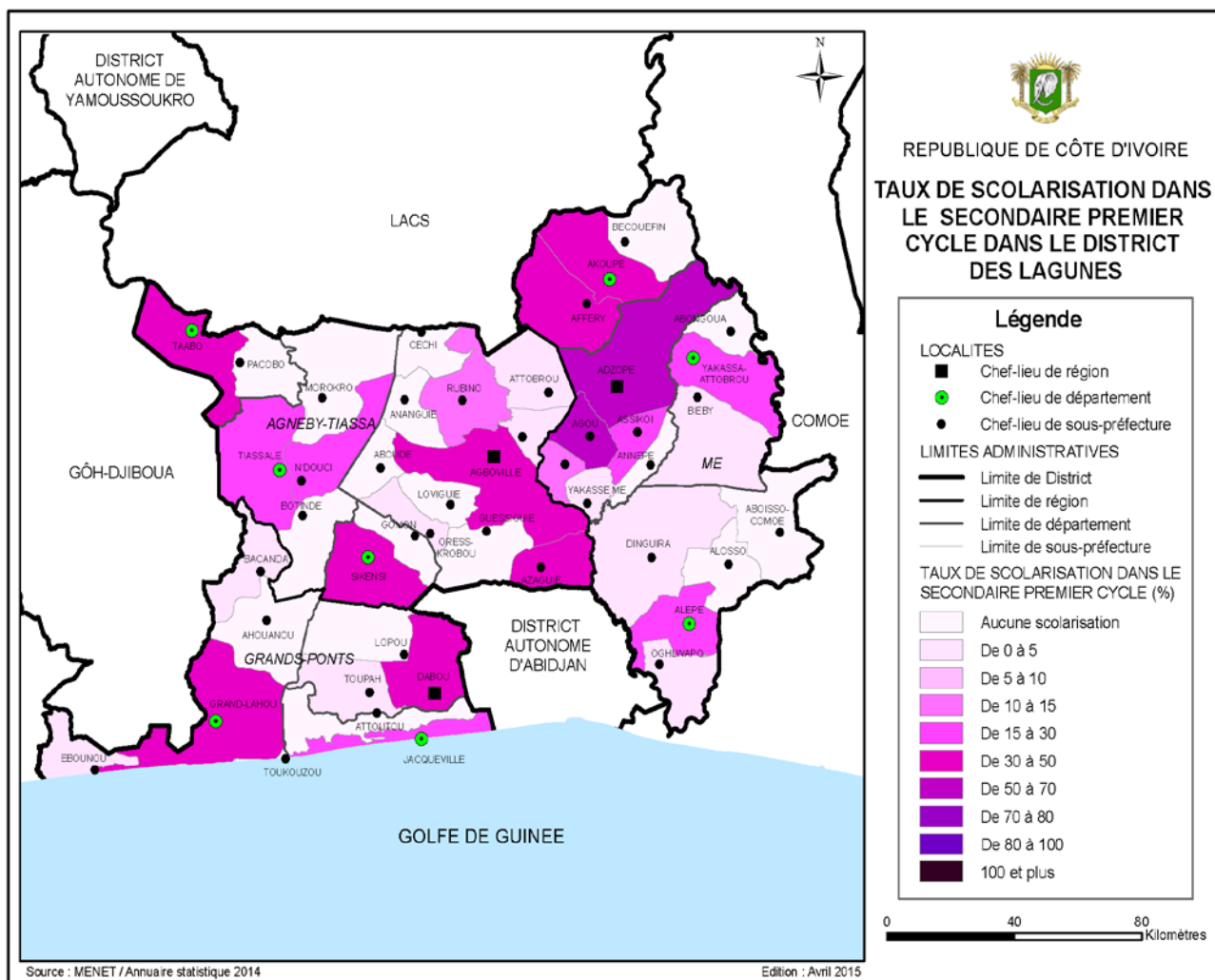
**Figure 47 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre et par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

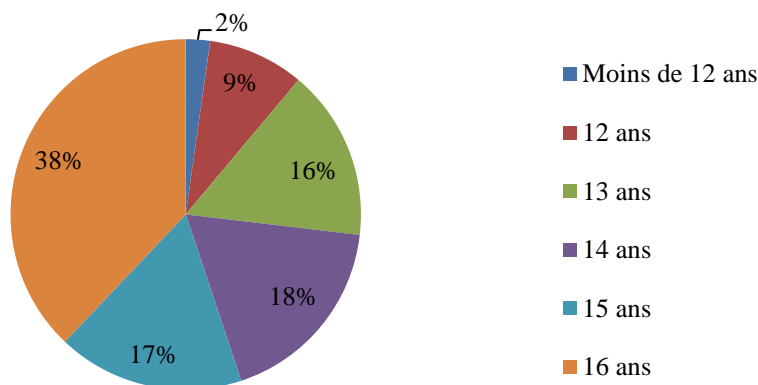
257. Le taux de scolarisation dans le secondaire 1<sup>er</sup> cycle présente de fortes disparités régionales avec des taux de scolarisation oscillant entre 30 % à 50 % autour des principaux pôles urbains du District (Adzopé, Agboville, Dabou) alors que certaines zones du territoire affichent des taux quasiment nuls.

Carte 34: Taux de scolarisation dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle



258. Ces taux sont biaisés par les scolarisations tardives (38 % des élèves ont plus de 15 ans), les redoublements et la scolarisation des élèves d’une région vers une autre.

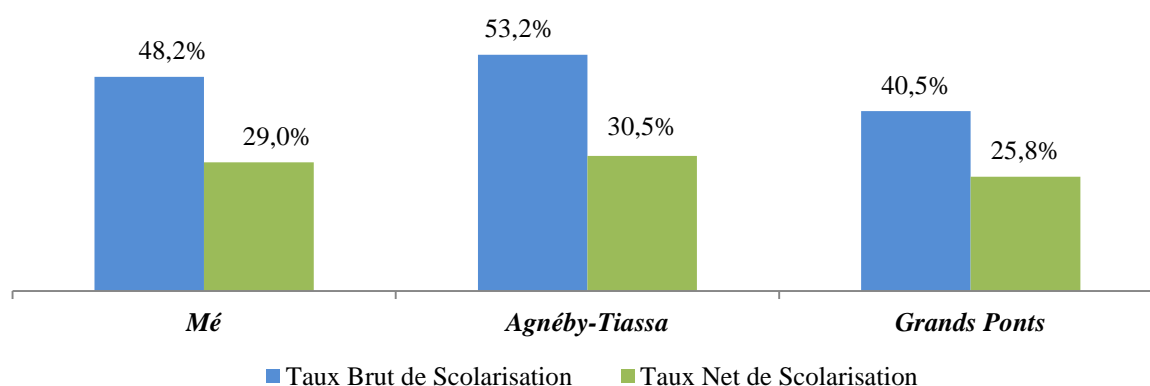
Figure 48: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

259. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (12-15 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 28,6 %.

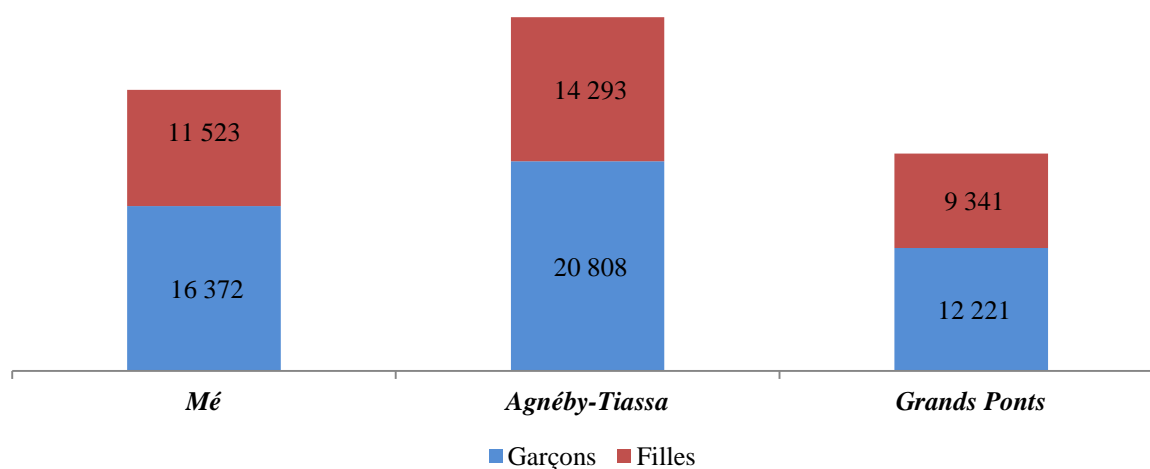
**Figure 49: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du secondaire 1<sup>er</sup> cycle par région**



Sources : Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

260. La région de l'Agnéby-Tiassa concentre 41,5 % des élèves de Secondaire 1<sup>er</sup> cycle et affiche un indice de parité<sup>61</sup> de 0,69 fille pour 1 garçon.

**Figure 50 : Répartition des élèves du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par région et par genre**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

261. Le District compte 62 % des effectifs scolarisés dans des établissements publics.

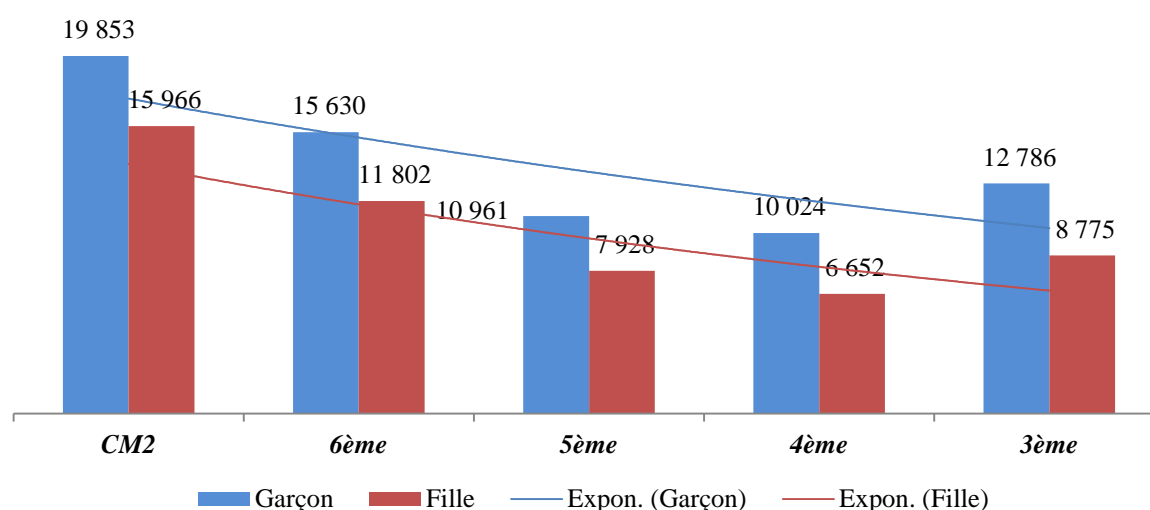
<sup>61</sup> Cf. Glossaire

**Tableau 50: Répartition des élèves dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par région par genre et par statut**

Région	Statut	Elèves	Indice de parité
Mé	Public	20 227	0,71
	Privé	7 668	0,69
	<b>Total</b>	<b>27 895</b>	<b>0,70</b>
Agnéby-Tiassa	Public	18 456	0,71
	Privé	16 645	0,66
	<b>Total</b>	<b>35 101</b>	<b>0,69</b>
Grands-Ponts	Public	14 056	0,75
	Privé	7 506	0,78
	<b>Total</b>	<b>21 562</b>	<b>0,76</b>
Total District	<b>Public</b>	<b>52 739</b>	<b>0,72</b>
	<b>Privé</b>	<b>31 819</b>	<b>0,70</b>
	<b>Total</b>	<b>84 558</b>	<b>0,71</b>

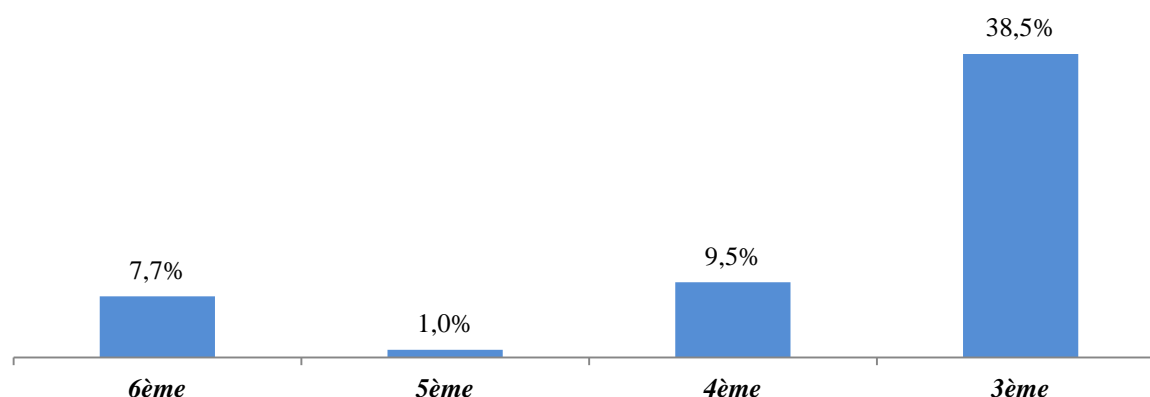
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

262. Les élèves sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble des niveaux du 1<sup>er</sup> cycle avec une prédominance des élèves de 6<sup>ème</sup> (32 %). La proportion de filles, qui représentent 44,6 % des effectifs en classe de 6<sup>ème</sup>, passe à 40,7 % dans les classes de 3<sup>ème</sup>, mettant en avant une déperdition plus prononcée chez les jeunes filles. En effet, le taux de déperdition annuel moyen entre le CM2 et la 3<sup>ème</sup> atteint 10,4 % pour les garçons et 13,9 % pour les filles.

**Figure 51 : Evolution des effectifs par genre du CM2 (primaire) à la 3<sup>ème</sup> (fin de secondaire 1<sup>er</sup> cycle)**

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

263. Le taux de redoublement durant le 1<sup>er</sup> cycle du Secondaire, qui s'établit à 16 % sur l'ensemble du cycle, est près de 5 fois plus élevé en classe de 3<sup>ème</sup> qu'en 6<sup>ème</sup>, témoignant de la difficulté des élèves à réussir la dernière année du cycle, année du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC).

**Figure 52 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le secondaire 1<sup>er</sup> cycle**

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

264. Le phénomène de redoublement touche plus particulièrement les garçons qui représentent 58 % des effectifs redoublants sur l'ensemble du cycle.

**Tableau 51 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre, par région et par statut**

Région	Statut	Taux de redoublement (%)							
		6 <sup>ème</sup>		5 <sup>ème</sup>		4 <sup>ème</sup>		3 <sup>ème</sup>	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Mé	Public	9,1	9,0	6,8	7,0	10,6	13,1	26,6	28,1
	Privé	2,6	3,0	2,5	2,4	6,6	6,1	50,2	47,0
<b>Moyenne région</b>		<b>7,1</b>	<b>7,2</b>	<b>5,7</b>	<b>5,8</b>	<b>9,8</b>	<b>11,6</b>	<b>33,3</b>	<b>33,3</b>
Agnéby-Tiassa	Public	12,5	12,9	12,5	16,0	14,0	17,2	43,0	42,4
	Privé	4,5	4,5	7,6	6,7	7,2	6,9	45,8	45,9
<b>Moyenne région</b>		<b>8,7</b>	<b>9,1</b>	<b>10,3</b>	<b>11,7</b>	<b>10,8</b>	<b>12,4</b>	<b>44,4</b>	<b>44,0</b>
Grands Ponts	Public	10,4	11,3	8,3	8,9	8,9	8,3	32,1	33,2
	Privé	2,0	1,6	1,8	1,0	3,2	2,6	37,8	36,7
<b>Moyenne région</b>		<b>7,3</b>	<b>7,6</b>	<b>6,2</b>	<b>6,3</b>	<b>7,1</b>	<b>6,3</b>	<b>34,1</b>	<b>34,3</b>
Total District	Public	10,6	10,9	9,2	10,5	11,4	13,2	34,3	35,0
	Privé	3,3	3,3	5,0	4,2	6,2	5,7	45,0	44,0
	<b>Total</b>	<b>7,7</b>	<b>8,0</b>	<b>7,7</b>	<b>8,3</b>	<b>9,5</b>	<b>10,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,4</b>

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation : Taux R/TR : Taux de redoublement

265. Au redoublement s'ajoute le phénomène de déperdition scolaire, particulièrement prononcé dans la transition entre le 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire. En effet, seuls 37 % des élèves de 3<sup>ème</sup> accèdent au lycée, mettant en avant la difficulté pour les jeunes de poursuivre leurs études dans le District. Cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition<sup>62</sup> de 34,3 %.

<sup>62</sup> Cf. Glossaire

**Tableau 52 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1<sup>er</sup>-2<sup>nd</sup> cycle**

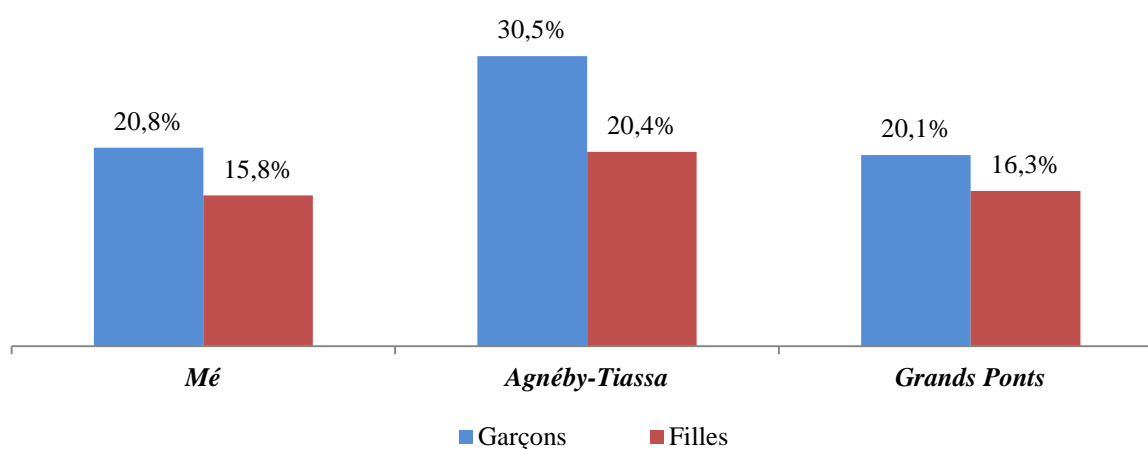
Cycle	Total	Garçon	Fille
3 <sup>ème</sup>	19 837	11 881	7 956
2 <sup>nd</sup> e	7 344	4 619	2 725
<b>Taux de transition</b>	<b>37,0 %</b>	<b>38,9 %</b>	<b>34,3 %</b>

Sources : MENET - Annuaire statistiques 2012-2013 et 2013-2014 de l'éducation

### b) Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle

266. Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle (2<sup>ème</sup> cycle) regroupe les classes de 2<sup>nd</sup>e à la Terminale. Ce niveau scolaire est validé par l'obtention du baccalauréat. Il existe en Côte d'Ivoire plusieurs baccalauréats : les séries littéraires (A), scientifiques (C et D) ou techniques (B, E, F, G, H).
267. Près de 25 000 élèves sont inscrits au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle dans le District des Lagunes, soit un taux brut de scolarisation de 21 %, contre 47,8 % pour le 1<sup>er</sup> cycle.
268. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux brut de scolarisation de 17,6 % contre 24,1 % chez les garçons avec un indice de parité bas qui s'établit à 0,67 fille pour 1 garçon scolarisé au 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire.

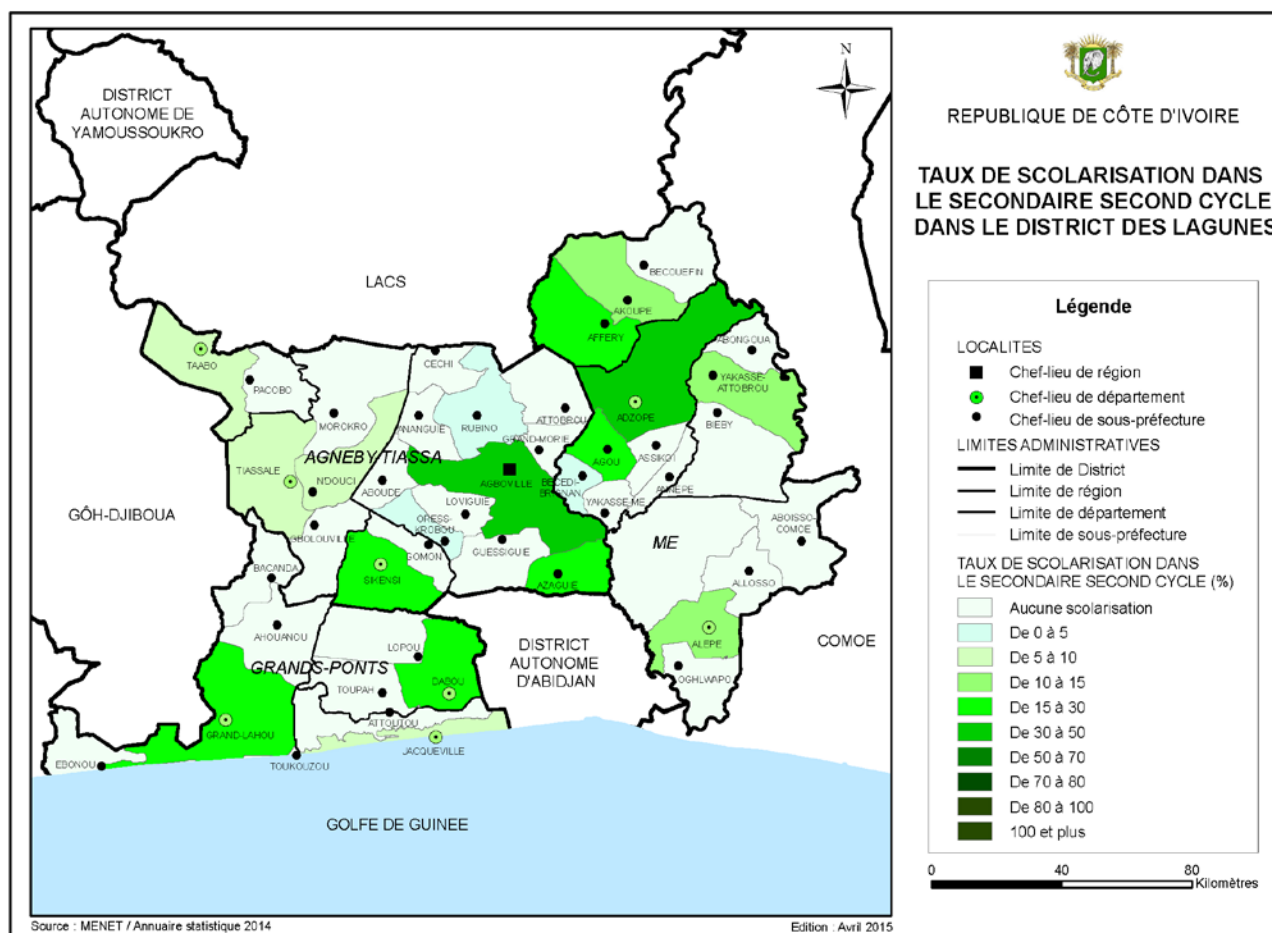
**Figure 53: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par genre et par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

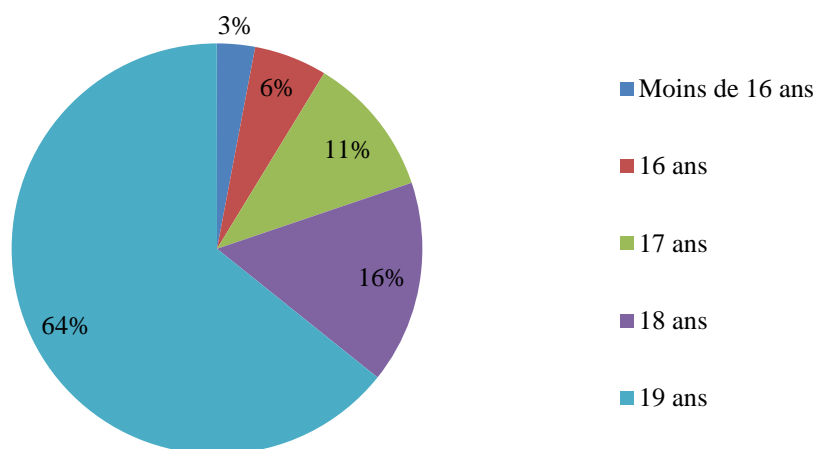
269. La région de l'Agnèby-Tiassa présente le taux de scolarisation au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle le plus important du District, spécialement pour les garçons où ce taux est de 10 points supérieur aux taux constatés dans les régions de la Mé et des Grands Ponts.

Carte 35: Taux de scolarisation dans le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle



270. Ces chiffres sont biaisés par la scolarisation tardive des élèves puisque 64 % des inscrits ont plus de 18 ans et ne sont donc pas comptés dans la tranche d'âge 16-18 ans.

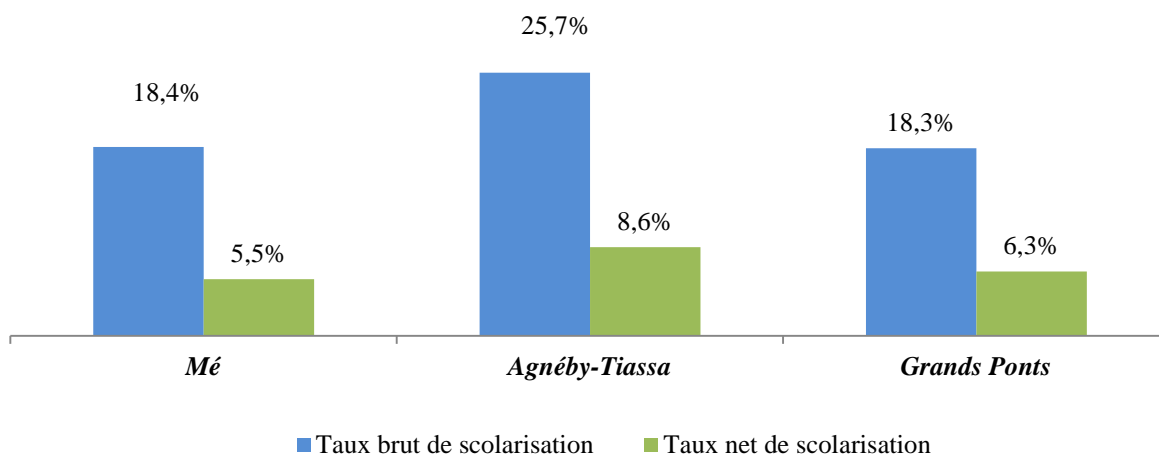
Figure 54: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

271. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (16-18 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 6,9 %.

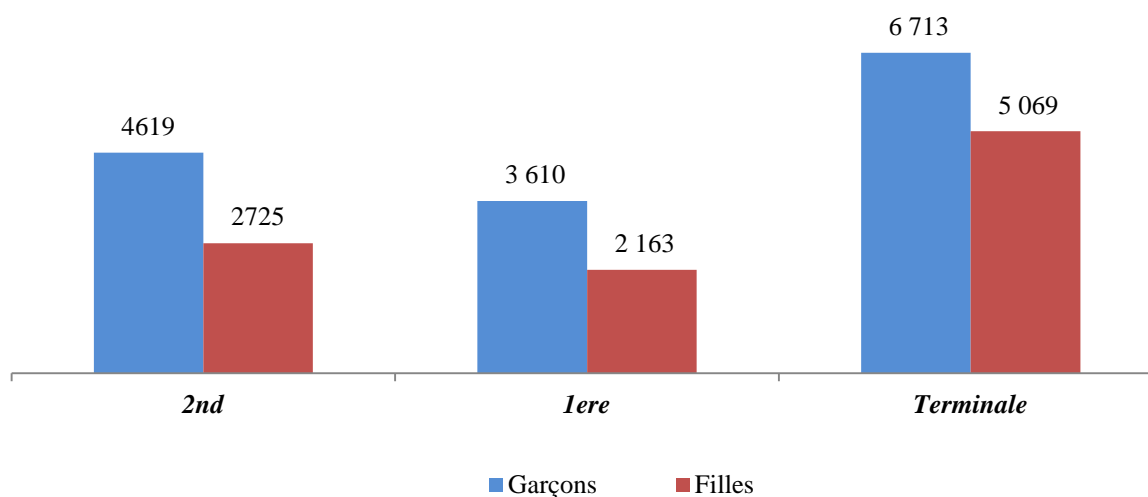
**Figure 55: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation<sup>63</sup> du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

272. Les élèves sont répartis de manière homogène entre les secteurs public (51,9 %) et privé (48,1 %). 47 % des effectifs du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle sont inscrits en classes de Terminale.

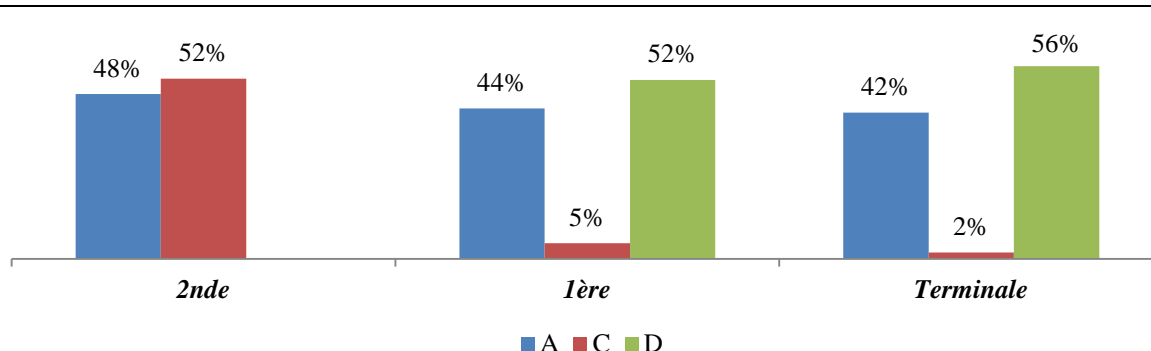
**Figure 56: Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par niveau par genre**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

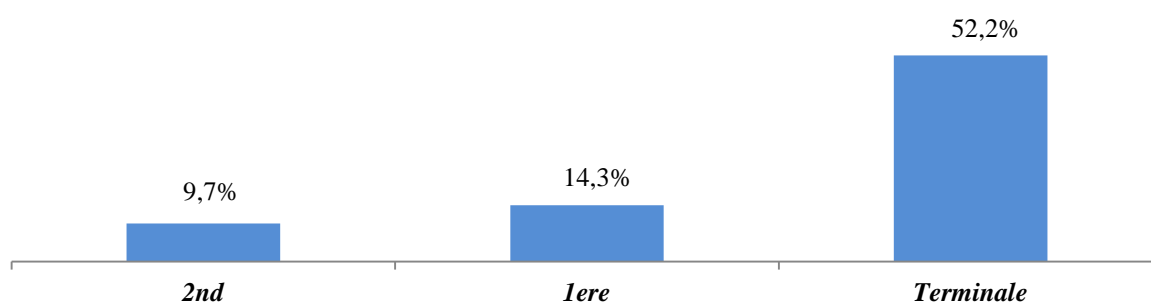
273. L'analyse de la répartition des élèves par filière démontre une répartition homogène entre les filières avec 58 % des élèves de terminale inscrits dans les filières scientifiques (C pour les sciences mathématiques et D pour les sciences de la nature) et 42 % en filière littéraire. A l'inverse, la filière littéraire est plus privilégiée en classe de seconde (62 % des filles de seconde sont en 2<sup>nd</sup>e A).

<sup>63</sup> Cf. Glossaire

**Figure 57 : Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par filière**


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

274. Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle est marqué par un taux de redoublement élevé (30,8 % de l'ensemble des élèves) et plus particulièrement dans les classes de Terminale, année de l'obtention du baccalauréat, où ce taux atteint 52,2%. Ce taux est également plus important dans les établissements privés (36,6 % d'élèves redoublants).

**Figure 58 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du secondaire 2<sup>nd</sup> cycle**


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

275. Les difficultés scolaires sont plus élevées dans la filière scientifique D (sciences de la nature).

**Tableau 53 : Elèves redoublants du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par filière, région et niveau d'étude**

Région	Niveau	Taux de redoublement (en %)		
		A	B	D
Mé	2 <sup>nde</sup>	4,7	11,7	NA
	1 <sup>ère</sup>	12,8	10,4	14,4
	Terminale	53,0	22,2	56,5
Moyenne région		27,7	12,0	43,6
Agnéby-Tiassa	2 <sup>nde</sup>	9,1	15,9	NA
	1 <sup>ère</sup>	15,9	9,0	16,9
	Terminale	52,0	31,4	54,7
Moyenne région		30,5	16,3	42,7

Région	Niveau	Taux de redoublement (en %)		
		A	B	D
Grands Ponts	2 <sup>nde</sup>	4,3	8,2	NA
	1 <sup>ère</sup>	9,3	1,0	15,6
	Terminale	43,2	15,9	53,0
Moyenne région		23,2	8,0	41,2
Total District		27,7	12,8	42,6

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 /NA : Non Applicable car aucun élève inscrit

### III.1.3.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

276. L'enseignement Secondaire dans le District des Lagunes est dispensé à travers deux types d'établissements :

- Les établissements publics, gratuits, qui concentrent 58 % des effectifs ;
- Les établissements privés payants, permettant notamment d'absorber le flux d'élèves qui abandonnent le secteur public.

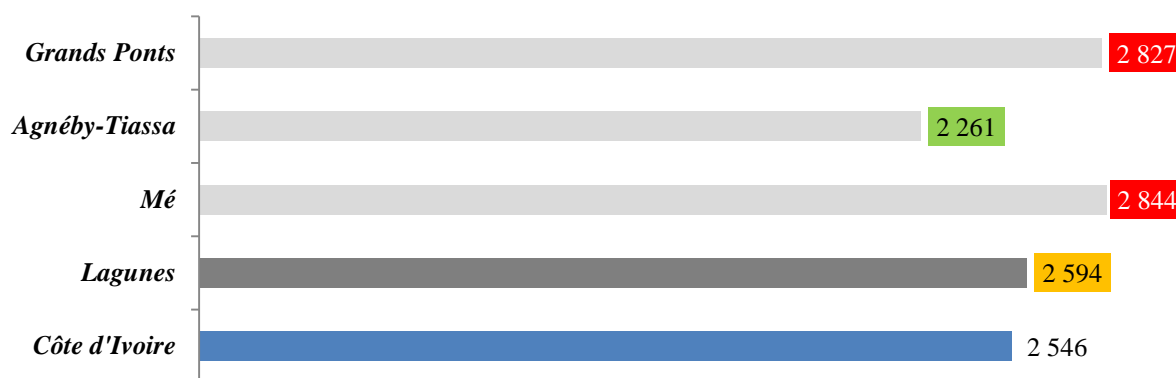
**Tableau 54: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle par région et statut**

Région	Statut	Etbs.	Élèves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Mé	Public	13	24 034	301	300	768	79,8	31,3
	Privé	17	11 017	239	250	374	46,1	29,5
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>35 051</b>	<b>540</b>	<b>550</b>	<b>1 142</b>	<b>64,9</b>	<b>30,7</b>
Agnéby-Tiassa	Public	11	24 085	334	417	1 163	72,1	20,7
	Privé	32	21 950	467	521	907	47,0	24,2
	<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>46 035</b>	<b>801</b>	<b>938</b>	<b>2 070</b>	<b>57,5</b>	<b>22,2</b>
Grands Ponts	Public	10	17 549	252	321	715	69,6	24,5
	Privé	20	10 822	245	255	655	44,2	16,5
	<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>28 371</b>	<b>497</b>	<b>576</b>	<b>1 370</b>	<b>57,1</b>	<b>20,7</b>
Total District	<b>Public</b>	<b>34</b>	<b>65 668</b>	<b>887</b>	<b>1 038</b>	<b>2 646</b>	<b>74,0</b>	<b>24,8</b>
	<b>Privé</b>	<b>69</b>	<b>43 789</b>	<b>951</b>	<b>1 026</b>	<b>1 936</b>	<b>46,0</b>	<b>22,6</b>
	<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>109 457</b>	<b>1 838</b>	<b>2 064</b>	<b>4 582</b>	<b>59,6</b>	<b>23,9</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 Ens. : Enseignant – Etbs : Etablissement

277. La région de l'Agnéby-Tiassa affiche une couverture en établissements supérieure à la moyenne nationale (1 école pour 2 261 enfants en âge d'être scolarisés au cycle Secondaire), tandis que les régions des Grands Ponts et de la Mé dénotent avec 1 école pour respectivement 2 827 et 2 844 enfants. Cette insuffisance d'infrastructures induit des ratios d'occupation élevés avec 1 école pour 1 062 élèves scolarisés et 60 élèves par salle.

**Figure 59 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire<sup>64</sup> et par région**



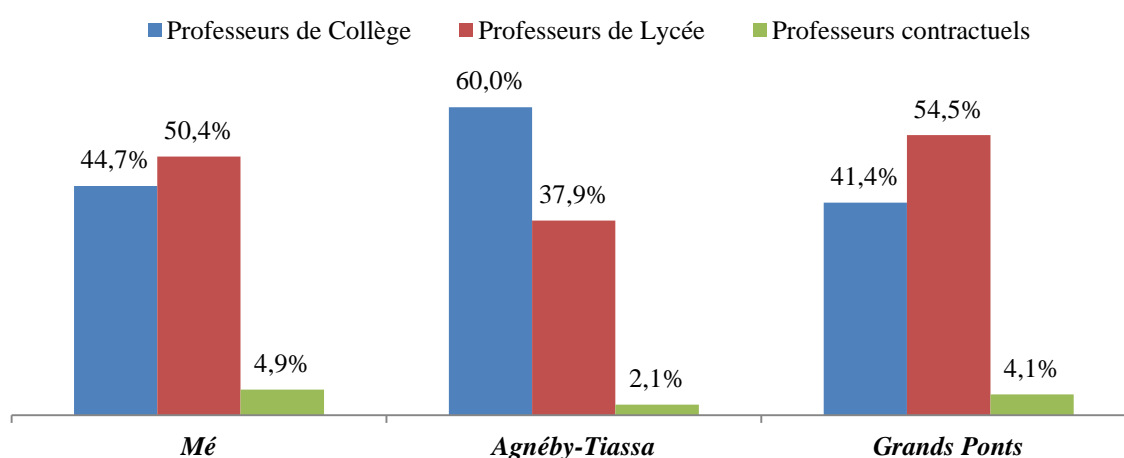
Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

278. Afin de pallier ce manque d'infrastructures, les établissements ont mis en place des groupes pédagogiques en double vacation. La double vacation est utilisée à hauteur de 38,1 %, principalement dans les établissements publics et dans les classes du 1<sup>er</sup> cycle.

#### b) Corps enseignant

279. Le corps enseignant du secteur public est composé de 2 646 professeurs (dont 84 % d'hommes). 50,5 % des enseignants sont des professeurs de collège, 46 % des professeurs de Lycée et 3,4 % sont des contractuels. La proportion de professeurs contractuels est inférieure à la moyenne nationale qui s'élève à 13,6 %.

**Figure 60 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région**

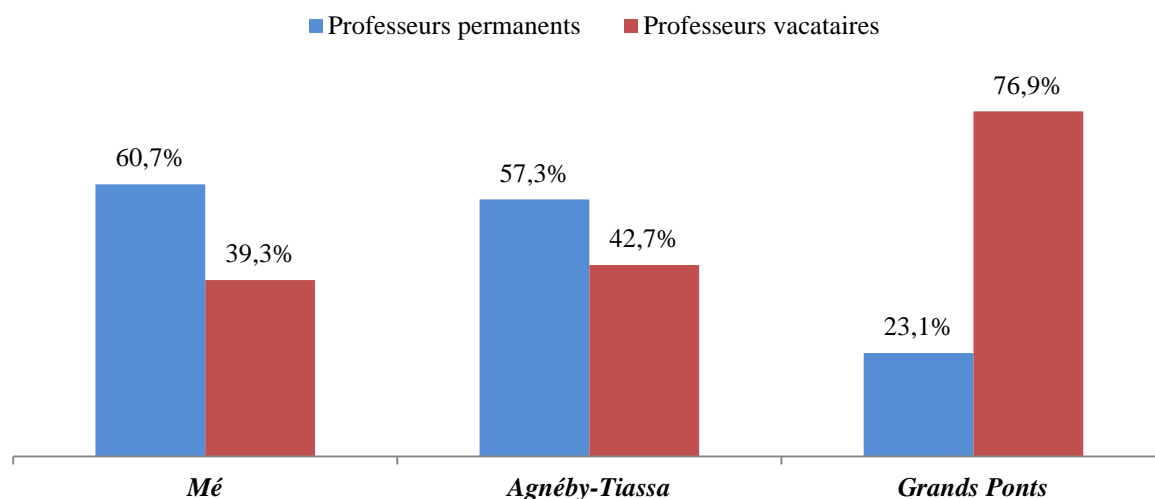


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

<sup>64</sup> Les calculs englobent les écoles de Secondaire Premier Cycle, Second Cycle et Technique

280. Dans le secteur privé, alors que la région des Grands Ponts compte une majorité de professeurs vacataires (76,9 %), les régions de la Mé et de l'Agnéby-Tiassa se caractérisent par un nombre de professeurs permanents supérieur au nombre de professeurs vacataires.

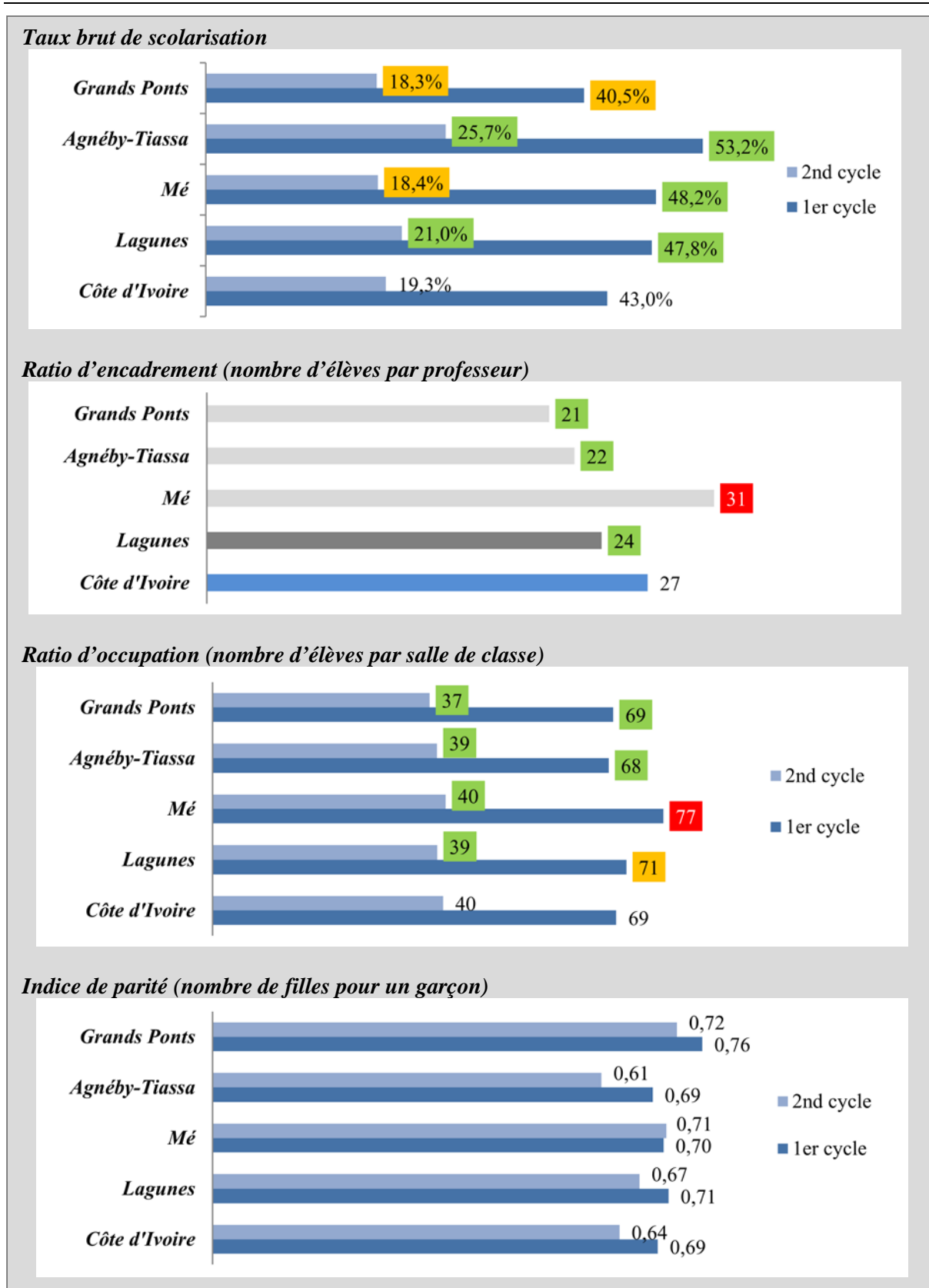
**Figure 61 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

281. Le dernier recensement effectué par les DREN-ET du District en 2014 fait état d'un déficit de professeurs dans le cycle Secondaire public, avec une estimation de 94 postes vacants dans le 1<sup>er</sup> cycle et 48 postes vacants dans le 2<sup>nd</sup> cycle.

Chiffres clés 19 : Secondaire



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### III.1.4 Secondaire Technique

#### III.1.4.1 Scolarisation

282. Le Secondaire technique regroupe les classes de 2<sup>nde</sup> à Terminale et propose des filières techniques. Majoritairement dispensées dans des écoles privées, les filières du Secondaire Technique proposent des formations spécifiques correspondant à différents secteurs économiques (secteur primaire, secondaire et tertiaire).

**Tableau 55 : Filière du Secondaire Technique**

Filières
B : Economie
E : Sciences et Techniques
F1 : Construction mécanique
F2 : Electronique
F3 : Electrotechnique
F4 : Génie civil
F7 : Biochimie
G1 : Secrétariat Bureauatique
G2 : Comptabilité
T1 : Tronc commun (2 <sup>nd</sup> )
T2 : Tronc commun (2 <sup>nd</sup> )

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

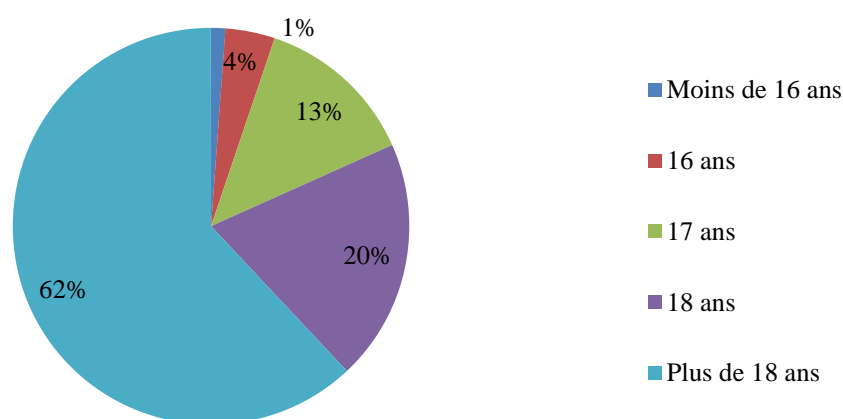
283. Le District des Lagunes compte 2 421 élèves inscrits en Secondaire Technique soit un taux brut de scolarisation de 2 % contre une moyenne nationale de 3,4 %. L'indice de parité est de 0,67 fille pour 1 garçon.

**Tableau 56 : Répartition des élèves du secondaire technique par statut et par genre**

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Public	-	-	-	-
Privé	1 449	972	2 421	0,67
<b>Total District</b>	<b>1 449</b>	<b>972</b>	<b>2 421</b>	<b>0,67</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

284. Ce taux de scolarisation est à relativiser compte tenu du fait que 62 % des élèves ont plus de 18 ans. En se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (16-18 ans), le taux net de scolarisation du District s'établit à 0,8 %.

**Figure 62: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

285. Le District des Lagunes affiche par ailleurs un taux de redoublement moyen de 21,3 %, supérieur à la moyenne nationale qui est de 12,9 %. La région de la Mé est celle qui affiche les taux de redoublements les plus élevés au sein du District des Lagunes.

**Tableau 57 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique par genre, par région et par statut**

Région	Statut	Redoublants			
		Total	Taux de redoublement (%)	Filles	Taux de redoublement des filles (%)
Mé	Public	-	-	-	-
	Privé	392	29,1	202	38,5
	<b>Total</b>	<b>392</b>	<b>29,1</b>	<b>202</b>	<b>38,5</b>
Agnéby-Tiassa	Public	-	-	-	-
	Privé	111	14,0	44	13,7
	<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>14,0</b>	<b>44</b>	<b>13,7</b>
Grands Ponts	Public	-	-	-	-
	Privé	12	4,3	4	3,2
	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>4,3</b>	<b>4</b>	<b>3,2</b>

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

### III.1.4.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

286. L'enseignement Secondaire Technique dans le District des Lagunes est dispensé dans 11 établissements et se caractérise par :

- Une absence d'établissements publics pour ce cycle d'études ;
- Un ratio d'encadrement de 14,7 élèves par enseignant contre une moyenne nationale de 10 ;
- D'importantes disparités régionales en termes de disponibilité de salles de classe.

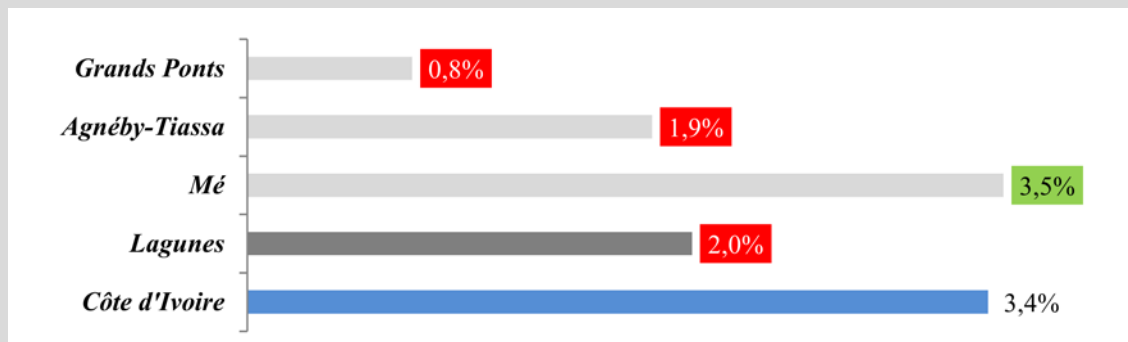
**Tableau 58: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut**

Région	Statut	Etbs.	Elèves	Salles	Grp Pédago.	Ens .	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
<b>Mé</b>	Public	-	-	-	-	-	-	-
	Privé	4	1 348	41	39	78	33	17
	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>1 348</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>78</b>	<b>33</b>	<b>17</b>
<b>Agnéby-Tiassa</b>	Public	-	-	-	-	-	-	-
	Privé	5	791	37	22	71	21	11
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>791</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>71</b>	<b>21</b>	<b>11</b>
<b>Grands Ponts</b>	Public	-	-	-	-	-	-	-
	Privé	2	282	18	6	18	16	16
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>282</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation, Etbs : Etablissement/Ens : Enseignant

**Chiffres clés 20 : Secondaire Technique**

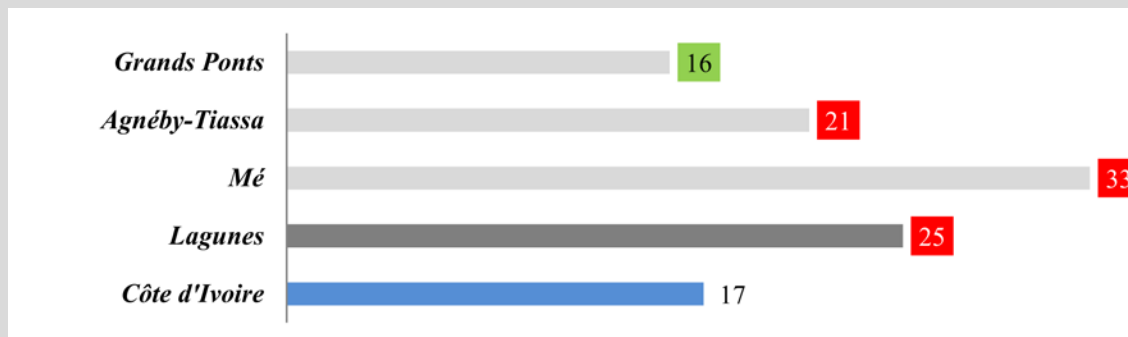
**Taux brut de scolarisation**



**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)**



**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### III.1.5 Formation professionnelle

287. Sous la direction du Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), la Formation Professionnelle poursuit un triple objectif :
- Donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élève d'acquérir et d'exercer un métier ;
  - Donner à des populations sans emploi, les qualifications professionnelles qui facilitent leur insertion dans la vie active ;
  - Donner à des populations sous-qualifiées, les qualifications permettant d'améliorer leur productivité.
288. L'ensemble des établissements sous-tutelle du Ministère forme dans tous les secteurs de métiers, des ouvriers qualifiés, des techniciens supérieurs et des techniciens.
289. 7 diplômes sanctionnent les formations diplômantes de la Formation Professionnelle :
- Le CQP (Certificat de Qualifications Professionnelles) obtenu après 2 ans dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) par des jeunes de niveau CM2 ;
  - Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) obtenu 3 ans dans les CFP par les jeunes de niveau 5<sup>ème</sup> ;
  - Le BEP (Brevet d'Etudes Professionnelles) se prépare dans les Collèges d'Enseignement Technique (CET) pendant 2 ans, par les élèves de 3<sup>ème</sup> âgés de plus de 19 ans ne pouvant pas être orientés en 2<sup>nde</sup> ;
  - Le BT (Brevet de Technicien) obtenu dans les Lycées Professionnels (LP) après 3 ans par les jeunes du niveau 3<sup>ème</sup>, et des titulaires de CAP avec mention ;
  - Le BAC préparé dans les Lycées Techniques (LT) ;
  - Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) obtenu par les jeunes détenteurs du BAC ou du BT, après 2 ans de formation dans les Lycées Professionnels et Techniques ;
  - Le BP (Brevet Professionnel) obtenu par des personnes disposant d'un CAP et de 3 ans d'activité professionnelle ou d'un BEP et d'un an d'activité professionnelle.
290. Au niveau du District des Lagunes, la Formation Professionnelle est régie par la Direction Régionale de l'Enseignement Technique Professionnel (DRETP) de Dabou, service extérieur du MEMEASFP.

#### III.1.5.1 Scolarisation

291. Plus de 3 700 apprenants sont inscrits dans des établissements d'ETFP<sup>65</sup> dans le District et dont la scolarisation se caractérise par :
- Une proportion globale de 40 % de filles ;
  - Un indice de parité supérieur dans le secteur privé (1 fille pour 1 garçon dans le secteur privé contre 0,6 dans le secteur public)

---

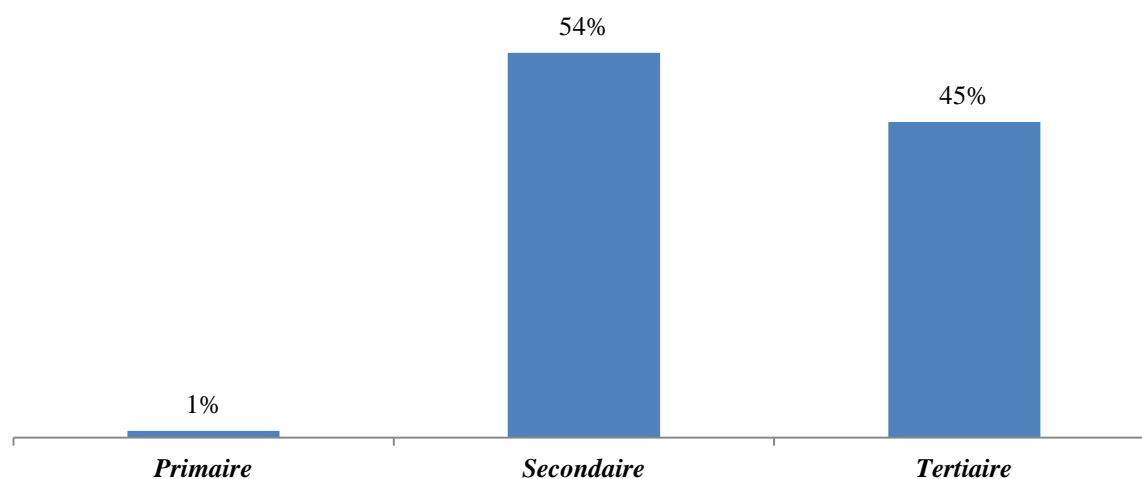
<sup>65</sup> Enseignement Technique et Formation Professionnelle

**Tableau 59: Synthèse des indicateurs des élèves de la formation professionnelle et de l'enseignement technique par statut et par genre**

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Privé	371	373	744	1,01
Public	1 861	1 098	2 959	0,59
<b>Total District</b>	<b>2 232</b>	<b>1 471</b>	<b>3 703</b>	<b>0,66</b>

Source : MEMEASFP - Carte de la Formation Professionnelle 2011-2012

292. La quasi-totalité des apprenants de la formation professionnelle se concentre sur des formations portant sur les secteurs secondaire et tertiaire. Les filières spécialisées dans le secteur primaire sont faiblement représentées malgré le fort poids que représente ce secteur dans le District qui est majoritairement rural.

**Figure 63: Répartition des élèves de l'ETFP par filière économique**

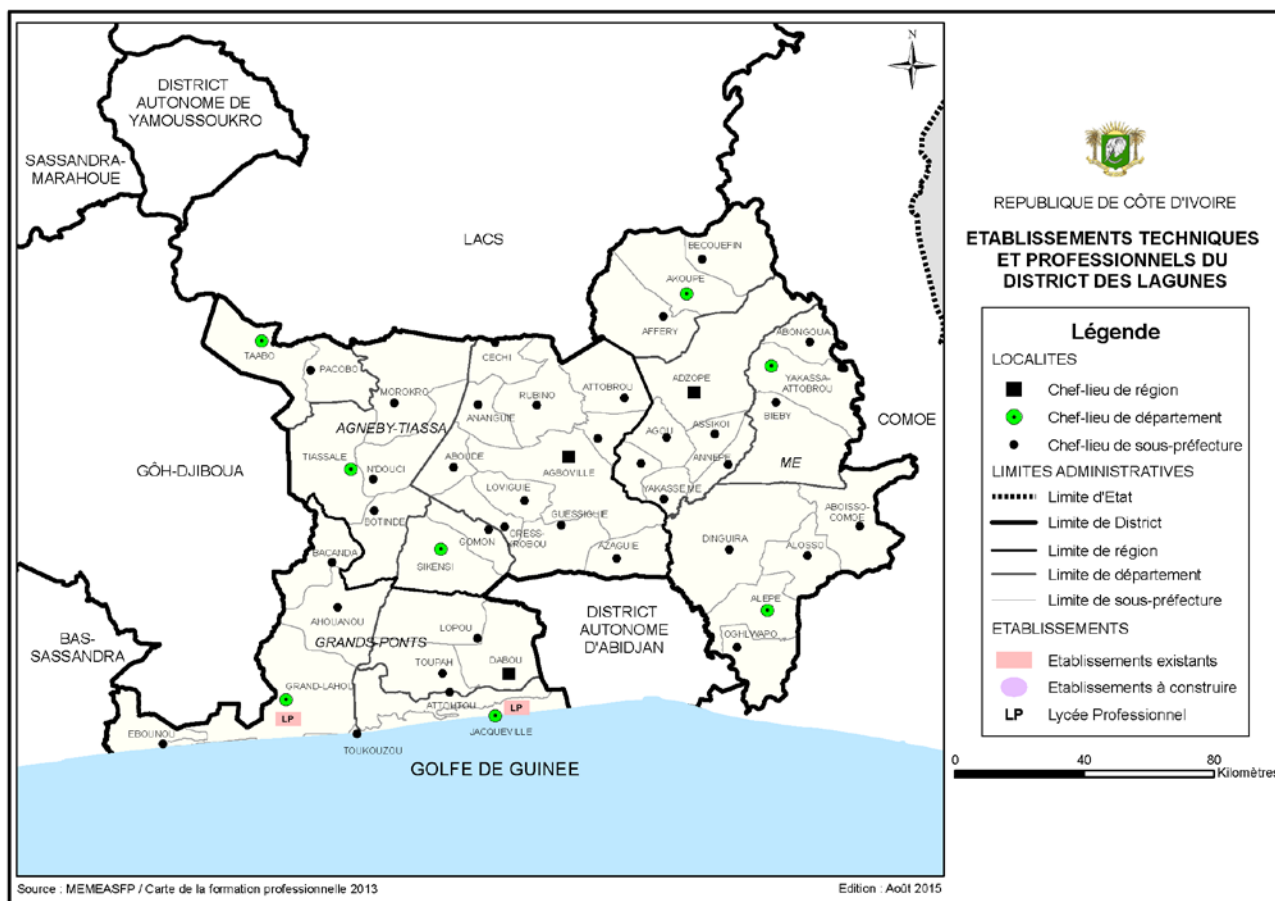
Source : MEMEASFP - Carte de la Formation Professionnelle 2011-2012

### III.1.5.2 Capacité d'accueil et corps enseignant

293. La Formation Professionnelle dans le District des Lagunes est dispensée dans 25 établissements répartis comme suit :

- 6 établissements publics (24 % des établissements) ;
- 19 établissements privés.

**Carte 36: Etablissements de formation professionnelle du District des Lagunes**



**Tableau 60: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut**

Statut	Etbs	Elèves	Salles	Ens.	Ratio d'occupation <sup>66</sup>	Ratio d'encadrement <sup>67</sup>
Privé	19	744	NA	134	NA	5,5
Public	6	2 959	NA	407	NA	7,3
<b>Total District</b>	<b>25</b>	<b>3 703</b>	<b>91</b>	<b>541</b>	<b>40,7</b>	<b>6,8</b>

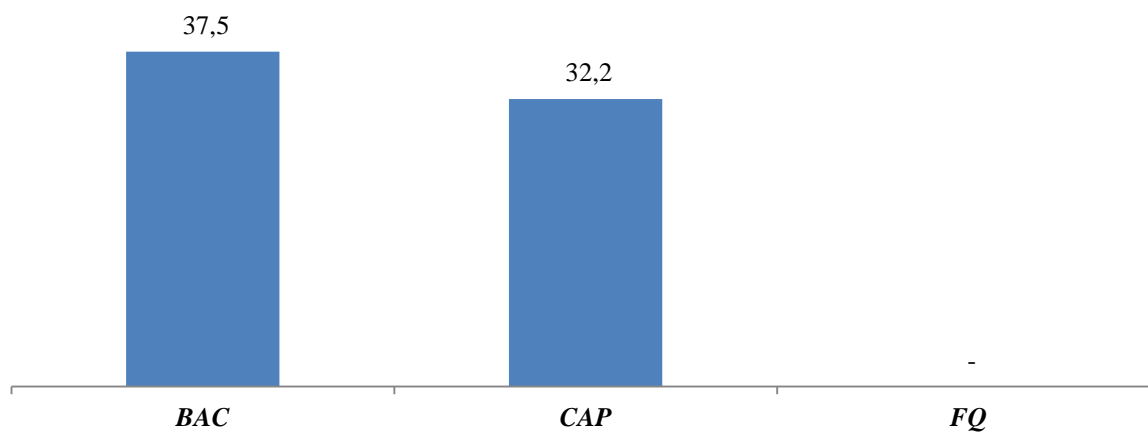
Source : MEMEASFP - Carte de la Formation Professionnelle 2011-2012 ; Etbs : Etablissements, Ens : Enseignants

<sup>66</sup> Cf. Glossaire

<sup>67</sup> Cf. Glossaire

294. L'analyse des ratios d'occupation par diplôme permet d'expliquer en partie l'orientation des élèves plutôt sur des filières parallèles pour la préparation du baccalauréat avec 37,5 élèves par classe contre 32,2 élèves pour les classes d'apprentissage.

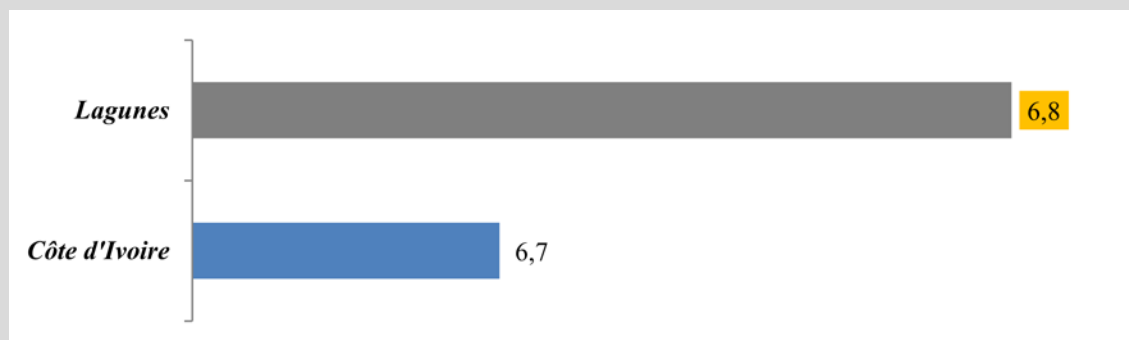
**Figure 64 : Ratio d'occupation moyen selon le diplôme préparé**



Source : MEMEASFP - Carte de la Formation Professionnelle 2011-2012

**Chiffres clés 21 : Formation Professionnelle**

**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)**



**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classe)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### III.1.6 Supérieur

#### III.1.6.1 Scolarisation

295. Le Supérieur représente le cycle d'études accompli par les étudiants après obtention du baccalauréat scientifique, économique, littéraire ou technique.
296. Le District des Lagunes compte 854 étudiants inscrits dans l'enseignement Supérieur soit un taux brut de scolarisation<sup>68</sup> de 0,5 %. Ce taux de scolarisation peut être biaisé par des inscriptions dans d'autres Districts, notamment Abidjan qui compte plus de 82 % des établissements du pays.
297. Le cycle Supérieur au niveau du District des Lagunes se caractérise également par un faible indice de parité qui s'établit en moyenne à 0,21 fille pour 1 garçon.

**Tableau 61: Répartition des étudiants du supérieur du District par statut, par genre et par zone d'implantation des établissements**

Statut	Total Effectif	Filles	Garçon	% Rural	Indice de parité <sup>69</sup>
Public	176	21	155	0	0,14
Privé	678	130	547	0	0,24

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

298. Les étudiants de l'enseignement Supérieur dans le District des Lagunes disposent d'un choix de 6 filières, principalement relatives au secteur agricole, en particulier l'agriculture tropicale qui concentre plus de 77 % des effectifs.

**Tableau 62: Répartition des étudiants du Supérieur par filière et par genre**

Filière	Total Effectif	Filles	Garçon	Indice de parité
Agriculture tropicale	24	5	19	<b>0,26</b>
Agriculture tropicale – Production animale	214	40	174	<b>0,23</b>
Agriculture tropicale – Production végétale	423	83	340	<b>0,24</b>
Halieutique	63	9	54	<b>0,17</b>
Industrie agroalimentaire : Option Contrôle	17	2	15	<b>0,13</b>
Maintenance des systèmes de production	113	12	101	<b>0,12</b>

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

299. Les filières proposées au niveau du District des Lagunes sont limitées, obligeant la majeure partie des étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans le Supérieur à rejoindre Yamoussoukro ou Bouaké, mais surtout Abidjan qui dispose de 168 établissements d'enseignement supérieur, soit 82 % des établissements de Côte d'Ivoire.

<sup>68</sup> Taux Brut de Scolarisation des 20-24 ans

<sup>69</sup> Cf. Glossaire

### III.1.6.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

300. Le District des Lagunes compte 3 établissements d'enseignement supérieur disposant du statut de Grande Ecole :
- 2 Grandes Ecoles publiques situées à Jacqueville dans la région des Grands Ponts : le CAPPAJ (Centre d'Apprentissage, de Perfectionnement et de Production Aquacole de Jacqueville) et le Lycée Professionnel de Jacqueville ;
  - 1 Grande Ecole privée à Adzopé dans la région de la Mé qui concentre près de 80 % des effectifs : l'INPRAT Adzopé (Institut Privé d'Agriculture Tropicale).
301. Les 3 établissements du cycle Supérieur du District comptent au total 69 enseignants (exclusivement des hommes), ce qui permet d'assurer un encadrement moyen de 12 étudiants par professeur. Les 2 établissements publics accueillent 20 % des effectifs et 64 % du corps enseignant du District, ce qui induit un ratio d'encadrement moyen de 4 étudiants par professeur contre 27 dans le secteur privé.

**Tableau 63 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Supérieur**

Statut	Etbs	Elèves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Privé	1	678	31	NA	25	21,9	27,1
Public	2	176	67	NA	44	2,6	4
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>854</b>	<b>98</b>	<b>NA</b>	<b>69</b>	<b>8,7</b>	<b>12,4</b>

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

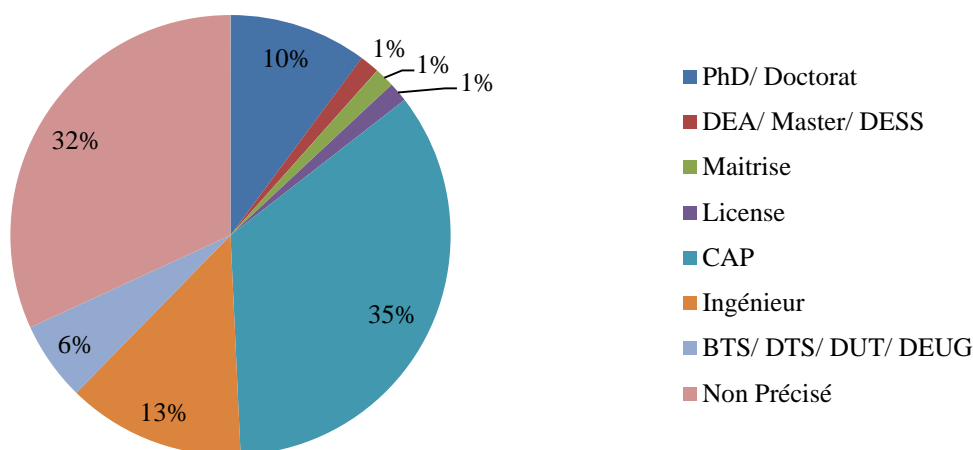
302. Compte tenu du faible taux de scolarisation, les ratios d'occupation et d'encadrement dans le supérieur au niveau du District des Lagunes peuvent être considérés comme satisfaisants.
303. Les établissements du District disposent de 28 salles de cours et de 2 salles d'informatiques. En revanche, les établissements publics ne disposent pas de salle de réunion ni de bureaux des professeurs.

**Tableau 64 : Infrastructures du cycle supérieur dans le District**

Type d'infrastructure	Public	Privé	Total
Salle de classe	24	4	28
Salle de TD	0	4	4
Salle de TP	4	2	6
Salle informatique	1	1	2
Bibliothèque	1	1	2
Laboratoires	10	2	12
Bureaux administratifs	8	11	19
Salle audiovisuelle	0	1	1
Amphithéâtre	0	2	2
Salles de réunion	0	1	1
Salles des professeurs	17	1	18
Bureau des professeurs	0	1	1

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

304. Concernant le corps enseignant, les établissements du District comptent 69 professeurs permanents dont 10 % disposent d'un PhD/Doctorat.

**Figure 65 : Répartition des enseignants du Supérieur par statut selon le diplôme pédagogique**

Source : MESRS - Annuaire statistique 2012-2013 de l'enseignement supérieur

**Chiffres clés 22 : Supérieur**

- 3 établissements
- 854 élèves
- Ratio d'occupation : 8,7 étudiants par salle de cours
- Ratio d'encadrement : 12,4 étudiants par enseignant

### **Synthèse 7 : Education**

---

*Le District des Lagunes, à l'instar de l'ensemble du pays, se caractérise par une pyramide éducative concentrée sur la scolarisation des enfants de 6-11 ans, qui témoigne d'un important phénomène de déperdition scolaire, particulièrement marqué chez les filles. Ce phénomène est appuyé davantage par des taux bruts de scolarisation décroissants entre le Primaire (82 %) et le Supérieur (0,5 %) en passant par le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle (21 %). Toutefois, la scolarisation au niveau du District des Lagunes est globalement plus développée que la moyenne nationale.*

*Comme dans le reste du pays, la sous-scolarisation a plusieurs origines :*

- *Une sensibilisation insuffisante des familles quant à la scolarisation des enfants, et ce, dès le Préscolaire ;*
- *Des taux d'abandon et de transition qui mettent en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale, en particulier pour les filles ;*
- *Des équipements vétustes n'offrant pas un cadre scolaire adéquat.*

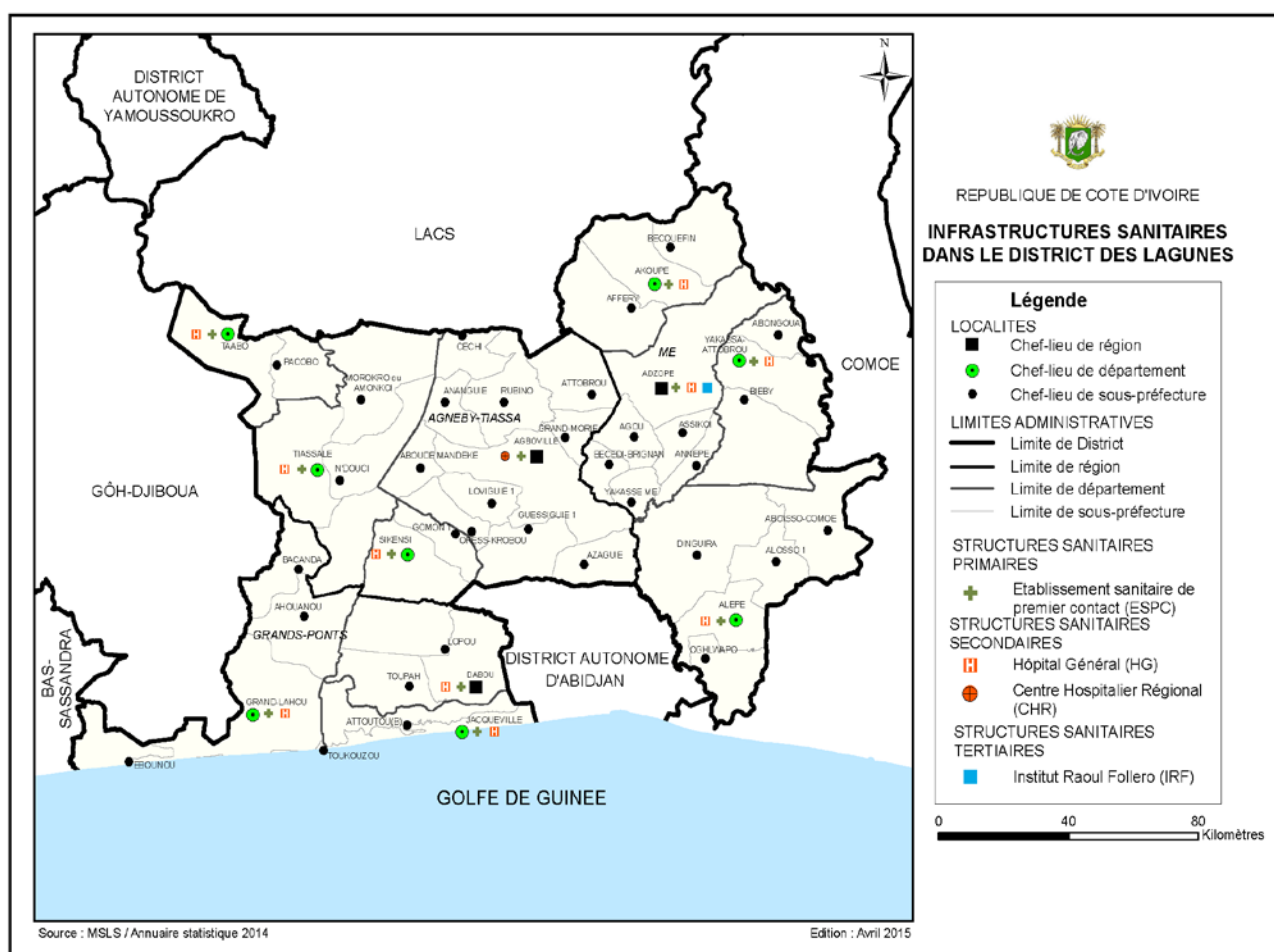
## Chapitre 2. Santé et prévention

### III.2.1 Infrastructures sanitaires et personnel médical

#### III.2.1.1 Infrastructures médicales

305. L'offre de santé dans le District des Lagunes est dispensée par des établissements de 3 niveaux :
- Des établissements de niveau 1 (93,6 %), majoritairement des Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) qui représentent des points d'entrée du système sanitaire (centres de santé urbains et ruraux, dispensaires, etc.) ;
  - Des établissements de niveau 2 (5,9 %), majoritairement des Hôpitaux Généraux (HG) et des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) qui accueillent notamment les cas transférés par les établissements de niveau 1 non équipés pour traiter certaines pathologies ;
  - Un institut de niveau 3 (0,5 %) avec l'Institut Raoul Follero.
306. La plupart des infrastructures sanitaires sont concentrées dans les chefs-lieux du District. Celui-ci ne compte qu'un seul CHR situé dans la ville d'Agboville. Les Hôpitaux Généraux existent uniquement dans les chefs-lieux des départements et les autres localités du District ne comptent que des établissements sanitaires de premier contact (ESPC).

Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District



307. Avec 175 établissements sanitaires généraux répartis sur tout le territoire, dont 163 ESPC, le District des Lagunes affiche un taux de couverture d'un ESPC pour 11 136 habitants, en dessous de l'objectif fixé par le PNDS de 10 000 habitants par ESPC. Ce constat s'exprime de manière homogène dans l'ensemble des régions du District.

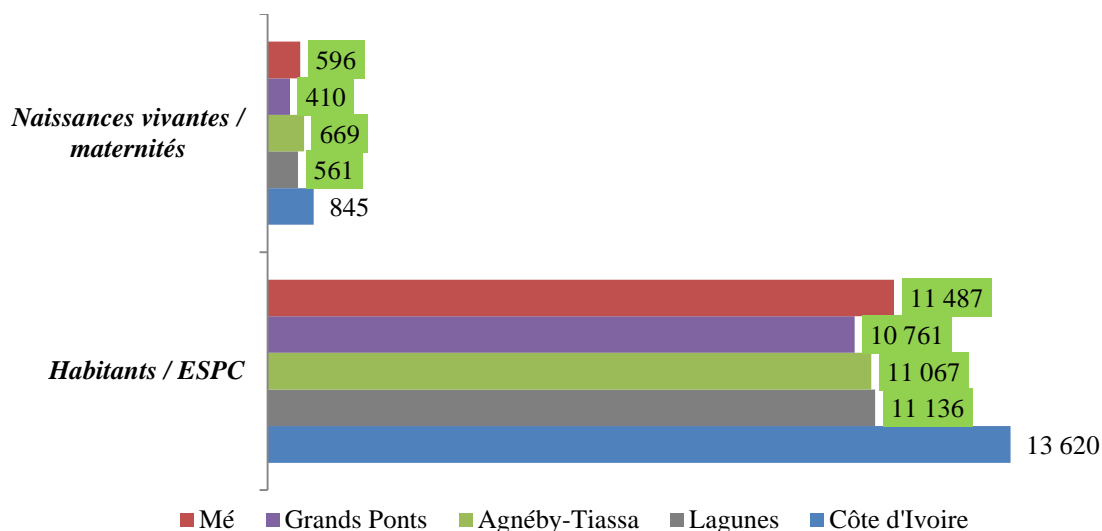
**Tableau 65 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques par région**

Région/District sanitaire	ESPC	HG	CHR	CHU	Maternité	Pharmacie publique	Pharmacie privée
<b>Agnéby-Tiassa</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>8</b>	<b>16</b>
Agboville	34	0	1	0	15	2	8
Sikensi	9	1	0	0	8	2	1
Tiassalé	24	2	0	0	14	4	7
<b>Grands Ponts</b>	<b>40</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>6</b>	<b>10</b>
Dabou	17	2	0	0	17	2	5
Grand Lahou	12	1	0	0	8	2	2
Jacquerville	11	1	0	0	10	2	3
<b>Mé</b>	<b>56</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
Adzopé	21	1	0	0	13	2	7
Akoupé	18	2	0	0	11	3	3
Alépé	17	1	0	0	12	2	1
<b>Total District</b>	<b>163</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>21</b>	<b>37</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

308. Le ratio des naissances vivantes par maternité fait ressortir une dotation en infrastructures sanitaires relativement satisfaisante, et ce dans les trois régions du District. A titre d'illustration, ce ratio est de 669 naissances par maternité dans la région de l'Agnéby-Tiassa, région la moins bien équipée en maternités au niveau du District, contre 845 au niveau national.

**Figure 66 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

309. 8 % des établissements de niveau 1 du District ne sont pas ouverts, et ce en raison majoritairement du manque de personnel (54 %), de la dégradation des infrastructures en place (31 %) et du manque de logements pour le personnel (15 %).
310. Concernant les établissements ouverts, leur fonctionnement est entravé par plusieurs problèmes liés aux infrastructures :
- Le déficit de raccordement à l'eau avec seulement 54 % des établissements raccordés à la SODECI et 23 % disposant d'un système HVA<sup>70</sup>. Ce taux place le District des Lagunes en 3<sup>ème</sup> position au niveau national en termes de raccordement des établissements à la SODECI, mais en 12<sup>ème</sup> place en termes d'HVA ;
  - 15 % des établissements ne sont pas connectés au réseau électrique.

**Tableau 66 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région**

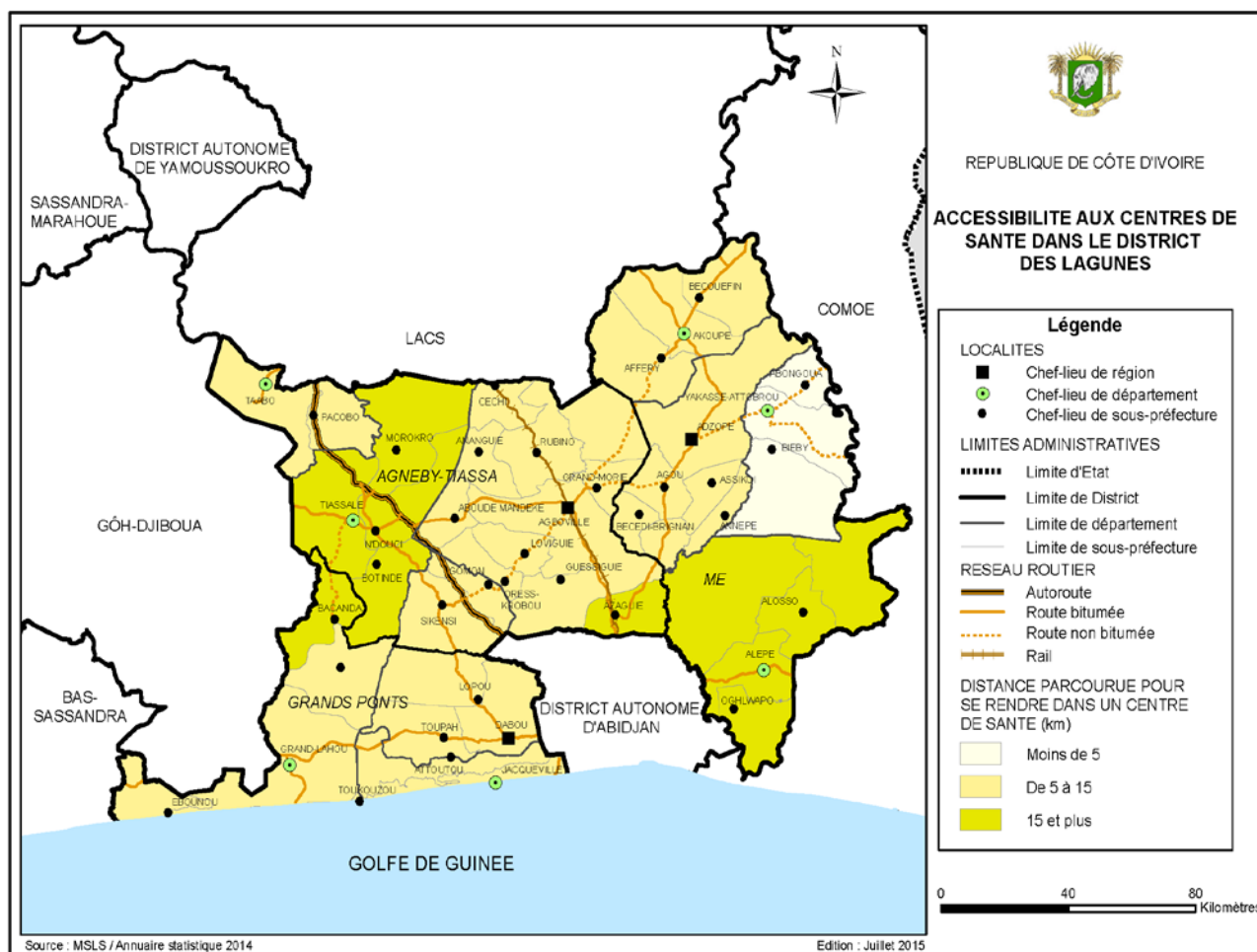
Régions	Raccordement SODECI (%)	Equipé en HVA (%)	Raccordement CIE (%)	Raccordement Mobile (%)	Accès voie bitumée (%)
Agnéby-Tiassa	35	42	88	83	18
Grands Ponts	47	9	84	93	12
Mé	79	14	83	83	3
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>23</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>11</b>

Source : PPU – 2013 ; Données 2012

311. L'accessibilité aux infrastructures sanitaires est également rendue difficile par le manque d'infrastructures routières, obligeant les populations à effectuer de longs trajets pour accéder aux soins médicaux de base. Ainsi, dans la majorité des sous-préfectures du District des Lagunes, les habitants doivent parcourir de 10 à 20 km pour accéder au centre de santé le plus proche.

<sup>70</sup> Hydraulique Villageoise Améliorée

Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région



312. Cette situation est d'autant plus critique que les établissements sanitaires disposent de peu de moyens ambulatoires avec en moyenne 1 ambulance pour 3 établissements, et de manière plus générale moins d'un véhicule motorisé par établissement.

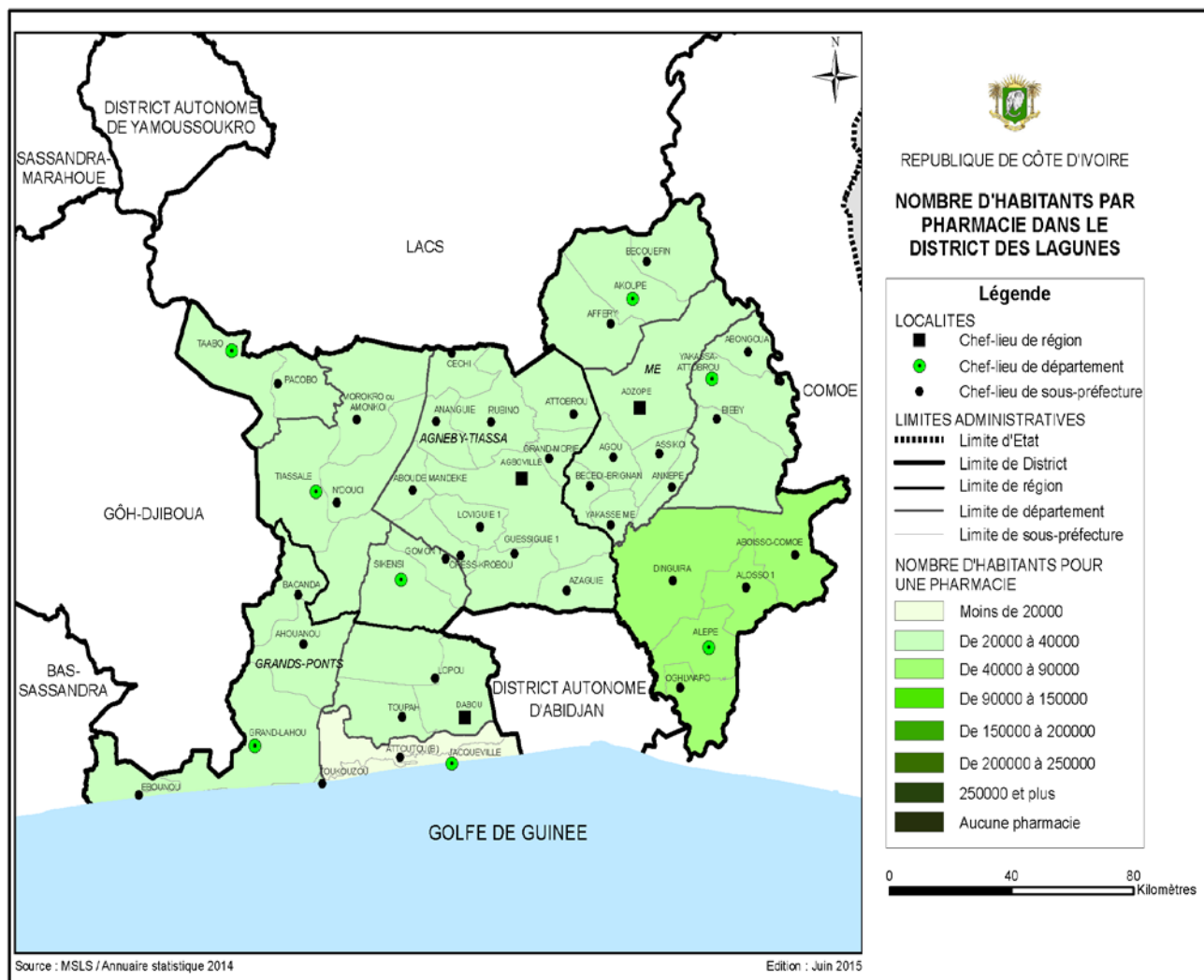
**Tableau 67 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région**

Région	Véhicules	Ambulances	Motos	Ordinateurs	Réfrigérateurs	Congélateurs
<b>Agnéby-Tiassa</b>	1	11	39	30	60	12
Agboville	1	4	16	14	22	3
Sikensi	0	3	9	2	17	3
Tiassalé	0	4	14	14	21	6
<b>Grands Ponts</b>	0	3	23	20	24	16
Dabou	0	1	10	10	14	2
<b>Grand Lahou</b>	0	2	5	6	2	13
Jacqueville	0	0	8	4	8	1
<b>Mé</b>	2	9	37	24	60	5
Adzopé	1	3	15	6	26	2
Akoupé	0	5	12	9	17	2
Alépé	1	1	10	9	17	1
<b>Total District</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>99</b>	<b>74</b>	<b>144</b>	<b>33</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

313. Le District compte 21 pharmacies publiques, impliquant un ratio d'une pharmacie publique pour 86 437 habitants, ce qui est en deçà de la moyenne nationale d'une pharmacie publique pour 77 518 habitants. Cette insuffisance est encore plus marquée dans la région la plus peuplée du District : en effet, l'Agnéby-Tiassa affiche un ratio d'une pharmacie publique pour 92 684 habitants.

Carte 39 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District



**Zoom 5 : Hôpital Général de Dabou**

*L'Hôpital Général de Dabou a été construit en 1959 en tant que dispensaire de santé. Il a été érigé en Hôpital Général en 1985. Le corps médical de l'hôpital est composé de 6 médecins généralistes, 3 chirurgiens-dentistes, 22 sages-femmes, 16 infirmiers et 3 techniciens de laboratoires.*

*L'affluence vers l'Hôpital Général de Dabou est très importante. En effet, cet établissement sanitaire a enregistré la prise en charge de plus de 24 000 patients au cours de l'année 2013.*



Photo 8 : Salle d'accouchement de l'Hôpital Général de Dabou © 2014

*L'hôpital rencontre aujourd'hui un certain nombre de difficultés. En effet, plusieurs services essentiels manquent tels que la radiologie, la gynécologie ou encore les blocs opératoires.*

*De plus, les infrastructures et le matériel existants sont insuffisants et endommagés : le plateau technique est vétuste et les locaux inadaptés, les installations électriques sont dépassées (absence de groupe électrogène) ce qui engendre des coupures d'électricité intempestives. L'offre de la pharmacie est par ailleurs limitée compte tenu du petit espace qui lui est alloué et de la faible fréquence d'approvisionnement. Les ruptures de stock de poches de sang au sein de l'Antenne de transfusion sanguine sont également fréquentes.*

*Pour ce qui est du corps médical, il est en sous-effectif par rapport au nombre de patients entre autres, car les moyens financiers de l'hôpital sont insuffisants : l'Hôpital Général de Dabou assure des soins en grande majorité gratuits (vaccins, soins aux enfants âgés de 0 à 5 ans, maternité et accouchements, etc.) pour lesquels il ne reçoit pas toujours les compensations nécessaires à son bon fonctionnement.*

*Les principaux axes de développement sont l'amélioration des conditions de travail du personnel et la mise à niveau du plateau technique. Plus spécifiquement, l'Hôpital vise la réduction à hauteur de 10 % du taux d'évacuation des mères avant et après les accouchements ainsi que la dotation de l'antenne de transfusion sanguine en équipements nécessaires au traitement du sang afin de réduire la dépendance de l'Hôpital vis-à-vis du Centre de Transfusion Sanguine.*

### III.2.1.2 Plateau technique

314. Les régions du District des Lagunes disposent d'un plateau homogène et varié comprenant des laboratoires d'analyse, des blocs opératoires, des services de radiologie et des cabinets dentaires, bien que souvent non fonctionnels. Cependant, ces infrastructures sont insuffisantes comparativement à l'importance de la population du District. Preuve en est la moyenne d'un lit d'hospitalisation pour 3 324 habitants, très en deçà des objectifs du PNDS<sup>71</sup> d'un lit d'hospitalisation pour 1 000 habitants.

**Tableau 68 : Plateau technique des établissements sanitaires par district sanitaire**

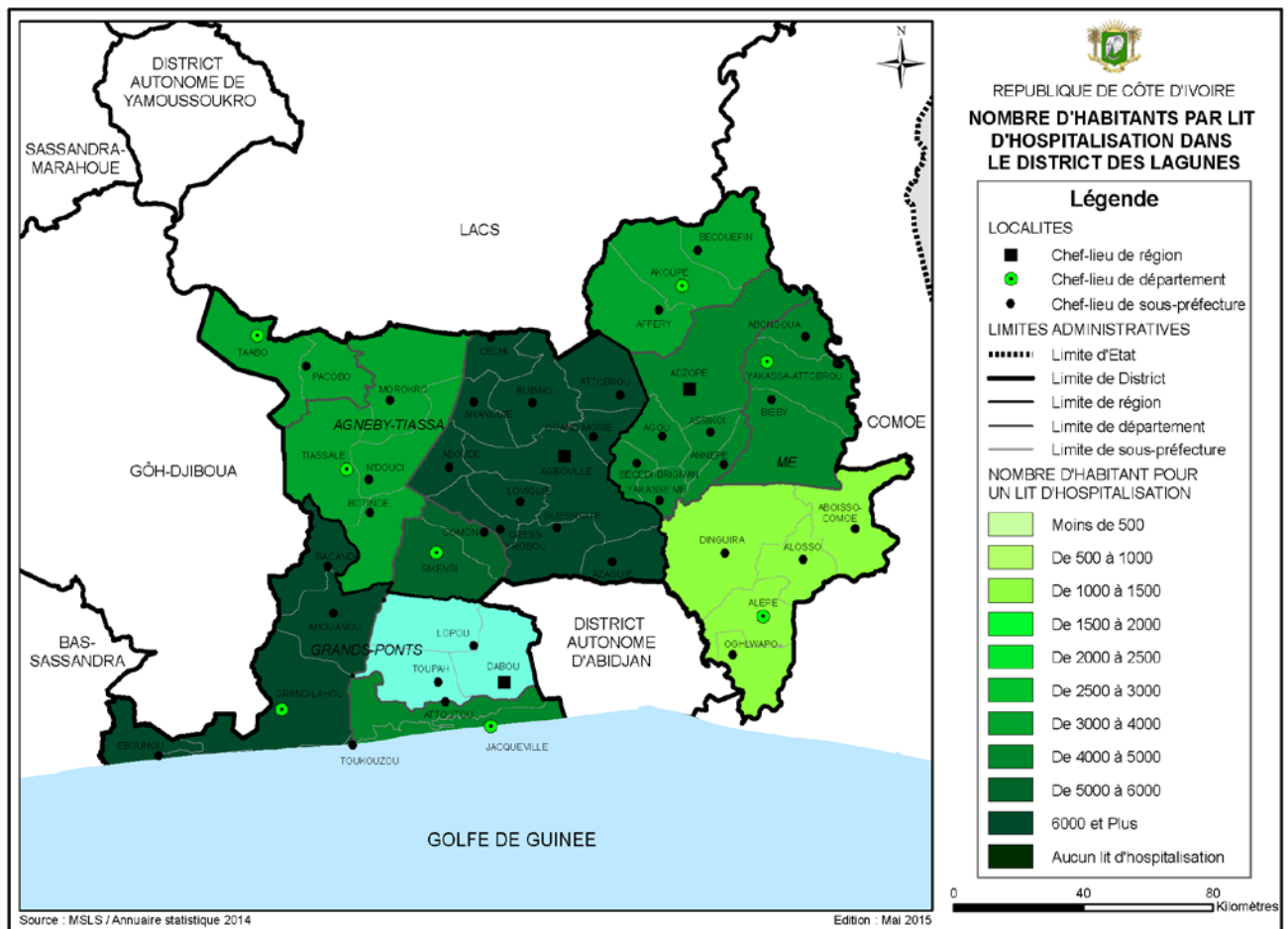
Région	Lits ouverts	Laboratoires d'analyses	Blocs opératoires	Services de radiologie	Cabinets dentaires
Agnéby-Tiassa	159	4	4	1	2
Agboville	60	1	2	1	1
Sikensi	17	1	0	0	0
Tiassalé	82	2	2	0	1
Grands Ponts	156	4	1	1	5
Dabou	118	2	1	1	3
Grand Lahou	20	1	0	0	1
Jacqueville	18	1	0	0	1
Mé	231	4	3	2	3
Adzopé	59	1	1	1	1
Akoupé	65	2	1	0	1
Alébé	107	1	1	1	1
<b>Total District</b>	<b>546</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>10</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

315. Cette insuffisance est plus marquée dans la région de l'Agnéby-Tiassa, autour de la ville d'Agboville.

<sup>71</sup> Cf. sigles et abréviations

Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation



### III.2.1.3 Consultations et utilisation

316. Le District des Lagunes affiche un taux de consultations en ESPC de 70 %, en ligne avec la moyenne nationale (72 %). Le taux d'utilisation des infrastructures médicales est de 30 %, mettant en exergue une utilisation peu fréquente des établissements sanitaires du District.

**Tableau 69 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des districts sanitaires**

Région	Consultations	Durée moyenne de séjour	Consultations réalisées en ESPC (%)	Taux d'utilisation (%) <sup>72</sup>	Taux de fréquentation (%)	Taux d'occupation des lits <sup>73</sup> (%)
<b>Agnéby-Tiassa</b>	<b>219 874</b>	<b>3</b>	<b>71</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>15</b>
Agboville	90 960	3	88	22	24	13
Sikensi	45 716	1	63	45	51	0
Tiassalé	83 198	3	55	29	30	21
<b>Grands Ponts</b>	<b>177 775</b>	<b>3</b>	<b>58</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>32</b>
Dabou	111 283	3	51	43	52	45
Grand Lahou	24 820	3	72	17	19	14
Jacquerville	41 672	2	68	42	51	12
<b>Mé</b>	<b>226 784</b>	<b>4</b>	<b>80</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>46</b>
Adzopé	70 880	3	71	24	25	52
Akoupé	97 905	3	86	40	45	19
Alépé	57 999	4	81	29	39	58
<b>Total District</b>	<b>624 433</b>	<b>3</b>	<b>70</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>33</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

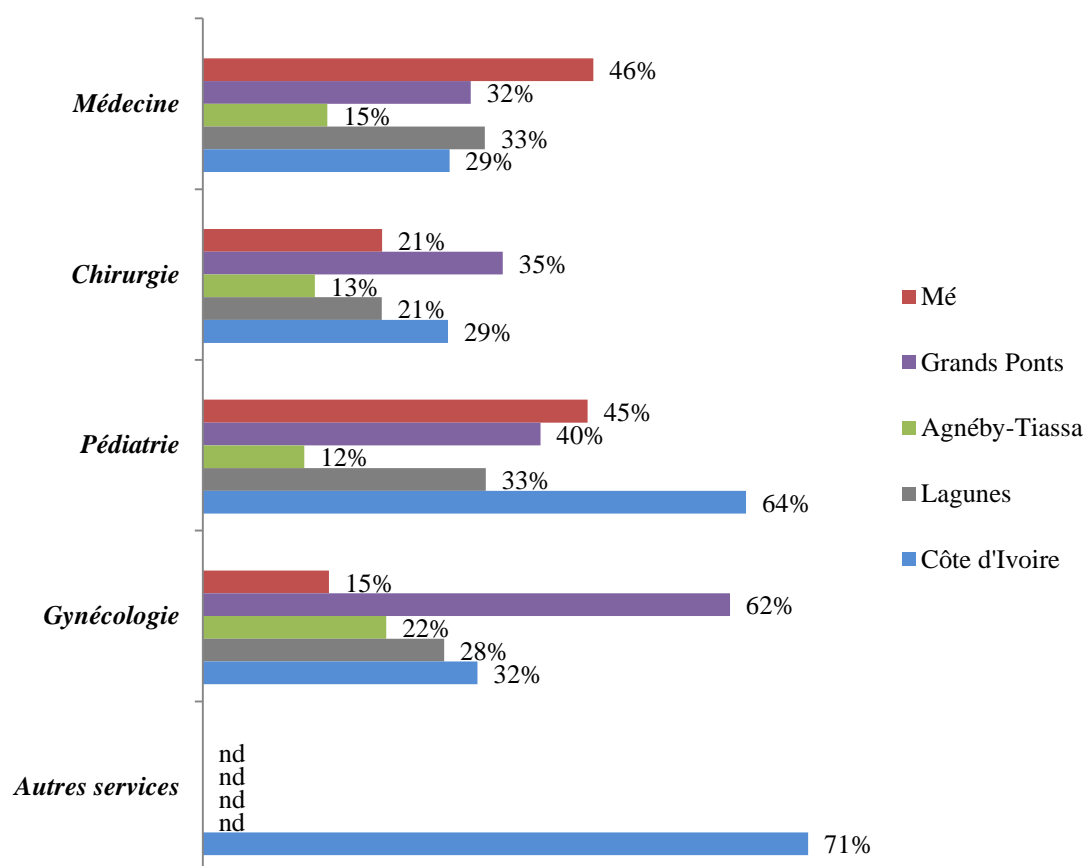
317. Le taux d'occupation moyen des lits<sup>74</sup> se situe à 33 % dans l'ensemble du District. Ce taux varie selon les services et selon les régions. Ainsi les services de gynécologie sont particulièrement sollicités par la population de la région des Grands Ponts (62 %).

<sup>72</sup> Cf. Glossaire

<sup>73</sup> Service médecine générale

<sup>74</sup> Cf. Glossaire

Figure 67 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

### III.2.1.4 Personnel médical et paramédical

318. Le District des Lagunes compte un total de 131 médecins, 456 infirmiers, 280 sages-femmes, 19 chirurgiens-dentistes et près de 850 volontaires, plus communément désignés comme des agents de santé communautaires et matrones qui viennent en support au dispositif classique.

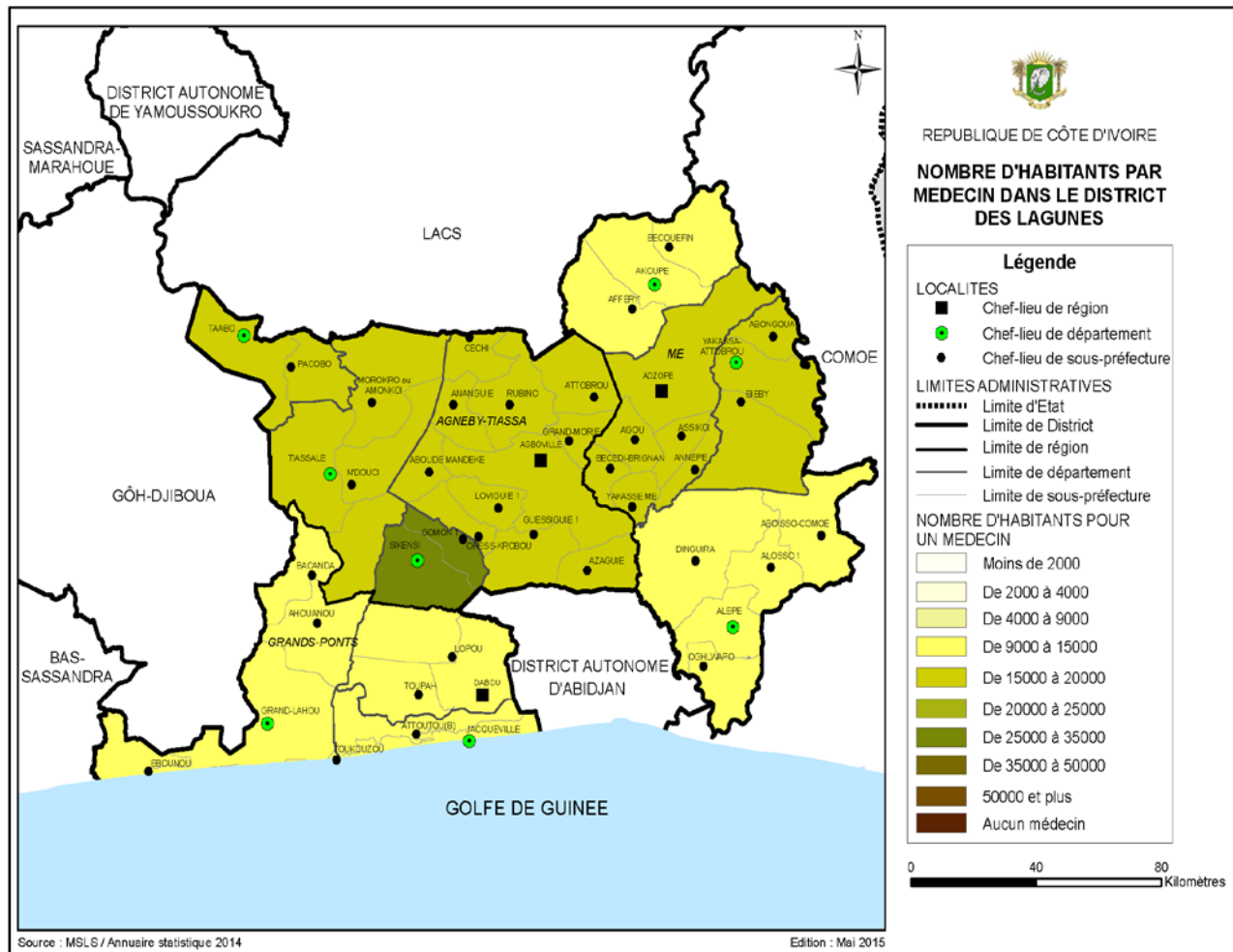
**Tableau 70 : Répartition du personnel médical du District par région**

Région	Médecins	Infirmiers	Sages-femmes	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens
Agnéby-Tiassa	44	191	110	4	11
Agboville	25	99	58	2	4
Sikensi	3	23	16	0	2
Tiassalé	16	69	36	2	5
Grands Ponts	38	102	83	11	11
Dabou	19	44	41	6	5
Grand Lahou	10	27	22	3	3
Jacqueville	9	31	20	2	3
Mé	49	163	87	4	8
Adzopé	17	61	34	1	4
Akoupé	16	46	26	1	2
Alépé	16	56	27	2	2
<b>Total District</b>	<b>131</b>	<b>456</b>	<b>280</b>	<b>19</b>	<b>30</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

319. Le District compte un médecin pour 13 856 habitants, soit une couverture supérieure à la moyenne nationale, mais qui est en deçà de la norme recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et qui s'élève à un médecin pour 10 000 habitants.

Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin

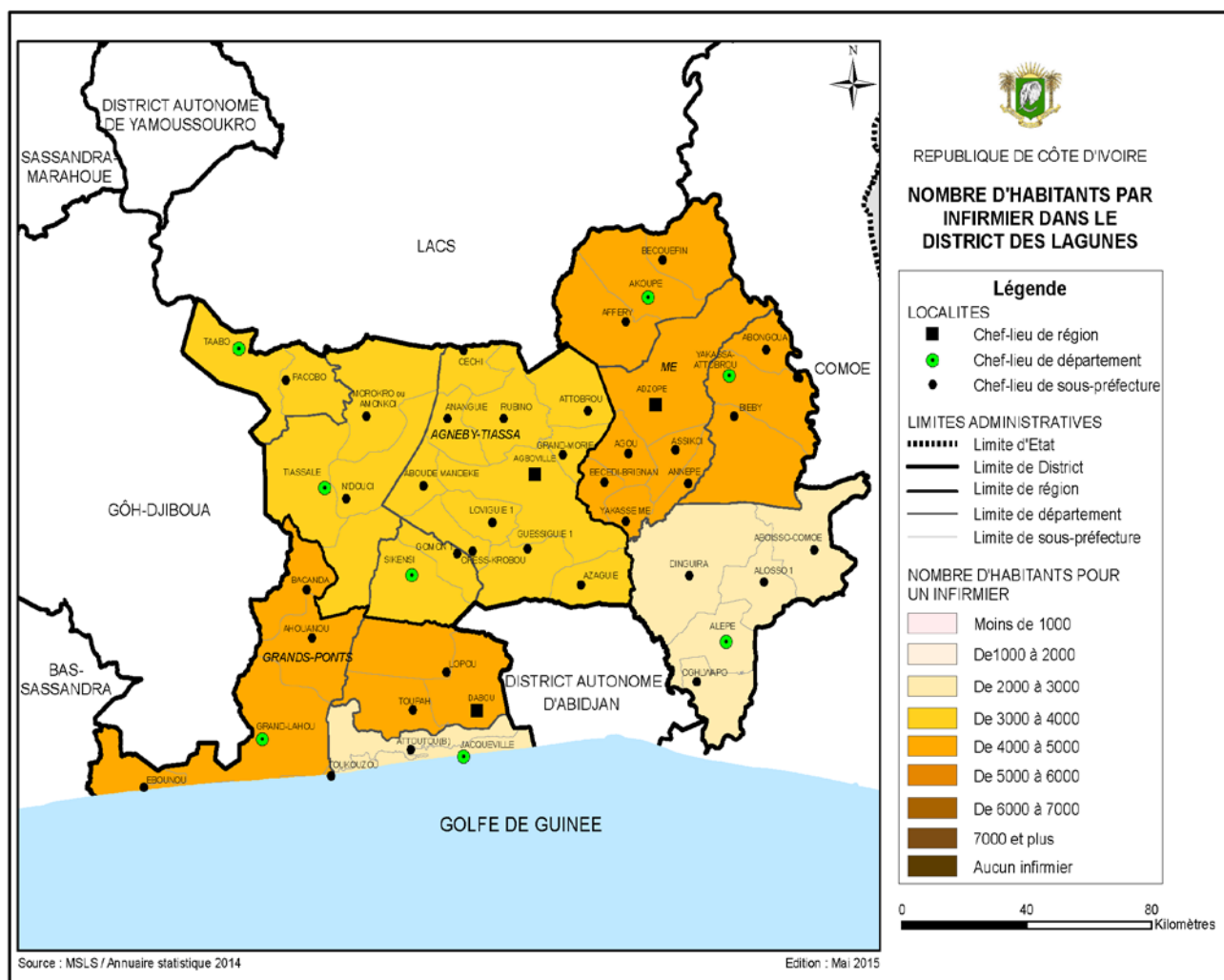


320. La couverture en médecins est particulièrement basse autour de la ville de Sikensi qui ne compte que 3 médecins, présentant ainsi un ratio d'un médecin pour 29 723 habitants. A l'inverse Alepe présente un ratio d'un médecin pour 9 320 habitants

321. Le District compte en moyenne un infirmier pour 3 981 habitants, au-dessus de la moyenne nationale qui s'élève à un infirmier pour 5 221 habitants. Cependant, ce chiffre est en deçà de l'objectif d'un infirmier pour 2 000 habitants fixé par le PNDS. Ce constat s'exprime de manière quasiment homogène dans l'ensemble des régions du District.

322. La meilleure couverture en infirmiers est située à l'est du District, autour du département d'Alépé qui présente un ratio d'un infirmier pour 2 663 habitants contre un infirmier pour près de 5 000 habitants à Dabou et Grand Lahou.

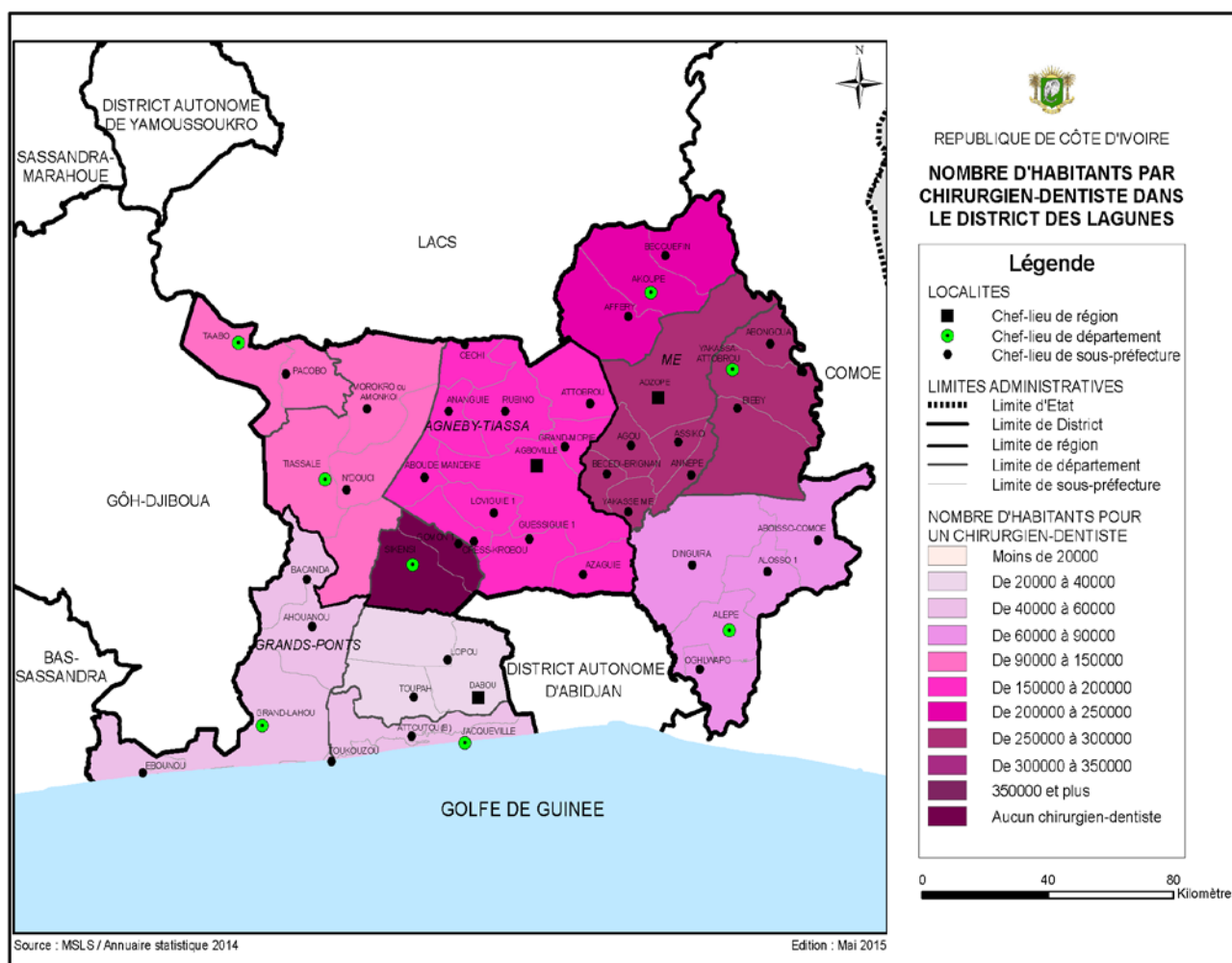
Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier



323. Le District compte en moyenne un chirurgien-dentiste pour 95 535 habitants, au-dessus de la moyenne nationale d'un chirurgien-dentiste pour 109 020 habitants.

324. Le District présente néanmoins de fortes disparités avec un chirurgien-dentiste pour 39 129 habitants dans la région des Grands Ponts alors que celle de l'Agnéby-Tiassa présente un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 185 369 habitants. Avec 1 chirurgien-dentiste, Adzopé présente également un ratio d'un habitant pour 277 998 habitants.

Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste



325. Le District compte 280 sages-femmes, présentant ainsi un ratio d'une sage-femme pour 1 582 femmes en âge de procréer, au-dessus de la moyenne nationale d'une sage-femme pour 2 247 femmes en âge de procréer.

Carte 44 : Nombre de FAP par sage-femme dans le District

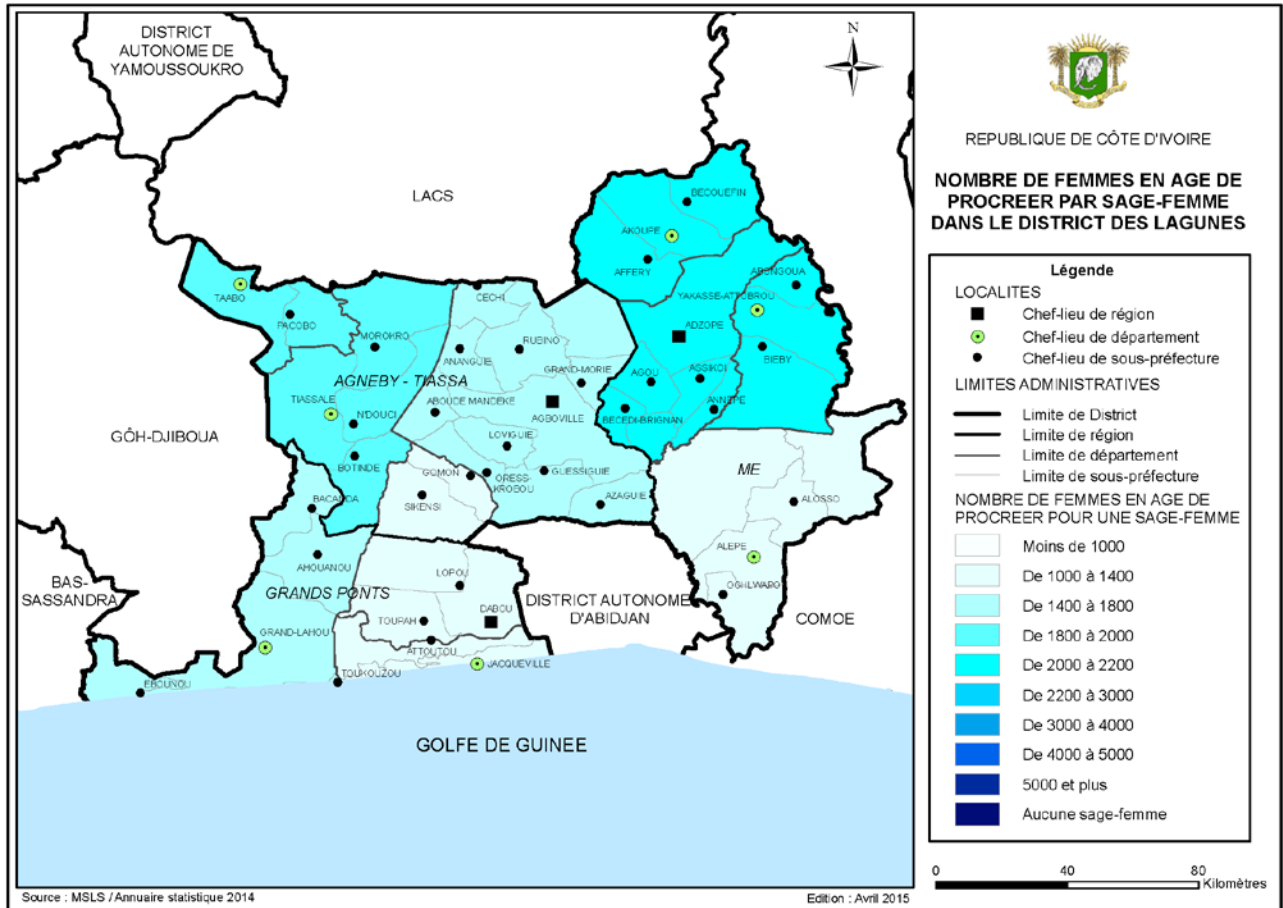
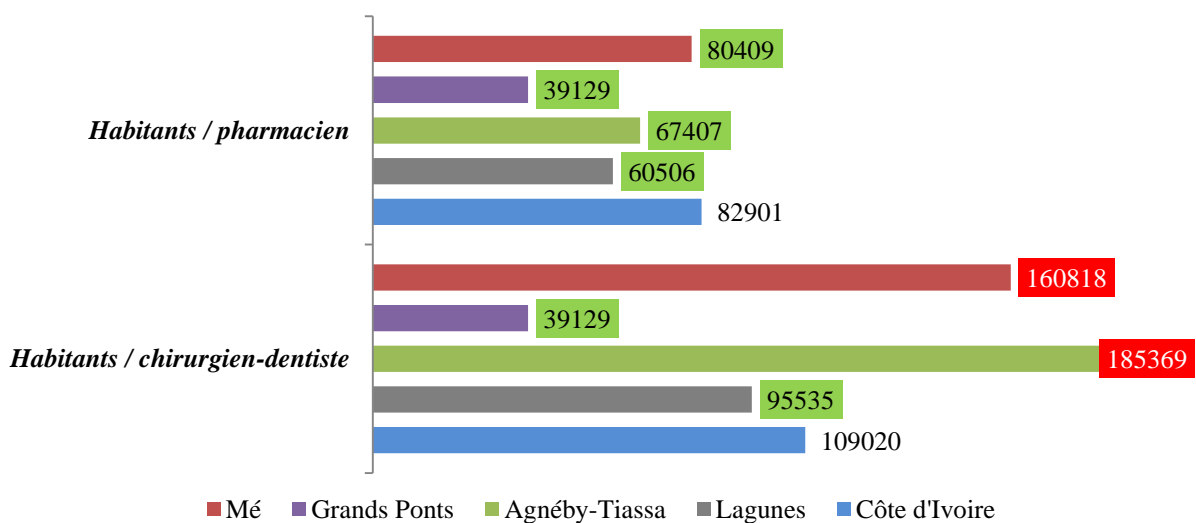


Figure 68 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien-dentiste dans les régions du District



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

326. Sur la base des recommandations émises par l'OMS, le District des Lagunes est bien couvert en infirmiers et sages-femmes. En revanche, le besoin en médecins s'élève à 53. Cette carence est plus marquée dans la région de l'Agnéby-Tiassa (31 médecins), qui est de surcroît la région la plus peuplée du District.
327. Sur la base des objectifs du PNDS, les carences sont plus significatives avec un manque de 234 médecins et 453 infirmiers. Ces carences sont encore une fois plus marquées dans la région de l'Agnéby-Tiassa.

**Tableau 71 : Carence de personnel médical dans les régions du District en fonction des normes nationales et internationales<sup>75</sup>**

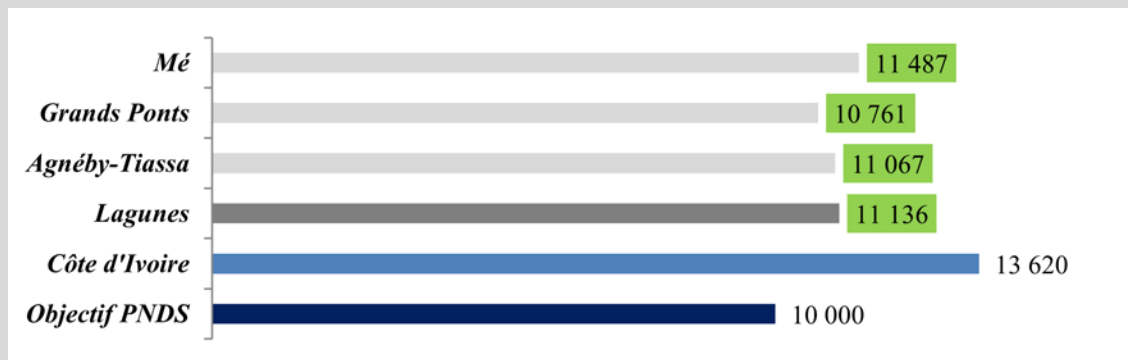
Région	Poste	Carence norme OMS	Carence objectifs PNDS
Agnéby-Tiassa	Médecins	31	105
	Infirmiers	0	180
	Sages-femmes	0	-
Grands Ponts	Médecins	6	49
	Infirmiers	0	114
	Sages-femmes	0	-
Mé	Médecins	16	80
	Infirmiers	0	159
	Sages-femmes	0	-
Total District	Médecins	53	234
	Infirmiers	0	453
	Sages-femmes	0	-

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

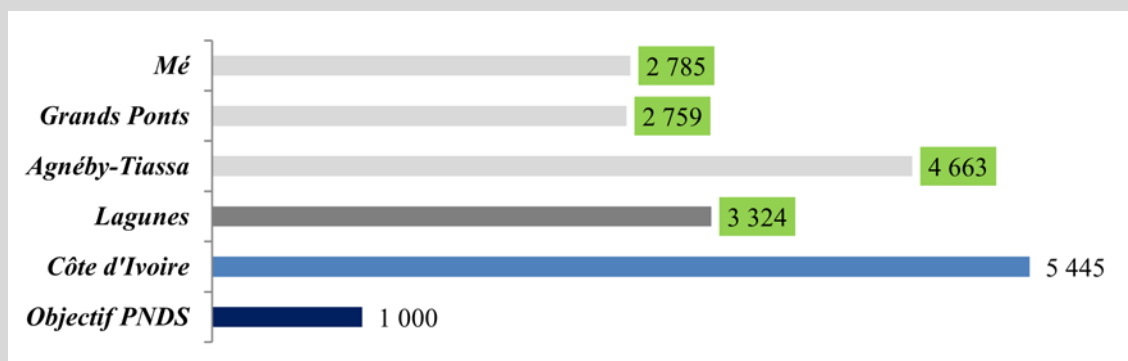
<sup>75</sup> Norme OMS : 10 000 habitants / médecin ; 5 000 habitants / infirmier ; 3 000 FAP / sage-femme  
Objectifs PNDS : 5 000 habitants / médecin ; 2 000 habitants / infirmier.

**Chiffres clés 23 : Infrastructures sanitaires et personnel médical**

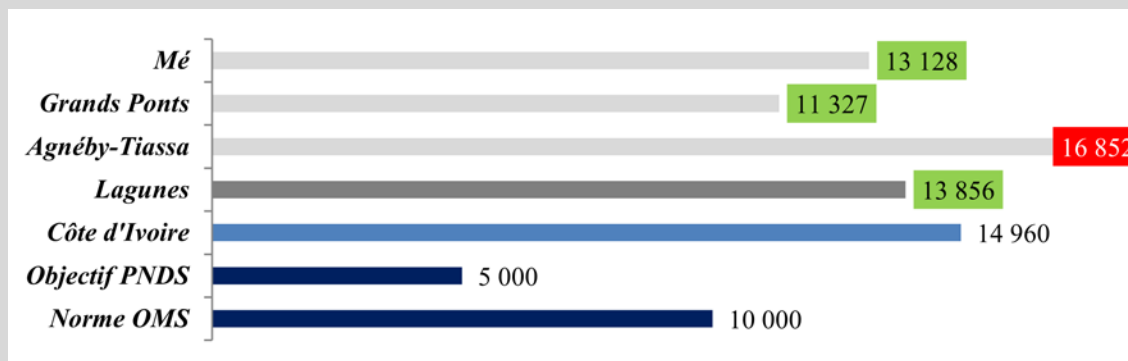
**Nombre d'habitants par ESPC**



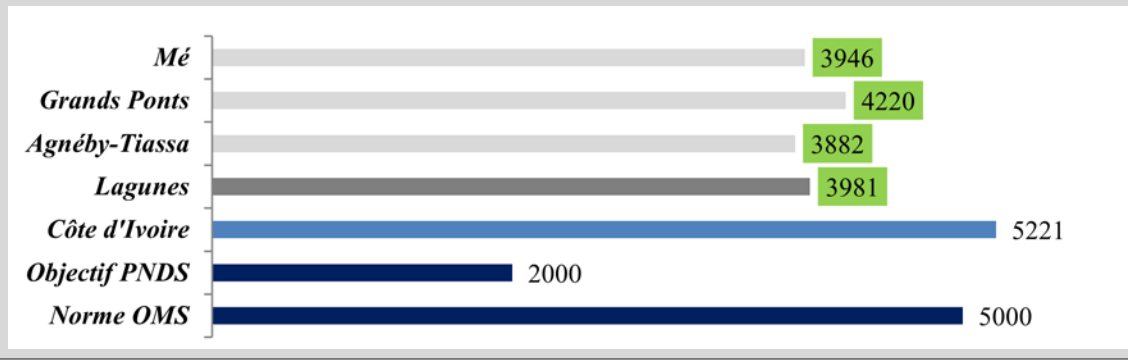
**Nombre d'habitants par lit ouvert**



**Nombre d'habitants par médecin**



**Nombre d'habitants par infirmier**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

## III.2.2 Profil sanitaire

### III.2.2.1 Mortalité néonatale et infanto-juvénile

#### a) Maternité et naissance

328. Avec une sage-femme pour 1 582 femmes en âge de procréer (FAP) et 561 naissances vivantes par maternité en 2013, les moyens du District des Lagunes en termes d'infrastructures et de personnel sont au-dessus des moyennes nationales. La couverture en sages-femmes est même supérieure aux recommandations de l'OMS (1 sage-femme pour 3 000 femmes en âge de procréer). L'accompagnement des femmes enceintes est satisfaisant puisque sur 60 537 naissances vivantes, 55 % ont eu lieu dans un établissement de santé, contre 51 % au niveau national.

**Tableau 72: Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District**

Région	FAP*	Grossesses attendues	Naissances vivantes	Proportion d'accouchements assistés (%)	Couv. Consult. Postnatale (%)	Décès maternel/ 100 000
Agnéby-Tiassa	179 979	25 980	24 744	52	17	97
Agboville	93 254	13 296	12 663	44	7	134
Sikensi	21 790	3 124	2 976	90	43	101
Tiassalé	64 935	9 560	9 105	50	22	44
<b>Grands Ponts</b>	<b>103 151</b>	<b>15 081</b>	<b>14 363</b>	<b>51</b>	<b>11</b>	<b>146</b>
Dabou	51 649	7 541	7 182	61	11	265
Grand Lahou	31 167	4 669	4 447	40	10	45
Jacqueville	20 335	2 871	2 734	44	10	0
<b>Mé</b>	<b>159 898</b>	<b>22 540</b>	<b>21 466</b>	<b>61</b>	<b>7</b>	<b>102</b>
Adzopé	69 720	9 741	9 277	51	6	119
Akoupé	53 452	7 574	7 213	73	10	28
Alépé	36 726	5 225	4 976	60	7	181
<b>Total District</b>	<b>443 028</b>	<b>63 601</b>	<b>60 573</b>	<b>55</b>	<b>12</b>	<b>111</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 /\*FAP : Femme en âge de procréer

329. La couverture en consultations prénatales atteint 82 % et la couverture en consultations postnatales<sup>76</sup> 12 %, soit 2 points au-dessus de la moyenne nationale (10 % des femmes seulement effectuent une consultation postnatale au niveau national).
330. La variation observée entre le taux de première consultation prénatale (CPN1) et celui relatif à la quatrième consultation prénatale (CPN4) indique un désintéressement des femmes enceintes devant la nécessité de faire suivre leur grossesse par des services hospitaliers dédiés. Cette situation peut être associée à plusieurs facteurs parmi lesquels : le caractère onéreux et la mauvaise qualité des prestations, la défiance vis-à-vis de la médecine moderne au profit d'un suivi traditionnel, le difficile accès aux centres de santé dû notamment aux distances à parcourir et à l'impraticabilité de la route, le déficit d'accompagnement et de prise en charge des femmes enceintes par l'entourage familial, l'ignorance des impératifs d'ordre médical en cas de grossesse.

<sup>76</sup> Cf. Glossaire

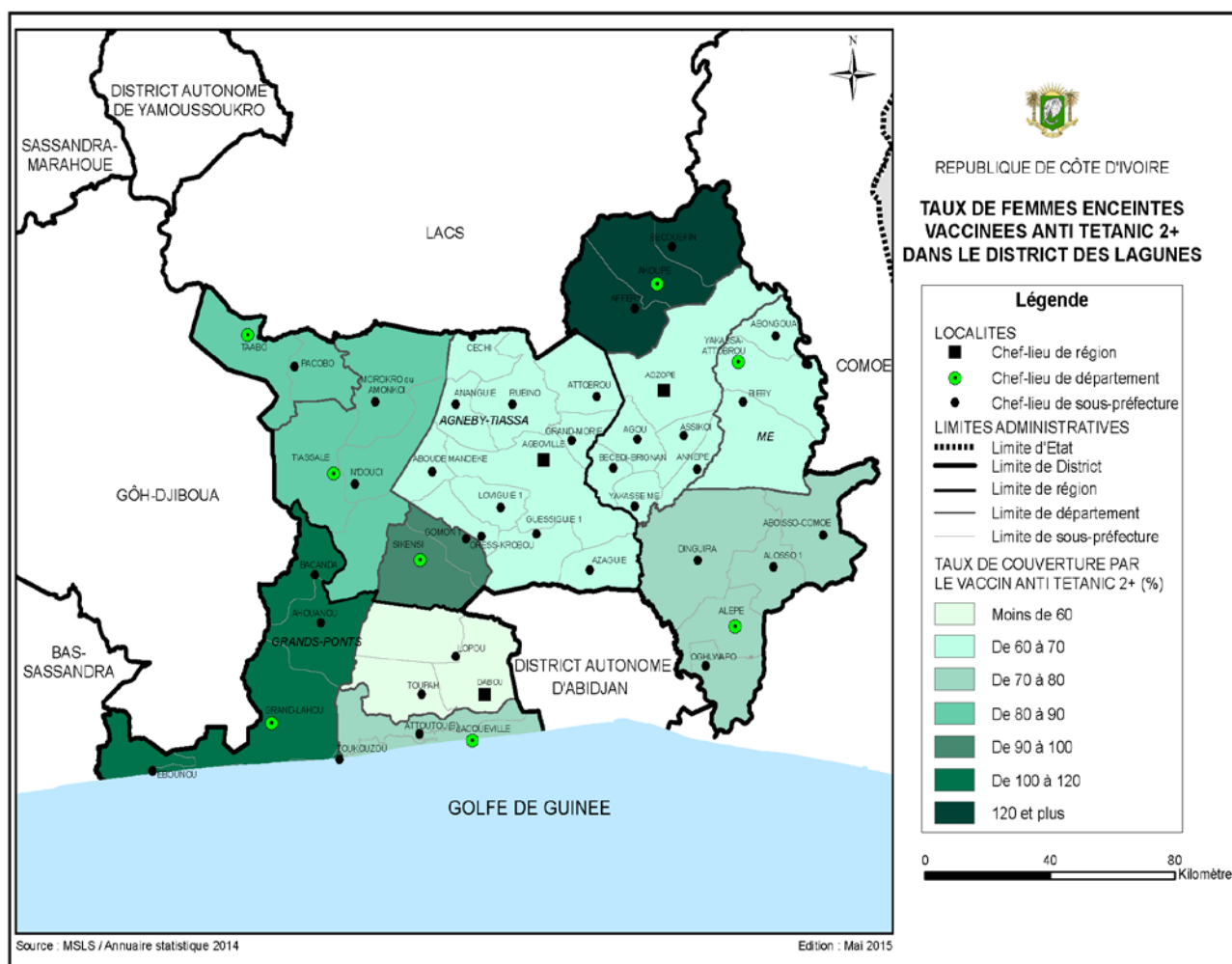
Tableau 73: Couverture maternelle par région<sup>77</sup>

Couverture	Agnéby-Tiassa (%)	Grands Ponts (%)	Mé (%)	Lagunes (%)	Côte d'Ivoire (%)
CPN1	87	75	80	82	88
CPN4	38	37	45	40	33
Abandon de la CPN	57	51	43	51	62
Consultation postnatale	17	11	7	12	10
Accouchements assistés	52	51	61	55	51
Vat2+	78	80	91	82	81

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

331. La couverture vaccinale des femmes enceintes contre le tétanos (VAT2+) s'établit à 82 % en ligne avec la moyenne nationale de 81 %. Ce taux est de 91 % dans la région de la Mé.

Carte 45 : Taux de couverture vaccinale des femmes enceintes VAT2+ (Anti-Tétanic)



<sup>77</sup> Cf. Glossaire pour les indicateurs du tableau

**b) Vaccination**

332. La couverture vaccinale des enfants de la région sud<sup>78</sup>-est supérieure à la moyenne nationale. Selon l'étude MICS/EDS, 53,7 % des enfants de la région ont tous les vaccins à jour contre 50,5 % au niveau national. De même, seuls 3,2 % des enfants de 12 à 23 mois n'ont jamais reçu de vaccin, contre 4,9 % au niveau national.

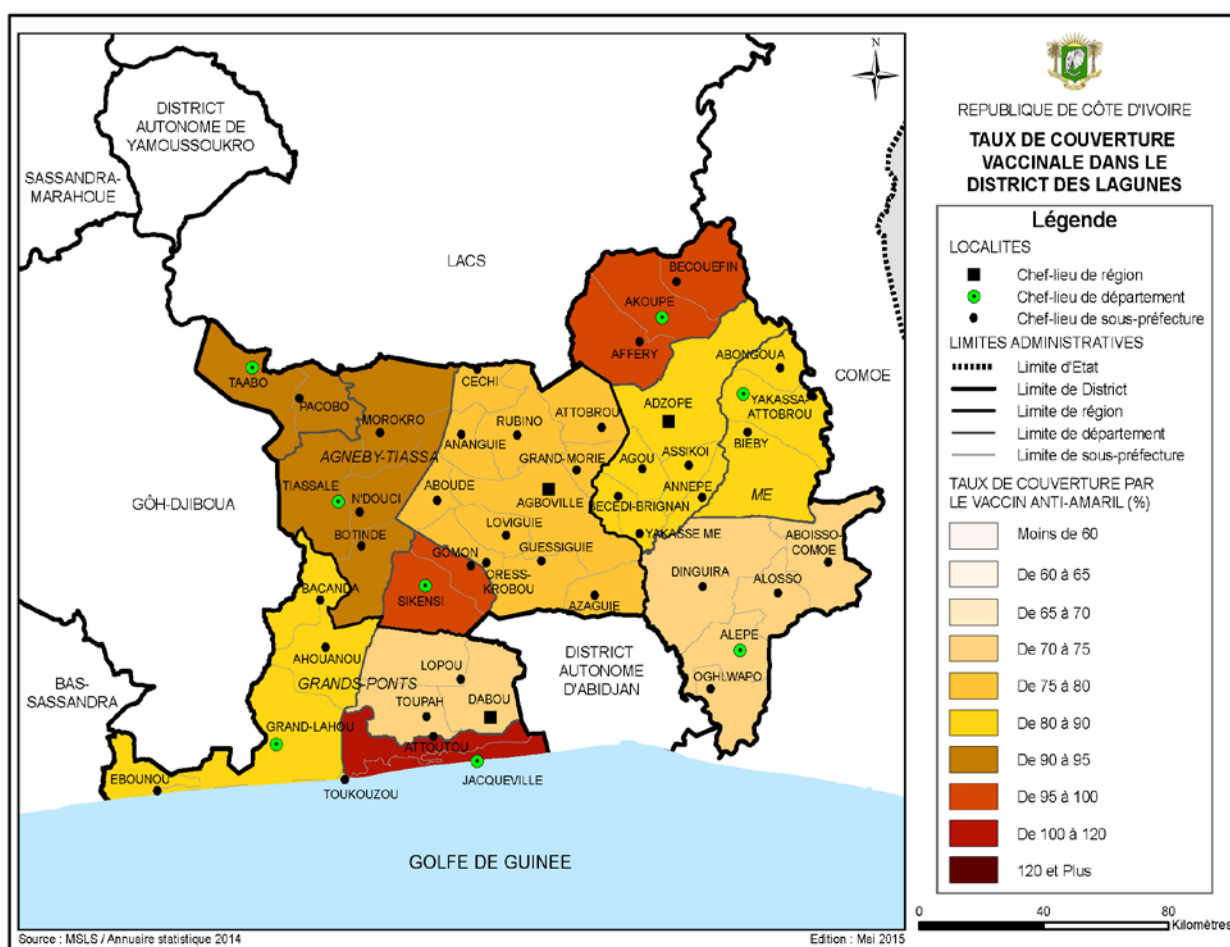
**Tableau 74: Couverture vaccinale des enfants du District par région**

Couverture	Agnéby-Tiassa (%)	Grands Ponts (%)	Mé (%)	Lagunes (%)	Côte d'Ivoire (%)
DTC3 <sup>79</sup>	101	93	97	98	<b>101</b>
Polio3	96	92	98	96	<b>98</b>
BCG	101	91	91	94	<b>90</b>
VAR	85	75	90	84	<b>85</b>
VAA	82	83	85	83	<b>84</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

333. La couverture vaccinale anti-amaril (VAA) contre la fièvre jaune est particulièrement élevée au sud du District autour de la ville de Jacqueville.

**Carte 46 : Taux de couverture vaccinale (anti-amaril) dans le District (en %)**

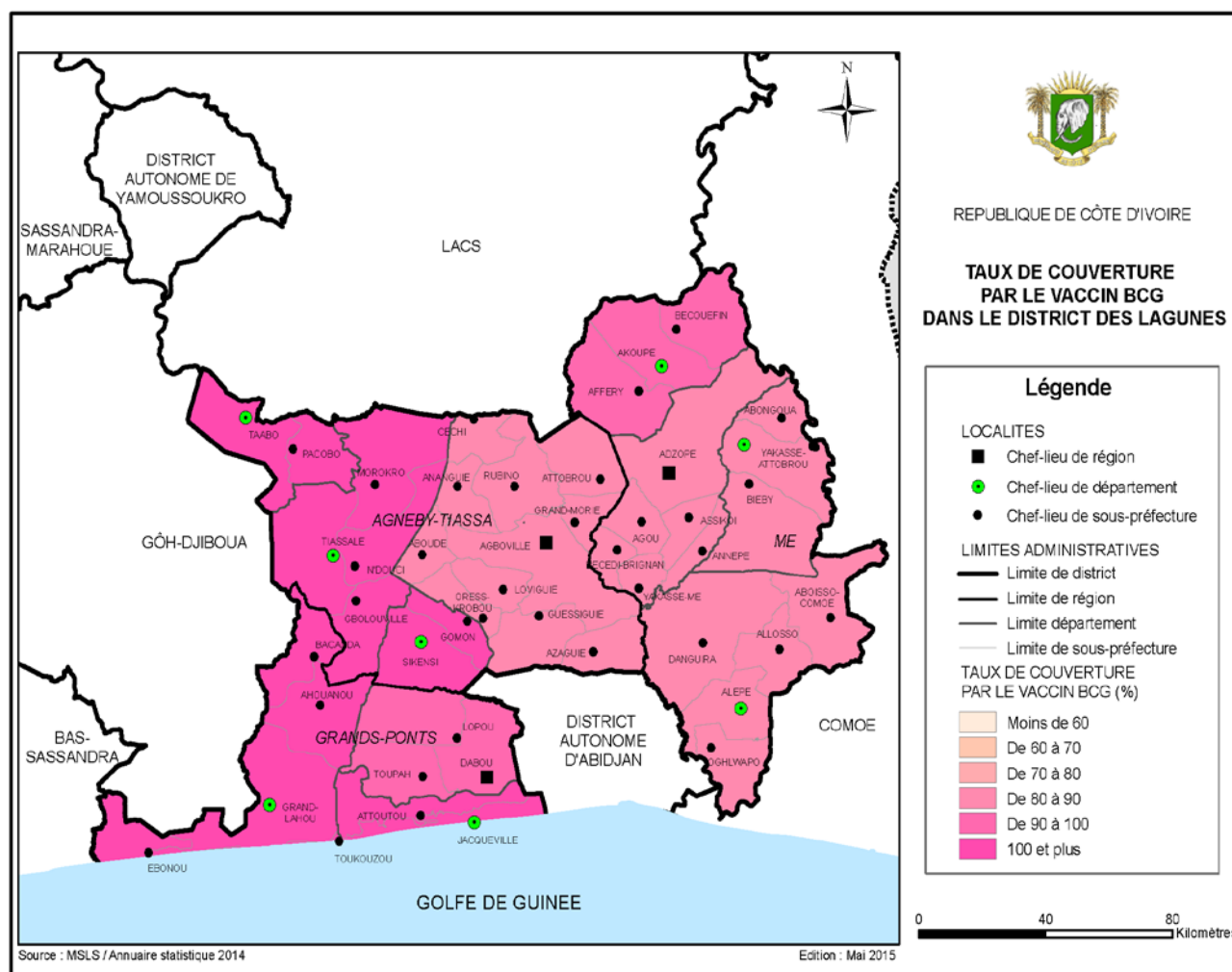


<sup>78</sup> L'enquête EDS /MICS positionne le District des Lagunes dans la région sud

<sup>79</sup> Cf. Glossaire

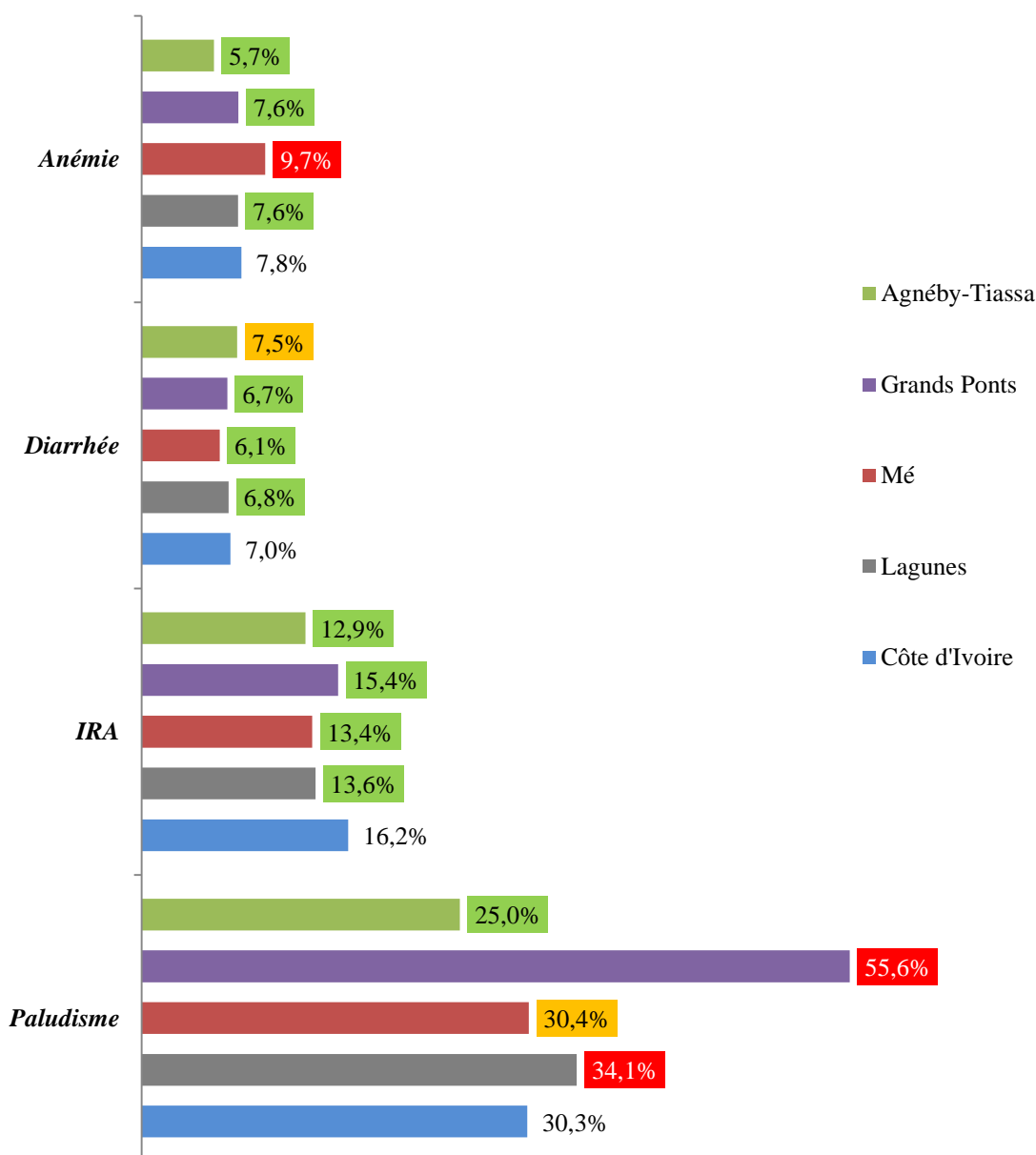
334. La couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG) s'établit à 94 % dans le District des Lagunes.

**Carte 47 : Taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG)**



**c) Mortalité**

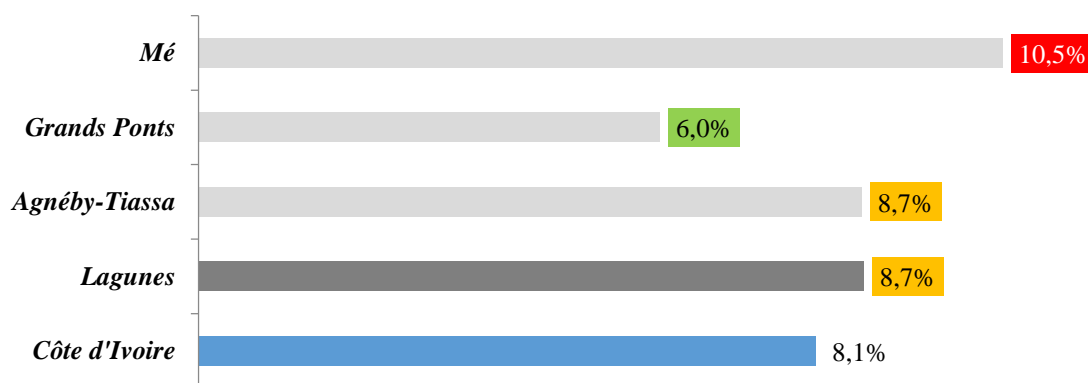
335. Le District des Lagunes enregistre un taux de décès maternel de 111 cas pour 100 000, 27 points en dessous du taux de décès maternel national. Les maladies de l'enfance sont nombreuses et causent en Côte d'Ivoire de nombreux décès de jeunes enfants. Le District enregistre des taux d'incidence en ligne avec les moyennes nationales pour les principales maladies qui touchent les enfants de moins de 5 ans, à l'exception du paludisme dont le taux d'incidence au niveau du District est de 34,1 %, 3 points au-dessus de la moyenne nationale.

**Figure 69 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans**

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 – IRA : Insuffisance rénale aiguë

336. Ces incidences sont élevées principalement en raison des taux de couverture de vaccination des femmes enceintes peu satisfaisants, ainsi que des jeunes enfants contre les pathologies souvent mortelles. A titre d'illustration, plus de 17 % des femmes enceintes du District des Lagunes ne sont pas vaccinées contre le tétanos (vaccin Vat2+).
337. A ces pathologies s'ajoutent les problèmes de malnutrition et d'hypotrophie. Les enfants souffrant d'hypotrophie à la naissance ont un poids inférieur à 2,5 kg, signe d'un développement inférieur à la normale d'un organe quelconque du corps de l'enfant. L'incidence de cette pathologie dans le District est en ligne avec la moyenne nationale. Des disparités régionales sont néanmoins à souligner avec un taux de 10,5 % dans la région de la Mé (au-dessus de la moyenne nationale de 8,1 %) contre 6 % dans la région des Grands ponts.

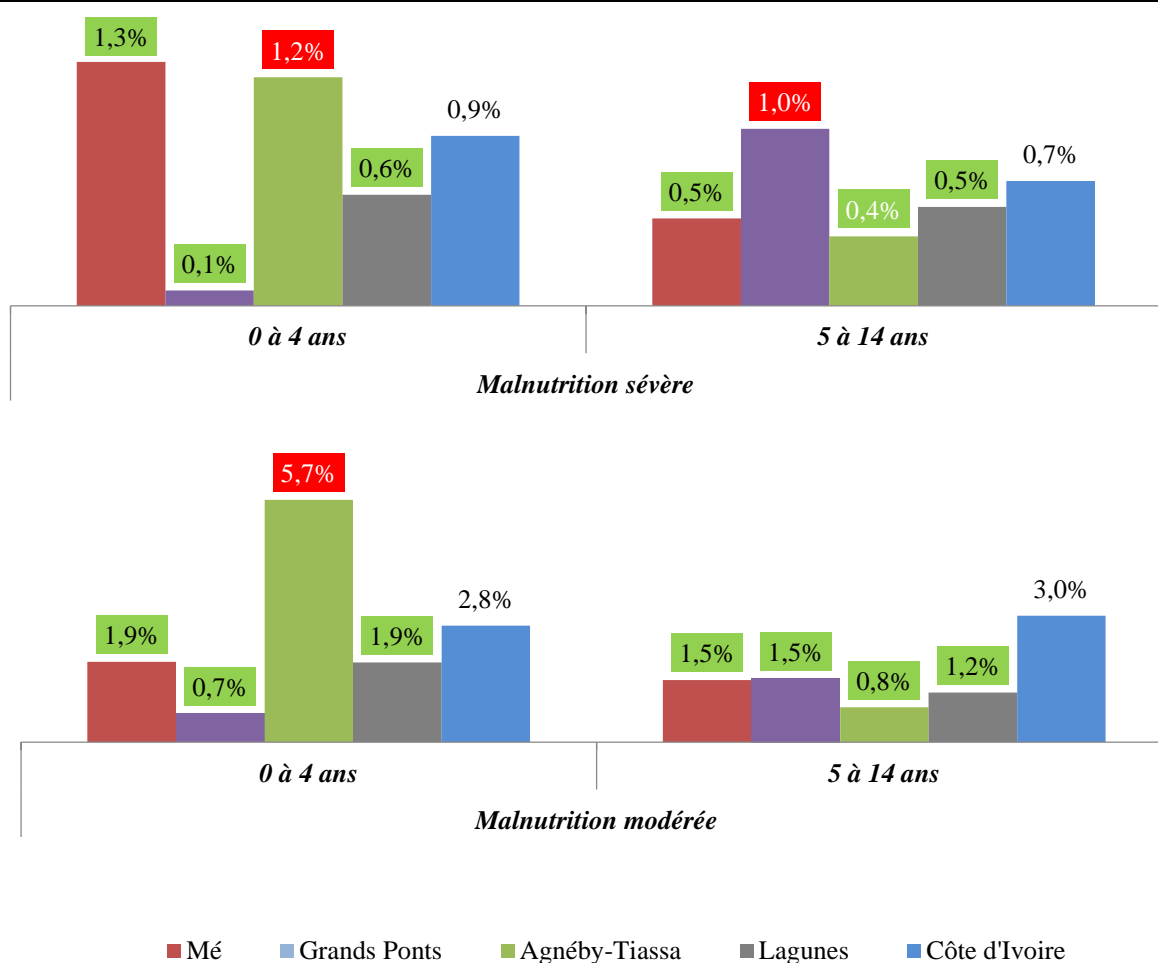
**Figure 70 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypertrophie à la naissance par région**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

338. Le District des Lagunes observe des taux de malnutrition modérée et sévère inférieurs à la moyenne nationale. Cependant, des disparités régionales sont à souligner, par exemple la région de l'Agnéby-Tiassa affiche un taux de Malnutrition modérée de 5,7 % alors que celle des Grands Ponts affiche un taux de 0,7 %.

**Figure 71 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

339. La région du Sud<sup>80</sup> présente des quotients de mortalité très élevés avec une mortalité néonatale à 40 ‰ et une mortalité infanto-juvénile à 102 ‰.

**Tableau 75 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants)**

Région	Mortalité néonatale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
Nord	86	51	137	84	209
Centre	52	35	87	54	137
Centre -Est	44	34	77	60	133
Centre -Nord	23	20	43	33	74
Centre -Ouest	26	22	48	34	80
Nord-Est	48	33	80	59	134
Nord-Ouest	67	52	120	74	185
Ouest	46	55	101	50	145
Sud	40	28	68	36	102
Sud-Ouest	18	33	51	25	75
Ville d'Abidjan	46	23	69	30	97

Source : EDS/MICS – 2011-2012

### III.2.2.2 État sanitaire de la population

340. La malnutrition, le paludisme et l'anémie sont les premières causes de mortalité dans le District des Lagunes. Les infections des femmes enceintes par le VIH constituent également un point important de préoccupation.

**Tableau 76: Incidence liée à la mortalité générale du District par région**

Incidence	Agnéby-Tiassa	Grands Ponts	Mé	Lagunes	Côte d'Ivoire
Paludisme (p1000)	87,3	160,9	105,5	111,2	105,8
IST (p1000)	7,8	6,9	5,1	6,6	8,3
Tuberculose (p100 000)	82,8	91,3	79,4	83,6	105,9
Ulcère de Buruli (p100 000) <sup>81</sup>	11,9	0,5	0,0	5,0	4,4
Pian (p100 000) <sup>82</sup>	13,6	1,4	3,3	7,1	9,4
Diarrhée (p1000)	21,2	6,0	17,8	16,4	19,6
Bilharziose urinaire (p100 000) <sup>83</sup>	58,3	4,6	52,5	43,5	18,7

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

<sup>80</sup> L'enquête EDS/MICS positionne le District des Lagunes dans la région sud

<sup>81</sup> Cf. Glossaire

<sup>82</sup> Cf. Glossaire

<sup>83</sup> Cf. Glossaire

**a) La sécurité alimentaire**

341. Le District des Lagunes ne présente aucun cas d'insécurité alimentaire sévère alors que 2,5 % de la population de la Côte d'Ivoire en souffre<sup>84</sup>.
342. Le District des Lagunes présente un taux d'insécurité alimentaire modérée de 4,9 %, inférieur à la moyenne nationale de 10,1 %. Cette insécurité alimentaire est de type transitoire (4,9 %), liée aux aléas qui impactent les ménages sur ce territoire à vocation agricole :
- Choc de la filière cotonnière ;
  - Chocs climatiques : sécheresse et pluies tardives ;
  - Pillage des récoltes et vols du bétail.

**Tableau 77 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population)**

Localisation	Insécurité alimentaire sévère (%)	Insécurité alimentaire modérée (%)	Sécurité alimentaire (%)	Total insécurité alimentaire (%)
District des Lagunes	0	4,9	95,1	4,9
Côte d'Ivoire	2,5	10,1	87,4	12,6

Source : EASA 2009 - Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire

343. Au niveau national, l'alimentation des enfants de 6 à 23 mois n'est pas diversifiée pour près de 3 enfants sur 4. Dans le District des Lagunes, ce sont 67 % des enfants de 6 à 23 mois qui ont une alimentation non diversifiée.

**b) Le paludisme**

344. Le paludisme touche très fortement le District des Lagunes qui enregistre un taux d'incidence pour cette pathologie supérieure à la moyenne nationale, et ce tout particulièrement chez les moins de 5 ans avec 341,5 cas pour 1 000, soit 38 points de plus que la moyenne observée dans toute la Côte d'Ivoire.

**Tableau 78: Incidence du paludisme dans les régions du District des Lagunes**

Région	Nombre de cas	Incidence globale <sup>85</sup> (p1000)	Incidence chez les moins de 5 ans (p1000)
Agnéby-Tiassa	64 700	87,3	249,7
Grands Ponts	69 253	160,9	555,7
Mé	67 870	105,5	303,7
<b>Total District</b>	<b>201 823</b>	<b>111,2</b>	<b>341,5</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>2 524 942</b>	<b>105,8</b>	<b>302,6</b>

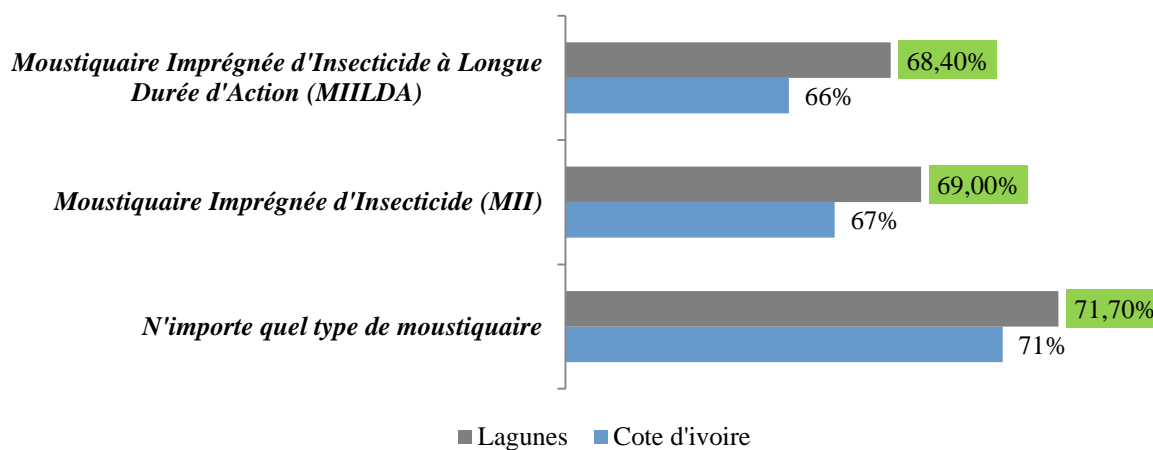
Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

<sup>84</sup> Enquête EASA 2009

<sup>85</sup> Cf. Glossaire

345. Cependant, malgré ces incidences élevées, les ratios de lutte anti-vectorielle dans le District sont supérieurs aux moyennes nationales notamment sur la mise en place de moustiquaires évoluées type MILDA ou MII.

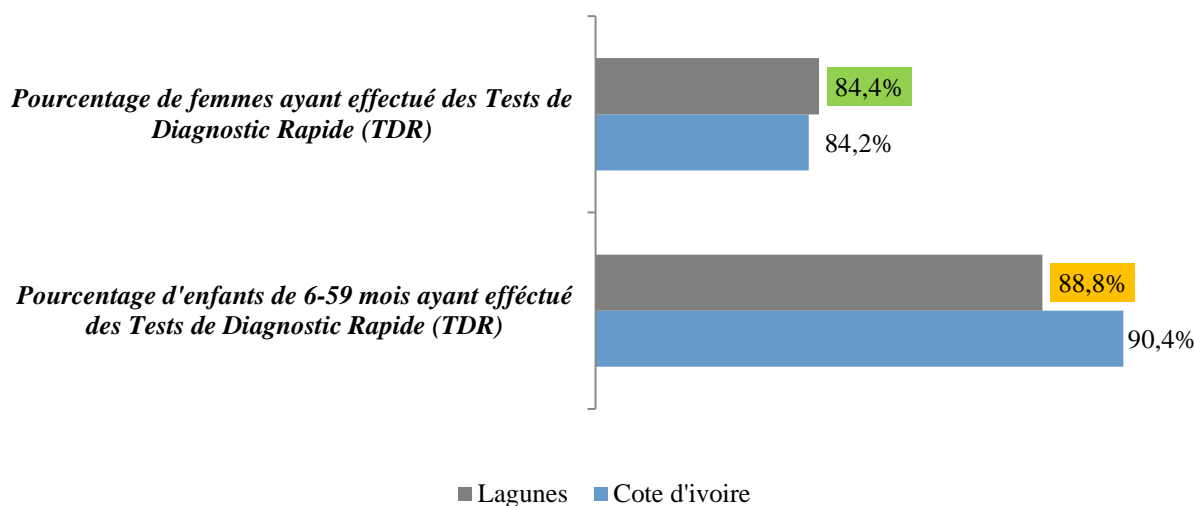
**Figure 72 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire**



Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

346. Par ailleurs, le District des Lagunes fait état de taux de dépistage en ligne avec les moyennes nationales. En effet, le taux d'utilisation des TDR (Test de Diagnostic Rapide), qui permet un diagnostic précoce de la maladie, atteint 84,4 % pour les femmes du District, contre 84,2 % en moyenne nationale et 88,8 % pour les enfants du District âgés de 6 à 59 mois (contre 90,4 % au niveau national).

**Figure 73 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)**



Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

c) *Le VIH*

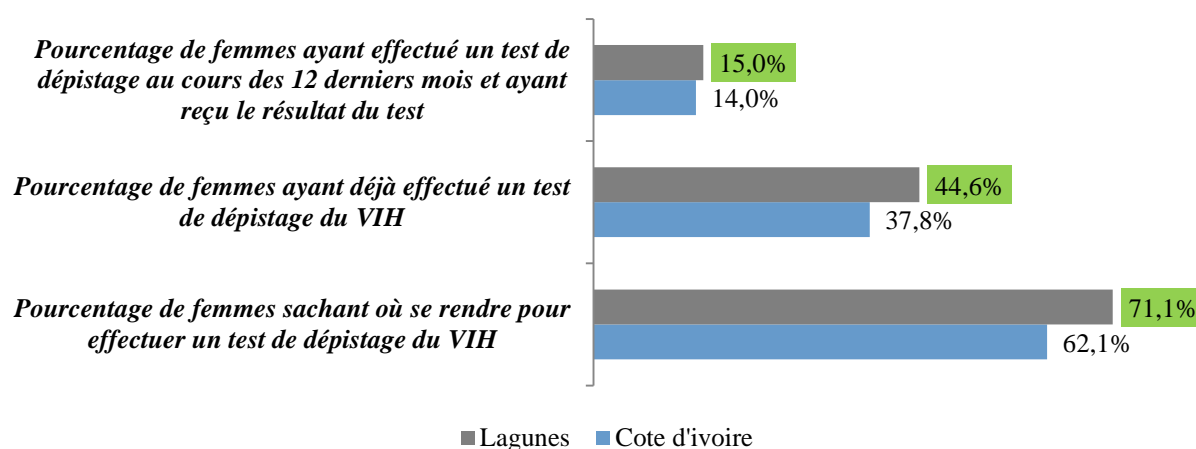
347. Le District compte en moyenne un centre de dépistage pour 14 293 habitants contre un pour 22 782 au niveau national. Le District est ainsi bien couvert en centres de dépistage et de conseil. Ce constat cache cependant des disparités régionales importantes puisque la région de l'Agnéby-Tiassa compte en moyenne un centre de dépistage pour 19 012 habitants alors que celle des Grands Ponts en compte en moyenne un centre pour 9 158 habitants.

**Tableau 79: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région**

Région	CDV	PTME	Soins et traitement
Agnéby-Tiassa	39	47	14
Grands Ponts	47	36	11
Mé	41	44	12
<b>Total District</b>	<b>127</b>	<b>127</b>	<b>37</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>1 048</b>	<b>1 040</b>	<b>599</b>

Source : MSLs – Annuaire statistique de la santé 2013 /CDV : Conseil et Dépistage Volontaire. PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant

348. De nombreuses actions encourageant le dépistage sont menées telles que les campagnes d'affichage dans les hôpitaux et les écoles, les spots diffusés dans les radios locales ou encore les actions de vulgarisation en milieu rural. Ces actions, en plus de sensibiliser les populations à risque sur les dangers du VIH, visent également à généraliser le dépistage.
349. Malgré ces actions, 28,9 % des femmes du District ne savent toujours pas où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH. Avec un taux de prévalence<sup>86</sup> à 3,5 %, le VIH continue d'être une menace constante pour le District des Lagunes.

**Figure 74 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH**

Source : Enquête EDS/MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

<sup>86</sup> Cf. Glossaire

**d) La tuberculose**

350. La tuberculose est une maladie infectieuse et extrêmement contagieuse qui s'attaque aux poumons, mais aussi parfois à d'autres parties du corps. Cette maladie est encore très présente en Côte d'Ivoire et peut parfois s'avérer mortelle. Le District des Lagunes dénombre 1 518 cas avérés de tuberculose en 2013, soit un taux d'incidence de 0,84 pour 1 000, inférieur à la moyenne du pays située à 1,06.

**Tableau 80 : Incidence de la tuberculose dans le District des Lagunes**

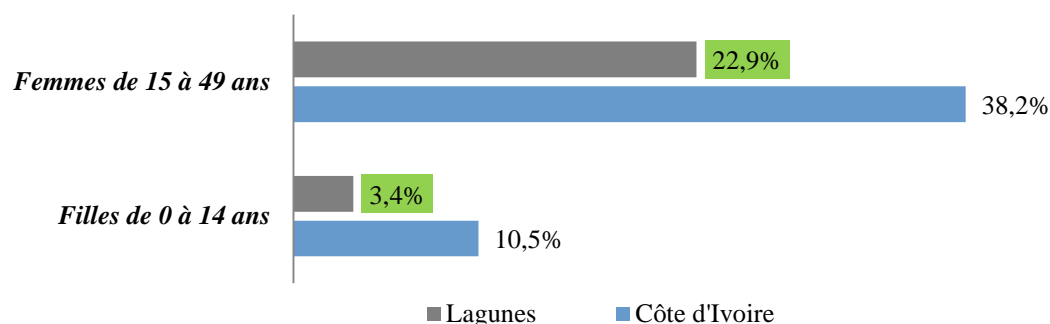
Région	Nombre de cas	Incidence globale (p1 000)	Taux de co-infections VIH/tuberculose (%)
Agnéby-Tiassa	614	0,83	15
Grands Ponts	393	0,91	21
Mé	511	0,79	15
<b>Total District</b>	<b>1 518</b>	<b>0,84</b>	<b>17</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>25 292</b>	<b>1,06</b>	<b>25</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

351. A l'image du pays, le District compte de nombreuses co-infections VIH/tuberculose, et ce, à hauteur de 17 %.

**e) L'excision**

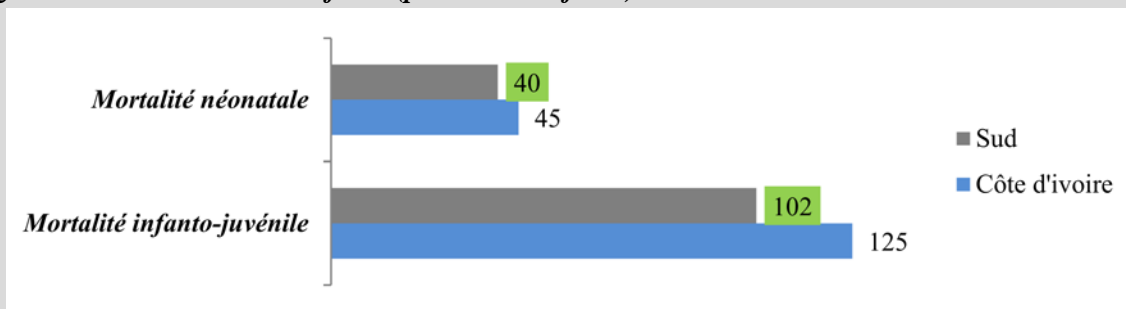
352. L'excision est considérée comme une violation grave des droits humains fondamentaux. En Côte d'Ivoire, elle a été interdite par la loi du 23 décembre 1998. De nombreuses campagnes de mobilisation en faveur de son abandon total ont été menées depuis dans tout le pays. Cependant, malgré ces interdictions, l'excision continue d'être largement pratiquée sur le territoire ivoirien, mettant en péril la vie de nombreuses femmes. En effet, dans 94 % des cas, l'excision est réalisée par une exciseuse traditionnelle et seules 0,4 % des excisions sont réalisées par un professionnel de santé.
353. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, près de 2 femmes sur 5 âgées de 15 à 49 ans sont excisées en Côte d'Ivoire. Bien que profondément ancrée dans le paysage sanitaire ivoirien, cette pratique connaît un certain recul. Ainsi, en 25 ans, la prévalence de l'excision a perdu plus de 10 points.
354. Dans le District des Lagunes, la situation est particulièrement contenue avec 22,9 % des femmes de 15 à 49 ans et 3,4 % des filles de 0 à 14 ans touchées.

**Figure 75 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District**

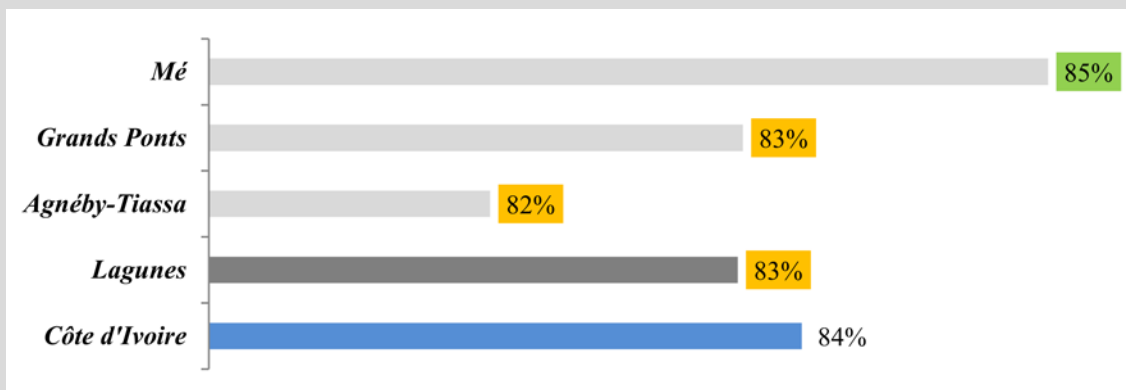
Source : Enquête démographique et de Santé 2011-2012

**Chiffres clés 24 : Profil sanitaire**

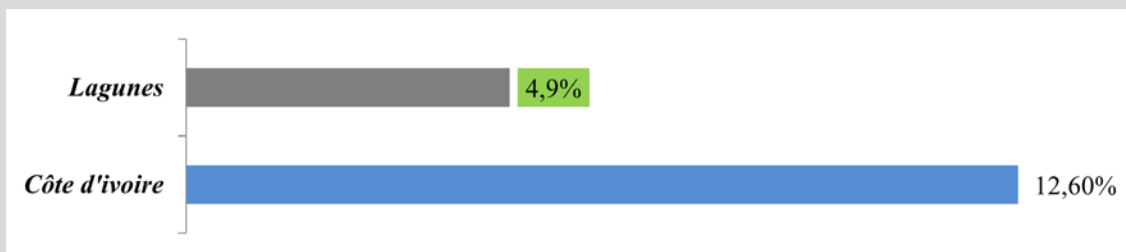
**Quotient de mortalité des enfants (pour 1 000 enfants)**



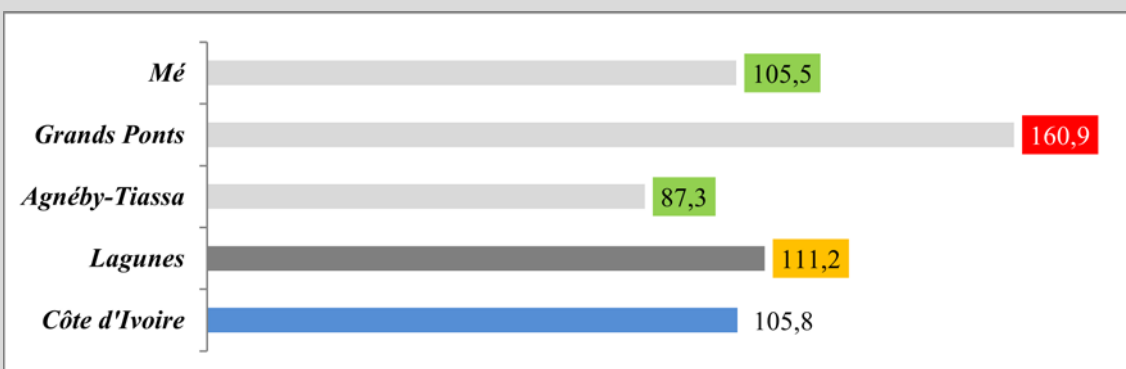
**Taux de vaccination des enfants VAA (fièvre jaune)**



**Niveau d'insécurité alimentaire (en %)**



**Incidence du Paludisme (pour 1 000 personnes)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### **Synthèse 8 : Santé et prévention**

---

*Caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact qui ne permettent d'assurer que les soins basiques, l'offre sanitaire dans le District des Lagunes est insuffisante pour couvrir les besoins de la population.*

*L'offre sanitaire publique affiche cependant des taux de couverture en termes d'établissement sanitaire de premier contact (ESPC) et de lits hospitaliers au-dessus des moyennes nationales. De même pour la couverture en personnel de santé qualifié, notamment les infirmiers qui présentent des taux de couverture supérieurs aux recommandations de l'OMS.*

*Cependant, des problèmes majeurs viennent entraver le bon fonctionnement des établissements sanitaires à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité, mais aussi de l'état parfois défectueux du réseau routier, rendant difficile l'accès aux centres de santé.*

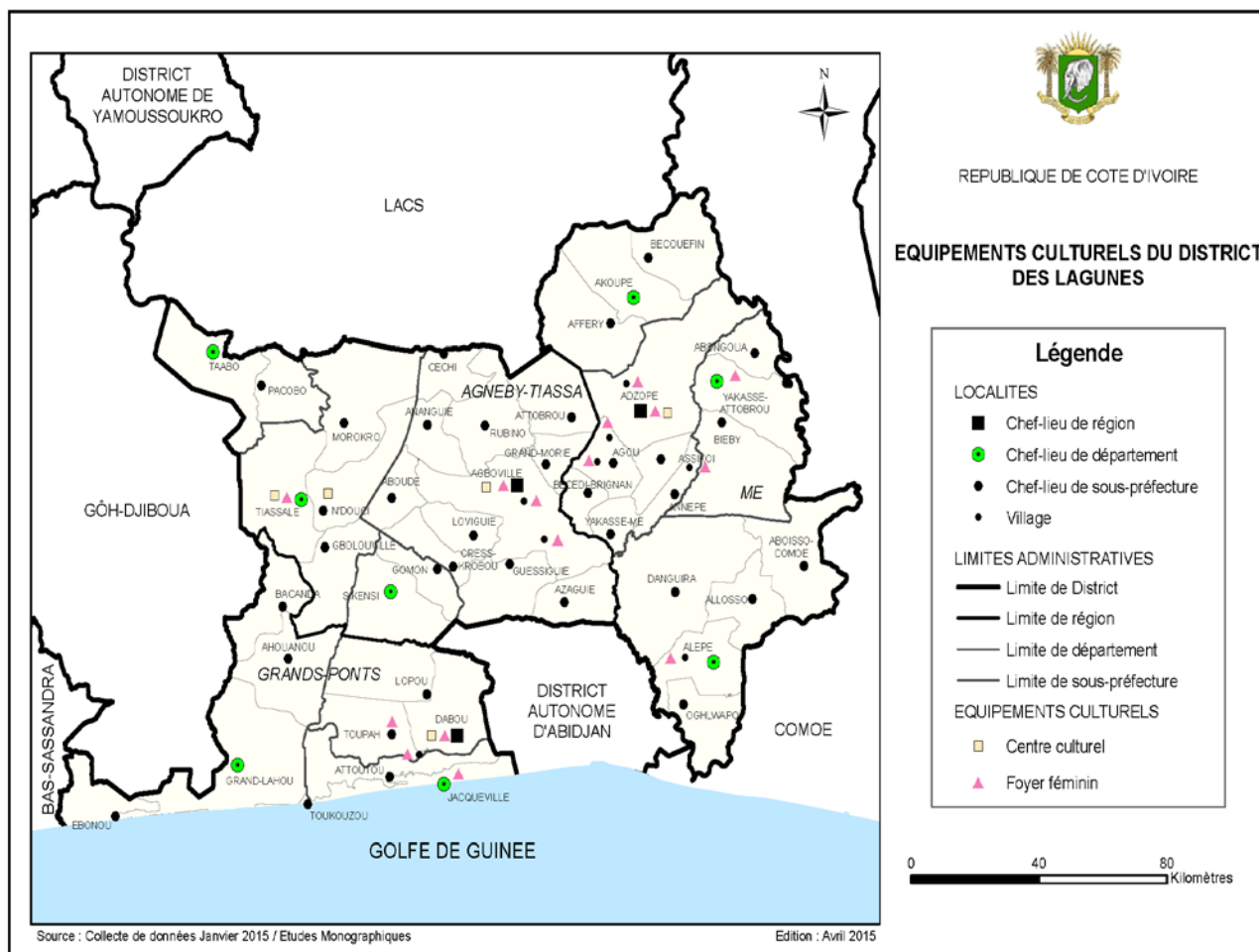
*Enfin, et malgré une couverture sanitaire et un accompagnement médical relativement satisfaisants, les enfants du District (principalement ceux âgés de moins de 5 ans) sont touchés par d'importantes pathologies dans des proportions supérieures à la moyenne nationale.*

## Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse

### III.3.1 Culture

355. Le District des Lagunes se caractérise par une grande richesse culturelle, représentée à travers des infrastructures diversifiées et des événements culturels fréquents qui sont organisés sur l'ensemble du territoire. Le District dispose d'un musée privé d'art contemporain à N'Douci dans le département Tiassalé, ainsi que d'un espace des arts à Adzopé.

Carte 48 : Equipements culturels du District des Lagunes



356. Ces infrastructures sont cependant insuffisantes, surtout en termes de diversité culturelle. En effet, le District n'offre pas à ce jour à ses populations des centres culturels spécialisés, comme les salles de spectacles ou encore les conservatoires, entre autres, leur permettant un épanouissement culturel satisfaisant.

**Tableau 81 : Inventaire des infrastructures culturelles du District**

Région	Départements/Sous-préfecture	Type
Agnéby-Tiassa	Tiassalé/N'Douci	Musée privé d'art contemporain de N'Douci
	Taabo	Salle de cinéma
	Agboville	Centre d'artisanat
Grands Ponts	Dabou	Fort historique de Dabou
Mé	Adzopé	Espace des Arts

Source : Direction du Patrimoine Culturel et de la Francophonie, 2013

357. Le District des Lagunes se caractérise par la tenue de nombreuses manifestations et représentations culturelles, qui s'inscrivent dans le cadre d'anciennes coutumes et traditions et qui revêtent parfois un caractère sacré pour les populations du District. Quatre évènements culturels majeurs sont répartis entre les différentes régions du District.

**Tableau 82 : Principaux évènements culturels du District**

Région	Départements/Sous-préfectures	Évènement	Nombre de participants	Nombre de visiteurs
Agnéby-Tiassa	Sikensi	Cérémonies mystiques de la fête du Dipri	ND	ND
	Agboville	Fête des ignames	ND	ND
Grands Ponts	Dabou	Fêtes de génération Adjokourou	ND	ND
	Jacqueville	Festival International de musique	ND	ND
Mé	Adzopé	Festival des Rencontres Internationales des Arts et de la Culture (RIAC)	ND	ND
		Phases éliminatoires du festival national des arts et cultures en milieu scolaire	ND	ND

Source : Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire, 2013 – ND : Non Disponible

358. Si le District possède un patrimoine culturel riche en danses, chants, artisanat et mets culinaires variés (attiéké, foutou, etc.), les expressions et évènements culturels sont insuffisamment valorisés.

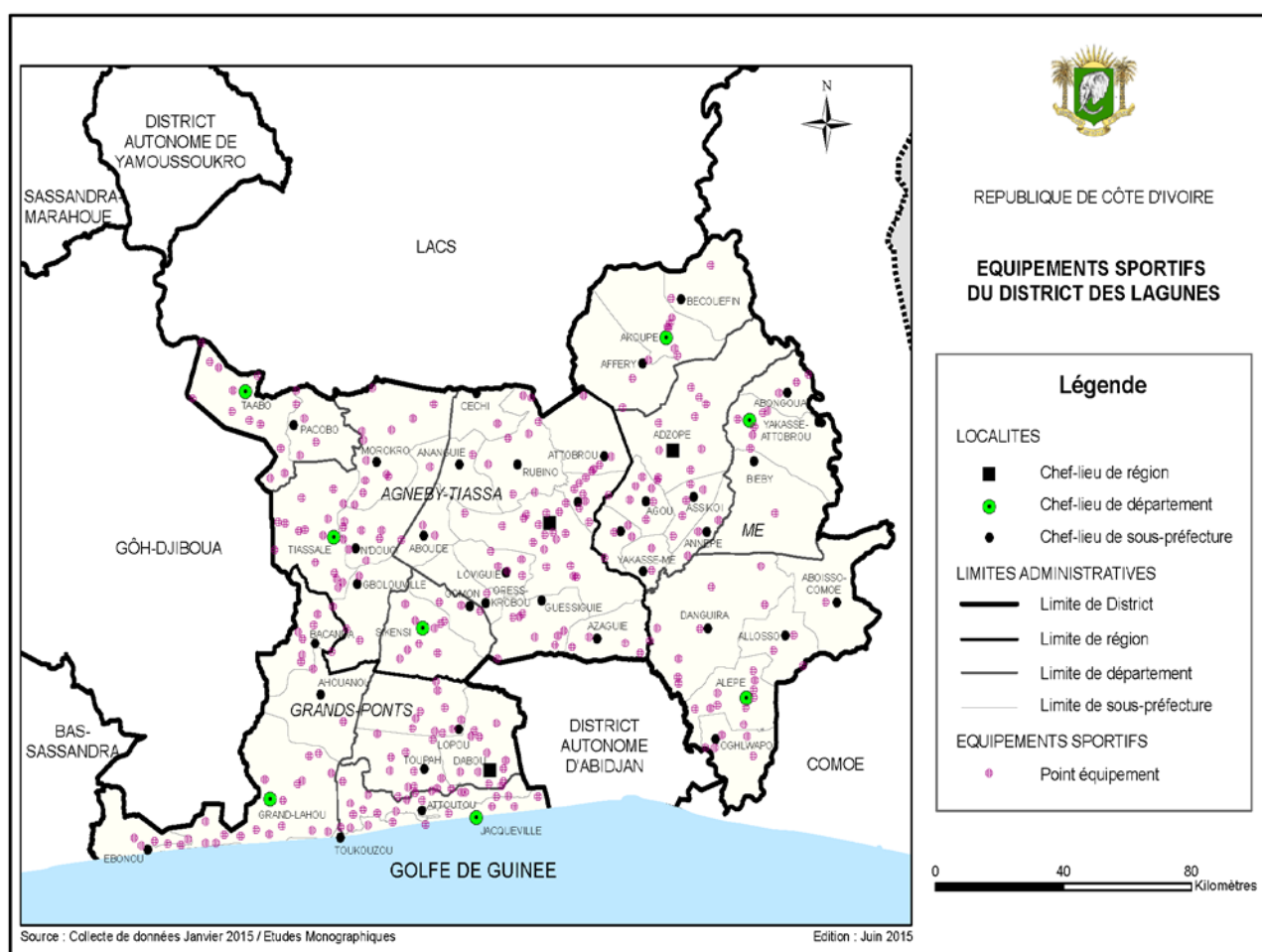
359. La ville d'Adzopé dans la région de la Mé propose un univers culturel développé grâce notamment au Groupe d'Actions Socioculturelles d'Adzopé (GASCA) qui organise de nombreux évènements à l'espace des arts tels que le RIAC, mais également la Caravane du Livre et de la Lecture et diverses pièces de théâtre.

**Chiffres clés 25 : Culture**

- 5 centres culturels et autres infrastructures culturelles
- 4 évènements culturels majeurs

**III.3.2 Sport**

360. Le District des Lagunes manque d'infrastructures sportives. Quelques stades municipaux, terrains de foot scolaires et ruraux et centres de formation existent, mais ceux-ci sont rares et souvent mal entretenus. A titre d'exemple, le stade municipal d'Agboville est dans un état de délabrement très avancé.

**Carte 49 : Répartition des équipements du District des Lagunes**

361. Le football est le sport le plus pratiqué dans le District. Le handball, le volley-ball, le basketball et l'athlétisme sont également pratiqués dans les établissements primaires et secondaires du District. Par ailleurs, de nombreux sports et jeux sportifs traditionnels disparaissent d'année en année tels que le Solé ou l'Okpo.

**Tableau 83 : Inventaire des clubs de sport dans le District**

Région	Départements	Sport	Nb de clubs
Agnéby-Tiassa	Agboville	Football	1
		Handball	1
	Sikensi	Football	1
Grands-Ponts	Dabou	Football	3
		Handball	1

Source : Direction de la Jeunesse et de la culture d'Agneby-Tiassa et des Grands-Ponts, 2014

362. Les compétitions sportives se déroulent généralement dans les chefs-lieux de département, les autres localités ne disposant d'aucune infrastructure dédiée. La ville d'Adzopé dispose de deux clubs de football à savoir, le Football club d'Adzopé, qui évolue en « MTN ligue 2 » et le USC d'Adzopé, qui évolue en Championnat de Division Régionale, équivalent d'une 4<sup>ème</sup> division.
363. Cette situation s'explique par l'absence de diversité des établissements sportifs. A titre d'illustration, le District ne dispose pas de piscine olympique et le potentiel lagunaire et aquatique n'est pas exploité dans un cadre sportif.

#### **Chiffres clés 26 : Sport**

- 2 sports majeurs : football et handball
- 5 clubs de football
- 2 clubs de handball

#### **Synthèse 9 : Culture, sport et jeunesse**

*L'offre culturelle est dominée par les manifestations et évènements traditionnels célébrés le plus souvent dans les villages du District des Lagunes avec des chants et des danses ainsi que des cérémonies diverses.*

*Le District dispose de peu d'infrastructures culturelles de type cinémas, musées, théâtre et centres culturels. Cependant, des associations culturelles et artistiques sont actives dans la promotion et l'organisation du secteur de la culture, notamment dans la région de la Mé.*

*L'offre sportive du District n'est également pas très développée puisqu'elle se limite essentiellement au football et aux sports de main tels que le basketball ou encore le handball. Les sports traditionnels tels que le Sole ou l'Okpo ne sont quasiment plus pratiqués dans le District.*

---

**AXE IV. INFRASTRUCTURES ET URBANISATION**


---

## Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie

### IV.1.1 Urbanisation

364. La population du District des Lagunes est passée de 1 183 742 habitants en 1998 à 1 478 047 en 2014, soit un taux d'accroissement démographique<sup>87</sup> de 1,68 % en moyenne par an.

**Tableau 84 : Taux d'accroissement démographique annuel par région entre 1998 et 2014**

Région	Population 1998 <sup>88</sup>	Population 2014	Taux d'accroissement annuel (%)
Grands Ponts	335 255	356 495	0,38
Agnéby-Tiassa	420 914	606 852	2,31
Mé	376 565	514 700	1,97
<b>Total District</b>	<b>1 183 742</b>	<b>1 478 047</b>	<b>1,68</b>

Sources : INS - RGPH 1998 et RGPH 2014

365. Le District connaît donc une croissance modérée de sa population. L'indice urbain du District varie fortement d'un département à l'autre. En effet, la moyenne globale cache le net recul observé au niveau du département de Dabou, qui enregistre une baisse démographique de l'ordre de -1,72 %, expliquée en partie par la proximité avec la ville d'Abidjan, ainsi que par les perspectives de développement qu'elle offre.

366. Le District présente une densité de population<sup>89</sup> de 70,8 hab/km<sup>2</sup>, en ligne avec la densité de population nationale (70,3), pour un taux d'urbanisation<sup>90</sup> global compris entre 25 et 40 %, le District étant majoritairement rural. A l'ouest du District, le taux d'urbanisation est supérieur à 40 % alors que dans toute la partie sud-est, celui-ci est inférieur à 20 %. Ceci peut s'expliquer notamment par la présence de plusieurs lacs et zones inondables dans la partie est de la région.

**Tableau 85 : Taux d'urbanisation du District**

Région	Population totale	Population urbaine	Population rurale	Taux d'urbanisation (%)
Grands Ponts	356 495	139 253	217 242	39
Agnéby-Tiassa	606 852	152 631	454 221	25
Mé	514 700	150 973	363 727	29
<b>Total District</b>	<b>1 478 047</b>	<b>453 144</b>	<b>1 024 903</b>	<b>31</b>

Sources : INS - RGPH 1998 et RGPH 2014

<sup>87</sup> Cf. Glossaire

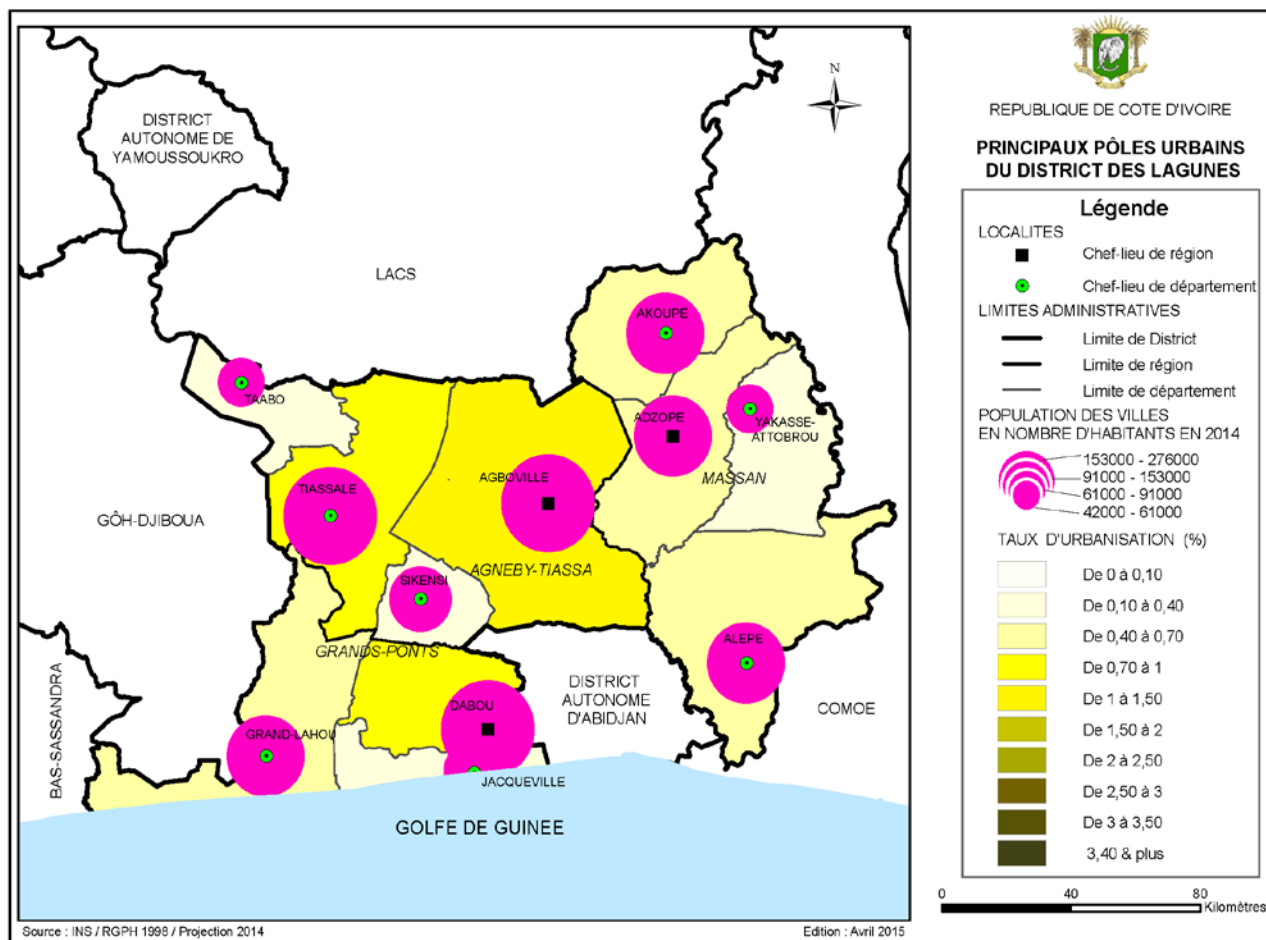
<sup>88</sup> Sur la base du découpage administratif en vigueur en 1998

<sup>89</sup> Cf. Glossaire

<sup>90</sup> Cf. Glossaire

367. Toutes les villes du District des Lagunes ont des plans d'urbanisme qui n'ont pas été actualisés au fil du temps. A cet effet, le Gouvernement actuel a entrepris un vaste programme d'actualisation, qui donne la priorité aux chefs-lieux de régions.

Carte 50 : Principaux pôles urbains du District



368. L'armature urbaine du District est hiérarchisée et déséquilibrée. Les plus grands pôles urbains du District sont :

- Le pôle d'Agboville dans la région de l'Agnéby-Tiassa qui concentre près de 300 000 habitants ;
- Les villes de Dabou, Grand-Lahou, Tiassalé et Adzopé qui, avec leurs zones d'attraction respectives, ont une population comprise entre 100 000 et 150 000 habitants et qui sont considérées comme des centres décisionnels politiques et économiques à l'échelle locale ;
- Plusieurs autres localités de moindre taille telles que Jacquville, Sikensi, et Alépé entre autres.

Tableau 86 : Typologie des localités du District

Type de localité				Total	Campements rattachés
Urbaine	Semi-urbaine	Chef-lieu de s/p rurale	Rurale		
7	6	1	246	253	3 665

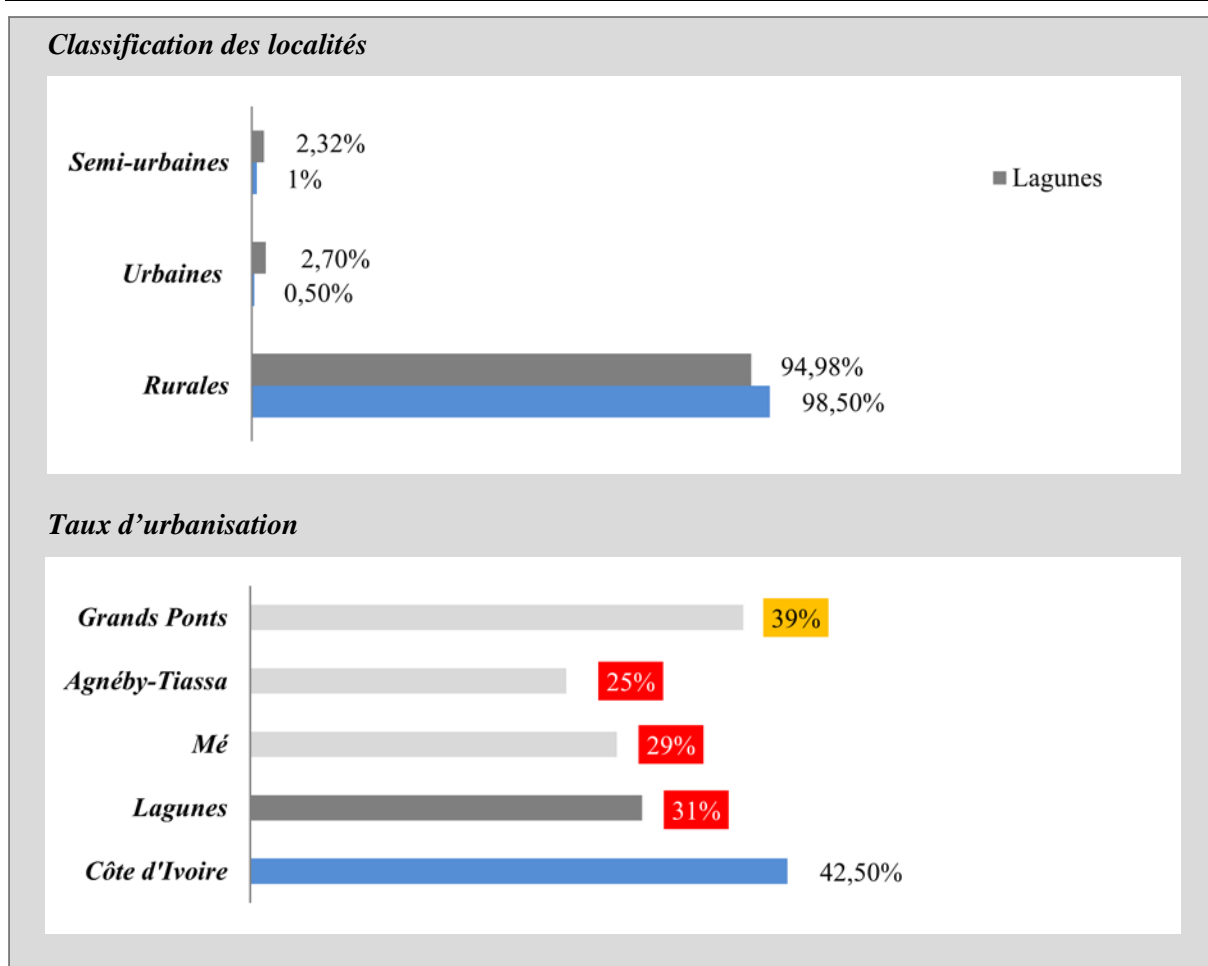
Source : INS - RGPH 1998

369. Ce décompte communal, qui atteste du peu de dynamisme démographique des centres secondaires, intègre des populations vivant pour l'essentiel de l'agriculture et résidant dans un environnement de type rural.

370. Par ailleurs, l'insuffisance des investissements dans l'aménagement des pôles urbains du District a pour conséquence la vétusté des infrastructures. Les services urbains sont également insuffisants puisque dans de nombreuses villes du District :

- Un grand nombre de routes ne sont pas bitumées ;
- De nombreuses rues doivent être repavées ;
- La signalisation est défectueuse, voire absente ;
- L'éclairage public est insuffisant ;
- Les infrastructures d'assainissement sont inexistantes ou vétustes ;
- Les espaces verts sont peu nombreux.

**Chiffres clés 27 : Urbanisation**

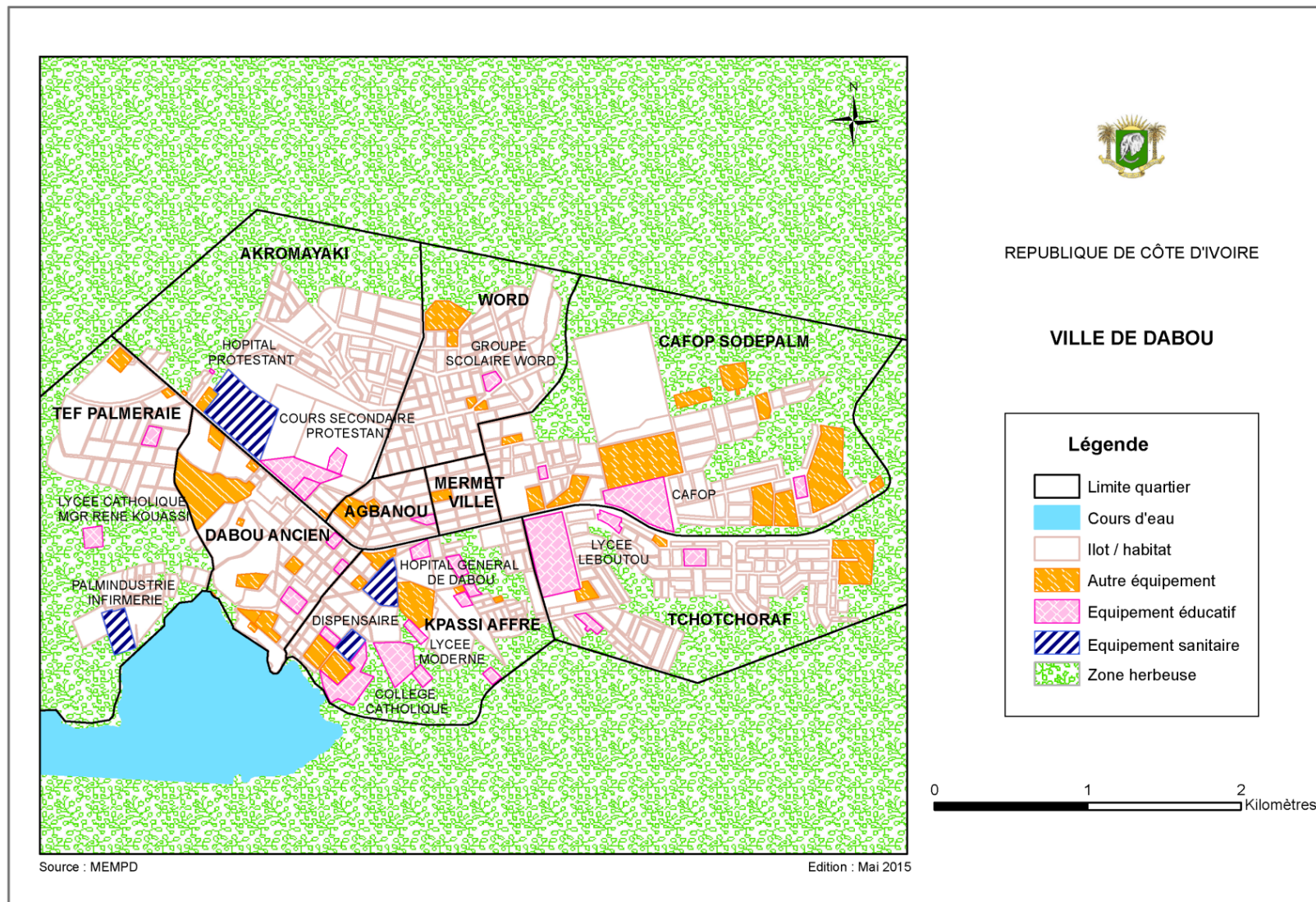


■ Niveau régional  
 ■ Niveau District  
 ■ Niveau national

### **IV.1.2 Habitat**

371. Alors que le District connaît une croissance de sa population de 1,68 % par an aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, ses villes souffrent de la non-actualisation de leur plan d'urbanisme. Les investissements immobiliers dans le District sont faibles et les villes manquent ainsi de logements modernes et fonctionnels capables d'accueillir les cadres et fonctionnaires venus dans le District pour travailler au sein des services publics et parapublics déconcentrés.
372. A titre d'exemple, la ville de Dabou, chef-lieu de région, a bénéficié de très peu de réalisations de l'État depuis plusieurs années et bien qu'elle doive être étendue pour couvrir la demande en logements, elle doit faire face à :
- Des problèmes de lotissement liés à l'existence des plantations industrielles autour de la ville ;
  - La présence de zones marécageuses à l'entrée de la ville.

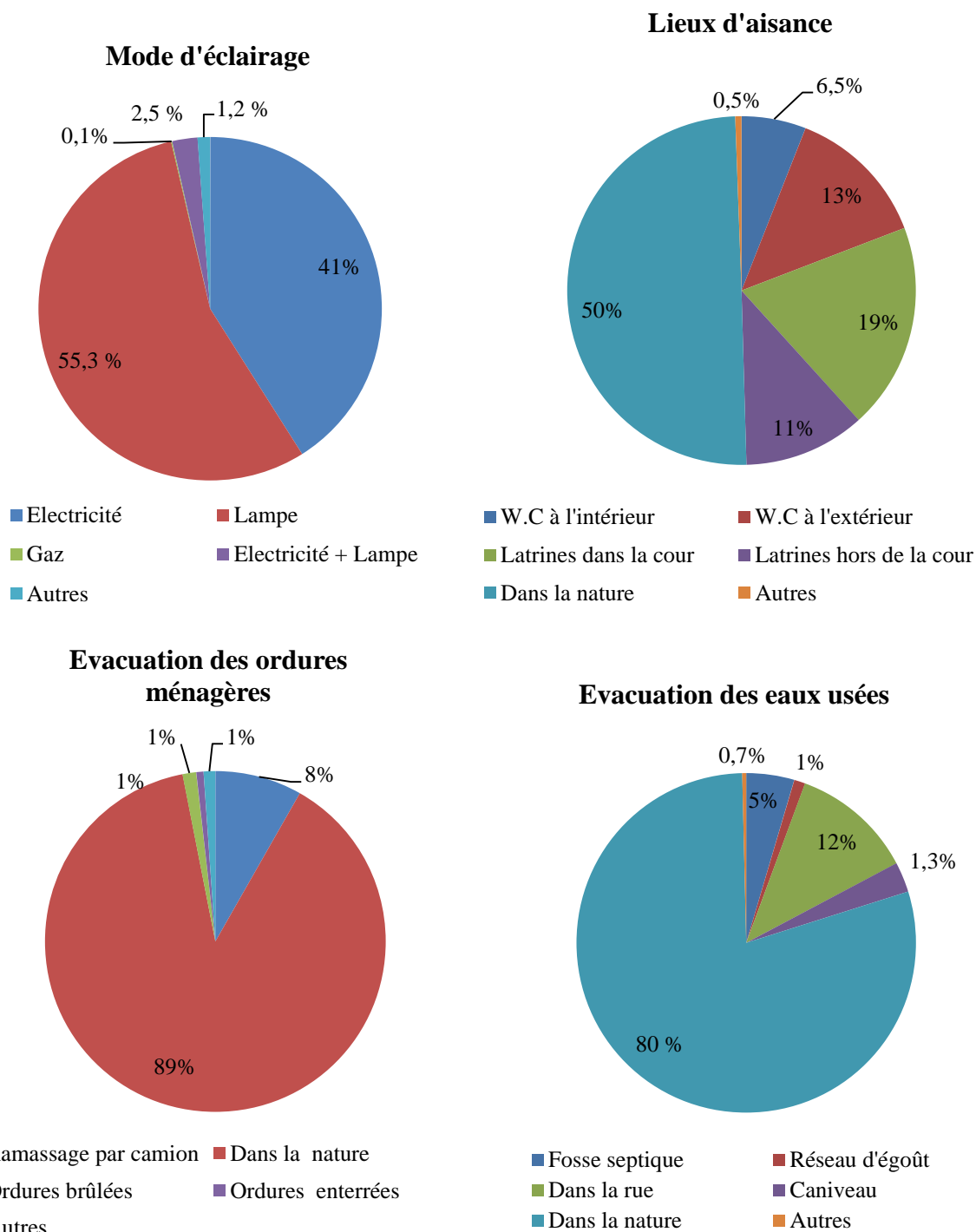
Carte 51 : Plan de la ville de Dabou



373. Le niveau d'équipement des habitations est relativement faible. A titre d'illustration, 41 % des habitations sont connectées au réseau électrique, et 7,4 % seulement au réseau d'adduction d'eau potable. De la même façon, de rares habitations possèdent un système d'assainissement. 89 % des habitations déversent leurs ordures ménagères dans la nature et 80 % font de même pour les eaux usées conduisant à des impacts écologiques conséquents.

374. Le niveau d'équipement en électroménager permet également de modérer le niveau d'urbanisation du District. 40 % des habitations ne possèdent en effet aucun équipement (télévision, radio, réfrigérateur, téléphone) et 44 % ne possèdent que la radio.

Figure 76 : Niveau d'équipement des habitations du District



Source : INS - RGPH 1998

375. Les initiatives en termes d'investissements immobiliers qu'a connus le District sont essentiellement d'ordre privé. Les assurances 3A-vie ont lancé dans différentes villes du pays un projet d'investissement immobilier permettant à des professeurs et à d'autres membres de la classe moyenne d'accéder à la propriété.
376. Le District a également profité du programme gouvernemental de 2013 de construction de 60 000 logements sociaux et économiques à Abidjan et à l'intérieur du pays, visant à mettre à disposition des classes moyennes et des populations moins aisées des logements décentes à des prix raisonnables.
377. Le prix des logements sociaux est ainsi compris entre 5 et 10 millions de FCFA, tandis que le prix des logements économiques est compris entre 10 et 15 millions de FCFA. Dans le cadre de ce programme, plusieurs projets sont lancés depuis 2012 dans les départements du District des Lagunes sur une superficie totale de 241 ha de terres, permettant d'ériger 6 748 logements, dont 70 % concernent des logements sociaux.

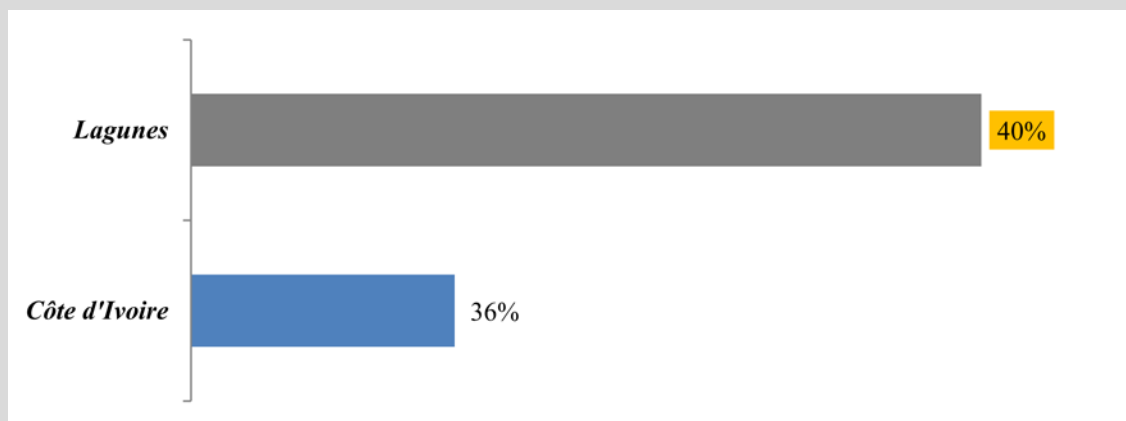
**Tableau 87 : Programme de construction de logements sociaux et économiques dans les départements du District des Lagunes**

Région	Départements	Surface du Terrain (ha)	Logements sociaux	Logements économiques	Total
Agnéby-Tiassa	Agboville	26	510	218	728
	Sikensi	55	1 078	462	1 540
	Taabo	20	392	168	560
	Tiassalé	25	490	210	700
Grands Ponts	Dabou	25	490	210	700
	Grand-Lahou	20	392	168	560
	Jacqueville	5	98	42	140
Mé	Adzopé	5	98	42	140
	Akoupé	20	392	168	560
	Alépé	20	392	168	560
	Yakassé-Attobrou	20	392	168	560
<b>Total District</b>		<b>241</b>	<b>4 724</b>	<b>2 024</b>	<b>6 748</b>

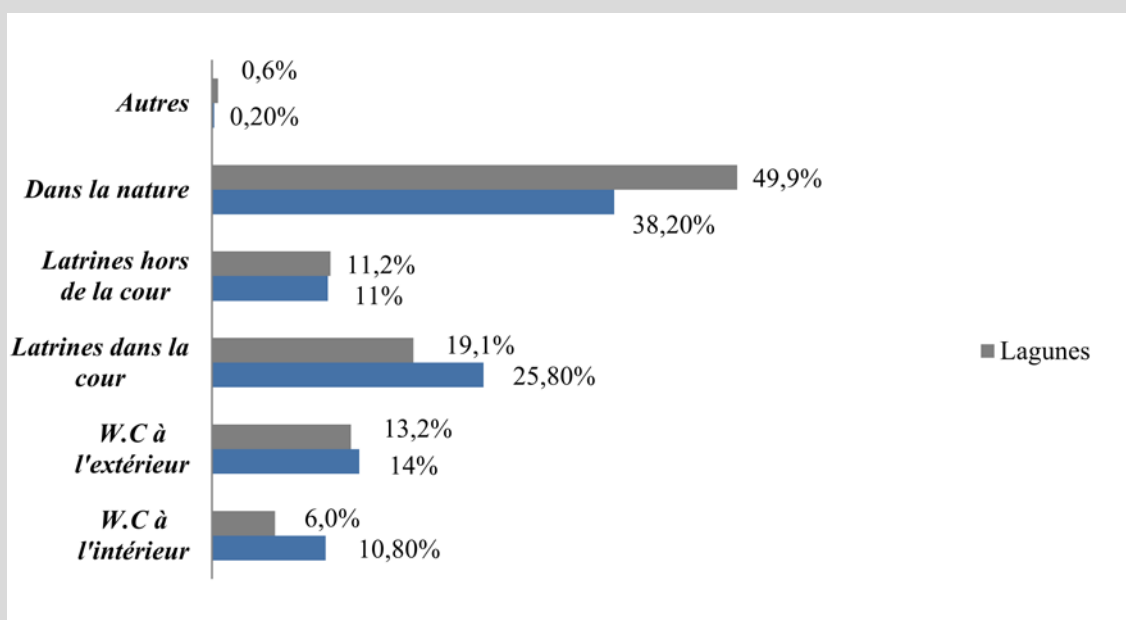
Source : Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire – 2013

**Chiffres clés 28 : Habitat**

**Taux d'habitation sans aucun équipement électroménager**



**Caractéristiques du lieu d'aisance**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### **Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie**

---

*Le District des Lagunes affiche un déficit d'urbanisation accentué par la croissance de la population et induisant un déficit de logements fonctionnels observé sur l'ensemble du territoire du District.*

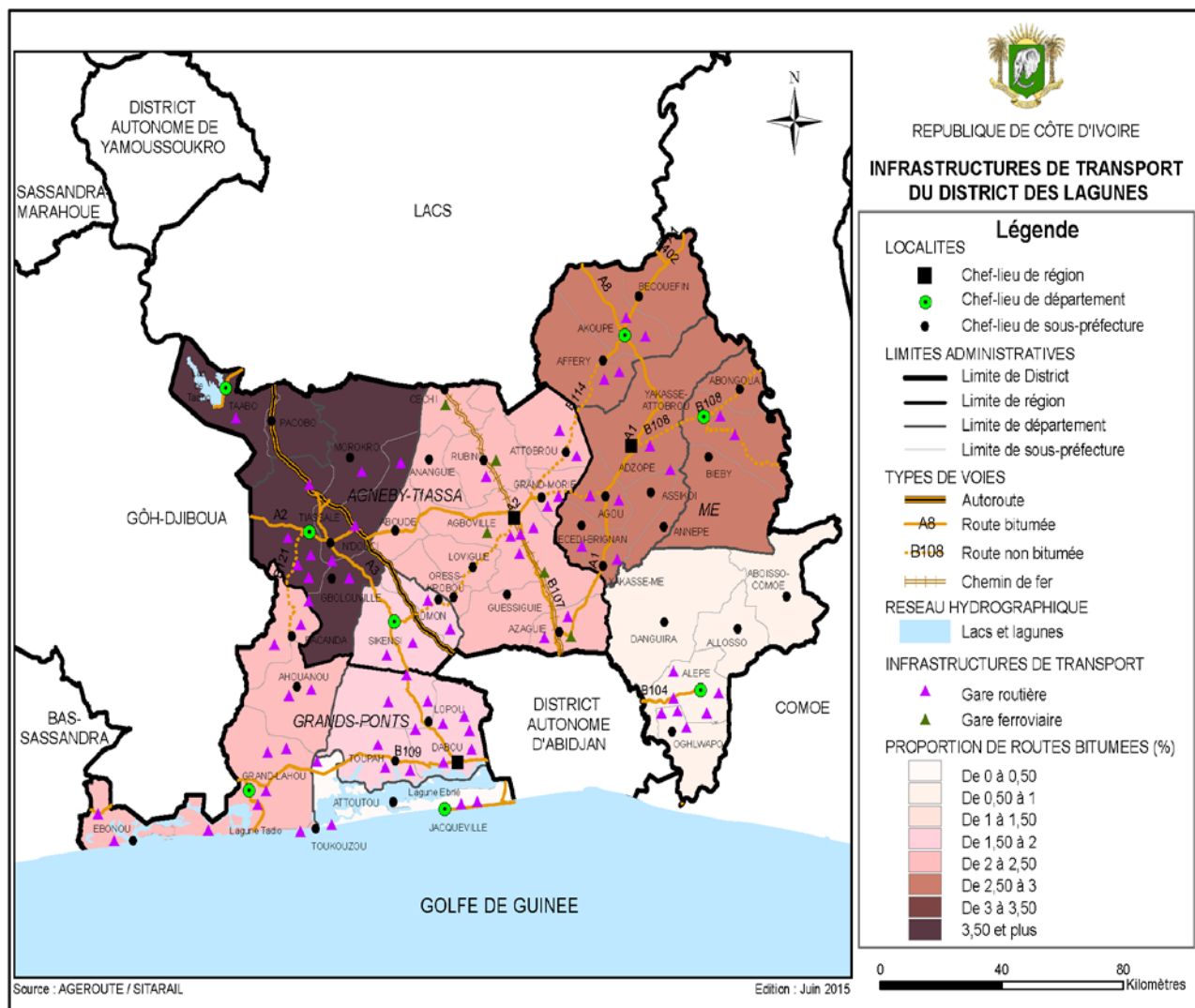
*Agboville, chef-lieu de la région Agnéby-Tiassa, est la ville la plus importante du District en termes de population. Le District compte d'autres importants pôles urbains tels que Dabou et Tiassalé.*

*Ces pôles doivent faire face à la croissance de leur population et aux manques d'investissements immobiliers publics et privés. La non-actualisation des plans d'urbanisation et la vétusté des infrastructures (voies non pavées) sont des problèmes courants auxquels les villes du District doivent faire face.*

## Chapitre 2. Transport et logistique

378. Le District des Lagunes représente un hub alternatif potentiel au District Autonome d'Abidjan. Le District est bien relié au reste du pays puisqu'il est traversé par différents axes de transport. C'est le cas de la principale autoroute du pays ainsi que de l'unique voie de chemin de fer.

Carte 52 : Infrastructures de transport du District des Lagunes



379. L'axe Abidjan – San Pedro qui passe par Dabou, l'axe Abidjan – Abengourou qui passe par Adzopé ainsi que l'axe Abidjan – Aboisso qui passe par Alépé sont relativement en bon état. En revanche, bien que le District des Lagunes soit un District côtier, celui-ci ne possède aucun port important de commerce.

### IV.2.1 Infrastructures routières

380. Le District des Lagunes compte 7 534 km de route soit 9,2 % du réseau national. La densité routière du District (soit la taille du réseau routier par rapport à la superficie) s'élève à 0,36 km/km<sup>2</sup>, supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,25 km/km<sup>2</sup>. La région de la Mé est celle qui présente la densité la plus importante du District avec un ratio de 0,41 km/km<sup>2</sup> (avec toutefois un réseau majoritairement non revêtu), contre 0,34 et 0,32 respectivement pour les régions des Grands Ponts et de l'Agnéby-Tiassa. Les routes du District sont majoritairement de type C (54 %) et de type D (28,3 %).

381. Avec 890 km de route revêtue, le District ne compte que 11,8 % de routes bitumées, ce qui est cependant supérieur à la moyenne nationale de 7,9 %. Ce taux présente de fortes disparités régionales avec 20,2 % de routes bitumées dans la région des Grands Ponts contre seulement 6,7 % dans la région de la Mé.

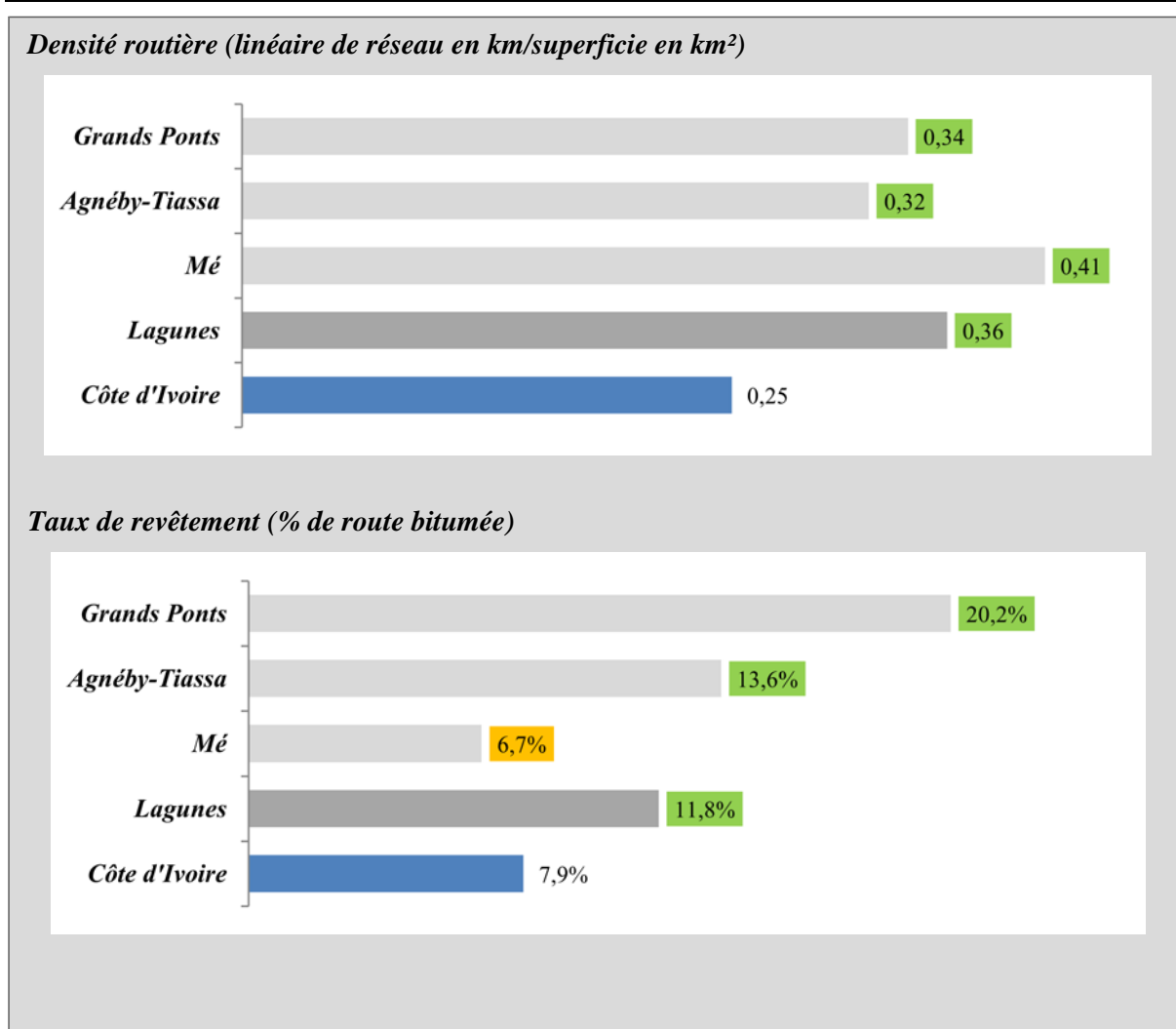
**Tableau 88 : Réseau routier dans le District avant 2010, par catégorie et type de route**

Région	Département	Type de route	A km	B km	C km	D km	Total km	% réseau national
Grands Ponts	Dabou	Route bitumée	60	48	0	0	108	1,66
		Route en terre	0	20	285	92	397	0,53
		<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>285</b>	<b>92</b>	<b>505</b>	<b>0,62</b>
	Grand-Lahou	Route bitumée	0	164	0	0	164	2,52
		Route en terre	0	26	296	279	601	0,80
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>190</b>	<b>296</b>	<b>279</b>	<b>765</b>	<b>0,93</b>
	Jacqueville	Route bitumée	0	35	0	0	35	0,54
		Route en terre	0	0	172	44	216	0,29
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>172</b>	<b>44</b>	<b>251</b>	<b>0,31</b>
Agnéby-Tiassa	Agboville	Route bitumée	94	67	0	0	161	2,47
		Route en terre	106	117	593	153	969	1,28
		<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>187</b>	<b>593</b>	<b>153</b>	<b>1 130</b>	<b>1,38</b>
	Tiassalé	Route bitumée	160	35	0	0	195	2,99
		Route en terre	7	39	850	394	1 290	1,71
		<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>74</b>	<b>850</b>	<b>394</b>	<b>1 485</b>	<b>1,81</b>
Mé	Adzopé	Route bitumée	179	0	0	0	179	2,75
		Route en terre	12	93	1 535	1 035	2 675	3,54
		<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>93</b>	<b>1 535</b>	<b>1 035</b>	<b>2 854</b>	<b>3,48</b>
	Alépé	Route bitumée	0	48	0	0	48	0,74
		Route en terre	0	0	356	140	496	0,66
		<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>356</b>	<b>140</b>	<b>544</b>	<b>0,66</b>
<b>Total District</b>			<b>618</b>	<b>695</b>	<b>4 087</b>	<b>2 137</b>	<b>7 534</b>	<b>9,19</b>

Source : Ageroute, 2011

382. Le District possède la particularité d'être traversé par la principale autoroute de Côte d'Ivoire : l'autoroute du nord qui relie les deux capitales du pays en deux heures.
383. D'autres importants axes routiers traversent le District et relient ainsi Abidjan à Adzopé, Akoupé, Alépé, Agboville, Dabou et Tiassalé. Les axes interurbains sont cependant insuffisants : seules les routes reliant Adzopé à Akoupé et Agboville à Tiassalé sont des routes principales bitumées. D'importantes routes non bitumées, mais aussi de plus petites routes parfois peu praticables relient les autres villes du District entre elles.
384. Les axes Abidjan-Adzopé et Abidjan-Agboville sont relativement en bon état, mais la plupart des autres axes routiers du District souffrent d'un déficit d'entretien courant. De plus, le District est pénalisé par une mauvaise connectivité entre ses principaux départements, voire l'absence de voies routières transverses notamment les axes Agboville-Dabou, Agboville-Adzopé et Adzopé-Alépé. Ceci rend l'accessibilité de certaines localités difficile, condamnant ainsi l'essor économique et social de ces dernières.

### Chiffres clés 29 : Infrastructures routières



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

## IV.2.2 Infrastructures ferroviaires

385. Le pays est traversé par une ligne ferroviaire internationale qui relie Abidjan à Ouagadougou au Burkina Faso, en passant notamment par Agboville, Dimbokro et Bouaké. Cette ligne a été construite entre 1905 et 1954 par la régie des chemins de fer Abidjan-Niger qui l'a exploitée jusqu'en 1989. L'exploitation est reprise en 1995 par l'entreprise ivoirienne Sitarail, filiale du groupe Bolloré Africa Logistics. Bien qu'elle ait été interrompue à de nombreuses reprises à cause de la guerre qu'a connue le pays, le transport des personnes et des marchandises est aujourd'hui assuré.
386. Cette ligne longue de 1 145 kilomètres dessert sept grandes villes de Côte d'Ivoire et 35 gares. Le District des Lagunes est ainsi traversé par 82 km de voie ferrée et compte 4 gares (du sud vers le nord) : Azaguié, Agboville, Rubino et Cédi, toutes situées dans la région de l'Agnéby-Tiassa. Elle permet ainsi le transport des personnes et des productions de la région, essentiellement agricoles.
387. Cet axe est cependant insuffisant, car il ne dessert qu'une portion du District et ne permet pas d'assurer le transport de l'ensemble des productions. A titre d'exemple, le transport des ressources minières en manganèse du District n'est pas assuré par voie ferrée.
388. De plus, la voie ferrée n'est pas entretenue et n'a pas connu de mise à niveau récente. La vitesse moyenne des trains de transport de marchandises est de 15 km/h et celle des trains de transport de passagers de 25 km/h.

### Chiffres clés 30 : Infrastructures ferroviaires

- 1 ligne de train
- 5 gares ferroviaires
- 82 km de voie ferrée
- Vitesse moyenne 20 km/h

### Synthèse 11 : Transport et logistique

*Le District des Lagunes profite grandement de sa proximité avec Abidjan. Ainsi, il est traversé par les principaux axes routiers qui relient le District Autonome au reste du pays, notamment l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou (unique chemin de fer en activité de Côte d'Ivoire), l'autoroute Abidjan-Yamoussoukro (unique autoroute du pays) ainsi que les axes Abidjan-San Pedro et Abidjan-Abengourou.*

*De ce fait, les principales villes du District sont reliées à Abidjan par des axes praticables de bonne qualité.*

*Cependant, la connexion des villes du District entre elles est encore insuffisante. En effet, les axes existants sont souvent en mauvais état : de nombreuses routes ne sont pas bitumées et d'autres sont devenues peu praticables du fait du manque d'entretien.*

*Le District, bien qu'il soit côtier n'est doté d'aucun port de pêche ou de commerce important. De plus, l'aéroport de Dabou n'est plus en activité.*

## Chapitre 3. Équipement et infrastructures

### IV.3.1 Électricité

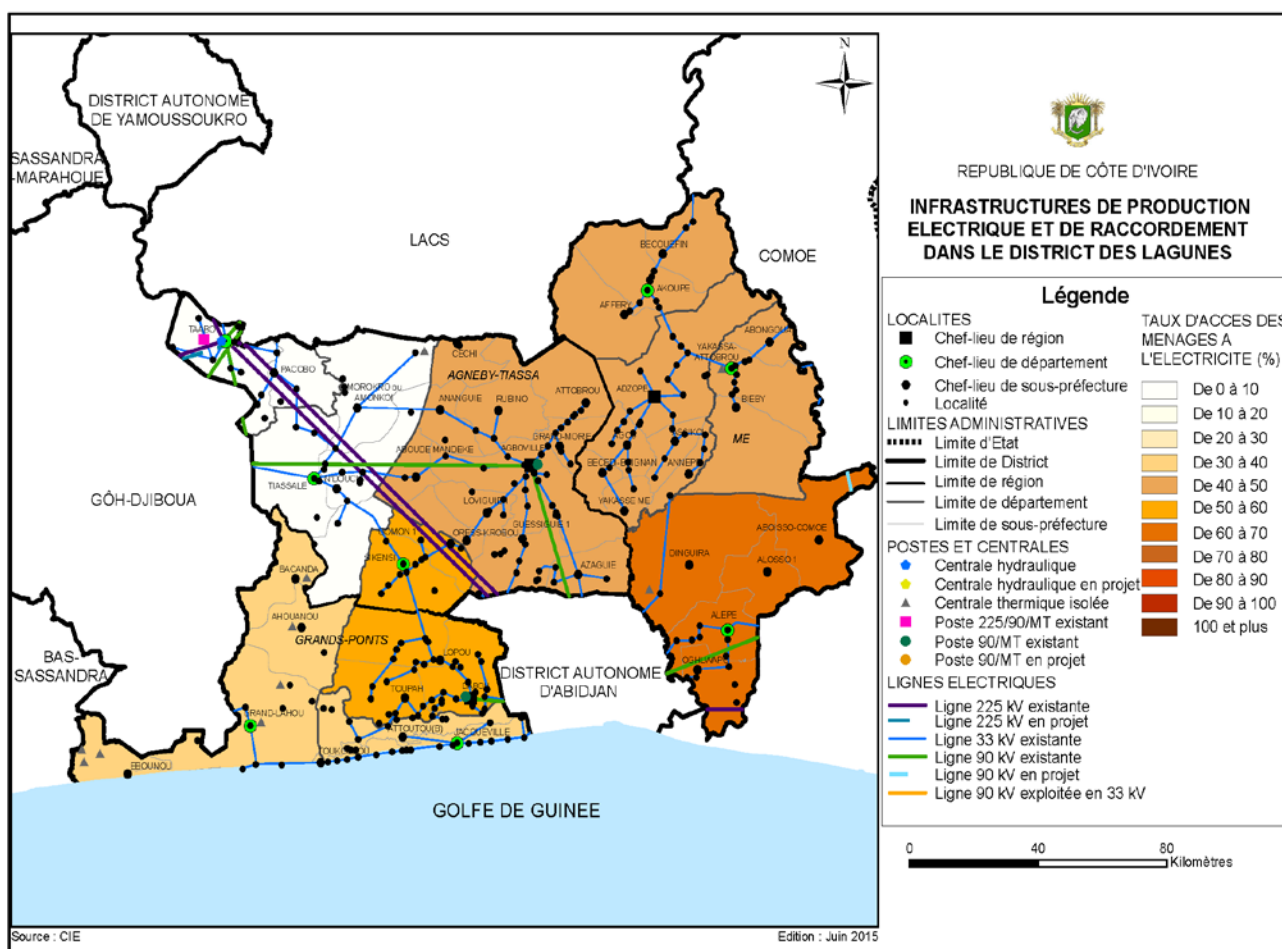
#### IV.3.1.1 Production

389. Le nord du District des Lagunes compte l'un des 6 barrages hydroélectriques du pays : le barrage de Taabo. Ce barrage est moyen par ses dimensions et le volume de sa réserve d'eau, mais demeure le plus important au niveau de sa productivité. D'une puissance de 210 MW, il génère à lui seul 35 % de l'énergie électrique nationale et répond ainsi en grande partie à la demande en électricité du pays.

#### IV.3.1.2 Électrification

390. Avec 287 localités électrifiées sur les 400 localités recensées, le District des Lagunes affiche un taux de couverture de 72 %, au-dessus de la moyenne nationale de 34 %. Ce taux place le District des Lagunes au 4<sup>ème</sup> rang national en termes de pourcentage de localités électrifiées.

Carte 53 : Infrastructures de production électrique et des raccordements



391. L'électrification du District présente des disparités régionales importantes puisque la région des Grands Ponts affiche un taux de couverture de seulement 65 %. Ce déficit est plus important dans le département de Grand-Lahou dont le taux de couverture électrique est de 31 %. Les taux de couverture des départements de Dabou et de Yakassé-Attobrou sont supérieurs à 95 %.

**Tableau 89 : Taux de couverture des régions du District**

Régions	Nombre de localités électrifiées	Taux de couverture <sup>91</sup> (%)
Agnéby-Tiassa	119	70
Grands Ponts	88	65
Mé	80	84
<b>Total District</b>	<b>287</b>	<b>72</b>

Source CIE 2014 - Année 2013 - ND : Non Disponible

#### IV.3.1.3 Consommation

392. Avec plus de 75 000 logements connectés au réseau de la CIE en 2013 (soit 44 % des ménages du District), et une consommation domestique annuelle moyenne de 930 kWh/abonné, le District des Lagunes se situe au 12<sup>ème</sup> rang à l'échelle du pays, et donc en deçà de la moyenne nationale (1 435 kWh/an/abonné).
393. Le District compte également 8 030 professionnels connectés au réseau de la CIE qui enregistrent une consommation annuelle moyenne de 3 215 kWh/abonné. Cette consommation place le District des Lagunes en 11<sup>ème</sup> position, en deçà de la moyenne du pays située à 4 554 kWh/an/professionnel.
394. Concernant l'éclairage public, le District se situe au 8<sup>ème</sup> rang national avec une moyenne annuelle de 32 385 kWh par an contre plus de 36 000 kWh par an au niveau national.

**Tableau 90 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne basse tension par région**

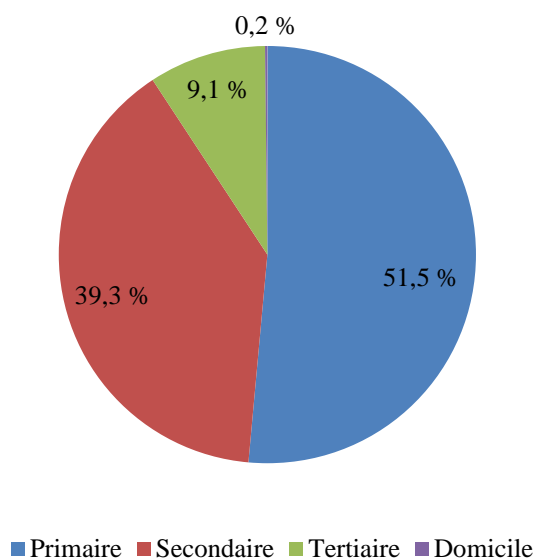
Région	Domestique		Éclairage public		Professionnel		Progression abonnés 2012/2013
	Nb Abonnés	Conso. annuelle moyenne <sup>92</sup>	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne	
<b>Agnéby-Tiassa</b>	26 250	929	223	32 238	2 727	3 137	+ 3,6 %
<b>Grands Ponts</b>	22 612	1 018	228	23 783	2 427	3 639	+ 3,9 %
<b>Mé</b>	26 646	856	238	32 080	2 876	2 932	+ 3,9 %
<b>Total District</b>	<b>75 508</b>	<b>930</b>	<b>689</b>	<b>29 385</b>	<b>8 030</b>	<b>3 215</b>	<b>+ 3,8 %</b>

Source CIE 2014 ; Année 2013

395. La consommation électrique basse tension (domestique, professionnel et publique) est homogène dans les trois régions du District.
396. Le nombre d'abonnés basse tension du District a augmenté d'environ 4 % entre 2012 et 2013, et ce de manière uniforme entre les régions. Cette croissance se situe en deçà de la croissance nationale de 7 %.

<sup>91</sup> Cf. Glossaire

<sup>92</sup> Consommation annuelle moyenne par abonnée exprimée en kWh par abonné

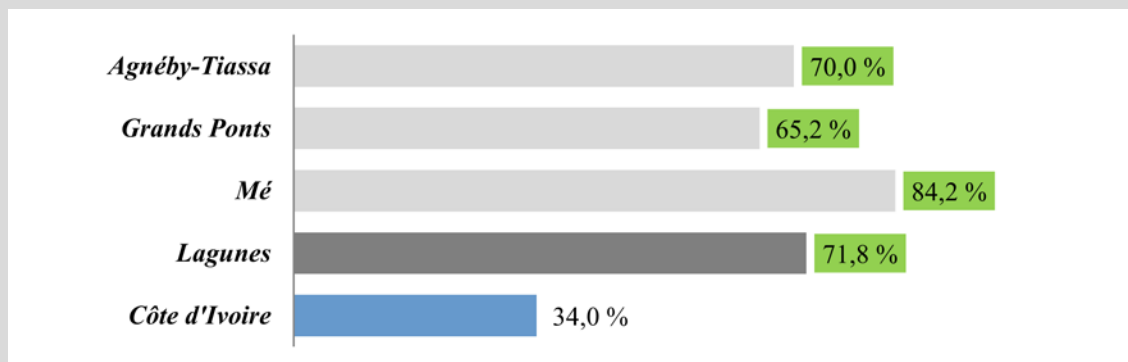
**Figure 77 : Répartition de la consommation électrique haute tension par usage**

Source CIE 2014 ; Année 2013

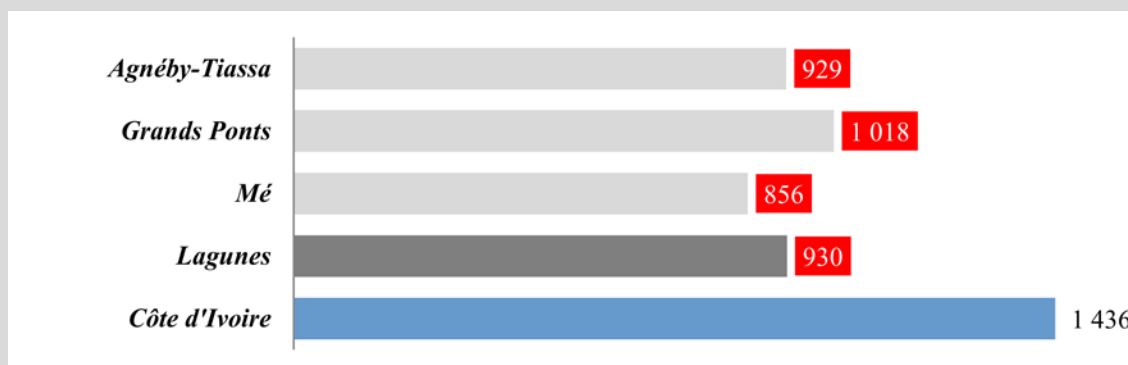
397. Le réseau à haute tension comprise entre 33 kV et 230 kV est utilisé pour le transport de grandes quantités d'énergie électrique. Il dessert principalement les grands industriels.
398. Le District compte 292 abonnés au réseau à haute tension pour une consommation totale de 102 836 455 kWh en 2013, qui représente 4,8 % de la consommation nationale en électricité à haute tension. La consommation haute tension du District le place tout de même en 4<sup>ème</sup> position des districts de Côte d'Ivoire, derrière le District Autonome d'Abidjan, et les Districts des Savanes et du Bas-Sassandra.
399. Le District des Lagunes se place ainsi au 7<sup>ème</sup> rang national en termes de consommation annuelle moyenne HT par abonné avec une moyenne de consommation annuelle de 352 180 kWh par abonné contre 552 715 kWh au niveau national.
400. La consommation haute tension du District est dominée par le secteur primaire qui représente plus de la moitié de la consommation en haute tension du District, expliqué par la part importante du secteur agricole dans l'économie du District des Lagunes.

**Chiffres clés 31 : Électricité**

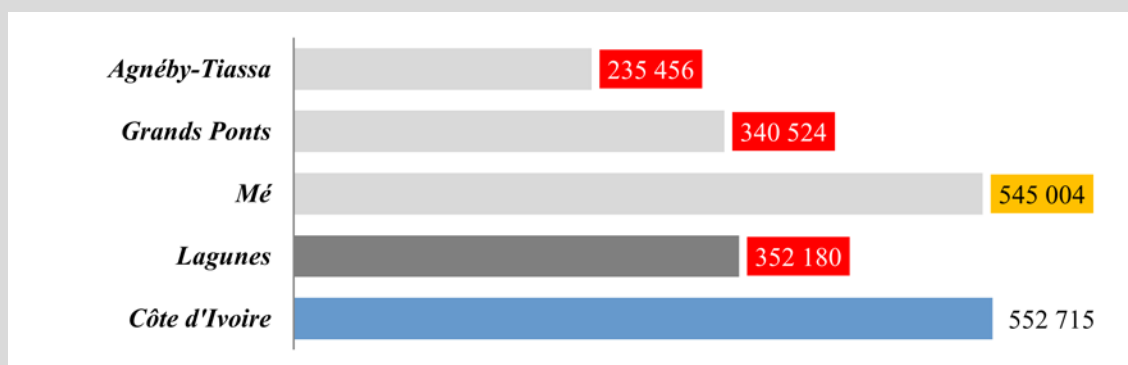
**Taux de couverture des localités**



**Consommation domestique moyenne (kWh/abonné/an)**



**Consommation haute tension moyenne (kWh/abonné/an)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

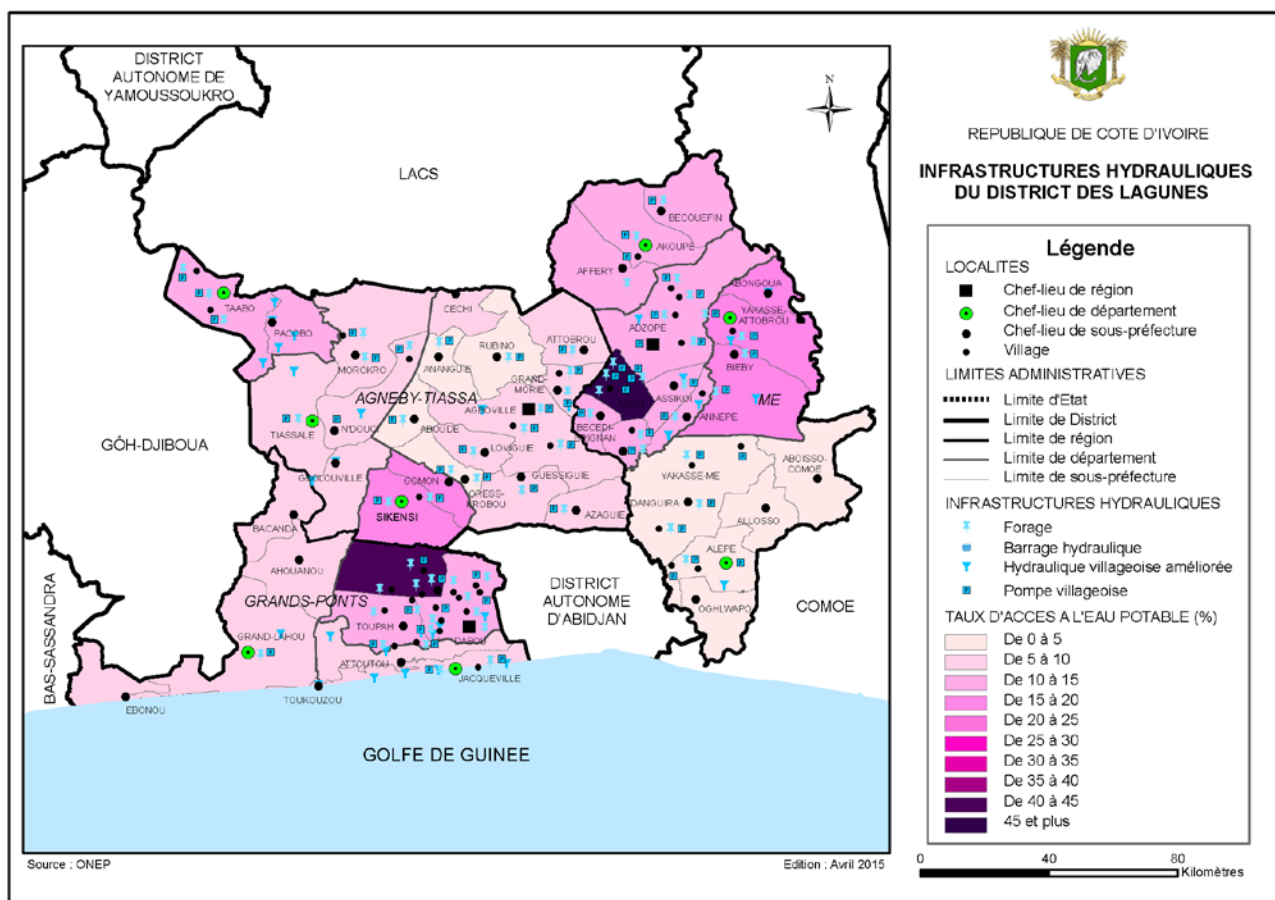
### IV.3.2 Eau potable

401. L'accès à l'eau potable est assuré dans le District des Lagunes, comme dans l'ensemble des Districts de Côte d'Ivoire, par 3 types de systèmes hydrauliques :

- L'hydraulique urbaine : desserte des agglomérations urbaines des chefs-lieux de régions et de départements via la SODECI.
- L'hydraulique villageoise améliorée (HVA) : système d'adduction à l'eau potable composé d'un forage équipé de pompe électrique, d'un réservoir surélevé et d'un réseau simplifié alimentant des bornes-fontaines équitablement réparties dans le village.
- L'hydraulique villageoise : approvisionnement en eau potable des communautés villageoises dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV) à travers l'exploitation des eaux souterraines (de préférence de surface). Les critères d'adduction des localités rurales étant de 1 point d'eau pour une localité de 100 à 600 habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants.

402. Le District des Lagunes affiche des disparités dans l'accès à l'eau potable puisqu'aux alentours de Dabou et d'Adzopé 40 à 45 % des ménages ont accès à l'eau potable, alors qu'autour des sous-préfectures d'Abouédé (région de l'Agnéby-Tiassa) et d'Alépé (région de la Mé) ce taux ne dépasse pas 10 %.

Carte 54 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable



403. Afin d'accéder à l'eau, la population utilise majoritairement les puits publics (30 %), les puits dans la cour (16 %) et les eaux courantes dans la cour (15,1 %). Ces taux comparés aux taux

nationaux soulignent les problématiques d'accès à l'eau dans le District. En effet, au niveau national, seule 12,8 % de la population a accès à l'eau courante contre seulement 7,8 % dans le District des Lagunes.

404. Certaines infrastructures existantes dans le District des Lagunes sont défectives ou insuffisantes. Ainsi, la capacité de l'unique château d'eau de la ville de Dabou ne suffit pas pour l'alimentation en eau potable de toute la ville. De plus, si tous les villages du département de Dabou disposent d'un château d'eau, par manque d'entretien, de nombreuses coupures entraînent parfois une pénurie en eau potable. Ce constat est aggravé du fait de la croissance de la population du District en milieu urbain comme en milieu rural.

#### IV.3.2.1 Hydraulique urbaine

405. Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine atteint 77 % dans le District contre 59 % au niveau national. Cette couverture est plus élevée dans la région de la Mé avec 83 % des localités éligibles desservies en hydraulique urbaine (HU). A l'inverse, le département de Grand-Lahou n'est couvert qu'à 43 %.

**Tableau 91 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU) (2013)**

Région	Département	Nbr de localités éligibles (HU)	Nbr de localités desservies (HU)	Taux de couverture (%)
Agnéby-Tiassa	Agboville	34	26	76
	Sikensi	9	8	89
	Tiassalé	23	15	65
<b>Total région</b>		<b>66</b>	<b>49</b>	<b>74</b>
Grands Ponts	Dabou	24	21	88
	Grand-Lahou	7	3	43
	Jacqueville	8	4	50
<b>Total région</b>		<b>39</b>	<b>28</b>	<b>72</b>
Mé	Adzopé	23	22	96
	Akoupé	14	10	71
	Alépé	19	15	79
	Yakassé-Attobrou	7	5	71
<b>Total région</b>		<b>63</b>	<b>52</b>	<b>83</b>
<b>Total District</b>		<b>168</b>	<b>129</b>	<b>77</b>

Source : ONEP, 2014

406. Le District des Lagunes compte<sup>93</sup> 23 stations de traitement : 3 barrages, 16 forages et 4 en eau de surface avec un linéaire total de 558 266 km. Ce réseau permet de couvrir une population de 1 110 529 habitants soit 75,1 % de la population du District.
407. Cependant, ces centres de production ne permettent pas systématiquement de couvrir les besoins de la population bénéficiaire. Ainsi, les régions de l'Agnéby-Tiassa et de la Mé affichent un déficit de production respectivement de 7 514 m<sup>3</sup> par jour et 6 994 m<sup>3</sup> par jour. Ce déficit est

<sup>93</sup> ONEP - 2012

particulièrement marqué dans les localités d'Agboville (1 765 m<sup>3</sup> par jour) et Akoupé (1 398 m<sup>3</sup> par jour).

**Tableau 92 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable par sous-préfecture (2013)**

Région	Département	Centre de production	Pop bénéficiaire	Production m <sup>3</sup> /j	Besoin m <sup>3</sup> /j	Déficit m <sup>3</sup> /j	Taux de couverture (%)
Agnéby-Tiassa	Agboville	Abouédé	23 117	330	1 156	826	29
		Agboville	96 018	3 036	4 801	1 765	63
		Attobrou	20 939	170	1 047	877	16
		Guessigué	7 213	308	216	-92	143
		M'bérié	9 971	75	299	224	25
		Offoriguie	2 469	88	74	-14	119
		Azaguié	25 982	330	1 039	709	32
		Grand-Morié	9 446	121	283	162	43
		Grand-Yapo	7 798	66	234	168	28
		Lovigué	3 879	264	155	-109	170
		Oress-Krobou	6 992	154	210	56	73
		Ananguié	11 666	45	467	422	10
		Rubino	18 255	506	730	224	69
	Sikensi	Badasso/Elibou	18 291	202	732	530	28
		Gomon	18 970	24	759	735	3
	Tiassalé	Attiguéhi	7 907	176	395	219	45
		Ahondo	2 354	66	71	5	93
		Taabo-cité	7 787	1 920	234	-1 686	821
		Taabo-village	4 149	50	124	74	40
		Affikro	282	77	8	-69	963
		Binao/Boussoué	14 732	220	589	369	37
		Léléblé	5 091	72	153	81	47
		Morokro	6 456	95	194	99	49
Tiassalé	71 776	1 650	3 589	1 939	46		
<b>Total région</b>			<b>401 540</b>	<b>10 045</b>	<b>17 559</b>	<b>7 514</b>	<b>57</b>
Grands Ponts	Dabou	Akakro	3 089	72	93	21	77
		Akradio	7 643	176	229	53	77
		Bodou	6 082	48	182	134	26
		Bouboury	4 164	176	125	-51	141
		Dabou	88 916	3 784	4 446	662	85
		Débrimou	6 621	176	199	23	88
		Lopou	14 969	418	599	181	70
		Nouvelle Osrou	7 357	187	221	34	85
		Opoyoumen	3 256	90	98	7	92
		Orbaff	5 640	207	169	-38	122
		Orgaff	2 256	198	68	-130	291
		Pandah	1 701	176	51	-125	345
		Bieux-Bdien	4 669	88	140	52	63
		Yassap	6 564	242	197	-45	123
	Sikensi	29 491	1 080	1 180	100	92	
	Grand-Lahou	Grand-Lahou	41 032	1 180	2 052	872	58
	Jacqueville	Akrou	2 603	660	78	-582	846
		Jacqueville	19 453	374	778	404	48
Nigui-Assoko		1 753	44	53	9	83	
<b>Total région</b>			<b>257 259</b>	<b>9 376</b>	<b>10 958</b>	<b>1 581</b>	<b>86</b>

Région	Département	Centre de production	Pop bénéficiaire	Production m <sup>3</sup> /j	Besoin m <sup>3</sup> /j	Déficit m <sup>3</sup> /j	Taux de couverture (%)
Mé	Adzopé	Adzopé	72 413	2 400	3 621	1 221	66
		Ahouabo	20 715	396	1 036	640	38
		Biasso	7 581	242	227	-15	107
		Moapé	8 837	242	265	23	91
		Afféry	35 972	418	1 799	1 381	23
		Abié	6 595	110	198	88	56
		Andé	3 731	176	112	-64	157
		Boudépé	11 474	242	344	102	70
		Diapé	6 399	132	192	60	69
		Grand-Akoudzin	5 602	176	168	-8	105
		Yakassé-Mé	13 715	276	549	273	50
		Bécouéfin	11 724	154	469	315	33
		Annépé	4 420	154	133	-21	116
		Assikoi	6 816	220	204	-16	108
		Diasson	6 431	176	193	17	91
	Bécédi-Brignan	16 387	440	655	215	67	
	Akoupé	Akoupé/Bacon	80 609	1 826	3 224	1 398	57
		Bouapé	4 640	110	139	29	79
	Alépé	Dinguirra	11 439	308	458	150	67
		Domolon	8 382	396	251	-145	158
		Dzeudji	8 348	242	250	8	97
		Kodjoussou	9 253	308	278	-30	111
		Montézo	52 580	1 672	2 103	431	80
	Yakassé-Attobrou	Biéby	10 505	164	420	256	39
		Diangobo	14 790	176	444	268	40
		Yakassé-Attobrou	12 372	162	495	333	33
	<b>Total région</b>			<b>451 730</b>	<b>11 318</b>	<b>18 227</b>	<b>6 994</b>
<b>Total District</b>			<b>1 110 529</b>	<b>30 739</b>	<b>46 744</b>	<b>16 089</b>	<b>66</b>

Source : ONEP, 2014

### IV.3.2.2 Hydraulique villageoise améliorée (HVA)

408. Le taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée atteint 18 % dans le District des Lagunes, soit 5 points de mieux que la moyenne nationale de 13 %. Ce taux présente cependant des disparités avec 38 % dans le département de Jacqueville (6 localités équipées sur les 16 recensées) contre seulement 3 % à Agboville et 6 % à Alépé.

**Tableau 93 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)**

Région	Département	Nombre de localités			Taux de pénétration (%)
		Eligibles en HVA	Equipées en HVA	A équiper en HVA	
Grands Ponts	Dabou	20	4	16	20
	Jacqueville	16	6	10	38
	Grand-Lahou	14	2	12	14
<b>Total Région</b>		<b>50</b>	<b>12</b>	<b>38</b>	<b>24</b>
Mé	Adzopé	21	8	13	38
	Alépé	17	1	16	6
<b>Total Région</b>		<b>38</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>24</b>
Agnéby-Tiassa	Agboville	37	1	36	3
	Tiassalé	38	8	30	21
<b>Total Région</b>		<b>75</b>	<b>9</b>	<b>66</b>	<b>12</b>
<b>District des Lagunes</b>		<b>163</b>	<b>30</b>	<b>133</b>	<b>18</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>		<b>2138</b>	<b>268</b>	<b>1870</b>	<b>12,5</b>

Source : ONEP - 2014

### IV.3.2.3 Hydraulique villageoise (HV)

409. Avec 782 pompes à motricité humaine (PMH) installées sur 939 estimées pour répondre aux besoins de la population, le taux de pénétration en hydraulique villageoise atteint 83 % soit 10 points de mieux que la moyenne nationale de 69,7 %.
410. Le taux de pénétration est plus faible dans la région de l'Agnéby-Tiassa avec 115 pompes à motricité humaine non installées.

**Tableau 94 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)**

Région	Population estimée (2013)	Besoins estimés en PMH	PMH en exploitation	PMH manquantes	Taux de pénétration (%)
Grands Ponts	114 852	169	142	27	84
Mé	193 883	168	153	15	91
Agnéby-Tiassa	373 691	602	487	115	81
Lagunes	682 426	939	782	157	83
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>11 108 731</b>	<b>24 522</b>	<b>17 086</b>	<b>7 436</b>	<b>69,7</b>

Source : ONEP – 2014 ; PMH : Pompe à motricité humaine

**Chiffres clés 32 : Eau potable**

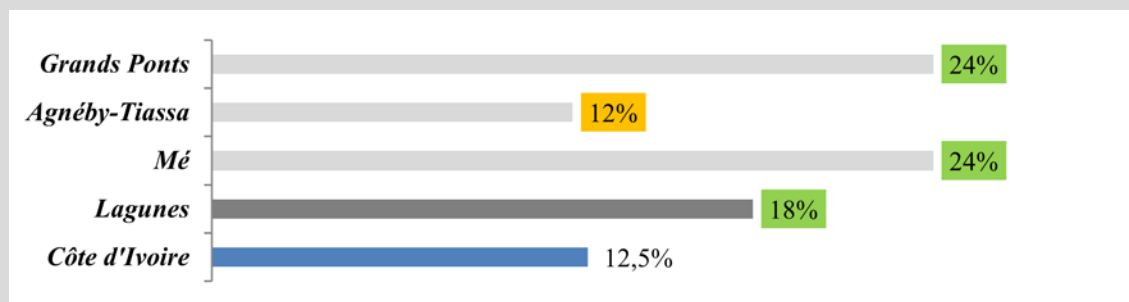
**Taux de couverture en hydraulique urbaine des localités éligibles**



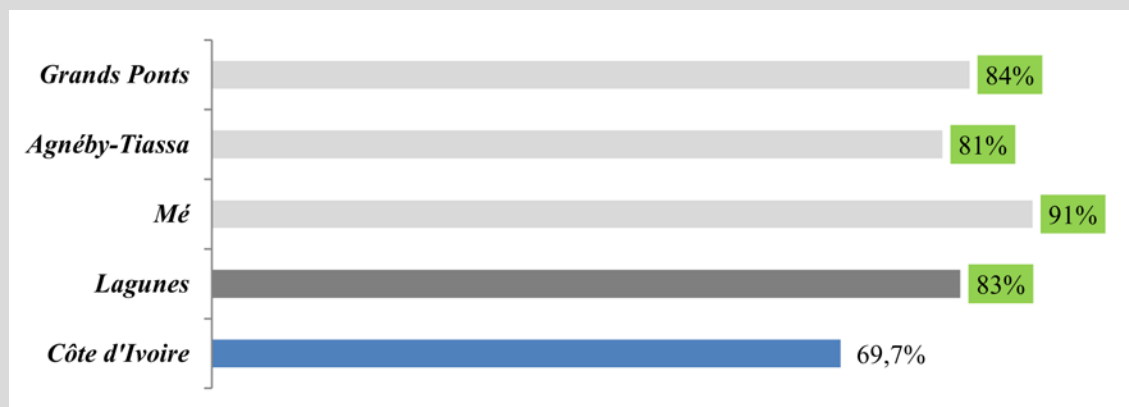
**Taux de couverture des centres de traitement de l'hydraulique urbaine**



**Taux de couverture en hydraulique villageoise améliorée (HVA)**



**Taux de couverture en hydraulique villageoise (PMH)**



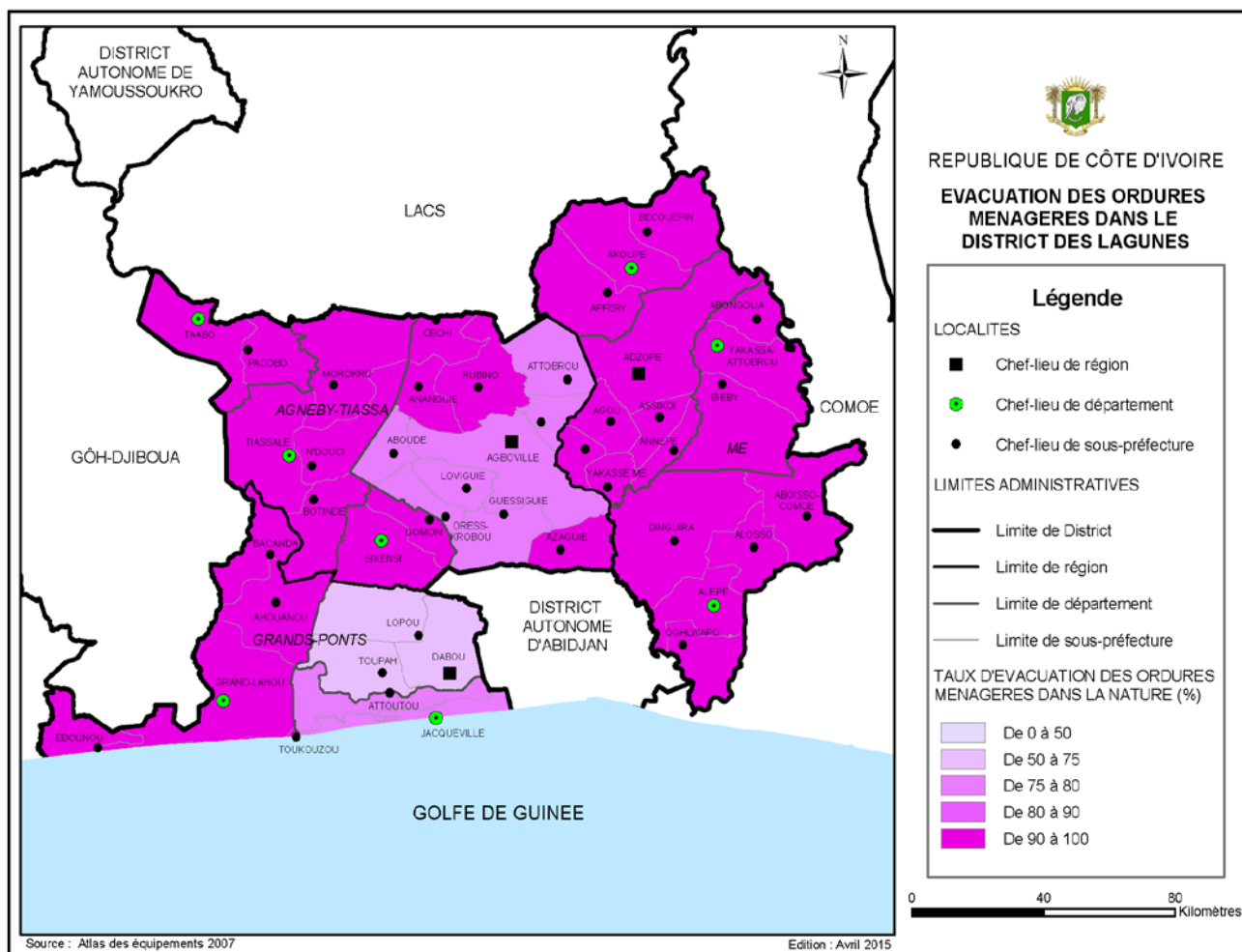
Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### IV.3.3 Assainissement

#### IV.3.3.1 Assainissement solide

411. Au vu de l'insuffisance des infrastructures, environ 90 % des ordures ménagères du District sont évacuées dans la nature, contre une moyenne de 74 % au niveau national. Ce taux connaît une légère amélioration au niveau des départements de Dabou et d'Adzopé où il est compris entre 50 % et 75 %.

Carte 55 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature



412. Ces taux témoignent de l'absence et/ou de la défaillance du système de collecte des ordures. En effet, seule la ville d'Abidjan et quelques grands centres urbains tel que le centre de Dabou bénéficient d'un système de collecte des ordures ménagères.

**Tableau 95 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département**

Région	Département	Ordures solides (%)				
		Ramassage par camion	Dans la nature	Ordures brûlées	Ordures enterrées	Autres
Grands Ponts	Grand-Lahou	3,4	91,9	1,4	0,9	2,4
	Dabou	14,7	82,2	1,7	0,4	1,0
	Jacqueville	11,0	85,7	1,2	1,1	1,0
Agnéby-Tiassa	Tiassalé	6,3	91,3	0,9	0,7	0,8
Mé	Alépé	1,4	95,8	1,2	0,8	0,8
Moyenne District		<b>8,2</b>	<b>88,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>
Côte Ivoire		<b>21,6</b>	<b>74,9</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>

Source : INS – RGPH 1998

413. L'évacuation dans la nature et/ou dans la rue des déchets a un impact nuisible sur le territoire et la population :

- Risques d'épidémie, dont le choléra, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune ;
- Défiguration des espaces publics et dégradation du cadre de vie des populations ;
- Dégradation de l'écosystème.

#### IV.3.3.2 Assainissement liquide

414. Les principaux centres urbains et villages du District ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement adaptées aux industriels et aux populations. En effet, seule 1,1 % de la population du District utilise un réseau d'égout, 11 % déversent leurs déchets dans la rue et près de 80 % dans la nature. Ces ratios sont homogènes dans tout le District.

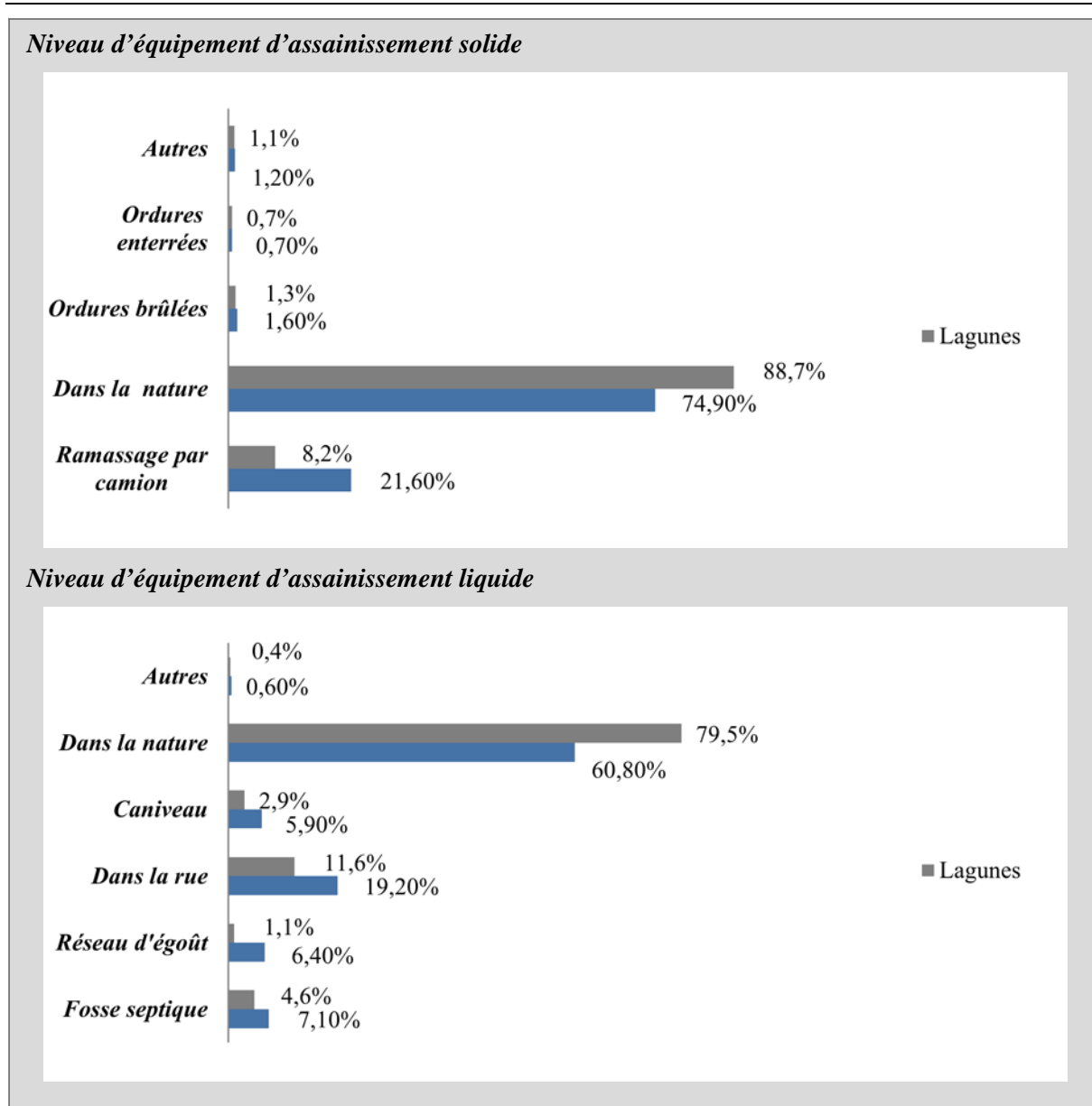
**Tableau 96 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département**

Région	Département	Ordures liquides (%)					
		Fosse septique	Réseau d'égout	Dans la rue	Caniveau	Dans la nature	Autres
Grands Ponts	Grand-Lahou	1,9	0,6	4,2	1,2	92,1	0,0
	Dabou	8,0	1,3	16,1	4,8	69,3	0,5
	Jacqueville	5,9	0,9	5,7	3,9	82,6	1,0
Agnéby-Tiassa	Tiassalé	2,8	0,8	14,5	2,1	79,5	0,3
Mé	Alépé	2,5	1,5	7,1	1,2	87,4	0,3
Moyenne District		<b>4,6</b>	<b>1,1</b>	<b>11,6</b>	<b>2,9</b>	<b>79,5</b>	<b>0,4</b>
Côte Ivoire		<b>7,1</b>	<b>6,4</b>	<b>19,2</b>	<b>5,9</b>	<b>60,8</b>	<b>0,6</b>

Source : INS – RGPH 1998

415. Par ailleurs, l'insuffisance du réseau de caniveaux provoque des inondations dans la majorité des quartiers et des routes du District, qui s'accroissent inévitablement lors de la saison des pluies.

**Chiffres clés 33 : Assainissement**



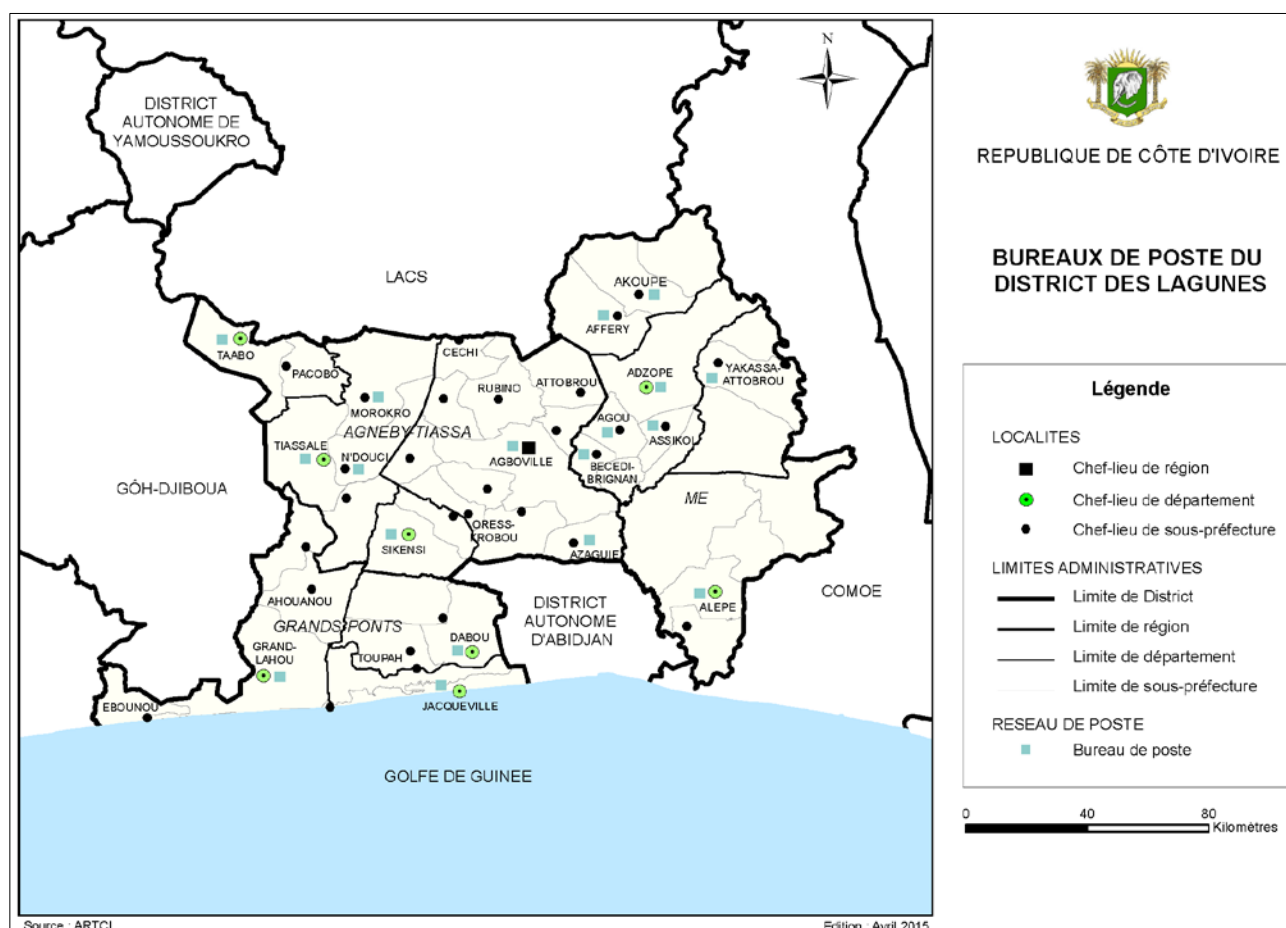
Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

## IV.3.4 Communication et nouvelles technologies de l'information

### IV.3.4.1 Réseau de la poste

416. Le District compte 8 départements abritant des bureaux de poste : Agboville, Alépé, Dabou, Grand-Lahou, Jacqueville, Sikensi, Tiassalé et Akoupé. Ces bureaux de poste emploient au total 21 personnes.

Carte 56 : Réseau de poste du District des Lagunes



417. 20 localités qui bénéficient de services postaux au sein du District des Lagunes, soit 10 % de l'ensemble des localités desservies en Côte d'Ivoire. La densité du réseau de poste est donc peu élevée avec seulement 0,10 agence postale/100 km<sup>2</sup>.

418. Par ailleurs, le District compte 13 290 boîtes postales (8,7 % du parc national), avec une densité du réseau postal de 111,2 hab/boîte postale, supérieure à la moyenne nationale (149,5 hab/boîte postale).

### IV.3.4.2 Médias

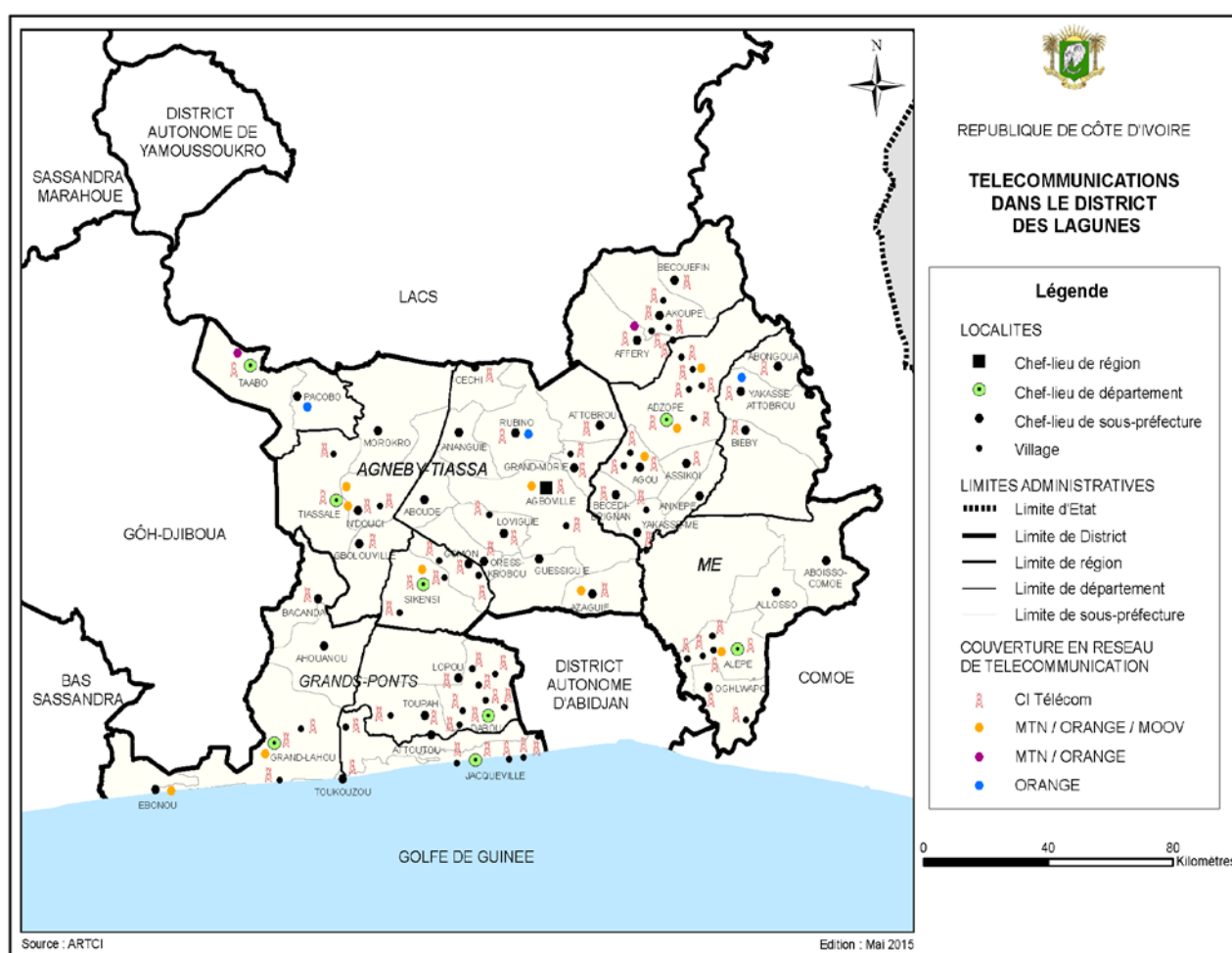
419. Les habitants du District ont accès à l'ensemble des chaînes nationales dont la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) dont l'accès est gratuit.

### IV.3.4.3 Télécommunication

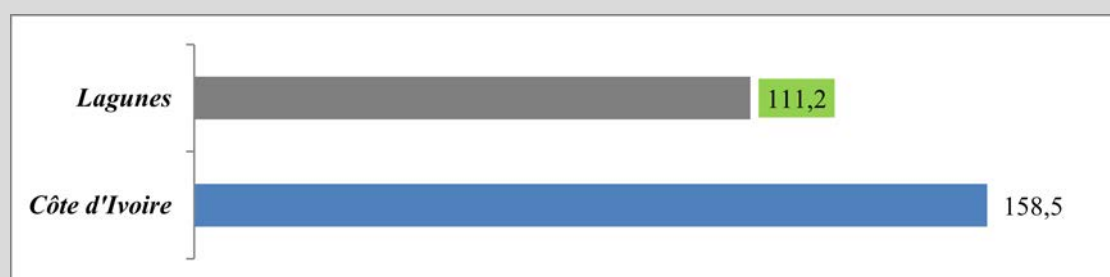
420. Le District est couvert en réseau de télécommunication par :

- Côte d'Ivoire Telecom qui domine le réseau de télécommunication du District (Téléphonie fixe) ;
- MTN/Orange/Moov/Koz (téléphonie mobile) au niveau des villes principales.

Carte 57 : Couverture en réseau de télécommunication du District des Lagunes



424. Par ailleurs, le District est équipé de la fibre optique sur l'ensemble de son territoire, mais des disparités en termes d'accès à internet existent entre les différents départements.

**Chiffres clés 34 : Communication et nouvelles technologies de l'information****Densité du réseau postal (nombre d'habitants par boîte postale)****Synthèse 12 : Équipement et infrastructures**

Si la couverture électrique des localités du District des Lagunes est satisfaisante, la couverture en eau potable est quant à elle en deçà des moyennes nationales : 71 % des localités du District sont électrifiées tandis que 44 % des ménages ont accès à l'électricité et moins de 45 % d'entre eux ont accès à l'eau potable.

La consommation électrique, qu'elle soit haute tension ou basse tension, est fortement polarisée par la consommation professionnelle et par l'éclairage public.

Le raccordement à l'eau potable est effectué par la SODECI et par des systèmes d'Hydraulique Villageoise. Il est encore insuffisant à ce jour du fait du manque d'infrastructures, mais surtout de la vétusté et du manque d'entretien des équipements. Il en est de même pour les infrastructures et les équipements électriques. Le District enregistre ainsi de nombreuses coupures d'électricité et d'eau potable.

Le District souffre d'une insuffisance de structures d'assainissement solide et liquide, ce qui entraîne la pollution des cours d'eau du District.

En termes de services, le District est bien équipé en bureaux de poste et la grande majorité des localités du District sont couvertes par différents opérateurs téléphoniques.

---

**AXE V. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

---

**Chapitre 1. Territoire et démographie****V.1.1 Synthèse**

421. Le District des Lagunes est situé dans la partie sud de la Côte d'Ivoire. C'est un District côtier bordé par le littoral atlantique et par le District Autonome d'Abidjan. Il s'étend sur une superficie de 20 885 km<sup>2</sup> occupant 6,5 % de la superficie nationale.
422. L'organisation administrative du District, qui regroupe les anciennes régions de Lagunes et Agnéby, s'appuie sur 4 types de circonscriptions : trois régions (Agnéby-Tiassa, Grands Ponts et Mé), 11 départements, 46 sous-préfectures et les villages.
423. La situation sécuritaire du District est marquée par une forte pression foncière à l'origine de tensions. Elle est aujourd'hui maîtrisée malgré l'insuffisance des moyens et d'effectifs dont disposent les forces de l'ordre.
424. Le District des Lagunes dispose de ressources naturelles variées et abondantes.
425. À cet égard, le District bénéficie de l'un des réseaux hydrographiques les plus denses du pays à travers un plan d'eau exceptionnel, composé en particulier d'un système lagunaire, de deux grands fleuves (la Comoé et le Bandama), et du lac de barrage hydroélectrique de Taabo.
426. Par ailleurs, le District des Lagunes se situe dans une aire culturelle favorable à différents types de cultures, aussi bien industrielles que vivrières. La qualité des rendements est renforcée par un climat subéquatorial propice à l'agriculture.
427. Enfin, le territoire du District est essentiellement composé de forêts, dont plusieurs sont protégées et classées. Ces espaces sont cependant confrontés à des problèmes liés à la pression démographique, aux activités clandestines et aux défrichements agricoles, avec des effets négatifs sur l'écosystème.
428. Les populations du District des Lagunes se caractérisent par la présence d'autochtones (Odjoukrou, Abbey, Attié, Ebrié, Kroubo...), d'allochtones (provenant des autres districts de Côte d'Ivoire) et d'allogènes.
429. La population totale du District est estimée à 1,5 million d'habitants en 2014, soit 7,4 % de la population nationale. C'est une population jeune où plus de 40 % des personnes sont âgées de moins de 15 ans.
430. Le District accuse un certain retard de développement qui se manifeste en particulier à travers une population active restreinte. Ce retard est cependant moins marqué que dans d'autres Districts du pays, en témoignent les indicateurs économiques et les indicateurs sociaux (alphabétisation, santé).

### V.1.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Positionnement géographique stratégique</i></li> <li>➤ <i>Sols et climats propices à différents types de cultures</i></li> <li>➤ <i>Ressources naturelles abondantes et diversifiées</i></li> <li>➤ <i>Indicateurs de développement supérieurs au niveau national</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Complexité des subdivisions administratives et pressions budgétaires</i></li> <li>➤ <i>Existence de germes conflictuels entre populations dont la plus grave demeure le foncier rural, source de plusieurs tensions interethniques.</i></li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Existence de facteurs de cohabitation pacifique tels que les alliances interethniques et les parentés à plaisanterie.</i></li> <li>➤ <i>Jeunesse de la population et parité hommes femmes dans les effectifs démographiques.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Forte pression anthropique</i></li> <li>➤ <i>Dégradation des écosystèmes</i></li> <li>➤ <i>Taux de chômage élevé</i></li> </ul>

### V.1.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Caractéristiques territoriales</i>	➤ Mettre en place des procédures équitables de règlement des conflits fonciers, tout en tenant compte de la vulnérabilité des populations concernées
	➤ Renforcer les activités de cohésion sociale et de « vivre ensemble » entre les communautés à travers des séances de sensibilisation impliquant les autorités locales, les leaders traditionnels et religieux ainsi que les membres de la société civile
	➤ Favoriser la participation des jeunes déscolarisés au Programme du Service Civique National pour lutter contre la hausse de la criminalité chez les jeunes
<i>Ressources naturelles</i>	➤ Mettre en place les infrastructures nécessaires pour optimiser l'exploitation du réseau hydrographique du District (notamment pour l'irrigation des bas-fonds de culture rizicole)
	➤ Mener des actions de protection et de gestion rationnelle des ressources en eaux et des surfaces souterraines
	➤ Assurer une meilleure exploitation des ressources naturelles en eau en établissant des retenues d'eau sur les différents fleuves du District, permettant ainsi son utilisation à la fois pour l'agriculture et la consommation humaine
	➤ Mener une campagne de décontamination de la lagune d'Ebrié et de sensibilisation à la pollution conjointement avec les autorités compétentes du District Autonome d'Abidjan
	➤ Réaliser des travaux d'aménagement du patrimoine forestier et de la diversité biologique terrestre et aquatique
	➤ Doter le domaine forestier d'un système de bonne gouvernance à travers une gestion transparente, participative et efficiente
	➤ Développer les relations entre les activités du secteur forestier et les structures et centres de recherche
➤ Mettre en place une station pluviométrique dans le District	

<b>Axe</b>	<b>Leviers de développement</b>
<b><i>Caractéristiques sociodémographiques et peuplements</i></b>	➤ Encourager les propriétaires terriens à procéder aux délimitations physiques des plantations
	➤ Établir des documents authentiques de propriété foncière
	➤ Favoriser l'emploi en lançant par exemple des politiques de grands travaux et d'aménagement du territoire dans le District
	➤ Lutter contre les pénuries et favoriser l'accès des parents à des produits alimentaires de l'enfance à forte valeur énergétique

## V.1.4 Résumé analytique

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Caractéristiques territoriales</i>																
Superficie (km <sup>2</sup> )	Valeur	2 153	28 095	13 683	21 045	15 820	25 952	20 885	31 002	23 796	40 046	28 427	31 308	2 132	38 118	322 462
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	
Part de la superficie nationale (%)	Valeur	0,67	8,71	4,24	6,53	4,91	8,05	6,48	9,61	7,38	12,42	8,82	9,71	0,66	11,82	100
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	0
Nombre de régions	Valeur	-	3	2	2	2	4	3	3	2	3	2	3	-	2	31
	Rang	NA	2	7	7	7	1	2	2	7	2	7	2	NA	7	
Nombre de départements / communes	Valeur	10	8	7	7	5	13	11	13	7	10	7	8	2	9	118
	Rang	4	7	9	9	13	1	3	1	9	4	9	7	14	6	
Nombre de sous-préfectures	Valeur	4	31	31	22	33	51	46	73	41	53	39	35	-	45	504
	Rang	13	10	10	12	9	3	4	1	6	2	7	8	14	5	
Nombre de villages	Valeur	94	561	328	243	449	839	328	973	630	1 190	907	ND	59	1 092	7 693
	Rang	12	7	9	11	8	5	9	3	6	1	4	NA	13	2	
<i>Chapitre 2 : Ressources naturelles</i>																
Superficie du potentiel hydrographique (Km <sup>2</sup> )	Valeur	566	79 295	78 427	8 950	5 100	182 408	176 256	90 000	99 300	145 850	182 048	99 300	114 000	218 000	NA
	Rang	14	10	11	12	13	2	4	9	7	5	3	7	6	1	
Superficie des forêts, parcs et réserves classés (ha)	Valeur	39 490	1 029 000	183 946	322 403	39 734	214 690	613 555	1 133 289	1 200 599	1 709 121	566 715	1 080 372	20 430	1 292 500	9 445 844
	Rang	13	6	11	9	12	10	7	4	3	1	8	5	14	2	
Précipitations moyennes des chefs-lieux de région (mm)	Valeur	1 919	1 482	1 709	1 457	1 469	1 131	1 529	1 599	1 307	1 329	1 113	1 314	1 159	1 122	1 403
	Rang	1	5	2	7	6	12	4	3	10	8	14	9	11	13	

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Température médiane des chefs-lieux de région (°C)	Valeur	26,8	26,0	26,5	26,0	26,2	26,8	26,8	25,5	26,2	26,0	26,4	25,2	26,3	26,3	26,2
	Rang	1	10	4	10	8	1	1	13	8	10	5	14	6	6	
Altitude moyenne des chefs-lieux de région (m)	Valeur	50	52	89	417	151	162	55	260	232	375	346	385	252	344	226,4
	Rang	14	13	11	1	10	9	12	6	8	3	4	2	7	5	
<b>Chapitre 3 : Peuplement et caractéristiques sociodémographiques</b>																
Population (2014)	Valeur	4 707 404	2 280 548	1 203 052	289 779	1 605 286	1 258 604	1 478 047	2 371 920	2 293 304	1 607 497	1 440 826	845 139	355 573	934 352	22 671 331
	Rang	1	4	10	14	6	9	7	2	3	5	8	12	13	11	
Taux brut de natalité (%)	Valeur	32,4	46,6	42,8	41,3	43,9	36,7	38,5	46,3	46,3	43,2	35,9	39,9	39,2	43,9	40,7
	Rang	14	1	7	8	4	12	11	2	2	6	13	9	10	4	
Indice de jeunesse (%)	Valeur	35,3	44,5	43,6	47,9	44,4	46,9	42,9	43,7	45,6	45,3	43,6	45,9	45,1	49,3	42,9
	Rang	14	8	11	2	9	3	13	10	5	6	11	4	7	1	
Indice de vieillesse (%)	Valeur	2	1,9	3,6	5,5	4,3	7,3	4,7	4,4	3,6	5	6,1	4,8	5	5,1	3,9
	Rang	13	14	11	3	10	1	8	9	11	5	2	7	5	4	
Part d'actifs (%)	Valeur	55	38	46	30	39	51,6	55,8	38	56	45,4	44,7	39,5	47	53,8	48
	Rang	3	12	7	14	11	5	2	12	1	8	9	10	6	4	
Taux de chômage (%)	Valeur	19,5	9,1	5,8	1,5	7,9	5,3	9,7	7,4	6,2	2,0	5,5	3	4,5	1,8	9,4
	Rang	14	12	8	1	11	6	13	10	9	3	7	4	5	2	
Taux de pauvreté (%)	Valeur	22,7	39,1	47,7	71,2	52	58,8	50,5	49,9	62,9	60,8	55,3	58,3	39,4	54,2	46,3
	Rang	1	2	4	14	7	11	6	5	13	12	9	10	3	8	
Indice de Gini	Valeur	0,387	0,355	0,372	0,403	0,377	0,339	0,410	0,417	0,356	0,374	0,356	0,329	0,358	0,329	0,400
	Rang	11	4	8	12	10	3	13	14	5	9	5	1	7	1	

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux d'analphabétisme (%)	Valeur	37,6	75,4	69,6	83,3	71	65,77	56,5	69,4	74,2	81,8	56,8	83,9	60,7	84,5	64
	Rang	1	10	7	12	8	5	2	6	9	11	3	13	4	14	
Part des migrants extérieurs (%)	Valeur	17	24,5	24	4	17	6,5	12	13	15	7	6	7	9	5	14
	Rang	3	1	2	14	3	11	7	6	5	9	12	9	8	13	

## Chapitre 2. Développement économique

### V.2.1 Synthèse

#### Secteur primaire

431. Le secteur primaire est la principale composante de l'économie du District des Lagunes qui bénéficie d'un environnement favorable. L'agriculture et la pêche occupent ainsi la plupart des ménages et génèrent d'importants revenus pour le District.
432. L'agriculture est majoritairement pratiquée par les populations afin de répondre au besoin premier de sécurité alimentaire. Cependant, du fait des conditions climatiques favorables et d'un sol particulièrement fertile, le District est un important producteur de spéculations de qualité à haut rendement telles que le palmier à huile et l'hévéa, mais aussi le café et le cacao. Ces cultures de rente prennent de plus en plus d'importance dans le District, au détriment de cultures vivrières telles que le manioc, l'igname et le riz.
433. L'élevage, qui n'est pas très développé dans le District, est polarisé par un élevage avicole et porcin intensif et industriel.
434. Le District bénéficie de l'un des deux plus grands bassins versants du pays et d'un réseau lagunaire qui lui permettent d'être l'un des principaux districts de pêche de Côte d'Ivoire.
435. Cependant, le secteur primaire doit faire face à différents problèmes dans le District tels les conflits fonciers, la destruction de l'écosystème et un manque de structuration du secteur.

#### Secteur secondaire

436. Dans le District des Lagunes, le secteur secondaire est peu développé et peu diversifié. Il est essentiellement tourné vers l'agro-industrie (agroagriculture et filière bois), mais présente de réelles potentialités de diversification pour l'économie locale. Le développement du secteur secondaire peut s'appuyer sur la présence d'importantes infrastructures de transport puisque le District est traversé par l'unique ligne de transport ferroviaire du pays (longue de plus de 80 km et qui rejoint le District Autonome d'Abidjan) ainsi que par l'axe autoroutier de Côte d'Ivoire et d'importants axes routiers, tels que l'axe Abidjan – San Pedro qui passe par Dabou et Grand-Lahou. Ces infrastructures favorisent les échanges commerciaux et permettent l'importation et l'exportation de différents produits, aussi bien les matières premières que les produits finis. Cependant, ces infrastructures sont encore insuffisantes et le secteur peine à se diversifier.
437. Le District des Lagunes renferme d'importantes ressources en bois avec des essences de bois très recherchées. L'exploitation dans le District est intensive que ce soit pour l'exploitation classique ou pour la production de produits secondaires tels que le charbon de bois ou le bois de chauffe.
438. Du fait du poids important de l'agriculture dans l'économie du District, l'industrie agroalimentaire est également très présente. Le District produit et transforme de manière industrielle de l'huile de palme, du latex, du café et du cacao.
439. En outre, l'industrie d'extraction est présente dans le District qui possède un sol riche, mais encore peu exploité.
440. Enfin ce secteur pourrait être également appuyé par un artisanat local encore peu structuré et méconnu des touristes.

**Secteur tertiaire**

441. Le secteur tertiaire est porté par le commerce qui occupe 15 % de la population au niveau des principaux centres urbains. Il est dominé par le commerce informel. Les boutiques spécialisées sont peu nombreuses et concentrées à Agboville, Dabou et Adzopé.
442. Le secteur tertiaire présente néanmoins d'importantes opportunités de développement et de diversification au niveau du secteur touristique. En effet, le District des Lagunes compte de nombreux sites naturels et historiques (Fort de Dabou, parc naturel d'Azagny, littoral atlantique et lagunes, etc.) et un patrimoine culturel riche en manifestations diverses (rites de passage Adjokourou).
443. Cependant, le secteur touristique souffre d'un manque d'organisation et de structuration, ainsi que d'un manque d'infrastructures d'accueil, d'entretien et de valorisation de ses potentialités.

**V.2.2 Analyse SWOT**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Sols fertiles et climat propice aux cultures</i></li> <li>➤ <i>Zone forestière densément boisée</i></li> <li>➤ <i>Présence d'importantes unités agro-industrielles d'hévéa et de palmier à huile</i></li> <li>➤ <i>3ème pourvoyeur de produits de la pêche maritime et lagunaire en Côte d'Ivoire</i></li> <li>➤ <i>Présence de pétrole en offshore (Jacqueville)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Manque de structuration des filières et des acteurs économiques</i></li> <li>➤ <i>Secteur informel dominant</i></li> <li>➤ <i>Infrastructures économiques et touristiques insuffisamment valorisées</i></li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Dynamisme économique et proximité avec le District Autonome d'Abidjan</i></li> <li>➤ <i>Jeunesse de la population</i></li> <li>➤ <i>Potentiel touristique (écotourisme, tourisme culturel et tourisme balnéaire)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Fragilité des sols</i></li> <li>➤ <i>Dégradation du couvert forestier liée à l'exploitation massive</i></li> <li>➤ <i>Faibles superficies consacrées aux cultures maraichères</i></li> <li>➤ <i>Données climatiques, pédologiques et agricoles insuffisamment fiables</i></li> </ul>

### V.2.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Secteur primaire</i>	➤ Mettre en place un fonds de développement coopératif régional pour aider à la promotion des groupements agricoles et commerciaux ainsi que les unités de microcrédit remboursables prêtant à des conditions très souples
	➤ Accompagner les paysans dans le financement pour l'acquisition des semences et des intrants
	➤ Renforcer la formation des agriculteurs aux techniques agricoles intensives
	➤ Favoriser la délimitation et l'immatriculation des terres et établir une cartographie d'utilisation de l'espace rural pour une meilleure gestion de l'espace rural du District
	➤ Former les populations et les Chefs de communautés à la gestion du terroir et au maintien de la coexistence pacifique entre les différents usagers des terres rurales
	➤ Renforcer l'encadrement des activités de la pêche artisanale en créant des coopératives de pêche et de commercialisation des produits
	➤ Encourager la diversification du secteur pêche en démocratisant l'aquaculture
	➤ Mettre en œuvre les projets de relance des filières animales, l'aviculture en particulier, dans le cadre du plan stratégique du développement des filières animales
	➤ Favoriser l'accès aux données géologiques aux sociétés minières afin d'accélérer les investissements et optimiser les coûts d'exploration
	➤ Favoriser l'exploitation des gisements de manganèse d'Abouédé en attirant les investisseurs potentiels
➤ Accélérer le processus d'obtention des agréments pour l'exploitation des ressources minières du District	
<i>Secteur secondaire</i>	➤ Renforcer les avantages et mécanismes pour inciter les investisseurs à s'implanter davantage dans la région
	➤ Mettre en place des moyens de financement adaptés aux petites exploitations et au lancement de nouvelles unités industrielles
	➤ Favoriser l'implantation d'entreprises de transformation de la production agricole en produits semi-finis ou finis

Axe	Leviers de développement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place des mesures rigoureuses et coercitives pour endiguer le phénomène de défrichement clandestin des forêts et favoriser le reboisement du District en réintroduisant des essences rares telles que le Framiré</li> <li>➤ Favoriser le développement de la petite entreprise (huilerie et chaînes de fabrication de l'attiéké à partir du manioc) dans les secteurs de l'industrie en formant et en aidant financièrement les petits producteurs</li> <li>➤ Favoriser la formation des populations, des jeunes et des femmes notamment, dans des filières industrielles bien implantées dans le District, mais également dans de nouvelles filières telles que la production de produits finis de caoutchouc</li> <li>➤ Réhabiliter les routes pour assurer un transport plus sécurisé et plus rentable des produits</li> <li>➤ Allouer des sites spécifiques de formation artisanale, trouver un financement pour appuyer ces structures, et renouveler les équipements afin de gagner en performance</li> </ul>
<i>Secteur tertiaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir un plan d'aménagement afin de relancer le développement du secteur du tourisme et de restaurer les sites dégradés</li> <li>➤ Assainir l'environnement fiscal et financier des opérateurs touristiques par l'allègement des taxes et/ou leurs suppressions</li> <li>➤ Renforcer les capacités humaines des acteurs et créer de nouvelles opportunités d'emplois</li> <li>➤ Améliorer la qualité des prestations des opérateurs</li> <li>➤ Mettre en place les mesures incitatives permettant de relancer le secteur des services au sein du District</li> <li>➤ Conceptualiser et organiser les fêtes et danses traditionnelles de manière à les insérer dans un circuit touristique national</li> <li>➤ Investir dans la construction de nouveaux marchés de Détail et de Gros afin d'attirer plus largement les populations</li> <li>➤ Rétablir les liaisons routières vers les grands centres frontaliers afin de rouvrir les routes commerciales et relancer le secteur du transport.</li> <li>➤ Favoriser l'implantation d'hypermarchés, de librairies et d'autres magasins spécialisés</li> <li>➤ Structurer et contrôler le secteur en incitant les petits commerçants et vendeurs de produits du terroir à s'organiser en coopératives.</li> </ul>

### V.2.4 Résumé analytique

Axe 2	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<i>Chapitre 1 : Secteur Primaire</i>																
<i>Agriculture et élevage</i>																
Superficie des principales cultures de rente (ha)	Valeur	112 768	452 824	287 868	76 794	405 818	64 370	193 640	310 609	411 400	251 504	130 052	161 054	23 351	93 263	2 975 315
	Rang	10	1	5	12	3	13	7	4	2	6	9	8	14	11	
Superficie des principales cultures vivrières (ha)	Valeur	83 617	72 724	267 491	147 659	219 528	106 768	90 306	131 854	336 600	410 349	250 945	321 297	120 140	82 095	2 641 373
	Rang	12	14	4	7	6	10	11	8	2	1	5	3	9	13	
Proportion de labour motorisé (%)	Valeur	1,8	ND	0,5	1,0	0,2	1,3	1,8	0	0,04	2,48	0,13	0,4	0	1,0	0,6
	Rang	2	NA	7	5	9	4	2	12	11	1	10	8	12	5	
Quantité de viande produite (tonnes)	Valeur	2 126	1 179	1 351	2 205	3 577	4 065	15 742	ND	573	18 231	8 495	2 959	785	5 899	ND
	Rang	9	11	10	8	6	5	2	NA	13	1	3	7	12	4	
<i>Exploitation forestière</i>																
Nombre de périmètres forestiers	Valeur	0,0	ND	18,0	ND	86,0	ND	18,0	66,0	ND	ND	15,0	ND	ND	12,0	ND
	Rang	7	NA	3	NA	1	NA	3	2	NA	NA	5	NA	NA	6	
Superficie du périmètre forestier (ha)	Valeur	0,0	ND	565 971	ND	ND	1 481 280	ND	ND	ND	ND	ND	ND	118 722	756 984	ND
	Rang	5	NA	3	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4	2	
<i>Secteur halieutique</i>																
Part des ménages impliqués dans une activité du secteur halieutique (%)	Valeur	ND	0,08	0,49	0,14	0,20	0,45	ND	0,36	0,10	0,30	0,32	ND	0,01	0,10	1,10
	Rang	NA	10	1	7	6	2	NA	3	8	5	4	NA	11	8	
Capture moyenne de pêche en haute saison (kg)	Valeur	ND	45	100	38	72	96	35	79,5	100	27	47	18	38	24	40
	Rang	NA	7	2	8	5	3	10	4	1	11	6	13	8	12	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Capture moyenne de pêche en basse saison (kg)	Valeur	ND	13	33	14	24	32	12,5	36,7	38	9	13,3	41	13	17	15
	Rang	NA	10	4	8	6	5	12	3	2	13	9	1	10	7	
Part des captures transformées (%)	Valeur	ND	19	9	ND	8	ND	ND	11	11	2	ND	ND	ND	5	8
	Rang	NA	1	4	NA	5	NA	NA	2	2	7	NA	NA	NA	6	
<b>Mines et carrières</b>																
Nombre de permis de recherche et d'exploitation	Valeur	0	ND	3	ND	4	0	6	4	6	16	15	3	5	10	ND
	Rang	11	NA	9	NA	7	11	4	7	4	1	2	9	6	3	
Superficie des zones de prospection (km²)	Valeur	0	ND	2 000	ND	ND	ND	ND	ND	1 951	6 000	ND	ND	ND	1 500	ND
	Rang	5	NA	2	NA	NA	NA	NA	NA	3	1	NA	NA	NA	4	
<b>Chapitre 2 : Secteur Secondaire</b>																
<b>Industrie</b>																
Nombre d'unités industrielles	Valeur	ND	27	13	3	20	7	24	19	20	13	19	5	11	5	ND
	Rang	NA	1	7	13	3	10	2	5	3	7	5	11	9	11	
Volumes de bois produits (m³)	Valeur	0	ND	69 506	ND	15 941 000	ND	175 000	204 613	ND	ND	33 000	ND	ND	91 902	ND
	Rang	7	NA	5	NA	1	NA	3	2	NA	NA	6	NA	NA	4	
<b>Pétrole et Gaz</b>																
Part du volume national de pétrole brut commercialisé (%)	Valeur	53	7,54	3,54	1,21	3,03	1,85	4,58	3,57	5,45	6,36	3,56	2,02	3,04	1,26	100
	Rang	1	2	8	14	10	12	5	6	4	3	7	11	9	13	
Part du volume national de gaz butane commercialisé (%)	Valeur	78,15	0,31	0,86	0,03	1,88	0,68	0	0,43	1,06	0,28	2,65	ND	13,09	0,57	100
	Rang	1	10	6	12	4	7	13	9	5	11	3	NA	2	8	
<b>Artisanat</b>																
Nombre d'artisans recensés	Valeur	25 500	1 688	1 236	1 614	ND	ND	ND	1 652	15 000	3 135	200	ND	19 164	433	69 622
	Rang	1	5	8	7	NA	NA	NA	6	3	4	10	NA	2	9	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Part d'artisans d'art (%)	Valeur	5,5	2,0	4,0	7,0	ND	ND	ND	ND	3,0	26,0	ND	ND	7,8	2,0	ND
	Rang	4	7	5	3	NA	NA	NA	NA	6	1	NA	NA	2	7	
<b>Chapitre 3 : Secteur Tertiaire</b>																
<b>Commerce</b>																
Taux moyen de commerçants en zone rurale (%)	Valeur	13,0	6,2	7,85	1,8	6,1	4,7	7,5	4,5	5,15	6,55	8,2	1,8	4,5	4,5	ND
	Rang	1	6	3	13	7	9	4	10	8	5	2	13	10	10	
Taux moyen de commerçants en zone urbaine (%)	Valeur	20,0	12,5	15,1	12,5	15,1	12,5	15,0	12,5	19,2	19,2	19,2	15,1	12,5	15	ND
	Rang	1	10	5	10	5	10	8	10	2	2	2	5	10	8	
Valeur FOB des importations (milliards FCFA)	Valeur	1 735,7	9,2	73,7	0,065	ND	ND	ND	0,587	0,059	5,997	2,332	ND	626,552	0,264	ND
	Rang	1	4	3	9	NA	NA	NA	7	10	5	6	NA	2	8	
Valeur FOB des exportations (milliards FCFA)	Valeur	5 081,6	41,4	0	0	ND	ND	ND	0	0,132	0,216	36,022	ND	0	0	ND
	Rang	1	2	6	6	NA	NA	NA	6	5	4	3	NA	6	6	
<b>Services financiers</b>																
Nombre d'habitants / institution bancaire	Valeur	9 952	67 075	48 122	96 593	100 330	89 900	123 171	158 128	120 700	69 891	110 833	105 642	25 398	133 479	1 259 214
	Rang	1	3	2	6	7	5	10	12	9	4	8	9	2	13	
<b>Transport</b>																
Nombre d'habitants / véhicule	Valeur	12	58 476	ND	1 123	ND	ND	ND	ND	2 619	1 236	ND	ND	2 020	ND	ND
	Rang	6	1	NA	5	NA	NA	NA	NA	2	4	NA	NA	3	NA	
Volume du fret ferroviaire (tonnes)	Valeur	680 156	0	0	0	0	1 000 000	ND	0	0	2 546	9 926	0	0	0	1 692 628
	Rang	2	6	6	6	6	1	NA	5	6	4	3	6	6	6	
Volume du fret portuaire (Volumes équivalent vingt pieds)	Valeur	600 000	333 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	933 334
	Rang	1	2	3	3	3	3	NA	3	3	3	3	3	3	3	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Tourisme</i>																
Capacité hôtelière d'accueil (nombre de chambres)	Valeur	1 355	2 119	714	100	173	519	806	350	1 500	450	1 350	525	55	127	10 143
	Rang	3	1	6	13	11	8	5	10	2	9	4	7	14	12	

## Chapitre 3. Développement socioculturel

### V.3.1 Synthèse

#### Education

444. Le District des Lagunes, à l'instar de l'ensemble du pays, se caractérise par une pyramide éducative concentrée sur la scolarisation des enfants de 6-11 ans, qui témoigne d'un important phénomène de déperdition scolaire, particulièrement marqué chez les filles. Ce phénomène est appuyé davantage par des taux bruts de scolarisation décroissants entre le Primaire (82 %) et le Supérieur (0,5 %), en passant par le Secondaire 2nd cycle (21 %). Toutefois, la scolarisation au niveau du District des Lagunes est globalement plus développée que la moyenne nationale.
445. Comme dans le reste du pays, la sous-scolarisation a plusieurs origines :
446. Une sensibilisation insuffisante des familles quant à la scolarisation des enfants, et ce, dès le Préscolaire ;
447. Des taux d'abandon et de transition qui mettent en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale, en particulier pour les filles ;
448. Des équipements souvent vétustes n'offrant pas un cadre scolaire adéquat.

#### Santé

449. Caractérisée par une pyramide sanitaire dominée par les établissements de premier contact qui ne permettent d'assurer que les soins basiques, l'offre sanitaire dans le District des Lagunes est insuffisante pour couvrir les besoins de la population.
450. L'offre sanitaire publique affiche cependant des taux de couverture en termes d'établissement sanitaire de premier contact (ESPC) et de lits hospitaliers au-dessus des moyennes nationales. De même pour la couverture en personnel de santé qualifié, notamment les infirmiers qui présentent des taux de couverture supérieurs aux recommandations de l'OMS.
451. Cependant, des problèmes majeurs viennent entraver le bon fonctionnement des établissements sanitaires à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité, mais aussi de l'état parfois défectueux du réseau routier, rendant difficile l'accès aux centres de santé.
452. Enfin, et malgré une couverture sanitaire et un accompagnement médical relativement satisfaisants, les enfants du District (principalement ceux âgés de moins de 5 ans) sont touchés par d'importantes pathologies dans des proportions supérieures à la moyenne nationale.

#### Culture et sport

453. L'offre culturelle est dominée par les manifestations et événements traditionnels célébrés le plus souvent dans les villages du District des Lagunes avec des chants et des danses ainsi que de cérémonies diverses.
454. Le District dispose de peu d'infrastructures culturelles de type cinémas, musées, théâtre et centres culturels. Cependant, des associations culturelles et artistiques sont actives dans la promotion et l'organisation du secteur de la culture, notamment dans la région de la Mé.
455. L'offre sportive du District n'est également pas très développée puisqu'elle se limite essentiellement au football et aux sports de main tels que le basketball ou encore le handball. Les sports traditionnels tels que le Sole ou l'Okpo ne sont quasiment plus pratiqués dans le District.

### V.3.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Etablissements éducatifs existants à tous les cycles scolaires</i></li> <li>➤ <i>Couverture sanitaire de 1<sup>er</sup> niveau satisfaisante</i></li> <li>➤ <i>Couverture en personnel médical supérieur au niveau national</i></li> <li>➤ <i>Attraits culturels diversifiés</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Infrastructures sanitaires insuffisantes et dégradées</i></li> <li>➤ <i>Infrastructures scolaires en mauvais état</i></li> <li>➤ <i>Insuffisance de moyens humains et matériels</i></li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Foncier disponible</i></li> <li>➤ <i>Enrichissement des filières scolaires et universitaires</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Manque de sensibilisation des familles à la scolarisation des jeunes particulièrement pour les jeunes filles</i></li> <li>➤ <i>Infrastructures routières dégradées et moyens de transport insuffisants</i></li> </ul>

### V.3.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Education</i>	➤ Sensibiliser les populations quant à l'importance de l'enseignement préscolaire malgré son caractère facultatif
	➤ Renforcer les infrastructures préscolaires, notamment en milieu rural pour permettre l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge à une plus grande tranche de la population
	➤ Renforcer le corps professoral dans les régions ne bénéficiant pas d'un bon taux d'encadrement
	➤ Encourager la construction d'établissements privés pour soutenir l'offre publique
	➤ Réhabiliter les infrastructures et le matériel éducatif
	➤ Développer et démocratiser l'offre rurale tout en réduisant notamment les coûts
<i>Santé</i>	➤ Renforcer l'offre sanitaire dans le District
	➤ Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes
	➤ Renforcer les capacités en termes de personnel de santé
<i>Culture Jeunesse et Sport</i>	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites culturels et sportifs
	➤ Mener des actions de sensibilisation pour inciter les populations à la pratique du sport de façon libre et volontaire
	➤ Doter les infrastructures éducatives de plus de moyens afin de mieux gérer les événements sportifs au sein des établissements scolaires

## V.3.4 Résumé analytique

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Education</i>																
<i>Précolaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	16,2	2,7	6,9	5,2	3,1	2,6	5,6	3,4	2,0	4,3	6,7	1,4	6,0	2,5	4,4
	Rang	1	10	2	6	9	11	5	8	13	7	3	14	4	12	
Indice de parité	Valeur	1,01	0,93	0,98	0,87	1	0,96	1,04	1,01	1,03	0,88	0,96	1,05	1,04	1,02	0,99
	Rang	6	12	9	14	8	10	2	6	4	13	10	1	2	5	
Ratio d'encadrement	Valeur	22,7	24	23	27,6	17,5	19,2	18,8	22	18	31,1	19,3	22,8	21,1	24,2	21,8
	Rang	8	11	10	13	1	4	3	7	2	14	5	9	6	12	
Ratio d'occupation	Valeur	29,9	33,1	28,4	29,1	29,6	31,8	28,2	25,3	36,7	39	31,6	24,6	27,8	28,2	30
	Rang	9	12	6	7	8	11	4	2	13	14	10	1	3	4	
<i>Primaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	83,9	84,9	77,5	60,5	79,5	73,2	82,1	76,7	76,2	63,3	64,4	63,9	76,5	62,8	76,4
	Rang	2	1	5	14	4	9	3	6	8	12	10	11	7	13	
Indice de parité	Valeur	1,02	0,81	0,89	0,75	0,81	0,86	0,88	0,78	0,79	0,88	0,87	0,73	0,90	0,88	0,86
	Rang	1	9	3	13	9	8	4	12	11	4	7	14	2	4	
Ratio d'encadrement	Valeur	44,2	43,2	44,3	36,2	45,3	39,2	41,3	39,4	46	46,2	39,9	37,2	40,6	40,9	42,5
	Rang	10	9	11	1	12	3	8	4	13	14	5	2	6	7	
Ratio d'occupation	Valeur	46,2	42,2	44,1	33,7	45,6	39,2	42,7	38,0	47,7	43,9	39,4	34,8	41,4	39,4	42,5
	Rang	13	8	11	1	12	4	9	3	14	10	5	2	7	5	
<i>Secondaire 1er cycle</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	57,6	38,8	45,4	22,0	46,4	38,9	47,8	31,7	42,1	26,1	29,8	19,7	52,2	35,2	43
	Rang	1	8	5	13	4	7	3	10	6	12	11	14	2	9	
Indice de parité	Valeur	0,97	0,56	0,77	0,44	0,61	0,62	0,71	0,48	0,52	0,7	0,62	0,43	0,7	0,61	0,69
	Rang	1	10	2	13	8	6	3	12	11	4	6	14	4	8	
Ratio	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28	25	36	26,7

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
d'encadrement	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	
	Valeur	59	78	71	66	68	75	71	79	81	75	71	69	70	88	69
Ratio d'occupation	Rang	1	11	6	2	3	9	6	12	13	9	6	4	5	14	
	Valeur															
<i>Secondaire 2nd cycle</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	29,3	12	20,3	6,5	20,9	20,1	21	8	16,5	12,6	16	4,3	45,5	13,2	19,3
	Rang	2	11	5	13	4	6	3	12	7	10	8	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	0,92	0,46	0,68	-	0,45	0,51	0,67	0,39	0,43	0,50	0,71	0,58	0,53	0,47	0,64
	Rang	1	10	3	14	11	7	4	13	12	8	2	5	6	9	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28,0	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	
Ratio d'occupation	Valeur	39	37	39	37	43	44	39	34	45	39	39	25	41	40	40
	Rang	5	3	5	3	12	13	5	2	14	5	5	1	11	10	
<i>Secondaire Technique</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	8,1	1,8	3,8	0,4	2,9	2,5	2,0	0,5	1,4	0,5	1,8	0,3	9,9	1,5	3,4
	Rang	2	7	3	13	4	5	6	11	10	11	7	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	1,15	0,68	1,27	0,6	0,78	0,7	0,67	0,56	0,6	0,8	0,59	0,89	0,81	0,93	0,96
	Rang	2	9	1	11	7	8	10	14	11	6	13	4	5	3	
Ratio d'encadrement	Valeur	10,1	14	14	6	15	7	14	9	8	5	8	6	14	12	10
	Rang	8	10	10	2	14	4	10	7	5	1	5	2	10	9	
Ratio d'occupation	Valeur	16	28	17	14,7	19	21	25	10	19	6	10	6	30	29	17
	Rang	6	12	7	5	8	10	11	3	8	1	3	1	14	13	
<i>Formation professionnelle</i>																
Indice de parité	Valeur	1,16	ND	0,25	0,6	0,64	0,69	0,7	ND	0,68	0,58	1,04	0,40	0,76	0,29	1
	Rang	1	NA	12	8	7	5	4	NA	6	9	2	10	3	11	
Ratio d'encadrement	Valeur	8,7	5	ND	6	6	ND	6,8	8,0	5	4,5	ND	1,8	ND	9	6,7
	Rang	9	3	NA	5	5	NA	7	8	3	2	NA	1	NA	10	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Ratio d'occupation	Valeur	28,8	16	ND	21	16	9,9	40,7	27	14	6,3	6,1	7,4	9,4	30,5	33,9
	Rang	11	7	NA	9	7	5	13	10	6	2	1	3	4	12	
<i>Supérieur</i>																
Indice de parité	Valeur	0,63	NA	1,5	NA	NA	NA	0,24	NA	0,37	0,57	0,49	NA	0,5	NA	0,61
	Rang	2	NA	1	NA	NA	NA	7	NA	6	3	5	NA	4	NA	
Ratio d'encadrement	Valeur	14,3	NA	15,4	NA	NA	NA	12,4	NA	13	8,7	18	NA	6,6	NA	ND
	Rang	5	NA	6	NA	NA	NA	3	NA	4	2	7	NA	1	NA	
Ratio d'occupation	Valeur	64,9	NA	ND	NA	NA	NA	8,7	NA	12	21,8	94	NA	8,3	NA	ND
	Rang	5	NA	NA	NA	NA	NA	2	NA	3	4	6	NA	1	NA	
<i>Chapitre 2 : Santé et prévention</i>																
<i>Infrastructures et personnel médical</i>																
Habitants / ESPC	Valeur	33 643	16 728	9 068	5 746	13 715	8 098	11 136	13 176	17 269	11 345	13 505	10 991	11 649	7 989	13 620
	Rang	14	12	4	1	11	3	6	9	13	7	10	5	8	2	
Habitants / lit hospitalier	Valeur	10 509	7 369	2 447	3 518	4 124	2 924	3 324	4 507	6 796	8 785	9 052	10 843	3 003	5 659	5 445
	Rang	13	10	1	5	6	2	4	7	9	11	12	14	3	8	
Habitants / médecin	Valeur	8 484	22 468	10 508	11 121	18 821	14 683	13 856	24 614	29 317	22 513	19 936	30 860	8 179	20 893	14 960
	Rang	2	10	3	4	7	6	5	12	13	11	8	14	1	9	
Habitants / infirmier	Valeur	7 653	7 095	3 065	5 843	3 538	3 259	3 981	5 910	6 272	5 317	5 735	6 917	4 805	4 938	5 221
	Rang	14	13	1	9	3	2	4	10	11	7	8	12	5	6	
FAP / sage-femme	Valeur	1 540	3 592	1 601	2 128	2 065	2 081	1 582	4 082	3 159	3 128	2 636	3 362	2 118	3 291	
	Rang	1	13	3	7	4	5	2	14	10	9	8	12	6	11	
<i>Profil sanitaire</i>																
Mortalité infantile-juvénile pour 1000 enfants	Valeur	97	75	133	185	102	137	102	145	80	209	74	185	137	134	125
	Rang	4	2	7	12	5	9	5	11	3	14	1	12	9	8	
Mortalité néonatale pour 1000 enfants	Valeur	46	18	44	67	40	52	40	46	26	86	23	67	52	48	45
	Rang	7	1	6	12	4	10	4	7	3	14	2	12	10	9	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux de vaccination des enfants contre la fièvre jaune (%)	Valeur	85	87	92	89	83	83	83	84	84	75	81	83	76	84	84
	Rang	4	3	1	2	8	8	8	5	5	14	12	8	13	5	
Niveau d'insécurité alimentaire (%)	Valeur	ND	21,5	6,5	9,2	13,2	9,1	4,9	23,3	12,4	17,3	3,5	13,7	9,1	13,2	12,6
	Rang	NA	12	3	6	8	4	2	13	7	11	1	10	4	8	
Incidence du paludisme pour 1000 enfants	Valeur	41,0	78,3	143	112,2	130,7	156,4	111,2	159,3	91,7	148,6	128,2	124,9	66,1	119,2	105,8
	Rang	1	3	11	6	10	13	5	14	4	12	9	8	2	7	
<b>Chapitre 3 : Culture, jeunesse et sport</b>																
Nombre d'habitants / Infrastructure culturelle	Valeur	ND	29 618	229 642	72 445	178 365	34 016	295 609	31 209	79 079	50 127	180 103	ND	20 916	233 588	57 639
	Rang	NA	2	10	6	8	4	12	3	7	5	9	NA	1	11	
Nombre d'habitants / Infrastructure dédiée à la jeunesse	Valeur	ND	253 394	601 526	48 297	123 484	83 907	1 478 047	790 640	254 812	123 654	130 984	ND	118 524	37 374	155 625
	Rang	NA	8	10	2	5	3	12	11	9	6	7	NA	4	1	
Nombre d'habitants / Infrastructures sportive	Valeur	ND	175 427	46 271	144 890	30 871	139 845	211 150	87 849	15 495	321 499	46 478	49 714	32 325	186 870	48 495
	Rang	NA	10	4	9	2	8	12	7	1	13	5	6	3	11	

## **Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation**

### **V.4.1 Synthèse**

456. Le District des Lagunes affiche un déficit d'urbanisation accentué par la croissance de la population et induisant un déficit de logements fonctionnels observé sur l'ensemble du territoire du District.
457. Agboville, chef-lieu de la région Agnéby-Tiassa, est la ville la plus importante du District en termes de population. Le District compte d'autres importants pôles urbains tels que Dabou et Tiassalé.
458. Ces pôles doivent faire face à la croissance de leur population et aux manques d'investissements immobiliers publics et privés. La non-actualisation des plans d'urbanisation et la vétusté des infrastructures (voies non pavées) sont des problèmes courants auxquels les villes du District doivent faire face.
459. Le District des Lagunes profite grandement de sa proximité avec Abidjan. Ainsi, il est traversé par les principaux axes routiers qui relient le District Autonome au reste du pays, notamment l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou (unique chemin de fer en activité de Côte d'Ivoire), l'autoroute Abidjan-Yamoussoukro (unique autoroute du pays) ainsi que les axes Abidjan-San Pedro et Abidjan-Abengourou.
460. De ce fait, les principales villes du District sont reliées à Abidjan par des axes praticables de bonne qualité.
461. Cependant, la connexion des villes du District entre elles est encore insuffisante. En effet, les axes existants sont souvent en mauvais état : de nombreuses routes ne sont pas bitumées et d'autres sont devenues peu praticables du fait du manque d'entretien.
462. Le District, bien qu'il soit côtier n'est doté d'aucun port de pêche ou de commerce important. De plus, l'aéroport de Dabou n'est plus en activité.
463. Si la couverture électrique des localités du District des Lagunes est satisfaisante, la couverture en eau potable est quant à elle en deçà des moyennes nationales : 71 % des localités du District sont électrifiées tandis que 44 % des ménages ont accès à l'électricité et moins de 45 % d'entre eux ont accès à l'eau potable.
464. La consommation électrique, qu'elle soit haute tension ou basse tension, est fortement polarisée par la consommation professionnelle et par l'éclairage public.
465. Le raccordement à l'eau potable est effectué par la SODECI et par des systèmes d'Hydraulique Villageoise. Il est encore insuffisant à ce jour du fait du manque d'infrastructures, mais surtout de la vétusté et du manque d'entretien des équipements. Il en est de même pour les infrastructures et les équipements électriques. Le District enregistre ainsi de nombreuses coupures d'électricité et d'eau potable.
466. Le District souffre d'une insuffisance de structures d'assainissement solide et liquide, ce qui entraîne la pollution des cours d'eau du District.
467. En termes de services, le District est bien équipé en bureaux de poste et la grande majorité des localités du District sont couvertes par différents opérateurs téléphoniques..

### V.4.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plusieurs pôles urbains importants</li> <li>➤ Couverture électrique satisfaisante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mauvaise connectivité entre les principales ville du District</li> <li>➤ Insuffisance d'entretien courant du réseau routier</li> <li>➤ Difficultés et hétérogénéité géographique d'accès à l'électricité et à eau</li> <li>➤ Absence d'infrastructures aéroportuaires</li> <li>➤ Insuffisance d'infrastructures d'assainissement</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réseau hydrographique dense (potentiel énergétique non exploité)</li> <li>➤ Actualisation des plans d'urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Attraction de la capitale économique Abidjan</li> <li>➤ Insuffisance d'entretien des équipements</li> </ul>

### V.4.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Développement urbain et cadre de vie</i>	➤ Mettre en place un schéma directeur de l'urbanisme dans les principaux départements du District
	➤ Renforcer les programmes de logements sociaux dans le District
	➤ Renforcer les investissements dans les équipements urbains
<i>Transport et logistique</i>	➤ Réhabiliter les infrastructures routières aussi bien en milieu rural et la voirie urbaine et bitumer les principaux axes commerciaux reliant le sud et le nord
	➤ Mettre en place un aéroport fonctionnel à dans le District et promouvoir les vols commerciaux et le fret avec les autres départements de Côte d'Ivoire
	➤ Réhabiliter et développer le réseau ferroviaire
<i>Équipements et infrastructures</i>	➤ Électrifier un plus grand nombre de localités dans la région Indénié-Djuablin afin d'augmenter le taux de couverture de la région
	➤ Augmenter l'électrification en haute tension des professionnels
	➤ Renforcer les investissements pour la mise en place des systèmes d'adduction en eau dans le District
	➤ Renforcer les points d'eau existants dans les villages et réaliser de nouveaux forages dans les campements de plus de 300 habitants
	➤ Raccorder l'ensemble des villages au système de l'Hydraulique Humaine Améliorée (HVA) et opérer une extension des réseaux pour desservir les localités riveraines
	➤ Assurer une meilleure exploitation des ressources naturelles en eau en établissant des retenues d'eau sur les principaux cours d'eau, permettant ainsi son utilisation à la fois pour l'agriculture et la consommation humaine
	➤ Augmenter la capacité de traitement de l'eau
	➤ Mettre en place un système d'évacuation des ordures ménagères Sensibiliser les populations aux effets négatifs de la pollution

## V.4.4 Résumé analytique

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Développement urbain et cadre de vie</i>																
Proportion de localités urbaines (%)	Valeur	100	1,1	2,7	0,4	1,6	1,77	2,7	0,8	1,27	0,3	0,9	0,54	0,6	0,27	1
	Rang	1	7	2	12	5	4	2	9	6	13	8	11	10	14	
Taux d'urbanisation (%)	Valeur	100	12,3	32,2	19,4	22	44,9	31	26,9	26,16	32,5	52	16,7	53,9	13,4	42,5
	Rang	1	14	6	11	10	4	7	8	9	5	3	12	2	13	
Proportion des habitations dotées de toilettes internes (%)	Valeur	29,5	3,5	7,1	6,7	3,7	5,9	6,0	3,2	3,46	4,3	9,4	5,2	9,2	2,7	10,8
	Rang	1	11	4	5	10	7	6	13	12	9	2	8	3	14	
Proportion d'habitations sans équipement électroménager (%)	Valeur	20,6	28,4	35	44	35,2	37,1	40	47,6	31,55	57	54	52	33,6	60,3	36
	Rang	1	13	10	6	9	8	7	5	12	2	3	4	11	1	
<i>Chapitre 2 : Transport et Logistique</i>																
<i>Infrastructures routières</i>																
Densité routière (km/km <sup>2</sup> )	Valeur	0,82	0,29	0,39	0,17	0,34	0,28	0,36	0,22	0,28	0,24	0,28	0,23	0,31	0,16	0,25
	Rang	1	6	2	13	4	7	3	12	7	10	7	11	5	14	
Linéaire de routes bitumées (km)	Valeur	1 772	942	507	87	886	741	890	465	708	437	830	219	336	315	9 135
	Rang	1	2	8	14	4	6	3	9	7	10	5	13	11	12	
taux de revêtement (%)	Valeur	48,2	11,5	9,4	2,5	14,2	10,6	11,8	6,7	10,6	4,5	10,3	3,8	14,3	4,9	7,9
	Rang	1	5	9	14	3	6	4	10	6	12	8	13	2	11	
<i>Infrastructures ferroviaires</i>																
Nombre de gares	Valeur	4	0	0	0	0	6	4	0	0	2	8	0	0	0	25
	Rang	4	6	6	6	6	2	3	6	6	5	1	6	6	6	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Fret (tonnes)	Valeur	680 155	0	0	0	0	9 296	0	0	0	2 546	0	0	0	0	691 997
	Rang	1	4	4	4	4	2	4	4	4	3	4	4	4	4	
<i>Infrastructures aéroportuaires</i>																
Nombre d'aéroports/aérodromes	Valeur	1	4	1	1	2	2	0	2	2	3	4	2	1	2	27
	Rang	1	2	11	11	5	5	14	5	5	4	2	5	11	5	
Nombre de passagers transportés	Valeur	1 178 362	3 053	0	26	0	0	0	162	68	285	53	26	8 951	0	1 190 986
	Rang	1	3	9	8	9	9	9	5	6	4	7	8	2	9	
<i>Chapitre 3 : Équipements et infrastructures</i>																
<i>Électricité</i>																
Taux de couverture en électricité des localités (%)	Valeur	83,3	30,3	61,2	25,3	71,8	46,8	71,8	31	56	16,7	23	14,6	80,9	13,2	34
	Rang	1	9	5	10	3	7	3	8	6	12	11	13	2	14	
Consommation domestique annuelle moyenne par abonné en kWh/abonné/an	Valeur	1 756	1 707	1 197	1 147	1 214	916	930	1 066	1 145	1 354	980	1 245	1 318	901	1 436
	Rang	1	2	7	8	6	13	12	10	9	3	11	5	4	14	
Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné en MWh/abonné/an	Valeur	633 907	546 241	236 418	49 845	624 211	113 982	352 180	177 706	299 290	1 861 183	302 195	625 259	448 248	48 821	552 715
	Rang	2	5	10	13	4	12	7	11	9	1	8	3	6	14	
<i>Eau et assainissement</i>																
Taux de couverture des localités en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	82,0	24,0	62,0	93,0	46,0	88,8	77,0	35,1	42,0	45,3	92,5	60,0	97,7	66,0	58,9
	Rang	5	14	8	2	10	4	6	13	12	11	3	9	1	7	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux de couverture des centres de production en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	69,4	65,7	102	145	46,6	86,5	66	87,6	58,4	102,1	77,2	122,2	170,6	141	74,1
	Rang	10	12	6	2	14	8	11	7	13	5	9	4	1	3	
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise Améliorée (%)	Valeur	36	5	32	14	10	23,6	18	5,5	23	12	17	10,4	13,8	12,0	12,5
	Rang	1	14	2	7	12	3	5	13	4	9	6	11	8	9	
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise (%)	Valeur	62	52	79	83,9	63	77,8	83	76	56	66,7	79,2	64,1	76,2	63	69,7
		12	14	4	1	10	5	2	7	13	8	3	9	6	10	
Part des ordures ménagères ramassées par camion (%)	Valeur	62,1	9,4	12,3	10,0	7,5	28,0	8,1	3,7	5,9	3,3	21,8	6,5	36,5	2,4	21,6
	Rang	1	7	5	6	9	3	8	12	11	13	4	10	2	14	
Proportion des moyens modernes d'évacuation des ordures liquides (%)	Valeur	55,8	8,6	11,5	4,8	7,0	18,8	8,6	5,1	5,9	12,7	16,4	6,4	24,4	3,6	19,4
	Rang	1	7	6	13	9	3	7	12	11	5	4	10	2	14	
<b>Communication et Nouvelles Techniques de l'Information</b>																
Densité du réseau postal (nombre d'agences/ 100 km²)	Valeur	2,740	0,050	0,227	0,057	0,063	0,062	0,038	0,048	0,063	0,052	0,025	0,064	0,657	0,031	0,079
	Rang	1	10	3	8	5	7	12	11	5	9	14	4	2	13	

---

**TABLE DES ILLUSTRATIONS**


---

**TABLEAUX**

Tableau 1 : Superficie des composantes du District .....	13
Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District des Lagunes .....	19
Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires intervenants dans le District .....	20
Tableau 4 : Altitude des chefs-lieux de région .....	30
Tableau 5 : Inventaire des réserves forestières dans le District .....	32
Tableau 6 : Poids des religions par département .....	44
Tableau 7 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (2014) .....	45
Tableau 8 : Densité de population par sous-préfecture .....	48
Tableau 9 : Répartition de la population par région, par genre et par tranches d'âge .....	51
Tableau 10 : État matrimonial dans le District des Lagunes .....	55
Tableau 11 : Statistiques sur la nuptialité du District .....	55
Tableau 12 : Situation des ménages par département .....	57
Tableau 13 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par district sanitaire en 2014.....	57
Tableau 14 : Taux brut de natalité et état des naissances dans le District .....	58
Tableau 15 : Indice synthétique de fécondité et taux global de fécondité par département .....	59
Tableau 16 : Taux brut de reproduction du District .....	60
Tableau 17 : Statut migratoire par région .....	60
Tableau 18 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District .....	63
Tableau 19 : Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité .....	64
Tableau 20 : Principaux indicateurs sociaux du District des Lagunes .....	66
Tableau 21 : Taux de pauvreté par région .....	67
Tableau 22 : Taux d'analphabétisme par région .....	67
Tableau 23 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha) .....	75
Tableau 24 : Estimation des superficies et des productions de cacao par région - 2012 .....	76
Tableau 25 : Estimation des superficies et des productions de palmier à huile par région - 2012 .....	77
Tableau 26 : Estimation des superficies et des productions de l'hévéa par région - 2012 .....	77
Tableau 27 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières par région - 2013 (ha).....	79
Tableau 28 : Estimation des superficies et des productions de manioc par région- 2012 .....	80
Tableau 29 : Estimation des superficies et des productions de riz par région - 2012 .....	81
Tableau 30 : Estimation des superficies et des productions de l'igname par région - 2012 .....	82
Tableau 31 : Estimation des superficies et des productions de banane plantain par région - 2012 ...	82
Tableau 32 : Effectifs des cheptels par région - 2012 .....	84
Tableau 33 : Chiffres clés de l'élevage bovins par région - 2012 .....	84
Tableau 34 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et des caprins par région - 2 012 .....	85
Tableau 35 : Chiffres clés de l'élevage des porcins par région - 2012 .....	85
Tableau 36 : Chiffres clés de l'aviculture dans le District - 2012 .....	86
Tableau 37 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par région (en %) .....	87
Tableau 38 : Equipement des ménages agricoles en petits matériels (en % de ménages) .....	87
Tableau 39 : Equipement des ménages agricoles en gros matériels (en % de ménages) .....	88
Tableau 40 : Structures d'accompagnement agricole .....	89
Tableau 41 : Inventaire des institutions financières du District par région .....	109
Tableau 42 : Statistiques hôtelières du District des Lagunes par département .....	112
Tableau 43 : Nombre d'établissements d'élèves et d'enseignants par niveau d'enseignement et par statut .....	115
Tableau 44 : Répartition des enfants du Préscolaire par statut, région, zone d'implantation des établissements et par genre .....	121
Tableau 45 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut .....	122
Tableau 46 : Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation des établissements dans le cycle primaire .....	129

Tableau 47 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du primaire.....	130
Tableau 48 : Taux de transition primaire-secondaire 2013-2014.....	131
Tableau 49 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région et par statut.....	132
Tableau 50: Répartition des élèves dans le Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par région par genre et par statut.	140
Tableau 51 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par genre, par région et par statut.....	141
Tableau 52 : Taux de transition par genre dans le Secondaire 1 <sup>er</sup> -2 <sup>nd</sup> cycle.....	142
Tableau 53 : Elèves redoublants du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par filière, région et niveau d'étude.....	145
Tableau 54: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle par région et statut.....	146
Tableau 55 : Filière du Secondaire Technique.....	150
Tableau 56 : Répartition des élèves du secondaire technique par statut et par genre.....	150
Tableau 57 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique par genre, par région et par statut.....	151
Tableau 58: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique par région et par statut.....	152
Tableau 59: Synthèse des indicateurs des élèves de la formation professionnelle et de l'enseignement technique par statut et par genre.....	155
Tableau 60: Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut.....	156
Tableau 61: Répartition des étudiants du supérieur du District par statut, par genre et par zone d'implantation des établissements.....	159
Tableau 62: Répartition des étudiants du Supérieur par filière et par genre.....	159
Tableau 63 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Supérieur	160
Tableau 64 : Infrastructures du cycle supérieur dans le District.....	161
Tableau 65 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques par région.....	164
Tableau 66 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires publiques du District par région....	165
Tableau 67 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région.....	167
Tableau 68 : Plateau technique des établissements sanitaires par district sanitaire.....	170
Tableau 69 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des districts sanitaires.....	172
Tableau 70 : Répartition du personnel médical du District par région.....	174
Tableau 71 : Carence de personnel médical dans les régions du District en fonction des normes nationales et internationales.....	179
Tableau 72: Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District.....	181
Tableau 73: Couverture maternelle par région.....	182
Tableau 74: Couverture vaccinale des enfants du District par région.....	183
Tableau 75 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants).....	187
Tableau 76: Incidence liée à la mortalité générale du District par région.....	187
Tableau 77 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population).....	188
Tableau 78: Incidence du paludisme dans les régions du District des Lagunes.....	188
Tableau 79: Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région.....	190
Tableau 80 : Incidence de la tuberculose dans le District des Lagunes.....	191
Tableau 81 : Inventaire des infrastructures culturelles du District.....	195
Tableau 82 : Principaux évènements culturels du District.....	195
Tableau 83 : Inventaire des clubs de sport dans le District.....	197
Tableau 84 : Taux d'accroissement démographique annuel par région entre 1998 et 2014.....	198
Tableau 85 : Taux d'urbanisation du District.....	198
Tableau 86 : Typologie des localités du District.....	199
Tableau 87 : Programme de construction de logements sociaux et économiques dans les départements du District des Lagunes.....	204
Tableau 88 : Réseau routier dans le District avant 2010, par catégorie et type de route.....	208

Tableau 89 : Taux de couverture des régions du District.....	212
Tableau 90 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne basse tension par région.....	212
Tableau 91 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU) (2013).....	216
Tableau 92 : Production, besoin et déficit de production d'eau potable par sous-préfecture (2013).	217
Tableau 93 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %) .....	219
Tableau 94 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %) .....	219
Tableau 95 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département.....	222
Tableau 96 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département .....	222

## FIGURES

Figure 1 : Pluviométrie et température moyenne à Dabou.....	35
Figure 2 : Pluviométrie et température moyenne à Agboville .....	36
Figure 3 : Pluviométrie et température moyenne à Adzopé.....	36
Figure 4 : Répartition des groupes ethniques du District.....	40
Figure 5 : Pyramide des âges du District des Lagunes.....	50
Figure 6 : Pyramide des âges de la région des Grands Ponts.....	52
Figure 7 : Pyramide des âges de la région Agnéby-Tiassa.....	52
Figure 8 : Pyramide des âges de la région de la Mé .....	53
Figure 9 : Taux de fécondité par tranche d'âge dans le District (nombre de naissances pour 1 000 FAP*).....	59
Figure 10 : Origine de la population non ivoirienne du District.....	61
Figure 11 : Distribution des actifs du District par type d'activité (en %) .....	65
Figure 12 : Répartition des actifs du District par tranche d'âge .....	65
Figure 13 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence.....	66
Figure 14 : Taux d'analphabétisme par tranche d'âge .....	68
Figure 15 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels).....	72
Figure 16 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA) .....	72
Figure 17 : Part des superficies des principales spéculations du District (en %).....	74
Figure 18 : Estimation des revenus des cultures de rente dans le District (millions FCFA) - 2012 ....	76
Figure 19 : Superficie des cultures de riz par type de culture et par région (ha) - 2012 .....	81
Figure 20: Répartition des apports en valeur et en production du District des Lagunes pour la pêche artisanale maritime et lagunaire.....	92
Figure 21: Répartition des apports en valeur et en production pour la pêche artisanale continentale	92
Figure 22 : Nombre d'enfants en âges d'être scolarisés par école pour chaque niveau d'enseignement .....	115
Figure 23 : Part de la population scolarisée par niveau d'enseignement dans le District.....	116
Figure 24 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranche d'âge par région.....	116
Figure 25 : Pyramide scolaire du District .....	117
Figure 26 : Taux brut de scolarisation du cycle Préscolaire par genre et par région .....	118
Figure 27 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire selon leur âge.....	119
Figure 28: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région.....	120
Figure 29 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre.....	120
Figure 30 : Répartition des enfants du Préscolaire par niveau d'étude .....	121
Figure 31: Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire et par région .....	123
Figure 32 : Répartition des salles de classe de Préscolaire selon le niveau d'études .....	123
Figure 33 : Répartition des instituteurs du cycle Préscolaire par emploi et par région .....	124
Figure 34 : Répartition des instituteurs du Préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique.....	124
Figure 35 : Taux brut de scolarisation du primaire par genre et par région .....	126
Figure 36 : Répartition des enfants scolarisés au niveau primaire selon leur âge.....	127
Figure 37 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Primaire par région.....	128

Figure 38 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre.....	128
Figure 39: Evolution des effectifs par genre du CP2 au CM2.....	129
Figure 40 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude au Primaire.....	130
Figure 41 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école primaire et par région.....	133
Figure 42 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'études.....	133
Figure 43 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement .	134
Figure 44 : Présence des commodités dans les écoles primaires .....	134
Figure 45 : Répartition des instituteurs du primaire par emploi par région.....	135
Figure 46 : Répartition des instituteurs du primaire par statut selon le diplôme pédagogique .....	135
Figure 47 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par genre et par région.....	137
Figure 48: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle selon leur âge.....	138
Figure 49: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par région.....	139
Figure 50 : Répartition des élèves du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par région et par genre.....	139
Figure 51 : Evolution des effectifs par genre du CM2 (primaire) à la 3 <sup>ème</sup> (fin de secondaire 1 <sup>er</sup> cycle).....	140
Figure 52 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le secondaire 1 <sup>er</sup> cycle.....	141
Figure 53: Taux brut de scolarisation du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par genre et par région.....	142
Figure 54: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle selon leur âge .....	143
Figure 55: Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par région.....	144
Figure 56: Répartition des élèves du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par niveau par genre .....	144
Figure 57 : Répartition des élèves du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par filière.....	145
Figure 58 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle .....	145
Figure 59 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire et par région .....	147
Figure 60 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par région.....	147
Figure 61 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région .....	148
Figure 62: Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge .....	151
Figure 63: Répartition des élèves de l'ETFP par filière économique.....	155
Figure 64 : Ratio d'occupation moyen selon le diplôme préparé.....	157
Figure 65 : Répartition des enseignants du Supérieur par statut selon le diplôme pédagogique.....	161
Figure 66 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District .....	164
Figure 67 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service .....	173
Figure 68 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien-dentiste dans les régions du District.....	178
Figure 69 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans.....	185
Figure 70 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région .....	186
Figure 71 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge.....	186
Figure 72 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire .....	189
Figure 73 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR).....	189
Figure 74 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH.....	190
Figure 75 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District.....	191
Figure 76 : Niveau d'équipement des habitations du District.....	203
Figure 77 : Répartition de la consommation électrique haute tension par usage .....	213

**CARTES**

<i>Carte 1 : Localisation du District des Lagunes en Côte d'Ivoire</i> .....	15
<i>Carte 2 : Subdivisions administratives du District des Lagunes</i> .....	18
<i>Carte 3 : Ressources naturelles de la Côte d'Ivoire</i> .....	24
<i>Carte 4 : Réseau hydrographique du District des Lagunes</i> .....	25
<i>Carte 5 : Pédologie du District des Lagunes</i> .....	27
<i>Carte 6 : Aptitudes culturales et forestières des sols dans le District des Lagunes</i> .....	28
<i>Carte 7 : Relief du District des Lagunes</i> .....	29
<i>Carte 8 : Aires protégées du District des Lagunes</i> .....	31
<i>Carte 9 : Variation des précipitations dans le District des Lagunes</i> .....	34
<i>Carte 10 : Groupes ethniques dans le District des Lagunes</i> .....	41
<i>Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries du District</i> .....	42
<i>Carte 12 : Répartition de la population par religion pratiquée et par région</i> .....	43
<i>Carte 13 : Répartition spatiale de la population du District</i> .....	47
<i>Carte 14 : Statut matrimonial au sein du District des Lagunes</i> .....	54
<i>Carte 15 : Taille moyenne des ménages par région</i> .....	56
<i>Carte 16 : Taux de natalité du District</i> .....	58
<i>Carte 17 : Statuts migratoires du District</i> .....	61
<i>Carte 18 : Taux de chômage dans le District</i> .....	64
<i>Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes</i> .....	68
<i>Carte 20 : Principales richesses économiques du District</i> .....	71
<i>Carte 21 : Types de cultures de rente dans le District</i> .....	75
<i>Carte 22 : Types de cultures vivrières dans le District</i> .....	80
<i>Carte 23 : Equipements de Pêche en Côte d'Ivoire</i> .....	91
<i>Carte 24 : Géologie et principaux sites miniers du District des Lagunes</i> .....	95
<i>Carte 25 : Principales industries dans le District des Lagunes</i> .....	98
<i>Carte 26 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire</i> .....	102
<i>Carte 27 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire</i> .....	103
<i>Carte 28 : Activités artisanales du District des Lagunes</i> .....	104
<i>Carte 29: Géolocalisation des points de vente du District des Lagunes</i> .....	107
<i>Carte 30 : Banques et Etablissements financiers du District des Lagunes</i> .....	109
<i>Carte 31 : Principaux lieux touristiques du District</i> .....	111
<i>Carte 32 : Taux de scolarisation dans le Préscolaire</i> .....	119
<i>Carte 33: Taux de scolarisation au cycle Primaire</i> .....	127
<i>Carte 34: Taux de scolarisation dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle</i> .....	138
<i>Carte 35: Taux de scolarisation dans le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle</i> .....	143
<i>Carte 36: Etablissements de formation professionnelle du District des Lagunes</i> .....	156
<i>Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District</i> .....	163
<i>Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région</i> .....	166
<i>Carte 39 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District</i> .....	168
<i>Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation</i> .....	171
<i>Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin</i> .....	175
<i>Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier</i> .....	176
<i>Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste</i> .....	177
<i>Carte 44 : Nombre de FAP par sage-femme dans le District</i> .....	178
<i>Carte 45 : Taux de couverture vaccinale des femmes enceintes VAT2+ (Anti-Tetanic)</i> .....	182
<i>Carte 46 : Taux de couverture vaccinale (anti-amaril) dans le District (en %)</i> .....	183
<i>Carte 47 : Taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG)</i> .....	184
<i>Carte 48 : Equipements culturels du District des Lagunes</i> .....	194
<i>Carte 49 : Répartition des équipements du District des Lagunes</i> .....	196
<i>Carte 50 : Principaux pôles urbains du District</i> .....	199
<i>Carte 51 : Plan de la ville de Dabou</i> .....	202
<i>Carte 52 : Infrastructures de transport du District des Lagunes</i> .....	207
<i>Carte 53 : Infrastructures de production électrique et des raccordements</i> .....	211

<i>Carte 54 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable.....</i>	<i>215</i>
<i>Carte 55 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature.....</i>	<i>221</i>
<i>Carte 56 : Réseau de poste du District des Lagunes.....</i>	<i>224</i>
<i>Carte 57 : Couverture en réseau de télécommunication du District des Lagunes.....</i>	<i>225</i>

## **ZOOM**

---

<i>Zoom 1 : Centre de gestion SODEFOR d'Agboville.....</i>	<i>33</i>
<i>Zoom 2 : Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) – Site de Toupah-Ousrou.....</i>	<i>78</i>
<i>Zoom 3 : Champs d'innovation de banane plantain à Agboville.....</i>	<i>83</i>
<i>Zoom 4 : La transformation de coton chez COTIVO.....</i>	<i>101</i>
<i>Zoom 5 : Hôpital Général de Dabou.....</i>	<i>169</i>

## **ANNEXES**

---

<i>Annexe 1 : Calendrier des rencontres.....</i>	<i>270</i>
<i>Annexe 2 : Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes des monographies.....</i>	<i>271</i>
<i>Annexe 3 : Liste de succession des préfets et sous-préfets.....</i>	<i>272</i>
<i>Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives par département.....</i>	<i>282</i>
<i>Annexe 5 : Carte de la météo nationale.....</i>	<i>301</i>
<i>Annexe 6 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire.....</i>	<i>302</i>
<i>Annexe 7 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire.....</i>	<i>303</i>

## **PHOTOS**

---

<i>Photo 1 : Plages et lagunes de Grand-Lahou.....</i>	<i>11</i>
<i>Photo 2 : Palmiers à huile près de Dabou.....</i>	<i>11</i>
<i>Photo 3 : Vue du fleuve Agnéby.....</i>	<i>26</i>
<i>Photo 4 : Bureau de la SODEFOR à Agboville.....</i>	<i>33</i>
<i>Photo 5 : Paysan effectuant la saignée des arbres.....</i>	<i>78</i>
<i>Photo 6 : Culture de la variété N'DE FOTO.....</i>	<i>83</i>
<i>Photo 7 : Usine de transformation de coton COTIVO.....</i>	<i>101</i>
<i>Photo 8 : Salle d'accouchement de l'Hôpital Général de Dabou.....</i>	<i>169</i>

---

**SIGLES ET ABBREVIATIONS**


---

- °C : Degrès Celsius
- - : le tiret représente une valeur non définie ou nulle
- AGEPE : Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi de Côte d'Ivoire
- ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural
- BAD : Banque Africaine Développement
- BCG : Vaccination antituberculeuse/vaccin bilié Calmette-Guérin
- BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
- CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
- CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CDCI : Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité
- CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
- CPN : Consultation prénatale
- CQP : Certificat de Qualifications Professionnelles
- DEA : Diplôme d'études approfondies
- DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
- DREN : Direction régionale de l'éducation nationale
- DREN-ET : Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
- DTC : Vaccin diphtérie, tétanos, coqueluche
- ENS : Enseignants
- ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact
- ETBS : Etablissements
- FAP : Femme en âge de procréer
- FDFP : Fond de Développement de la Formation Professionnelle
- HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée
- HG : Hôpital Général
- INFAS : Institut National des Agents de Santé
- IRA : Insuffisance respiratoire aiguë
- IEP : Institut d'Etudes Politiques
- ISF : Indice Synthétique de Fécondité
- IST : Infection sexuellement transmissible
- ISTP : Institut supérieur technique professionnel
- MEMEASFP : Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- MEMIS : Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- MICS : Multiple Indicator Cluster Survey
- MII : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide
- MIILDA : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée d'Action
- MIRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
- MSLS : Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le Sida
- ND : Donnée Non Disponible pour le moment
- NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- PEC : Pôles économiques de compétitivité
- PEMED-CI : Projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PND : Plan National de Développement
- PNR : Programme National Riz

- *PNDS : Plan National de Développement Sanitaire*
- *PPU : Programme Présidentiel d'Urgence*
- *PNIA : Programme National d'Investissement Agricole*
- *RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat*
- *RM : Désigne le rapport de masculinité. C'est le nombre d'hommes pour 100 femmes.*
- *SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéas*
- *SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire*
- *SGBCI : Société Générale de Banques de Côte d'Ivoire*
- *SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire*
- *SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légume*
- *SODEFOR : Société de développement de la forêt*
- *SODEPRA : Société pour le développement de la production animale*
- *SODEXAM : Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique*
- *TBR : Taux Brut de reproduction*
- *TDR : Test de Diagnostic Rapide*
- *UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*
- *UMF : Unité Mobile de Formation*
- *VAA : Vaccin Anti-Amaril*
- *VAR : Vaccination Anti rougeole*
- *VAT : Vaccin Anti Tétanique*
- *ZEE : Zone économique exclusive*

---

## G L O S S A I R E

---

### *Découpage administratif du territoire et structure de l'habitat*

---

- **Sous-préfecture** : Nombre de sous-préfectures.
- **Localité** : Lieu de résidence permanente d'une population donnée.
- **Ville** : Selon le RGPH-98, la ville est une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérées, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active agricole est supérieure ou égale à 50 % de la population active totale.
- **Localité urbaine** : désigne la partie centrale de la ville constituée de quartiers clairement délimités et reconnus, et les campements qui s'y rattachent.
- **Localité semi-urbaine** : Localité qui ne vérifie pas les critères remplis par la ville.
- **Localité rurale** : Ensemble des villages reconnus par l'administration territoriale.
- **Chef-lieu de sous-préfecture rurale** : Localité rurale dotée d'une fonction politique et administrative.
- **Campement rattaché** : Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en générale à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- **Poids démographiques des départements (respectivement des régions)** : calculé en pourcentage, il désigne l'importance démographique du département (respectivement de la région). C'est la part de la population totale du département (respectivement de la région) dans la population totale de la Côte d'Ivoire.
- **Densité** : Nombre d'habitants au km<sup>2</sup>. On obtient la densité d'une localité en rapportant la population de cette localité à sa superficie.

### *Indicateurs sociaux*

---

- **Indice de jeunesse** : se définit comme étant le poids démographique des jeunes (l'ensemble des individus dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des jeunes par la population totale.
- **Indice de vieillesse** : se définit comme étant le poids démographique des vieux (l'ensemble des individus dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des vieux dans la population totale.
- **Rapport de dépendance** : est obtenu en divisant la population des inactifs (jeunes et vieux confondus) par celle des actifs (individus dont l'âge varie entre 15 et 59 ans).
- **Taux d'analphabétisme** : calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant l'effectif des personnes non alphabétisées par l'effectif total des personnes âgées de 6 ans ou plus.
- **Alphabétisé** : est considérée comme alphabète, toute personne âgée de 6 ans ou plus capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.
- **Analphabétisme** : Incapacité à lire, écrire et compter.
- **Taux d'alphabétisation** : Complément à 100 du taux d'analphabétisme.
- **Taux global d'alphabétisation chez les adultes** : proportion des personnes âgées de 15 ou plus capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.
- **Taux de marginalisation** : Proportion des personnes n'ayant pas fréquenté l'école.
- **Taux de fréquentation scolaire** : c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.
- **Coefficient de Gini** : Mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée.
- **Densité de la population** : Mesure du nombre d'habitants d'une population occupant une portion donnée d'un milieu.

- **Rapport de masculinité** : Le sex-ratio ou sex-ratio (nom masculin<sup>1</sup> ou féminin<sup>2</sup>, souvent abrégé en « SR »), encore appelé rapport des sexes ou rapport de masculinité, est le rapport du nombre de mâles et de femelles au sein d'une espèce à reproduction sexuée, pour une génération, ou dans la descendance d'un individu
- **Taux d'accroissement démographique** : En démographie, la « croissance démographique » est l'évolution de la taille d'une population pour un territoire donné, le « taux d'accroissement démographique » décrit le rythme de cette évolution (augmentation ou diminution)
- **Taux de fécondité moyen** : nombre moyen d'enfants par femme (voir plus bas pour la définition précise). C'est un indice statistique permettant de mesurer la tendance d'une population à augmenter ou à diminuer naturellement (donc l'accroissement naturel, c'est-à-dire sans tenir compte des flux migratoires).
- **Taux de natalité** : Rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année. Il s'exprime souvent en pour mille (‰).
- **Taux de chômage** : Pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage. La population active est la population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.
- **Taux de pauvreté** : Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. Il existe plusieurs définitions du seuil de pauvreté.
- **Taux brut de reproduction** : Le taux de reproduction brut ou taux brut de reproduction est un indicateur démographique destiné à mesurer le degré de remplacement d'une génération par la suivante. Il s'exprime par le nombre de filles mises au monde en descendance finale par cent femmes, rapport non corrigé de l'effet de mortalité, ce qui le différencie du taux net de reproduction qui est la mesure usuelle..
- **Célibataire** : Proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus qui n'ont jamais été mariées et qui ne vivent pas avec un homme pour une femme ou une femme pour un homme.
- **Union consensuelle** : Proportion des personnes non mariées (civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vivent en concubinage.
- **Marié** : Proportion des individus dont l'union a été célébrée à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers.
- **Divorcé** : Proportion des personnes dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne se sont pas remariées.
- **Veuf** : Proportion des individus dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne se sont pas remariés.
- **Taux de polygamie** : Calculé en pourcentage, il mesure l'importance de la polygamie. C'est la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés.
- **Nombre moyen d'épouses par homme marié** : Rapport entre le nombre total des femmes mariées et celui des hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables.
- **Taux de rupture d'union** : Proportion des personnes dont l'union a été rompue. Cet indicateur calculé en pourcentage est obtenu en divisant l'effectif des veufs et des divorcés par celui des mariés.
- **Taux de mariages précoces** : calculé en pourcentage, il mesure la proportion des personnes mariées dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans.
- **Proportion des personnes mariées** : est obtenu en divisant l'effectif des personnes mariées par l'effectif total de la population âgée de 12 ans ou plus.
- **État civil** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage civil.
- **Coutumier** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage selon les rites coutumiers.
- **Religieux** : est défini comme la proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage religieux.

- **Importance de la population étrangère** : calculée en pourcentage, elle représente la part de la population non ivoirienne dans la population totale.
- **Migration nette** : est obtenue en faisant la différence entre la population résidante et la population native. C'est donc une grandeur algébrique.
- **Taux global d'accroissement dû aux migrations** : calculé en pourcentage, il mesure l'accroissement dû aux migrations. C'est le rapport entre la migration nette et la moitié de la population totale formée par les natifs et les résidents.
- **Non-migrants** : calculé en pourcentage, ils représentent la proportion des personnes résidentes recensées dans leur sous-préfecture ou leur commune de naissance et dont la résidence il y a un an est la même que celle au moment du recensement.
- **Indice de stabilité résidentielle** : calculé en pourcentage, il mesure la stabilité résidentielle. Cet indicateur est obtenu en divisant l'effectif des non-migrants par la population native.
- **Migrants intra-départementaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans le même département de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants interdépartementaux ou intra-régionaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans deux départements différents de la même région de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants inter-régionaux** : représentent la proportion des individus résidents dont la sous-préfecture ou la commune de résidence et sous-préfecture ou la commune de naissance sont situées dans deux régions différentes de la Côte d'Ivoire.
- **Migrants extérieurs** : représentent la proportion des personnes résidentes nées à l'étranger et recensées dans une sous-préfecture ou commune de Côte d'Ivoire.

### Ressources naturelles

---

- **Flysh** : Les flyschs (mot d'origine suisse alémanique) sont un ensemble de roches d'origine sédimentaire, formées par la répétition du même « motif » : une strate de grès, surmontée d'une strate de schistes argileux. Ce sont des dépôts marins qui se forment en même temps que les montagnes (formations rocheuses syn-orogéniques), en bassin profond. En affleurements, les strates ont été souvent basculées par les mouvements tectoniques.
- **Sols ferrallitiques** : Sol des zones tropicales humides sous couvert forestier. Sol de couleur rouge, pauvre en silice, mais riche en hydroxydes de fer et aluminium. Couverture altérée de granites et de gneiss, qui peut évoluer, se durcir, et devenir une carapace ferrallitique, ou carapace latéritique.
- **Forêt mésophile** : Forêt dense et moyennement humide, intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile.
- **Birrimien** : Ere géologique datant d'environ 2,1 milliards d'années, durant laquelle s'est formée une chaîne de roches caractéristiques de l'Afrique occidentale.
- **Protérozoïque inférieur** : Ere ou période géologique entre 2,5 x 10<sup>9</sup> et 1,8 et 10<sup>9</sup> ans
- **Climat Aw** : La classification de Köppen est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.
  - **Climat A** :
    - Température moyenne de chaque mois de l'année > 18 °C
    - Pas de saison hivernale
    - Fortes précipitations annuelles (supérieure à l'évaporation annuelle)
  - **Régime pluviométrique w** :
    - Saison sèche en hiver
    - Pour A : climat de la savane, P du mois le plus sec < 60 mm et < [100 – (précipitations annuelles moyennes)/25]

- pour C et D : P du mois hivernal le plus sec < 1/10 du mois le plus humide

### **Economie**

---

- **Superficie développée** : Pour une culture donnée, c'est le cumul des superficies de toutes les parcelles sur lesquelles elle est présente avec des densités suffisantes pour qu'elle soit la culture principale, la culture secondaire ou tertiaire.
- **Produits alimentaires** : Lait, Viandes, Poissons, Boissons, Graisses et huiles végétales, Sucre
- **Biens intermédiaires** : Coton, Produits métalliques, fibres textiles.
- **Biens d'équipement** : Matériels de transport (routier, aérien et ferroviaire), Machines mécaniques, instruments et appareils d'optique.
- **Autres bien de consommation** : Automobiles, Vêtements, Appareils électroménagers, autres articles textiles.
- **Taux d'occupation (tourisme)** : Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.
- **Taux d'utilisation (tourisme)** : Rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) totales des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

### **Education**

---

- **Taux net de scolarisation** : Proportion de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à la population totale du même âge.
- **Indice de parité** : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Ecole communautaire** : Les écoles communautaires sont des établissements privés à but non lucratif d'enseignement de base initiées par les communautés pour satisfaire leurs besoins éducatifs.
- **Ratio d'encadrement** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'un établissement.
- **Ratio d'occupation** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de salles d'un établissement.
- **Taux brut de scolarisation** : Total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Signification des termes/groupe pédagogique**
  - (1) Il s'agit des enseignants qui sont en service dans les bureaux de l'IEP
  - (2) Considérer toutes les écoles où des enseignements sont assurés y compris celles qui ne sont pas autorisées
  - (3) Il s'agit d'indiquer le nombre d'écoles dont les chiffres ont été utilisés pour établir la présente synthèse. (Ce nombre sert à calculer le taux de couverture).
  - (4) Un groupe pédagogique est un groupe d'élève d'un même niveau recevant dans un même lieu l'enseignement d'un même maître au même moment. Dans certains cas, Il correspond aux notions de cours unique ou de classe unique.
- **Abandon scolaire** : est défini comme étant le fait qu'une personne dont l'âge est compris entre 6 et 20 ans ait fréquenté l'école sans avoir achevé le cycle ou soit sorti carrément du système scolaire.
- **Taux d'abandon scolaire** : calculé en pourcentage, il est obtenu en rapportant l'effectif des personnes ayant abandonné l'école à la population totale âgée de 6 à 20 ans.
- **Transition (taux de)** : Rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis dans la première année d'étude d'un niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire et le nombre

d'élèves inscrits dans la dernière année d'étude du niveau d'enseignement immédiatement inférieur de l'année scolaire précédente.

### Santé

---

- **Accouchement assisté** : utilisation d'un instrument approprié (ventouse, forceps ou spatules) pour accélérer l'expulsion du nouveau-né lors de l'accouchement.
- **Bilharziose urinaire** : La bilharziose, appelée aussi schistosomiase est une maladie tropicale qui atteint des millions de personnes à travers le monde et responsable de centaines de milliers de décès chaque année. C'est une maladie chronique que l'on contracte au contact de l'eau, ce qui permet le passage de larves de parasites à travers la peau. Il existe plusieurs types de bilharziose : la bilharziose intestinale et urinaire notamment
- **Consultation Postnatale** : Examen de contrôle qui doit être effectué dans les 6 à 8 semaines qui suivent un accouchement.
- **Incidence globale** : En épidémiologie, le taux d'incidence rapporte le nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés pendant une période donnée - population incidente - à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible -. Il est un des critères les plus importants pour évaluer la fréquence et la vitesse d'apparition d'une pathologie.
- **Taux de prévalence** : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population. Elle est exprimée en %.
- **Pian** : Tréponématose causée par un tréponème (*Treponema pallidum pertenue*, une bactérie spirochète). Elle entraîne une infection cutanée pouvant ensuite s'étendre et produire des lésions dans les tissus profonds, notamment osseux, par contiguïté
- **Taux d'occupation des lits** : Le taux d'occupation des lits d'hôpitaux représente la somme des journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée (en général une année) divisée par le nombre de lits disponibles, Il indique le degré d'utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.
- **Ulcère de Buruli** : L'ulcère de Buruli est une infection chronique débilitante de la peau et des tissus mous pouvant entraîner des déformations et des incapacités permanentes
- **CPN1** : Première consultation prénatale.
- **CPN4** : Quatrième consultation prénatale.
- **VAT2+** : Vaccin anti-tétanique (deuxième dose).
- **DTC3** : Troisième dose de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux
- **Polio3** : Vaccin contre la Polio
- **BCG** : Le Bacille de Calmette et Guérin est le vaccin contre la tuberculose
- **VAR** : Vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle
- **VAA** : Vaccin Anti Amaril (vaccin contre la fièvre jaune)

### Infrastructures et urbanisation

---

- **Taux de couverture électrique** : Rapport entre la population vivant dans les localités électrifiées et la population totale de la zone.
- **Taux d'urbanisation** : Proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population.
- **Mode d'occupation des sols (MOS)** : Inventaire exhaustif de la couverture bio-physique de la surface d'un territoire donné
- **Densité routière** : Rapport entre la densité du réseau routier et la superficie du territoire.
- **Taux de revêtement** : Rapport entre la superficie de route bitumée et la superficie totale des routes
- **Classification des routes** : La loi de 1961 classe les routes en 3 catégories :
  - a. Catégorie A : routes nationales à grande circulation (relient les chefs-lieux de préfecture et font la jonction avec les pays limitrophes) ;

- *b. Catégorie B : routes nationales d'intérêt général (relient les chefs-lieux des sous-préfectures entre eux et au réseau A) ;*
- *c. Catégorie C : routes nationales d'intérêt régional (relient les villages entre eux et aux réseaux A et B) ;*
- *d. Non Classées NC : toutes les autres routes et celles qui ont été construites après 1966.*

---

**BIBLIOGRAPHIE**

---

- Cote d'ivoire une succession manquée.* (s.d.). Récupéré sur La documentation française:  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000013-cote-d-ivoire-une-succession-manquee>
- Person.Y. (1968). *Samori, une révolution dynula*. IFAN.
- Monographies de région, Préfectures de région*, 2013 (ou année la plus récente)
- Plan National de Développement*, Ministère d'État Ministère du Plan et de Développement, 2012-2015
- Recensement Général de la Population et de l'habitat*, Institut National de la Statistique, Projections 2014
- Atlas de La Côte d'Ivoire*, Les éditions Jaguar, 2013
- Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire*, Agence d'étude et de promotion de l'emploi, 2012
- Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, 2008
- Enquête-cadre de la pêche artisanale continentale*, Ministère des ressources animales et halieutiques, 2013
- Annuaire statistique de l'éducation*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2014
- Annuaire Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2012
- Annuaire statistique de la santé*, Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA, 2013
- Programme Présidentiel d'Urgence*, 2012
- Enquête Multiple Indicator Cluster Survey (MICS)*, 2012
- Atlas des Villes*, Ministère d'État Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Atlas de la population et des équipements*, Ministère d'État Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire*, 2012
- Données d'exploitation CIE*, Compagnie Ivoirienne d'électricité, 2014

---

**A N N E X E S**


---

**Annexe 1 : Calendrier des rencontres**

<b>Date</b>	<b>Région</b>	<b>Description</b>
<b>Lundi 07 juillet</b>	<b>Grands-Ponts</b>	Réunion restreinte avec le préfet de la région des Grands-Ponts et le Directeur Régional du Plan
		Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
		Visite du bureau de l'ANADER de Dabou
		Visite de l'Hôpital Général de Dabou
<b>Mardi 08 juillet</b>	<b>Grands-Ponts</b>	Visite de PALMCI (champs de plantations de palmier à huile)
		Visite de l'usine de transformation de PALMCI
		Visite de la SAPH (Société Africaine des Plantations d'Hévéa) de Dabou
<b>Mercredi 09 juillet</b>	<b>Agnéby-Tiassa</b>	Réunion restreinte avec le Secrétaire Général 1 du préfet de la région d'Agnéby-Tiassa et le Directeur Départemental du Plan d'Agboville
		Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
		Réunion avec un représentant de la chambre de commerce et d'industrie d'Agboville
		Visite de la Direction Régionale de la SODEFOR d'Agboville
		Visite d'un champ de bananes plantains à proximité d'Agboville
<b>Jeudi 10 juillet</b>	<b>Agnéby-Tiassa</b>	Visite de la COTIVO (la Cotonnière Ivoirienne)
<b>Vendredi 11 juillet</b>	<b>Mé</b>	Réunion avec le Secrétaire Général 2 du préfet de la région de la Mé

**Annexe 2 : Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes des monographies**

Sujets des termes de références	Axe des monographies
Ressort territorial	Axe 1 : Envergure territoriale et démographique
Cadre naturel et ses ressources	
Peuplement	
Dynamique et état de la population	
Activités économiques	Axe 2 : Développement économiques
Accès aux services sociaux de base	Axe 3 : Développement socio-culturel
Urbanisation, système régional des villes et paysages urbains	Axe 4 : Infrastructures et urbanisation
Equipements et infrastructures régionaux et leur localisation	
Environnement et cadre de vie	
Atouts et contraintes du développement régional	Axe 5 : Perspectives de développement
Perspectives de développement	

**Annexe 3 : Liste de succession des préfets et sous-préfets**

<b>Niveau régional</b>				
<b>Circonscription administrative</b>	<b>N°</b>	<b>Désignation du Préfet</b>	<b>Période de commandement</b>	
			<b>Arrivée</b>	<b>Départ</b>
<b>Adzopé</b>	-	Sanogo Al Hassana (Préfet Hors grade)	15-03-2012	Jusqu'à ce jour
<b>Grand-Lahou</b>	-	Jean Baptiste Zamelé (PHG)	2012	Jusqu'à ce jour
<b>Jacqueville</b>	-	Bako Digbé Anatole-Privat (Préfet Hors Grade)	30-09-2010	Jusqu'à ce jour
<b>Alépé</b>	-	Diaby Aminata	13-03-2013	Jusqu'à ce jour
<b>Yakassé-Attobrou</b>	-	Seri Gaza Samuel	07-11-2012	Jusqu'à ce jour

Source : MEMIS – 2015

<b>Niveau départemental</b>				
<b>Circonscription administrative</b>	<b>N°</b>	<b>Désignation du Préfet</b>	<b>Période de commandement</b>	
			<b>Arrivée</b>	<b>Départ</b>
<b>Grand-Lahou</b>	1	Kouamé Ebrothie (Administrateur civil)	1986	1987
	2	Beda Kassi Ernest (Administrateur civil)	1987	1989
	3	N'guessan Nicolas (Administrateur civil)	1989	1991
	4	Konan Kouakou Nestor (Administrateur civil)	1991	1996
	5	Koffi Loukou Antoine (Administrateur civil)	1996	2001
	6	Koné Jacques Lobognon (Administrateur civil)	2001	2007
	7	Agaud René Edmond (PHG)	2007	2009
	8	Pierre Evariste Aonon (PHG)	2009	2010
	9	Yue Lambert Omepieu (PHG)	2010	2012
	10	Jean Baptiste Zamelé (PHG)	2012	Jusqu'à ce jour
<b>Jacqueville</b>	1	Koffi Boni Ernest (Administrateur civil)	01-10-1997	17-03-2000
	2	Issa Coulibaly (Administrateur civil)	17-03-2000	12-08-2002
	3	Agaud Edmond René (Préfet Grade1)	12-08-2002	29-06-2007
	4	Adje Dago Rémy (Préfet Grade1)	29-06-2007	14-11-2012
	5	N'da Kouamé Jean Noël (Préfet Grade1)	14-11-2012	18-03-2013
	6	Kouakou Kouakou Laurent (Secrétaire Général de Préfecture)	25-01-2014	09-09-1981
	2	Curney Willy Georges (Administrateur civil)	11-07-1979	10-09-1981
	3	Pauquond Konan Sean (Administrateur civil)	10-09-1981	09-09-1991

Niveau départemental					
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement		
			Arrivée	Départ	
	4	Potey Sao(Administrateur civil)	09-09-1991	23-03-1994	
	5	Diely Bouikalo Benoît (Administrateur civil)	23-03-1994	09-08-1996	
	6	Foulé Kouamé (Administrateur civil)	09-08-1996	17-03-2000	
	7	Bahi Zobo Alexandre (Administrateur civil)	17-03-2000	23-07-2001	
	8	Dieng Ismaël Saïd (Administrateur civil)	23-07-2001	14-12-2003	
	9	Ekponon Assoumon André (Administrateur civil)	14-12-2003	26-06-2007	
	10	Alliali Kouadio (Préfet Hors Grade)	26-06-2007	0704-2009	
	11	Sanogo Al-Hassana (Préfet Hors Grade)	07-04-2009	30-09-2010	
	12	Bako Digbé Anatole-Privat (Préfet Hors Grade)	30-09-2010	Jusqu'à ce jour	
	Yakassé-Attobrou	1	Yacouba Doumbia	27-03-2009	07-11-2012
		2	Seri Gaza Samuel	07-11-2012	Jusqu'à ce jour
	Adzopé	1	Baï Tagro Albert (Administrateur civil)	01-04-1971	18-09-1974
2		Bello Jean-Baptiste (Administrateur civil)	18-09-1974	29-09-1976	
3		Koulai Doudie Benoit (Administrateur civil)	29-09-1976	05-07-1979	
4		Kangoh Malon JB( Administrateur civil)	05-07-1979	04-09-1981	
5		Demine Georges (Administrateur civil)	04-09-1981	27-09-1982	
6		Zirimba Aka Marcel (Administrateur civil)	27-09-1982	04-09-1986	
7		Mambo Cyrille (Administrateur services financiers)	04-09-1986	23-06-1989	
8		Akmeil Kouadio Marc (Officier Supérieur des Fanci)	23-06-1989	14-09-1991	
9		Gossiho Gilbert (Administrateur civil)	14-09-1991	17-08-1996	
10		Mohiro Nioulé René (Administrateur civil)	17-08-1996	24-03-2000	
11		Diakité Issa (Administrateur civil)	24-03-2000	21-08-2000	
12		Ouei Gueu (Administrateur civil)	21-08-2000	16-07-2001	
13		Omepieu Lambert (Administrateur civil)	16-07-2001	05-07-2007	
14		Méo Derou Paul (Administrateur civil)	05-07-2007	30-09-2009	
15		Tiehi Benoit (Administrateur civil)	30-09-2009	29-09-2010	
16		Boni Kouadio (Administrateur civil)	29-09-2010	14-11-2011	
17		Djiké Raymond Claude (Administrateur civil)	14-11-2011	15-03-2012	
18		Sanogo Al Hassana (Préfet Hors grade)	15-03-2012	Jusqu'à ce jour	
Alépé	1	Diakité Isa	1977	2000	

Niveau départemental				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	2	Kragbe Francois Marie	2000	2002
	3	Bayoro Dagrous	2001	2002
	4	Adje Dago Remy	2002	2007
	5	Boni Koffi Ernest	2007	2012
	6	Diané Bassimina	2012	2013
	7	Diaby Aminita	13-03-2013	Jusqu'à ce jour

Source : MEMIS – 2015

Niveau sous-préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
Oress-Krobou	1	M'Bahia Konan Magloire (Administrateur civil)	21-09-2001	11-09-2007
	2	Gueu Zro Simplicie (Administrateur civil)	11-09-2007	23-04-2009
	3	Kouassi N'Guessan Emile (Administrateur civil)	23-04-2009	27-01-2014
	4	Traouré née Dossognahlé (Administrateur civil)	27-01-2014	Jusqu'à ce jour
Dabou	1	Pean Charles	1891	1891
	2	Rechenback	1891	19-04-1900
	3	Laurent	09-04-1900	14-06-1900
	4	Aubin Melchoi Seraphin	14-04-1900	01-10-1901
	5	Delmolthé Joseph	01-10-1901	15-10-1902
	6	Du Laress	15-10-1902	12-12-1902
	7	Aubin Melchoi Seraphin	12-12-1902	04-06-1903
	8	Nauet Ali André Emilien	04—06-1903	06-11-1904
	9	Prouteau Georges David Pierre	06-11-1904	18-09-1906
	10	Escard Pierre	18-09-1906	04-04-1909
	11	Pozzi Pierre	04-04-1909	10-06-1910
	12	Manani Alfred	10-06-1910	08-08-1910
	13	Andrier Franck	08-08-1910	22-08-1912
	14	Pernot Felix	22-08-1912	08-03-1914
	15	Bourval Jules	08-03-1913	05-10-1914
	16	Pécarréré Hyacinthe	05-10-1914	17-05-1915
	17	Cassanova Toussaint	17-05-1915	02-11-1915
	18	Pécarréré Hyacinthe	02-11-1915	17-12-1917
	19	Carrière Désiré	17-12-1917	22-05-1919
	20	D'Arvisenet	22-05-1919	03-06-1919
	21	Albout Eugène	17-08-1926	17-08-1926

Niveau sous-préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	22	Montestruc Camille	17-08-1926	19-06-1928
	23	Grappon Joseph	19-06-1928	07-9-1928
	24	Le Maignan De Kerangat Aimé	07-12-1928	21-10-1930
	25	Bouyne	06-12-1928	21-10-1930
	26	Thizi Robert	21-10-1930	19-02-1931
	27	Chabaut	19-02-1931	02-08-1931
	28	Claverie Charles Jean	12-08-1931	02-10-1933
	29	Vieville Auguste Samuel Henri	02-10-1933	26-01-1935
	30	Fontan Jules	1934	26-01-1935
	31	Toulza Antoine	26-01-1935	14-01-1936
	32	Bernadac	14-05-1936	25-05-1936
	33	Aubert Albert Jules	25-05-1936	15-11-1937
	34	Lanthonie Jean	15-11-1937	30-05-1939
	35	Passeleau Pierre	30-05-1939	05-09-1939
	36	Albout Eugène	05-09-1939	27-09-1939
	37	Lanthonie Jean	27-09-1939	08-02-1941
	38	Passeleau Pierre	08-02-19414	1941
	39	Laban Gaston Marie	19414	28-08-1942
	40	Not Jean Marie	28-08-1942	26-09-1944
	41	Geraudel Claude	26-09-1944	28-07-1945
	42	Antonin Paul Pierre	28-07-1945	04-1946
	43	Monteil Paul	04-1946	07-04-1946
	44	Alessandri René	07-04-1946	14-08-1948
	45	Paulay Guy	14-08-1948	28-10-1948
	46	Lecomte Robert	1948	06-04-1950
	47	Mermet Philippe Alcide	06-04-1950	15-02-1952
	48	Domissiy Louis	15-02-1952	02-1954
	49	Serge De Larroche	1954	1955
	50	Jouan Jean	1955	1955
	51	Libaud Pierre	04-1956	1957
	52	Baudouy Paul	11-1957	195907
	53	Camara Tremoko	07-1959	1959
	54	Baudouy Paul	10-1959	02-05-1960
	55	Avit Bayoulou Alphonse	02-05-1960	13-12-1963
	56	Kouamé Paul Marie	13-12-1963	16-03-1964
	57	Cissé Moussa	16-03-1964	21-10-1966
	58	Aka Alphonse	21-10-1966	11-03-1970
	59	Hanza A. Baki	12-03-1970	29-01-1974
	60	Harding Philippe	29-01-1974	20-09-1976
	61	Daix Cacou Francis	20-09-1976	23-05-1980

Niveau sous-préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	62	Loua Diomandé(Administrateur)	23-05-1980	20-08-1981
	63	Jean Desiré Agaman (Administrateur de sciences financières)	28-08-1981	30-08-1986
	64	Ismael Saïd Dieng	30-08-1986	05-01-1988
	65	Tehigba Gbogou Simon	05-01-1988	14-05-1994
	66	Assamoi Bede	14-05-1994	21-09-1997
	67	Ba Blaise	21-09-1997	17-03-2000
	68	Houn Dje Luc	17-03-2000	27-07-2001
	69	Seri Gbaza Samuel	27-07-2001	06-09-2007
	70	Mme Paha Gnantin née Ossin Chadé	06-09-2007	01-2012
	71	Mme Fatomata Koné	01-2012	01-2012
	72	Kodjo née Ouattara A.N. Dominique	01-2012	Jusqu'à ce jour
<b>Bacanda</b>	1	Konan Yao Eddie	2009	31-01-2001
	2	Kpagbi Tcheratche Dazgon	31-01-2001	Jusqu'à ce jour
<b>Lopou</b>	1	Brigitte Kossonou V	31-08-2007	26-08-2011
	2	Fatoumata Koné	26-08-2011	28-01-2014
	3	Touré Angbarafo André	28-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>Toupah</b>	1	Ekoma Epse Coulibaly Racine Ossouhou	20-03-2007	05-10-2010
	2	Fatoumata Koné	05-10-2010	30-01-2014
	3	Trabi née Guela Yle Marie-Ange	30-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>Jacqueville</b>	1	Didia Yao Marcel (Secrétaire Administratif)	07-06-1961	14-04-1965
	2	Yezion Dahou Albert (Secrétaire Administratif)	14-04-1965	30-10-1968
	3	N'guetta Wodje Jacques (Secrétaire Administratif)	01-11-1967	07-10-1968
	4	Botty Bi Vanie Michel (Attaché Administratif)	08-10-1968	09-10-1974
	5	N'guessan Yavo Victore (Attaché Administratif)	10-10-1974	27-08-1981
	6	Boussou Eutache (Administrateur civil)	27-08-1981	17-04-1986
	7	N'yobo Pierre Célestin (Attaché Administratif)	17-04-1986	13-11-1990
	8	Blé Gaston (Attaché Administratif)	13-11-1990	14-10-1991
	9	Koné Jacques Lobognon (Administrateur civil)	14-10-1991	19-05-1994
	10	Ouattara Pascal (Administrateur civil)	19-05-1994	17-03-2000
	11	Mme Ossin Chiabe (Administrateur civil)	17-03-2000	07-09-2007
	12	Mme Amani Michelle Hortense (Administrateur civil)	07-09-2007	25-01-2014
	13	Mme Berthé Hafiza (Administrateur civil)	25-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>Rubino</b>	1	Gnagni Argathe Benoit	1977	1983
	2	Kouadio Kouman	1983	1984
	3	Assi Abaka Moïse	1984	1984
	4	Don Gabriel	1984	1986

Niveau sous-préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	5	Koné Memon	1986	1993
	6	Demandé Dro	1993	1996
	7	Bakayoko Kassoum	1996	2000
	8	Yao N'dri Adolphe	2000	05-05-2007
	9	Bimangbo Slte Elia	05-05-2007	27-04-2009
	10	Coulibaly Nahoua Amadory	27-04-2009	25-01-2014
	11	Aka Oi Aka	05-01-2014	Jusqu'à ce jour
Céchi	1	Koumé Kouacou Karidja	2001	2007
	2	Addoh Tanoh	2007	2010
	3	Gnangoran née Amao Brou Rachel	2010	Jusqu'à ce jour
Loviguié	1	Samassi Ismaël		Jusqu'à ce jour
Grand-Morié	1	Gnayora Koudou Ignace	2002	2007
	2	Touré Sorya Marie	2007	2009
	3	Sidiki Coulibaly	2009	2014
	4	Lydie Seka Ake-Mondum	2014	Jusqu'à ce jour
Zaguié	1	Mambo Dosso (chef de bataillon)	11-1975	03-09-1981
	2	Lydi Seri (Attaché Administratif)	03-09-1981	09-09-1989
	3	F. Bakon Assoumou (Attaché Administratif)	09-09-1989	28-08-1986
	4	Gnanga Agero (Administrateur civil)	09-09-1989	08-10-1991
	5	Adje Dago Remy (Attaché Administratif)	08-10-1991	12-05-1994
	6	André Gkponan Assoumou (Administrateur civil)	12-05-1994	04-09-1996
	7	Ba Blaise (Attaché Administratif)	04-09-1996	26-09-1997
	8	Amani Ipan Félicité (Administrateur civil)	26-09-1997	02-10-2000
	9	Yacouba Doumbia (Administrateur civil)	02-10-2000	28-09-2001
	10	Gnankary Yohoré Henry (Administrateur civil)	28-09-2001	07-09-2007
	11	Coulibaly Napegadeh Magloire (Administrateur civil)	07-09-2007	24-04-2009
	12	Beat Seki Deadebagnan Julie S. (Administrateur civil)	24-04-2009	03-2012
	13	André Martin Kakou Brou (Administrateur civil)	03-2012	30-01-2014
	14	Stephane Guiriga (Administrateur Civil)	30-01-2014	Jusqu'à ce jour
N'douci	1	Koné Kinan Christelle		
	2	Gohou Edith Mireille		Jusqu'à ce jour
Sikensi	1	Yéo Oumar	1997	2001
	2	Akpoué N'dri	2001	2002
	3	Ziabi Alphonse	2002	2004
	4	Yao Sossie	2004	2005
	5	Kouadio Gbongho	2005	2008
	6	Tanon Sogmon Adeline	2008	2012
	7	Mme Blé Née Beat Seki	2012	2015

Niveau sous-préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
Biéby	1	Togba Seu Philippe	24-05-2009	03-02-2014
	2	Adiamonon née Abo Ama Marie Florence	03-02-2014	Jusqu'à ce jour
Yakassé-Attobrou	1	Sombo Avoaka Athanase (Secrétaire Administratif)	22-09-1971	18-09-1978
	2	Dié Gahodé Athanase (Attaché Administratif)	18-09-1978	09-03-1979
	3	Coulibaly Drongnan (Attaché Administratif)	09-03-1979	25-08-1981
	4	Gnangni A. Benoit (Attaché Administratif)	25-08-1981	21-08-1986
	5	Adjé Dago Remy (Attaché Administratif)	21-08-1986	05-10-1991
	6	Tanoh Atchiman (Attaché Administratif)	05-10-1991	20-08-1993
	7	Andjou Koua Severin (Attaché Administratif)	20-08-1993	22-09-2000
	8	Bimanagbo Atté Eliane (Attaché Administratif)	22-09-2000	11-09-2007
	9	Soro Fatogoma ( Attaché Administratif)	11-09-2007	27-04-2009
	10	Mayoga Camara Attaché Administratif)	27-04-2009	Jusqu'à ce jour
Aboisso-Comoé	1	Brou N'Guessan Paul	25-01-2007	31-01-2014
	2	Sanogo Daouda	31-01-2014	Jusqu'à ce jour
Alépé	1	Moissan Louis	1950	1951
	2	Ségui Henri	1951	1952
	3	Justz D'Inglemare Pierre	1952	1953
	4	Roumani Luc	1953	1955
	5	De Saint Alary Gérald	1957	1959
	6	Koné Adama	25-07-1959	30-1959
	7	P.G Gerbor	14-10-1959	22-12-1959
	8	Brugnot Jack	nd	nd
	9	Alexis Thierry Lebbe	21-01-1960	26-09-1960
	10	N'douba Etilé Agustin	10-05-1960	17-04-1963
	11	Koné Moriba	17-04-1969	27-02-1964
	12	Youssouf Robe Gabriel	27-02-1964	11-10-1965
	13	Touré Fofana Daoda	11-10-1965	05-10-1967
	14	Catha Picard Joseph	05-10-1967	09-10-1974
	15	Aka Miezán Florent	09-10-1974	17-02-1979
	16	Kouadjo N'goran	19-02-1979	01-12-1981
	17	Loua Diomandé	01-09-1981	20-10-1983
	18	Kramoh Kouamé Justin	20-10-1983	03-09-1986
	19	Lamine Jean	03-09-1986	27-09-1988
	20	Koutouan Anoubé Jérôme	27-09-1988	08-10-1991
	21	Diomandé Aboubacar	08-10-1991	26-05-1994
	22	Boni Kouadio	26-05-1994	21-09-2000
	23	M'bahia k. Magloire	21-09-2000	01-08-2001
	24	Glao Ychehe Bertine	01-08-2001	10-09-2007
	25	Assahi Marthe Segui	10-09-2007	1013

Niveau sous-préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	26	Kouadio N'guessan	15-06-2014	Jusqu'à ce jour
<b>Aosso</b>	1	Behé née Guei Douegninon Suzane	nd	nd
<b>Danguira</b>	1	Touhou Monbleguin Godefroy	nd	nd
<b>Oghlwapo</b>	1	Mme Enolreson née Amah Akrowhay Elisabeth	01-08-2001	11-09-2007
	2	Douon Ouehi Nestor	11-09-2007	07-08-2010
	3	Lath Lou Louise	07-08-2010	Jusqu'à ce jour
<b>Akoupé</b>	1	N'guessan Dich Edouard (Secrétaire Administratif)	01-01-1972	11-10-1974
	2	Zebro Ottro Joseph (Secrétaire Administratif)	11-10-1974	31-10-1974
	3	Beda Kassi Ernest (Intérimaire Attaché Administratif)	31-01-1974	31-01-1975
	4	N'guessan Michel (Attaché Administratif)	31-01-1975	14-02-1976
	5	Kouamé Paul Marie (Intérimaire Administrateur Civil)	14-02-1976	22-09-1976
	6	Boni Gustave (Contrôleur des Impôts)	22-09-1976	14-02-1979
	7	Amachi Aka (Administrateur Civil)	14-02-1979	20-08-1979
	8	Goly Houlaty Vincent (Attaché Administratif)	20-08-1979	31-12-1980
	9	Man Godo Samuel (Administrateur Civil)	31-12-1980	27-09-1982
	10	Aikpa Zoko J.B (Attaché Administratif)	27-09-1982	14-10-1983
	11	Gossiho Gilbert (Administrateur Civil)	14-10-1983	02-02-1984
	12	Commandant Gneblé (Officier des FANCI)	08-08-1981	26-03-1985
	13	Gnazala Youabalé Michel (Administrateur Civil)	26-03-1985	07-09-2007
	14	Tehi Noël (Administrateur Civil)	07-09-2007	Jusqu'à ce jour
<b>Assikoi</b>	1	Legre Koukougnon (Administrateur Civil)	02-10-2007	20-09-2000
	2	Zagadou Blay (Administrateur Civil)	20-09-2000	31-07-2001
	3	Mme Yao Sylvie Patricia (Administrateur Civil)	31-07-2001	14-08-2002
	4	Zehe Michel (Administrateur Civil)	14-08-2002	16-07-2006
	5	Zanon S. Adeline Administrateur Civil)	16-07-2006	10-09-2007
	6	Mme Assé Mian née Yobouet Viviane A (Administrateur Civil)	10-09-2007	06-10-2010
	7	Kouamé Yao N'guettia Jérôme (Administrateur Civil)	06-10-2010	31-01-2014
	8	Mme Djè Séraphine Adjo (Administrateur Civil)	31-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>Bécédi-Brignan</b>	1	Dindé Konin (Administrateur Civil)	25-09-2000	30-08-2007
	2	Kouadio Konan Pascal (Administrateur Civil)	30-08-2007	25-09-2007
	3	Kokera Mauny Francois (Administrateur Civil)	25-09-2007	13-10-2007
	4	Traoré née Dosso Gnahlé (Administrateur Civil)	13-10-2007	01-02-2014
	5	Akaffou Yon Lydie Margueritte (Administrateur Civil)	01-04-2014	Jusqu'à ce jour
<b>Adzopé</b>	1	Amengaud Francis	1954	1955

Niveau sous-préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	2	Idrac Georges	1955	1956
	3	Pierre Henri Troude	1956	1957
	4	Georges Geyre	1957	1961
	5	Abouatier N'guessan Yacinthe	1961	1964
	6	Konan Koffi Léon	1964	1965
	7	Coffi Behibro Philippe	1965	1970
	8	Gohi Bi Kie Albert	1970	1971
	9	Tanoh Atchimou	1971	1974
	10	Kanhon Paibo Albert	1974	1976
	11	Kouakou Yao Emile	1976	1977
	12	Nebavi Paul	1977	1981
	13	Yahi Christophe	1981	1982
	14	Henri Goba	1982	1983
	15	Boa Mian Pascal	1983	1987
	16	Agaman Jean Desiré	1987	1988
	17	Dah Bon Fils	1988	1997
	18	Kassi Kadjo	1997	2000
	19	Yokoza Zozoro Firmin	2000	2007
	20	Kokora Many Xavier	2007	2009
	21	Kamelan née Huia Kossia B. Solange	2009	2014
	22	Kouamé Yao N'guettia Jérôme	2014	Jusqu'à ce jour
	Yakassé-Mé	1	Kacou André Martin Brou	2009
2		Doukouré Aly	14-03-2012	Jusqu'à ce jour
Agou	1	Sylla Amadou (Attaché Administratif)	04-01-1971	03-10-1974
	2	Batibi Kouadio Albert (Attaché Administratif)	04-10-1975	06-01-1975
	3	N'zi Paul David (Attaché Administratif)	31-01-1975	30-07-1975
	4	Konaté Souholio (Attaché Administratif)	31-01-1975	03-02-1976
	5	Kanhon Albert ((Secrétaire Administratif)	04-02-1976	08-09-1976
	6	Diorogo Desiré (Secrétaire Administratif)	09-09-1976	17-02-1977
	7	Kouadio Comoé (Secrétaire Administratif)	17-02-1977	14-03-1979
	8	Kadio Koffi Seraphin (Secrétaire Administratif)	14-03-1979	27-07-1981
	9	Diomandé Lagouna (Secrétaire Administratif)	27-07-1981	30-10-1983
	10	Colonel Kouadio Konan (fanci)	30-10-1983	26-08-1986
	11	Groh Kouadio Pascal (Attaché Administratif)	26-08-1986	08-10-1991
	12	Jean Gnamien Gbakou (Administratif Civil)	08-10-1991	17-09-1996
	13	Mola Konan (Administratif Civil)	17-09-1996-	29-09-1997
	14	Bah Bi Irié Jean Paul (Administratif Civil)	29-09-1997	13-08-2002
	15	Badi Lahouré Jean (Attaché Administratif)	13-08-2002	08-09-2007
	16	Adonis née Moulo Laure Do (Grade3)	08-09-2007	17-08-2012

Niveau sous-préfecture				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
	17	Traoré née Dosso Gnahe (Grade3)	17-08-2012	23-08-2013
	18	Kouamé Yao N'Guettia Jérôme (Grade3)	23-08-2013	28-01-2014
	19	Mme Kouadio Gbondo née Allou Ama Emilienne (Administratif Civil)	28-01-2014	Jusqu'à ce jour

Source : MEMIS - 2015

**Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives par département**

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	ALLIANCE DE DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL DE L'AGNEY (ADAPA SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE SEYEYE DEGNEBY (COOPASA SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE DE KOUADJAKRO (COOPAKO COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE BEDE N'GORAN-M'PO (COOPABEN COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DES PRODUCTEURS D'AMANI-N'GUESSANKRO
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	PERFORMANCE AGRICOLE IVOIRIENNE (SCOOPS PAI)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	PERFORMANCE AGRICOLE IVOIRIENNE (SCOOPS-PAI)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE AGRICOLE DES PRODUCTEURS CAFE CACAO TRADING COTE D'IVOIRE (SAPROCC TRADING CI SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPEARIVE BINKADI DE L'AGNEBY (COOPBA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE GABO ETCHIVA D'ABBEY- BEGNINI (SCOOPS - GEA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'ABOUDE-MANDEKE (CAAM COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BETHANIE D'AGBOVILLE (CABA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BETHANIE D'AGBOVILLE

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CAFE CACAO DE KOTCHI M'PO (CACCK- COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D' AGBOVILLE (SCAGBO COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D' AGBOVILLE (SCOPA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D' ARRAGUIE (SCOOP2A COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE CECHI (SCOPAC COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE L' AGNEBY (SO-COOP AGNEBY COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS DE CECHI (COOPAC COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE EBOYE KOUN D' AMANI-N'GUESSANKRO (CAEN COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ENTENTE DU DERPARTEMENT D' AGBOVILLE (CAEDA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ESPOIR DE RUBINO (SO COOPAGER COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE M'BRA D' AGBOVILLE (CAMA SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AHONTO DE L'INDENIE (COOP CA AHONTO)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AÏKA DE GUESSIGUIE (SCOOPS AIKA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ALLIANCE AGRO PASTORALE DE L'AGNEBY (AGPA COOP CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AVENIR RURAL DE L'AGNEBY ( COOP-CA CAVRA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BECIDA (SCOOPS BECIDA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BENKADI D'AKE DOUANIER (SCOOPS BAD)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BENKADI DE L'AGNEBY (COOPBA COOP- CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BINKADI D'AKE-DOUANIER (COOBAB)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BINKADI D'ATTOBROU (CBA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE CAFE CACAO DE KOTCHIM'PO (CACCK COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES EXPLOITANTS AGRICOLES D'AZAGUIE (SOCEA SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES EXPLOITANTS ET PRODUCTEURS AGRICOLES DE CI (CEPACI COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES PRODUCTEURS DE L'AGNEBY (SCOJIPA SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE KOUAKOUKRO (S.CO.PA.K SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES D'ABOUDE KOUASSIKRO (STE CPAAK COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE BEDE N'GORAN M'PO (COOPABEN COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'ABOUDE-KOUASSIKRO (SCPAAK COOP-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'AGBOVILLE (SCOPA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS FIDELES D'ABOUDE DIOULAKRO (COOPFAD COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES D'AMANI N'GUESSANKRO (COOPAAN COOP -CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES OHOUTCHO (SCOOPS PAO)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS ASSOCIES DE L'AGNEBY (COOPAA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS ETCHIAHA DE L'AGNEBY (SCOOPS PEA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS UNIS D'AGBOVILLE (BENJO-ROMAN COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DU SOLEIL LEVANT (CODSOL COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ELEDI DE L'AGNEBY (SCOOPS EA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE FRATERNITE DE L'AGNEBY (CFA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE IVOIRE NEGOCE (COOPIN COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE IVOIRIENNE DES PRODUCTEURS AGICOLES DE CAFE - CACAO D'ANANGUIE (CIPACCA COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE IVOIRIENNE DES PRODUCTEURS DE L'AGNEBY (CIPA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE IVOIRIENNE DU NEGOCE DES PRODUITS AGRICOLES (SCINPA COOP CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE KASSAMBRE D'ARRAGUIE (SCOOPS KA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LE GRENIER (COOP-CA LE GRENIER)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MODERNE D'AGBOVILLE (COMAG COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE N'MOUBO (COOP-CA N'MOUBO)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOLEIL LEVANT (CODSOL COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'AKE-DOUANIER (COOPAAD COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS DE CECHI (COOPAC COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	CAFE-CACAO	UNION DES SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES ENTENTE ET PROGRES (USCAEP COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	COLA	SOCIETE COOPERATIVE DES ACHETEURS DE COLA D'AGBOVILLE
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	COLA	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE COLA D'AGBOVILLE (BINKAGNY)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	PALMIER A HUILE	COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIER A HUILE DE SIKENSI (PALM AGNEBY-TIASSA COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIER A HUILE DE L'AGNEBY-TIASSA (SCOPHAT COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DES PRODUITS VIVRIERS (HAUFOCE SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	ATTOBROU	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS D'HEVEA DU CANTON ATTOBROU (SO COOPHECA COOP-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	N'DOUCI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE LA REGION DE L'AGNEBY-TIASSA (CRAT COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	N'DOUCI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS MODERNES DE TIASSALE (SCAM COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE BECANTE DE SIKENSI PK 61 (CABSI COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	COOPERATIVE DES FEMMES EXPLOITANTES AGRICOLES DE SIKENSI (COFEASI-SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	NOUVELLE COOPERATIVE AGRICOLE DE SAHUYE (NOCAS-SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BETOU-BENIAN DE SIKENSI (SCOOPS-CABSI)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE SIKENSI (COPAS COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DEDEKOU (SCOOPAD COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PLANTEURS DE GOMON SAN-PEDRO (C.A.P.G.S SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS D'ELLIBOU-BADASSO-GOMON (CAPEBG SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE GNATIBIA DE SIKENSI (AGBS-COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE IKPRA DE SIKENSI (CAISI SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MALEKRE DE GOMON (COOPAMAGO-SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MITIKPA DE SIKENSI (SOCAMISI SCOOPS)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE N'GOUAN YOSSA DE SIKENSI (SCOOPS CANYSSI)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE OWRO DE SIKENSI (CAOSI COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE OYOFO DE SIKENSI (COOP-CA OYOFO)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WEND WAOGA DE SIKENSI (SCOWWASI)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE YANKADI DE SIKENSI (CAYSI SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BINKADI DE SIKENSI (COOP-CA BIS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DECATI DE SIKENSI (SCOOPS D)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES PLANTEURS DE CAFE CACAO DE SIKENSI (SCOOPS CJPROCASI)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE SAHUYE ET DE SIKENSI (CPASSI SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE SIKENSI (COPAS COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE GNAMIEN-SAH DE SIKENSI (CAGS-SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE M'BOUAFFOUE D'ELIBOU (SCOME SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MIENSA DE GOMON (COOP-CA SOCAM)
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE NOUVELLE AWLOMBA DE SIKENSI (SCONASI)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE N'TO-BENY (N'TO-BENY COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	COOPERATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DE KOTIESSOU (CODEK)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE TAABO (SCAT SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE TAABO COTE D'IVOIRE (SOCOADETA-CI COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PLANTEURS DE CAFE CACAO ET ANACARDE (SCOOPS SCAPCCA)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE EBOTA DE TAABO (COOP CA -EBOTA)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ANOUANZE DE N'DENOU (SCACA)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES D'AMANI-MENOU (SCOOPS PAAM)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE EHOULO (EHOULO SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MUAHE D'AHONDO-SAHOUA-TOKORI (COMASATO COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE N'NA DE TAABO (COOP CA- SCOONAT)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOUGRI NOOMMA DE MENOU (COOP-CA SOUGRI NOOMMA)
AGNEBY-TIASSA	TAABO	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE TROFE DE TAABO (COOP-CA TROFE)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOP AGRI N'ZASSA DE TIASSALE (COOP CA- SCAPEN)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOP N'ZRAMA DE N'DOUCI (CANN- COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE "LES PARENTS" D'ATTIGUEHI (SCOOPA- COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BROUBROU (SCA-B COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DJIGUIYA DE TIASSALE (COOP-CA -SCADT)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LE PAYSAN DE KONDIEBOUMAN (CAPKM COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ZROGBO DE LELEBLE (SCOOPS CAZROLE)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AHIKA DE TAABO (SCOOPS A)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ALLIANCE DES PRODUCTEURS CAFE-CACAO DE N'DOUCI (ALLIANCE COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BOSSIKADE N'DOUCI (SCOOPS BOSSIKA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS COMMUNS DE TIASSALE (SCAC COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLE DE TIASSALE (SCPAT- COOP CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE TIASSALE (SCPAT COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CAFE-CACAO DE TIASSALE (SCOPCCT SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUITS AGRI DE MOROKRO (SOCOPAMO-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DJASSO DE TIASSALE (SCOOPS DJASSO)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DU N'ZI BANDAMA (SCOOPS N'ZIB)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE EQUITABLE DU BANDAMAN (SCEB- SCOOPS)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE N'ZASSA DE TIASSALE (SCAPEN COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE UNION INTER REGIONALE VICTOIRE (UIREVI COOP-CA)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE NOUVELE COOPERATIVE AGRICOLE DU BANDAMA DE N'DOUCI
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	CAFE-CACAO	SOCIETE NOUVELE COOPERATIVE AGRICOLE DU BANDAMA DE N'DOUCI (SCOOPS-NOCAB)
AGNEBY-TIASSA	TIASSALE	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS D'HEVEA DE TIASSALE (COOP-CA PHET )
GRANDS-PONTS	ANAGUEDEDOU	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIER A HUILE D'ALEPE ET D'ANAGUEDEDOU (COOPHA COOP-CA)
GRANDS-PONTS	BINGERVILLE	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIER A HUILE D'ALEPE ET DE BINGERVILLE (COOPPAB COOP-CA)
GRANDS-PONTS	DABOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTEURS DES GRAND-PONTS (SCPGP)
GRANDS-PONTS	DABOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES AGRICULTEURS DES GRANDS PONTS (S.C.J.A.GP COOP-CA)
GRANDS-PONTS	DABOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE DABOU (COOPRAD SCOOPS)
GRANDS-PONTS	DABOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE GRANDS PONTS (SCPGP COOP-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GRANDS-PONTS	DABOU	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIER A HUILE DE DABOU (PAM-DABOU COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE "BINKAN " DE GRAND-LAHOUE (BINKAN .G.L)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BASNERE DU BANDAMA (SCOOPS ABB)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BENKADI DE TIEVESSOU GRAND LAHOUE (C.A.B.T.G.L)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BOKINDAI (BOKINDAI SCOOPS)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BOSSIKA (BOSSIKA SCOOPS)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'AHOUANOU (SO.COOP.A.A COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'AHOUANOU (SOCOOPAA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE DOKPODON- EBOUNOU DE GRAND-LAHOUE (SOCOOPADO COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU GOH (SCOOPS A-GOH)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE GELEMAMA DE BACANDA (SCOOPS GELEMAMA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE MAHOUNOU D'ADOMKRO (SCOOPS COAMA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TRAAOUNIN D'AHOUANOU (SCOOPS CATRA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TRAOUIN (SCOOPS CATRA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNION DE GRAND-LAHOUE (COOP-CA UNION)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WENNON GA (SCOOPS WENNON GA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BACANDA (SCOOPS EBOYEKOU)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BENEWENDE (SCOOPS BENEWENDE)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BINKADI (SCOOPS BINKADI)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BINKADI DE TIEVISSOU (COOP-CA BINKADI G.L)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BLEHBLEH (SCOOPS BLEHBLEH)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BOKINDAI (SCOOPS BOKINDAI)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BOSSIKA (SCOOPS BOSSIKA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE COLLECTE DES PRODUITS AGRICOLES(COOP-CA SOCCPAGL)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE BACANDA (SCOOPS BACANDA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (SOCODA COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES (COOP-CA SCPAB)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA COTIERE (COOP-CA SCOPAC)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LAHOU (COOP-CA COPAL)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU BANDAMA (COOP-CA SCPAB)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CAFE-CACAO (CPCCD SCOOPS)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DIALOGUE (COOP-CA SCDGL)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DJIGUIYA DE GRAND-LAHOU (SCDGL COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE GELEMAMA (SCOOPS GELEMAMA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE IVOIRIENNE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES (COOP-CA SICPAGL)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MAHOUNOU (SCOOPS COAMA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MEDIAN (SCOM-GL COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE WINDOUAHOUGA (SCOOPS SOCOWWAA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE ESPOIR COOPERATIVE AGRICOLE KOIKOIZE DE GRAND LAHOU (SCOOPS ECAK)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE GENERAL COOPERATIVE AGRICOLE DE LAHOU (GECAL COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE GENERALE COOPERATIVE AGRICOLE (COOP CA GECAL)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOU	CAFE-CACAO	SOCIETE IVOIRIENNE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES DE GRAND-LAHOU (SICPAGL COOP)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LAHOUE (SCOSAL SCOOPS)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS D'HEVEA DE LA COTIERE (SCOOPS PHECO)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE ELAECOLE DE N'ZI COMOE (COOPENCO COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIER A HUILE D'ADJOUAN (COOPPHA-ADJOUAN COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIERS A HUILE D'IROBO (COPPI COOP-CA)
GRANDS-PONTS	GRAND-LAHOUE	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DU SUD BANDAMA (COOPASUB COOP-CA)
GRANDS-PONTS	JACQUEVILLE	COCO	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE COCO ALLADJAN-AHIZI-AKOURI (SCOOPS-COPC3A)
GRANDS-PONTS	JACQUEVILLE	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIERS A HUILE DE COSROU-IROBO (PALM-CI COOP-CA)
GRANDS-PONTS	JACQUEVILLE	PALMIER A HUILE	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS DE PALMIERS A HUILE DE LA COTIERE (COPALCO COOP-CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE CAFE CACAO (COOP-CA PROCCA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ADZOPE NORD (SO CAAN COOP CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRALE D'ANANGUIE (COOPACA COOP-CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LA ME (SOCAME . CI - SCOOPS)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE YAKASSE-ATTOBROU (COOP-CA CAYAT)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PLANTEURS D'ANDE DEPARTEMENT ADZOPE OUEST (CAPADAO COOP CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LES 3 AS (COOP- CA - 3AS)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE NOUVELLE VISION ADZOPE (SCANVA COOP CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE PRUDENCE D'ADZOPE (SO CAPA COOP- CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ALLE- AHUN (SCOOPS ALLE-AHUN)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE YAKASSE- ME (COOP-CA- DAY)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS D'ADZOPE (SO COOPAG- COOP CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DU CANTON ANAPE (S CCA COOP- CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ESPOIR D'AGNANFOUTOU (SO COESAG COOP CA)
ME	ADZOPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE NOUVELLE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'ANANGUIE (COOP-CA S N.CO.P.A.A)
ME	AFFERY	COLA	COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE LA ME
ME	AFFERY	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE ES PLANTEURS D'HEVEA ES EPARTEMENTS D'ADZOPE (SOCOPHEDA COOP-CA)
ME	AKOUBE	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE ET VIVRIERE DE SORIBADOUGOU (COOP CA COOPAVRIS )
ME	AKOUBE	CAFE-CACAO	COOPERATIVE CENTRALE AGRICOLE DE CEPHAS (CAC COOPER COOP- CA)

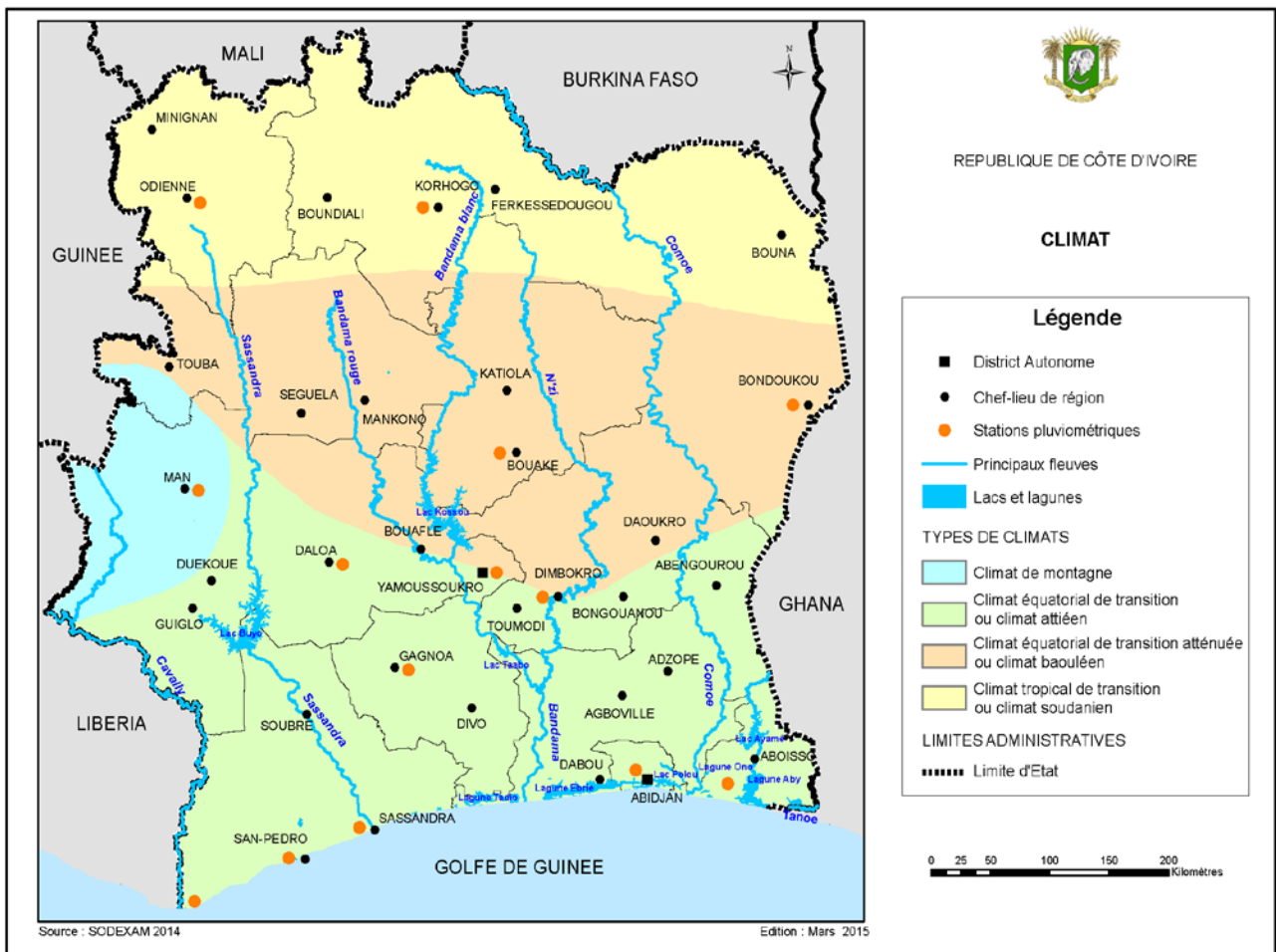
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE AGRICOLE DE BACON (ECABA COOP-CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE AGRICOLE POUR L'EPANOUISSEMENT SOCIAL DE BACON (ECAESB COOP CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE DE BACON (ECOBAC COOP CA)N
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE NOUVELLE GENERATION DE BACON (ECOGEB COOP- CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE AGRICOLE BIEN ETRE DES AGRICULTEURS D'AKOUCPE ( COOPBAA COOP CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET VIVRIER D'AEHOUA (SCOOPS-PAVI)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ABOCANIN D'AKOUCPE (COOPAAKO COOP-CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AKOUCPE CENTRE (CAC COOP CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BETAKALO D'AKOUCPE (SOCABA SCOOPS)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BINKADI D'AFFERY (SO COOPABA COOP CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D' AFFERY (COOP CA COOPAAF )
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'AKOUCPE SUD (SCOOPAAS - COOP-CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'ASSANGBADJI (COOPASSA COOP CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BECOUEFFIN (COOPAB- COOP-CA)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU KETTIN (COOP- CA-SCAK)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET ELEVEURS KETIN AKOUCPE (SCOOPS CAEKA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET VIVRIERE DE BONAHOUCIN (CAVIBO COOP - CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE KIEGBA D'ASSANGBADJI (SCAKA COOP CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU DEPARTEMENT D'ADZOPE (COOPADESDA COOP CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE BACON ESPOIR D'AKOUCPE (CABES COOP CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT DU COLLEGE LE PLANTEUR D'AKOUCPE (SOCODECPA COOP - CA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES AGRICULTEURS D'AKOUCPE (SCOOPS-2A)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES JEUNES PLANTEURS D'AKOUCPE (COOJEP A SCOOPS)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENTENTE COOPERATIVE AGRICOLE DE BECOUEFFIN (ECABE SCOOPS)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ENTREPRISE COOPERATIVE AGRICOLE D'AFFERY (COOP - CA ECAAF)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ESPOIR DE BONAHOUCIN (SCOOPS- EBO)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LELE D' AFFERY (COOP-CA- SCLA)
ME	AKOUCPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOLIDARITE D'AKOUCPE (COOSAK SCOOPS)

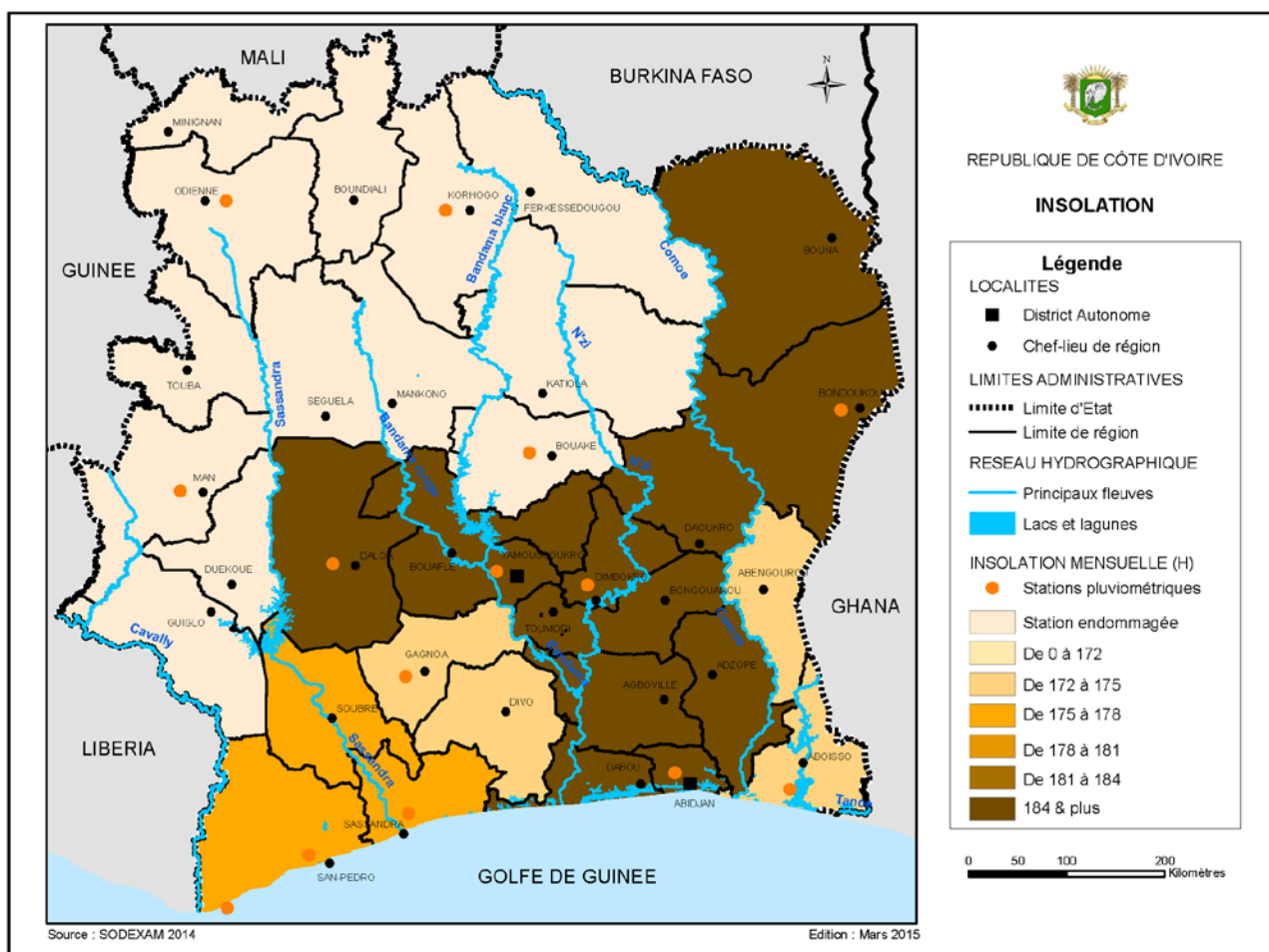
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
ME	AKOUBE	CAFE-CACAO	SOCIETE NOUVELLE COOPERATIVE DE BACON (NOOCOBA COOP CA)
ME	AKOUBE	HEVEA	SOCIETE COOPERATIVE DES PLANTEURS D'HEVEA DU DEPARTEMENT D'ADZOPE (SO. COOPHEDA COOP-CA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	COOPERATIVE AGRICOLE TEMIN D'ABOISSO COMOE (CATAC COOP-CA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	LA SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PLANTEURS DE MOTOBE (SCOOPS COOPM)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AMANKEBOU DE KOSSANDJI (SCOOPS CAAK)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BINKADI D'ABOISSO COMOE (SCOOPABAC-CA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LA COMOE (COOPAC COOP-CA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE LA PAIX D'ALEPE (CAPA COOP-CA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES PLANTEURS DE YAPOKOI (CAPY COOP-CA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU TAMIN (COOPAT-CA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES EXPLOITANTS AGRICOLES D'ALEPE (CEAA COOP CA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES HOMMES D'ESPRIT D'ALEPE (SOCOAHEA SCOOPS)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DZEUDJI (COOP-CA DZEUDJI)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE ESPOIR D'ALEPE (COOP-CA ESPOIR)

REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE LES QUATRE AMIS D'ALEPE (SCOPS-QAMA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MAMAGNIN D'AHOUTOUE (SCOOPS CMA )
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES (SCOOPS PPA)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SAINT JOSEPH (COOP-CA ST JO)
ME	ALEPE	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE SOLIDARITE D'ALEPE (SCSCA COOP-CA)
ME	YAKASSE- ATTOBROU	CAFE-CACAO	ENTREPRISE COOPERATIVE YEBOYOKON DE YAKASSE ATTOBROU (ECOYYA SCOOPS)
ME	YAKASSE- ATTOBROU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE " MINSTIN" DE YAKASSE - ATTOBROU (SOCAMYA COOP CA)
ME	YAKASSE- ATTOBROU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE DIANGOBO (COOPA-DIAN COOP CA)
ME	YAKASSE- ATTOBROU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DE YAKASSE - ATTOBROU (SOCYA SCOOPS)
ME	YAKASSE- ATTOBROU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE YAKASSE-ATTOBROU (COOPROYA COOP CA)
ME	YAKASSE- ATTOBROU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU DEPARTEMENT DE YAKASSE-ATTOBROU (COOPADYA COOP CA)
ME	YAKASSE- ATTOBROU	CAFE-CACAO	SOCIETE COOPERATIVE MIDAHOGBE DE DIANGOBO (SOCAMID COOP-CA)

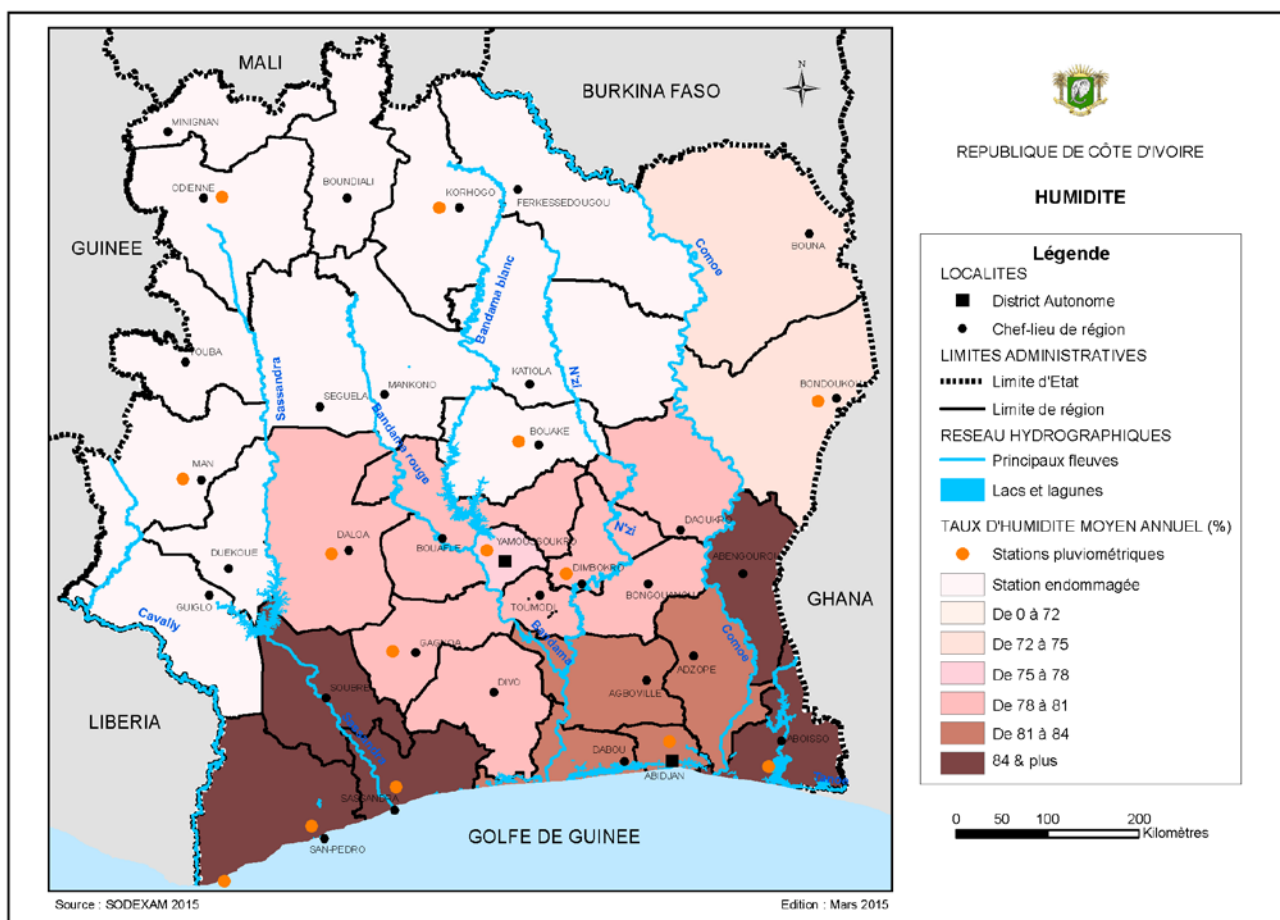
Annexe 5 : Carte de la météo nationale



Annexe 6 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire



Annexe 7 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire









Direction Générale de l'Aménagement du Territoire  
et du Développement Régional (DGATDR)

Immeuble Alpha 2000, 10<sup>e</sup> étage  
Téléphone: 20 25 88 73 / 20 25 88 71